> Rapport de présentation – Tome 1

Diagnostic territorial

Nord de l'Yonne SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

- Habitat
- Mobilité
- Environnement
- Economie
- Patrimoine

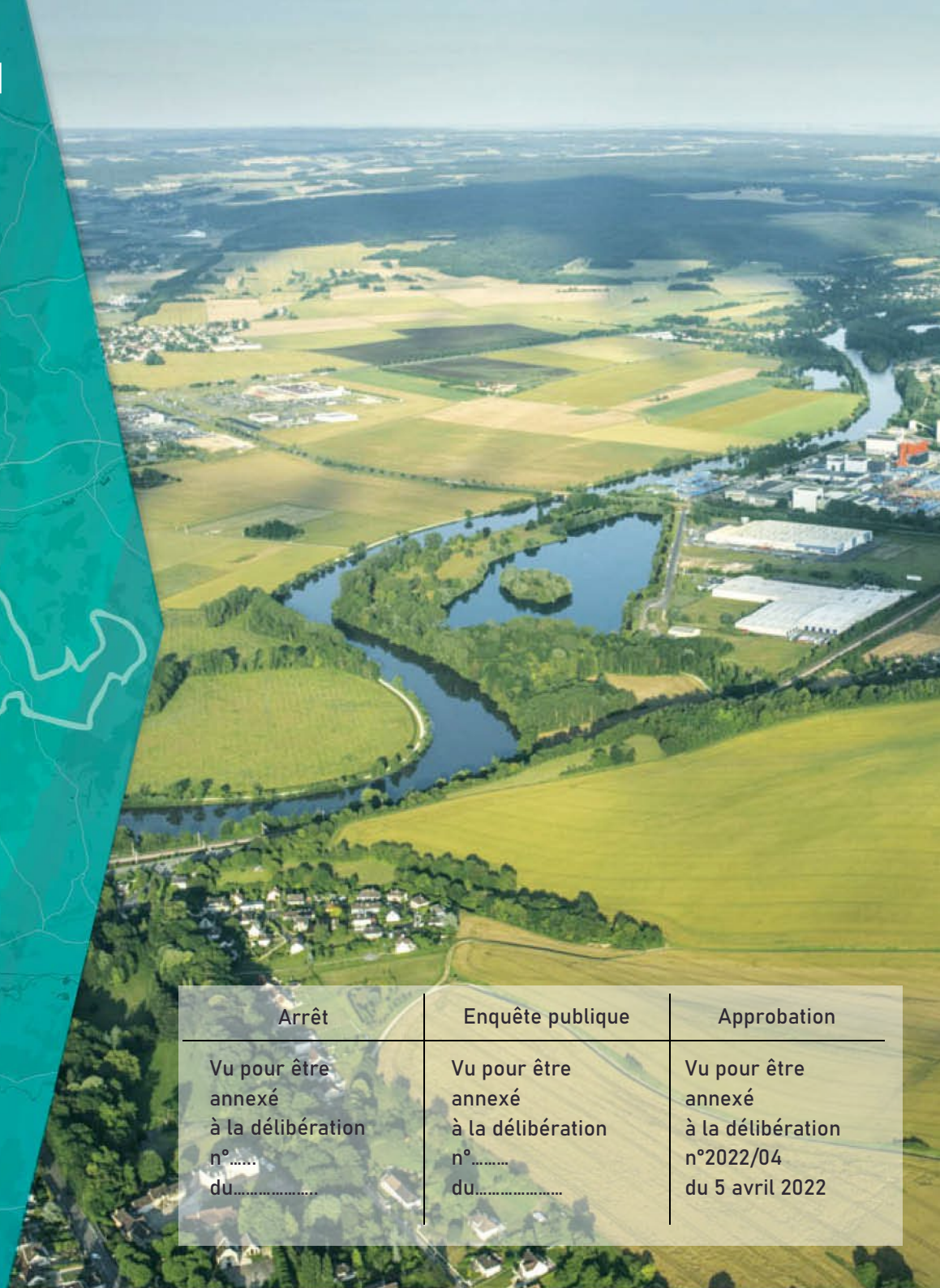

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°2022/04 du 5 avril 2022

Table des matières

Chapitre 1 : Une identité “rurbaine” à affirmer, des dynamiques spatiales à encadrer 5

I. Un territoire structuré où se dessine une armature territoriale 5

II. Formes urbaines et artificialisation des sols : vers un renouveau des modes de faires 15

Chapitre 2 : Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et concernant le parc de logements 29

I. Un territoire aux portes de l’Ile-de-France, avec des incidences socio-démographiques fortes sur sa frange Nord 29

II. Des marchés du logement impactés par l’arrivée de ménages franciliens 44

III. Parrallèlement, un parc connaissant un vieillissement marqué et une déqualification progressive de ses logements anciens 58

Chapitre 3 : Mobilité et déplacement, une stratégie à repenser en lien avec l’évolution des modes de vies ? 69

I. Un système de transports à coordonner 69

II. Des pratiques de déplacements orchestrées par l’automobile ? 81

III. Entre prise de conscience et évolutions sociétales, le renouveau de la mobilité : un défit pour le PETR du nord de l’Yonne 90

Chapitre 4 : Un positionnement économique à renforcer et des mutations à accompagner 100

I. Un système productif, moteur pour le développement mais qui tend à se fragiliser 100

II. Un profil d’actif qui évolu et un marché de l’emploi à accorder 120

III. L’agriculture et l’élevage : des activités économiques qui façonnent le territoire 127

IV. Potentiel de développement de l’économie touristique 135

Chapitre 5 : Un niveau en commerces, services et équipements satisfaitant mais un accès à optimiser 146

I. Des équipements, commerces et services variés pour répondre aux besoins des habitants 146

II. Consommer, étudier, se divertir et se soigner sur le PETR 151

1

Une identité « rurbaine » à affirmer, des dynamiques spatiales à encadrer

Chapitre 1 : Une identité “rurbaine” à affirmer, des dynamiques spatiales à encadrer

I. Un territoire structuré où se dessine une armature territoriale

1. Un territoire à la croisée des bassins de vie

1.1. Un territoire relativement dense, rythmé par un réseau de communes principales

En 2013 le territoire du SCoT compte 128 922 habitants, il concentre donc près de 38 % de la population de l’Yonne sur seulement un quart du territoire départemental.

Avec une densité moyenne de l’ordre de 68 habitants au km^2, très largement portée par la Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais, le territoire d’étude apparait comme l’un des plus dense de la région et du département et se distingue, à ce titre, des espaces considérés à faible densité par l’INSEE.

Les bourgs-centres concentrent près de 40 % de la population totale du PETR du Nord de l’Yonne, la majeur partie étant répartie de manière relativement homogène dans la centaine de villages, comme le témoigne la carte ci-après.

Le poids démographique de chacune des communes du PETR du Nord de l’Yonne dessine une armature territoriale en trois niveaux :

- **Un pôle urbain majeur et historique**, Sens, 25 018 habitants, véritable centralité administrative, économique et commerciale pour le territoire.
- **Un pôle urbain dit secondaire** Joigny qui, fort de ses 9 690 habitants et ses nombreux commerces, services et emplois constitue une polarité dite complémentaire à celle de Sens.
- **Un réseau de pôles de proximité** ventillé au sein de chaque EPCI (Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l‘Archevêque).

Sur les 117 communes du territoire, 89 ont moins de 1 000 habitants (dont 21 ont entre 100 et 300 habitants), 26 ont entre 1 000 et 4 000 habitants et seules 4 communes ont plus de 4 000 habitants.

Population municipale en 2013 par commune

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

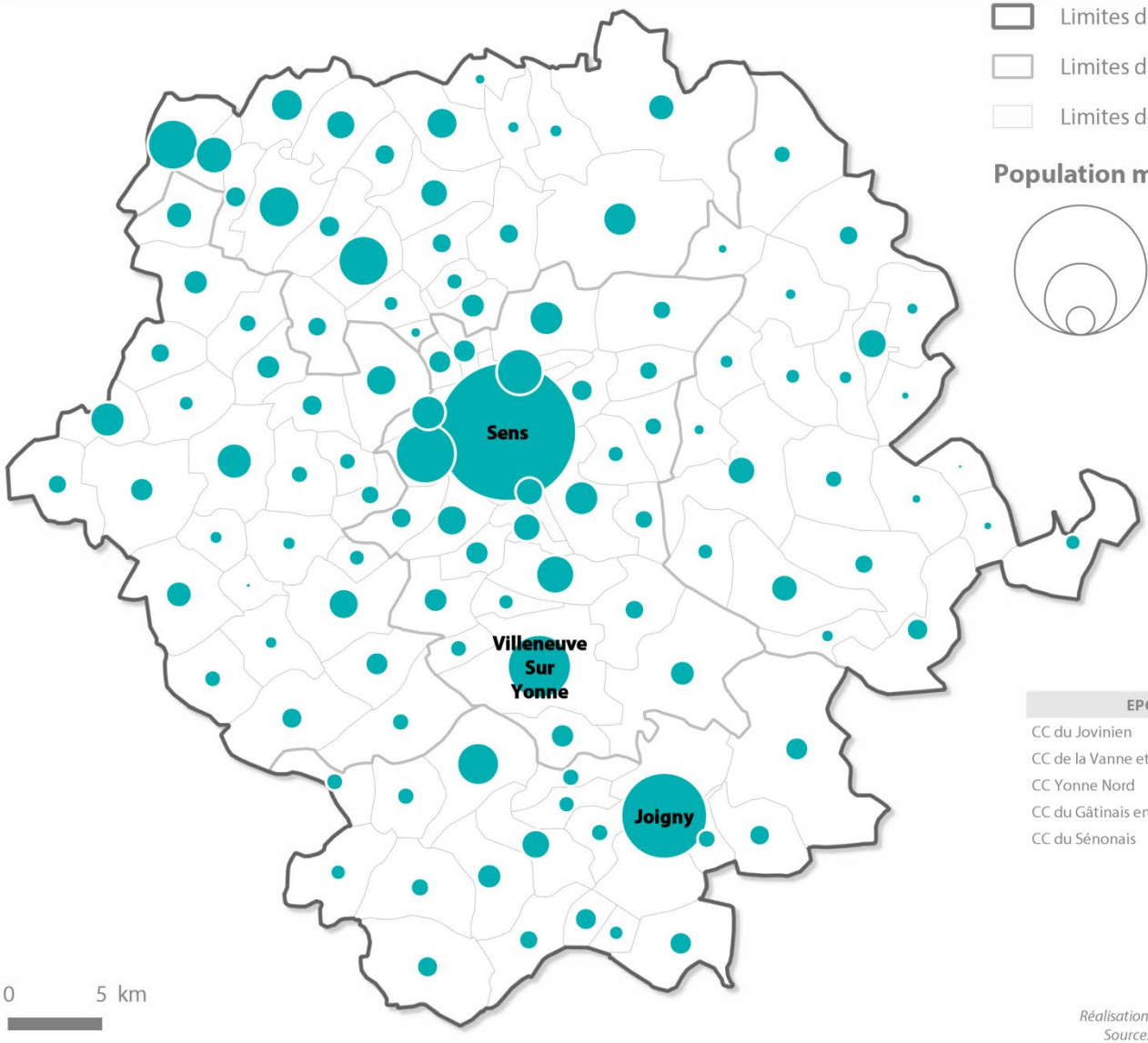

EPCI	NOMBRE D'HABITANTS (2013)
CC du Jovinien	21539
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	8741
CC Yonne Nord	24052
CC du Gâtinais en Bourgogne	17208
CC du Sénonais	57382

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

1.2. Six unités urbaines définies par l'INSEE en 2010

« Deux critères sont étudiés pour établir le zonage des unités urbaines : la continuité du bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres) et le nombre d'habitants (au moins 2 000 habitants) ».

En 2010, **six unités urbaines** sont définies à l'échelle du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne (voir carte ci-après) :

- **2 agglomérations multi-communales**, celles de :
  - Sens, comprenant les communes de Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre, Sens et regroupant 36 675 habitants ;
  - Saint-Julien-du-Sault, comprenant cette même commune et celle de Villevallier et regroupant 2 796 habitants.
- **4 villes « isolées »** que sont Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Joigny et Pont-sur-Yonne ;
- **105 autres communes dites rurales** au sens de la présente définition.

Une analyse rétrospective démontre une certaine stabilité du zonage en unités urbaines depuis 1999 à l'exception d'une nouvelle unité urbaine, Saint-Julien-du-Sault, qui intègre le zonage en 2010.

Focus définitions

Agglomération multi-communale :

Est dénommée « Agglomération multi-communale », une unité urbaine qui s'étend sur plusieurs communes et dont chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu.

Ville isolée :

Est dénommée « ville isolée » une unité urbaine qui se situe sur une seule et même commune.

Commune rurale :

Est dénommée « commune rurale », celle sans zone de bâti continu de plus de 2000 habitants et celle dont moins de la moitié de la population municipale se situe dans une zone de bâti continu.

Unités urbaines en 2010

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

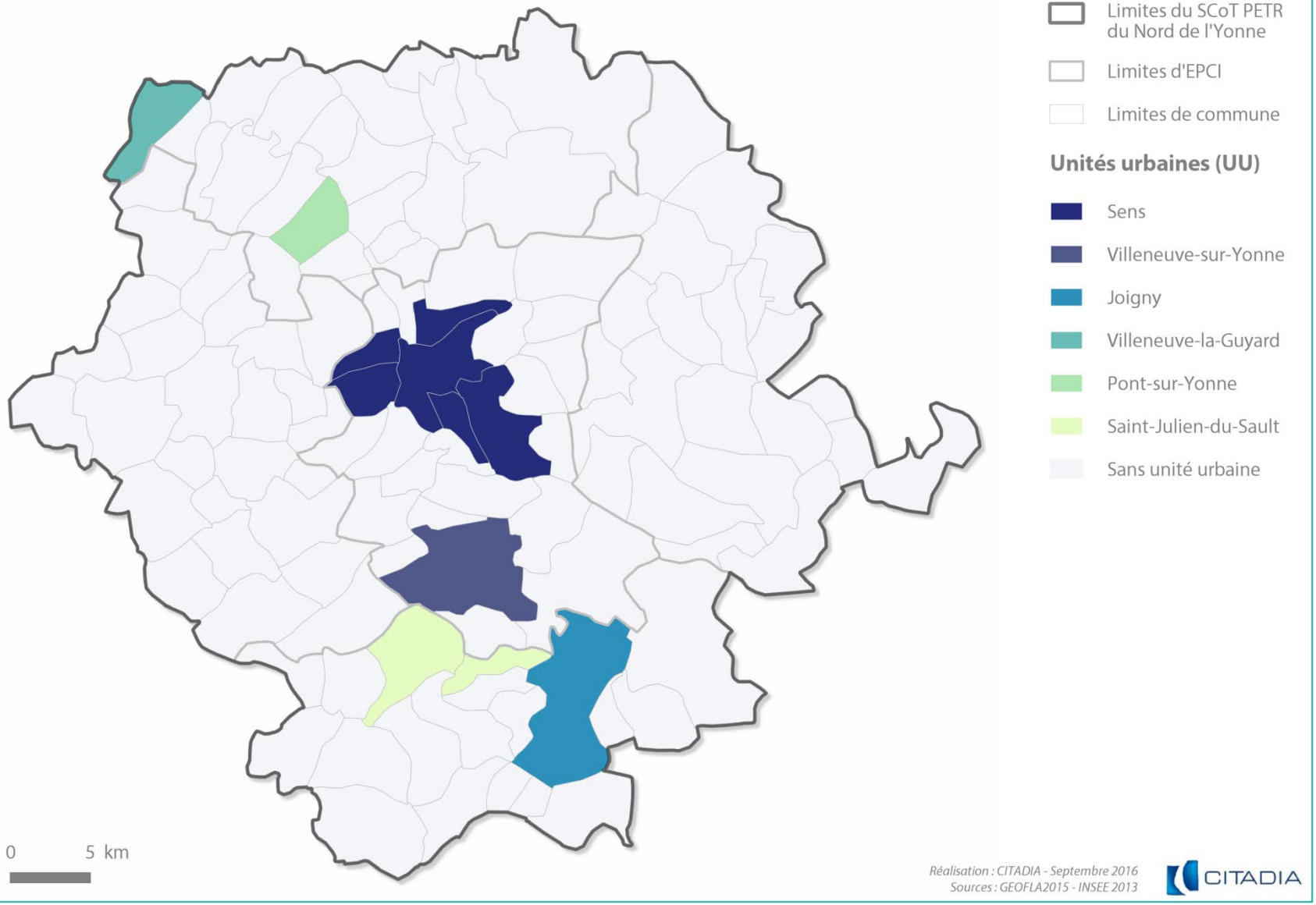

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

1.3. Des aires d'influence des villes témoignant d'une logique de périurbanisation

« Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans une des communes attirées par celui-ci ».

Trois types d'aires urbaines couvrent une partie du territoire du SCoT (voir carte ci-après).

Une grande aire urbaine se dessine autour de Sens. Comptant 59 communes et 79 090 habitants (soit 61 % de la population du PETR), cette grande aire urbaine répond pleinement à la définition de l'INSEE dans la mesure où le pôle urbain de Sens offre 15 135 emplois en 2013 (une aire est considérée comme grande quand son pôle urbain compte plus de 10 000 emplois).

Il est à noter que 53 communes du PETR sont dites périurbaines de cette grande aire urbaine, c'est-à-dire qu'au moins 40 % de la population habitant ces communes travaille au sein de l'aire urbaine de Sens.

Une aire moyenne est constituée par le pôle urbain de Joigny qui concentre 4 939 emplois (une aire est considérée comme moyenne quand son pôle urbain compte entre 5 000 et 10 000 emplois).

Une petite aire regroupant les communes de Saint-Julien-du-Sault et de Villevallier.

Le reste des communes est **soit multipolarisé** par plusieurs types d'aires, soit **isolé hors influence des pôles** (comme Courtoin, Coulours et Fournaudin). Ces dernières, situées sur les franges est et ouest du territoire, ne sont d'ailleurs pas influencées par les pôles urbains des territoires voisins.

Une analyse rétrospective du zonage en aires urbaines réalisée dans le cadre du *Projet de territoire* du PETR du Nord de l'Yonne illustre parfaitement le processus de périurbanisation engagé sur le territoire depuis plus de 20 ans.

Ainsi, l'extension des espaces périurbains, notamment autour de la ville centre de Sens, est une conséquence directe d'un fonctionnement urbain caractérisé par des échanges croissants et un desserrement des territoires de vie.

Ces dynamiques, également constatées à l'échelle nationale, vont de pair avec une consommation croissante des terres agro-naturelles, une imperméabilisation des sols marquée ou encore, un allongement des trajets domiciles-travail.

Zonage en aires urbaines en 2010

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

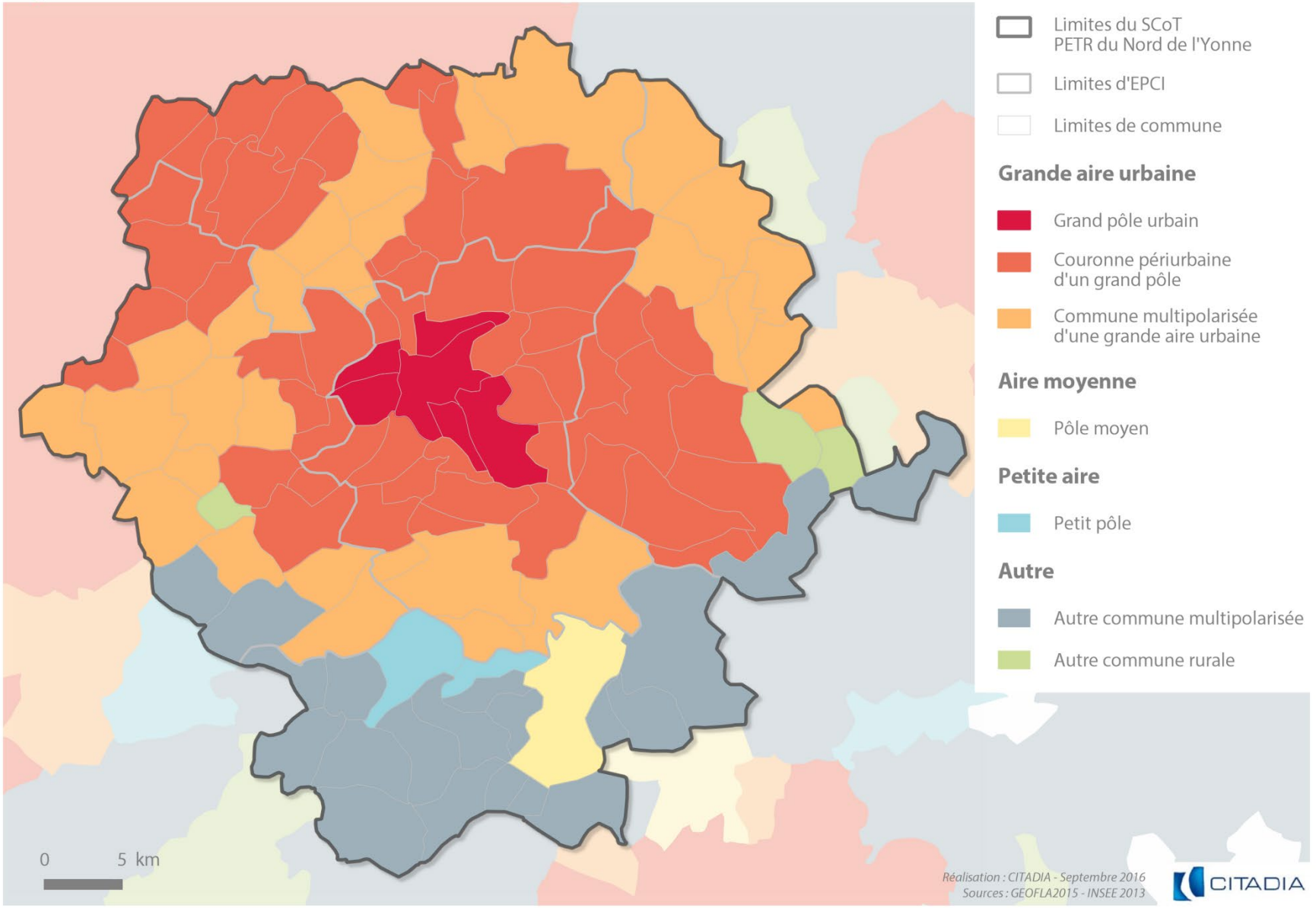

1.4. Un territoire tourné vers l'extérieur ?

« Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi ».

De par une situation géographique stratégique et un maillage routier très développé **le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne se situe à la croissée de 11 bassins de vie** (voir carte ci-après).

Cette architecture des bassins de vie témoigne d'une part, de l'influence des pôles urbains extérieurs et de l'imbrication des échelles de vie qui en découle et d'autre part, de l'ouverture du territoire sur l'extérieur et de la nécessité d'appréhender certaines logiques de manière supra-territoriale tout en dessinant un projet de territoire fédérateur.

En effet, force est de constater, que l'ensemble des communes situées sur les franges du territoire appartient à un bassin de vie qui transcende les limites administratives du PETR (38 sur les 117 communes du territoire):

- Bassin de vie de Montereau-Fault-Yonne (frange nord-ouest) ;
- Bassin de vie de Courtenay (frange ouest) ;
- Bassin de vie de Charny (pointe sud) ;
- Bassin de vie de Migennes (pointe sud-est) ;
- Bassin de vie de Saint-Florentin (frange est) ;
- Bassin de vie d'Aix-en-Othe (frange nord-est) ;
- Bassin de vie de Bray-sur-Seine (pointe nord).

En sus de ces 7 bassins de vie dit « inter-territoriaux », 4 autres bassins de vie prennent place de part et d'autre de la vallée de l'Yonne :

- Bassin de vie de Pont-sur-Yonne ;
- Bassin de vie de Sens ;
- Bassin de vie de Villeneuve-sur-Yonne ;
- Bassin de vie de Joigny.

Rassemblant 80 communes, 88,4 % des emplois au lieu de travail, une forte concentration d'équipements et 80 % de la population du territoire ces 4 bassins de vie constituent la colonne vertébrale du développement résidentiel et économique du PETR.

Un territoire au fil de l'eau, source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Bassins de vie en 2012

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

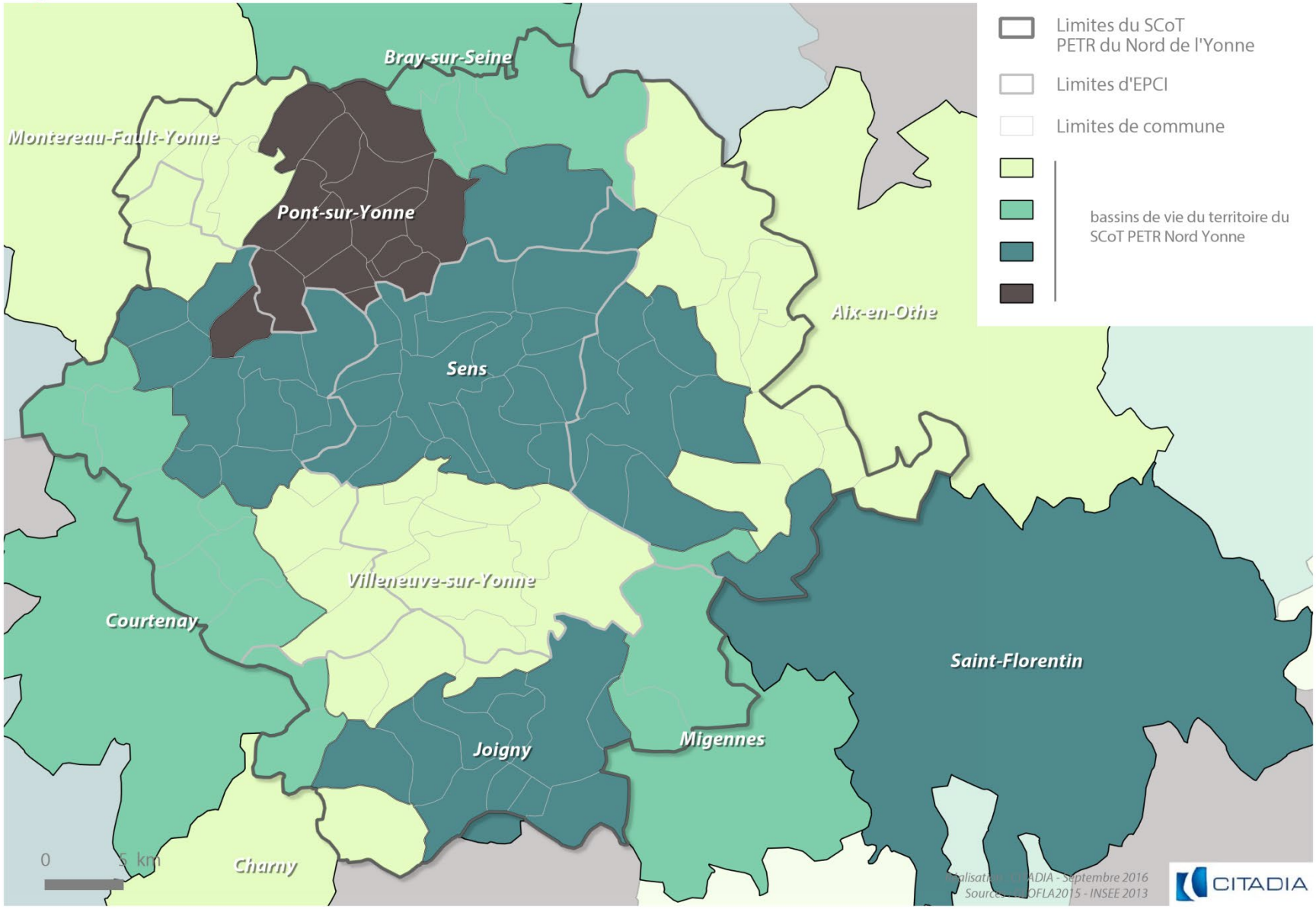

1.5. Une armature territoriale hiérarchisée à conforter

Une analyse croisée intégrant les différents zonages de l'INSEE précédemment présentés, les dynamiques territoriales observées entre 2008 et 2013 et les témoignages des différents élus référents du territoire recueillis lors d'entretiens stratégiques a permis de conforter l'armature territoriale multipolaire préssentie.

Trois niveaux de polarité structurent le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne (voir carte ci-après) :

- **Le pôle urbain de Sens (y compris les communes de Saint-Clément, Maillot, Paron, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Denis-les-Sens et Gron)** :

La commune de Sens est considérée comme la polarité majeure du territoire du SCoT, de par sa position géographique certes, mais surtout parce qu'elle concentre la majeure partie des emplois, commerces, équipements et services et possède une bonne desserte en transports en commun.

Dès lors, centralité à la fois centripète et centrifuge, les communes de Sens et de sa première couronne témoignent d'une attractivité et d'un rayonnement à l'échelle du PETR et au-delà.

Chiffres clés

36 675 habitants

18 842 emplois

1 330 équipements, commerces et services

120 points d'arrêt en transports en commun

- **Le pôle relais de Joigny** :

Rayonnant sur un bassin de vie locale cohérent grâce à un certain niveau d'emplois, d'équipements, de commerces et de services diversifiés, la commune de Joigny assure un véritable rôle de « relais » au pôle urbain de Sens.

En effet, de par l'offre complémentaire dont elle dispose (structurante, intermédiaire et de proximité) et sa localisation stratégique à mi-chemin entre Sens et Auxerre, cette commune se distingue au sein de l'armature territoriale en exerçant une attractivité et un rayonnement au sud du territoire.

Chiffres clés

9 690 habitants

4 939 emplois

352 équipements

32 points d'arrêt en transports en commun

- **Les pôles de proximité** :

Enfin, un réseau de 8 pôles de proximité assure, via une offre en commerces, services et équipements de proximité, une réponse aux besoins quotidiens et une certaine attractivité sur les communes rurales captives.

Il s'agit de Pont-sur-Yonne, Chéroy, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard, Saint-Valérien, Cerisiers et Saint-Julien-du-Sault.

Armature territoriale

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

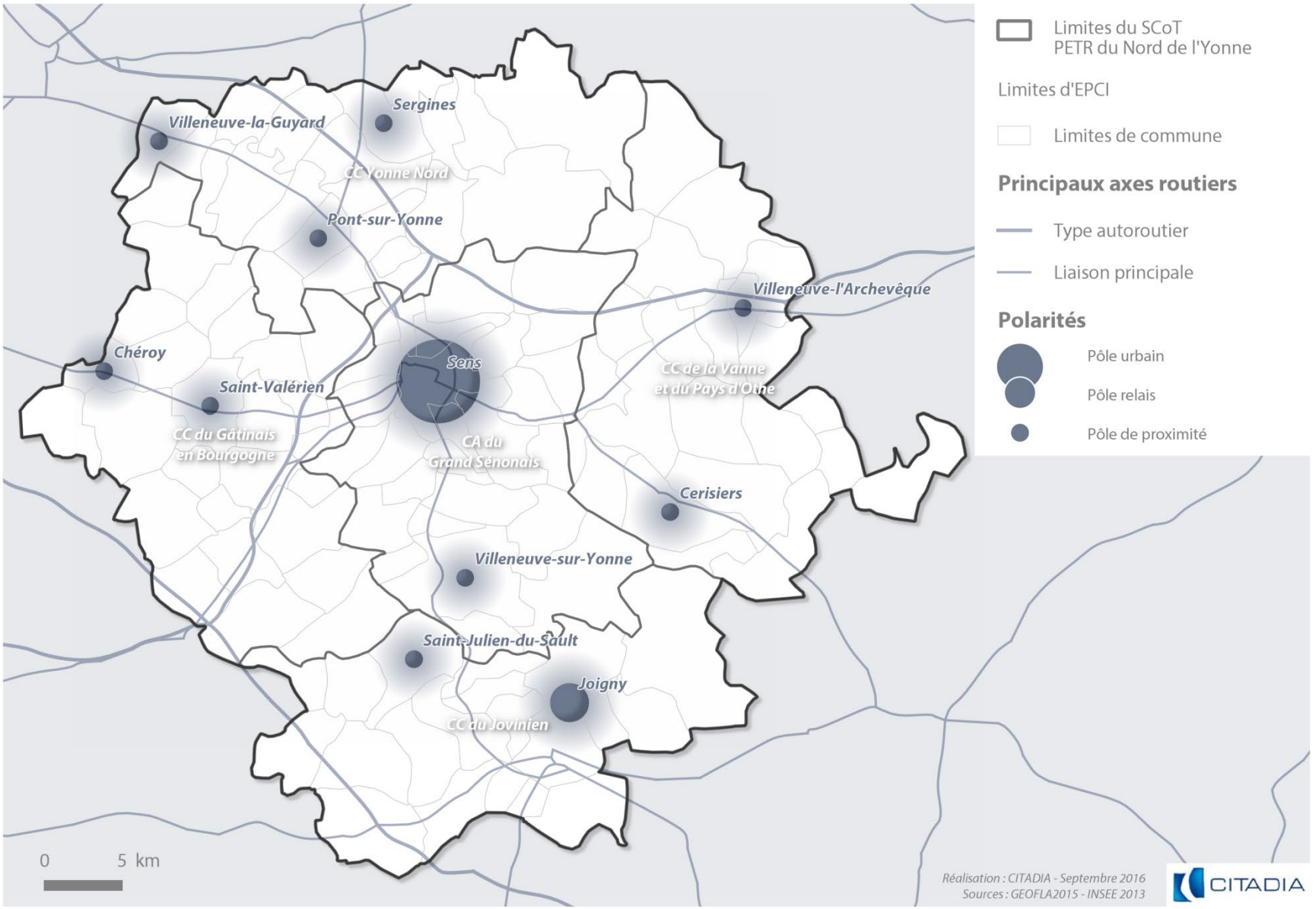

II. Formes urbaines et artificialisation des sols : vers un renouveau des modes de faires

1. Une composition urbaine différenciée où s'entremêlent des villes et des villages

1.1. Une urbanisation « au fil de l'eau » ?

Comme évoqué précédemment, le territoire du Nord de l'Yonne est un espace à dominante rurale, structuré autour d'un réseau de polarités différenciées et hiérarchisées en 3 niveaux distincts : pôles urbains, pôles relais et pôles de proximité.

L'analyse de la répartition de l'urbanisation sur le territoire met en exergue deux grandes logiques de développement territorial :

- **Une urbanisation en fond de vallées** le long de l'Yonne et de la Vanne notamment, ainsi qu'à proximité immédiate des rives des cours d'eau secondaires ;

source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Une urbanisation sur les plateaux agricoles du territoire où s'organise un maillage de bourgs et villages aux typologies différenciées.

source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Ces logiques d'urbanisation impliquent, *de facto*, des enjeux agro-naturels et paysagers forts qu'il convient d'anticiper et d'encadrer pour préserver l'identité spécifique du Nord de l'Yonne.

1.2. Des formes urbaines héritées à faire évoluer

Depuis toujours, les stratégies d'implantation des populations ont été orientées et contraintes par de nombreux facteurs au premier rang desquels : les éléments naturels, l'accessibilité ou encore la sécurité et la salubrité.

L'analyse par orthophotoplan des tissus bâtis présents sur le périmètre du SCoT, a permis d'identifier 4 formes urbaines caractéristiques :

- L'organisation de type « concentrique »;
- L'organisation de type « carrefour »;
- L'organisation de type « village rue » ;
- L'organisation de type « polynucléaire ».

Chacune de ces formes urbaines fait l'objet d'un focus descriptif permettant, sur la base d'exemples concrets, de cibler leurs dynamiques de développement respectives et les enjeux qui en découlent.

La carte ci-après permet de mettre en évidence la prédominance des formes urbaines de types « concentrique » le long de la vallée de l'Yonne une implantation qui fait écho aux « places fortes » de l'époque.

Par ailleurs, cette carte exprime également une dichotomie Est/Ouest avec pour la partie sous l'influence de la Marne, une forte représentativité des villages « carrefours » tandis que l'Est du territoire témoigne d'une plus grande ruralité avec une prédominance de villages « polynucléaires ».

Organisation urbaine de type « concentrique »

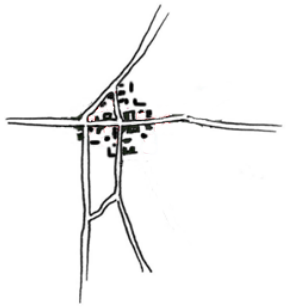

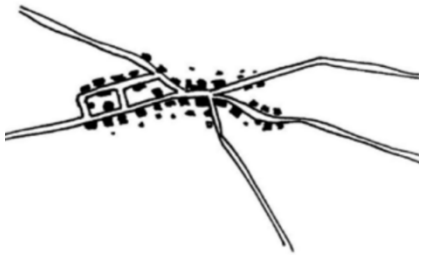

Organisation urbaine de type « carrefour »

Organisation urbaine de type « village-rue »

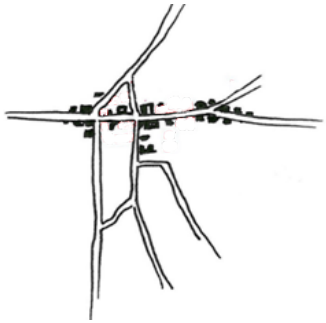

Organisation urbaine de type « polynucléaire »

Formes urbaines

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

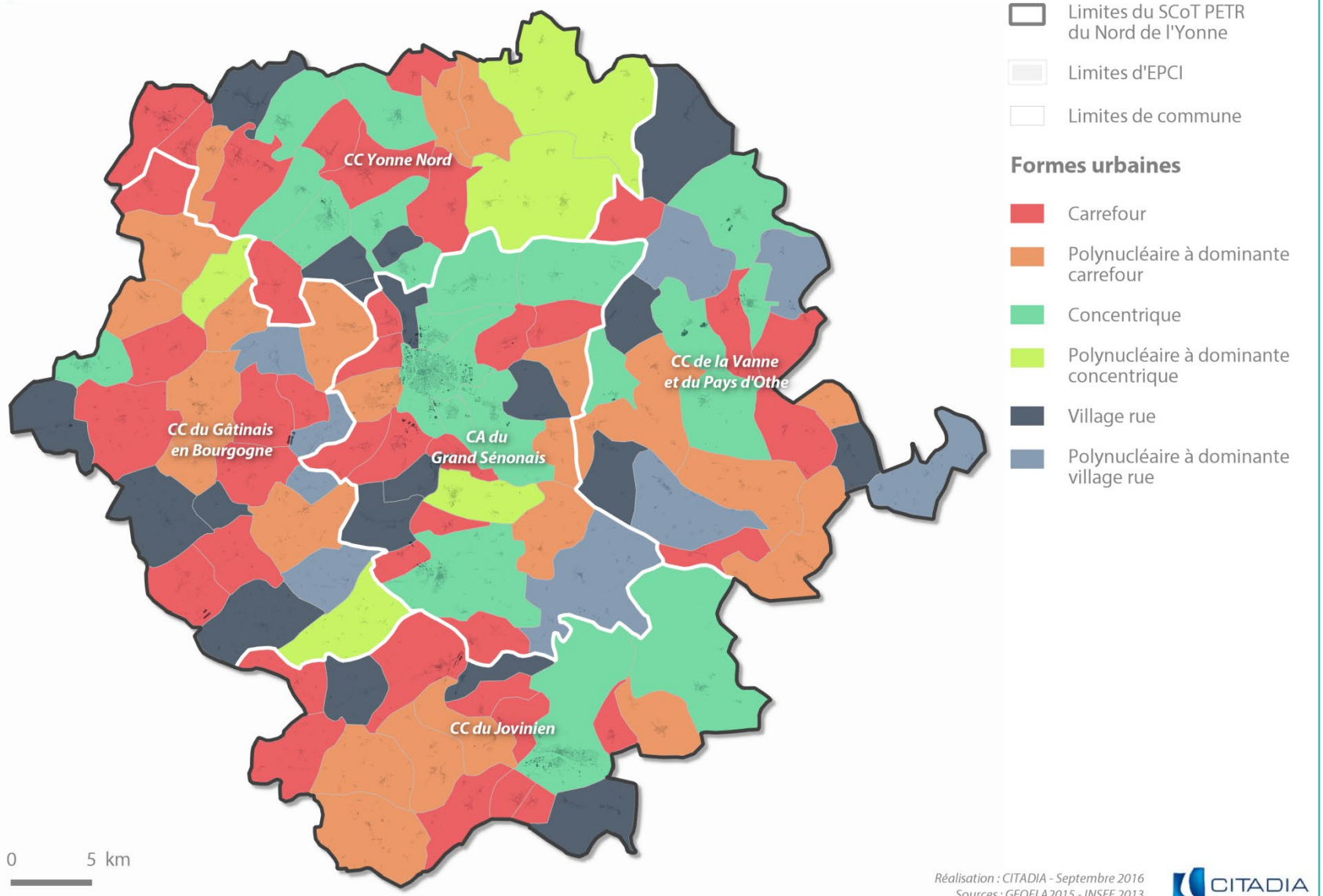

Focus sur l'organisation urbaine de type « concentrique »

Caractéristiques :

Une forme urbaine traditionnellement héritée de dispositifs défensifs (fortifications, murailles, fossés, etc.) et/ou de reliefs marqués (cuvettes, collines, etc.) fixant un « cadre » au développement urbain.

L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).

La commune de Sergines illustre parfaitement ce type de développement.

Sergines au fil des siècles source : Géoportail.fr

Dynamiques de développement :

L'évolution de la tâche urbaine démontre une certaine constance sur le temps long dans la mesure où les extensions urbaines sont réalisées le plus souvent en continuité immédiate de la trame bâtie existante.

Dès lors, si la structure originelle en forme « concentrique » reste visible, celle-ci tend à s'élargir et présente bien souvent une densité moindre à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la commune.

Dynamique de développement

Enjeux d'évolution :

Le principal enjeu d'évolution est de tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espace et les potentialités existantes au sein de la tâche bâtie.

Il est également nécessaire de travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur les paysages alentours.

Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « carrefour »

Caractéristiques :

Ensemble urbain traditionnellement implanté autour d'un nœud routier présentant, le plus souvent, une structure en « T ».

L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).

La commune de Champigny en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle a conservé sa structure originelle au fil des siècles.

Champigny au fil des siècles source : Géoportail.fr

Dynamiques de développement :

L'évolution de la tâche urbaine de ce type d'organisation spatiale démontre une tendance au développement linéaire (étalement le long des axes principaux puis sur les pénétrantes secondaires) plutôt que par densification concentrique.

Dès lors, la structure originelle en forme de « T » tend à se complexifier en dessinant progressivement une armature en « étoile « à l'origine de délaissés urbains ou encore de dégradations des coupures d'urbanisation.

Dynamique de développement

Enjeux d'évolution :

Le principal levier d'évolution pour tendre vers un développement territorial durable et respectueux de l'identité icaunaise est d'épaissir la tâche urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverse et en comblant les dents creuses.

Il est également nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire

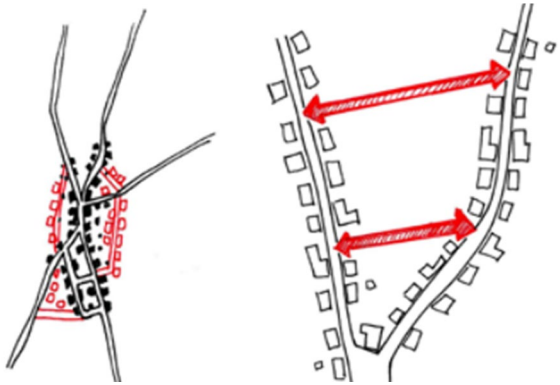

Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « village-rue »

Caractéristiques :

Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, traditionnellement implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.

Cette juxtaposition de bâti, procurant un sentiment d'effet « couloir » nuit fortement à la visibilité de la centralité de la commune. Par ailleurs, la fonction des espaces publics se résume à sa simple fonction routière.

La commune de Marsangy en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle prend place en fond de vallée.

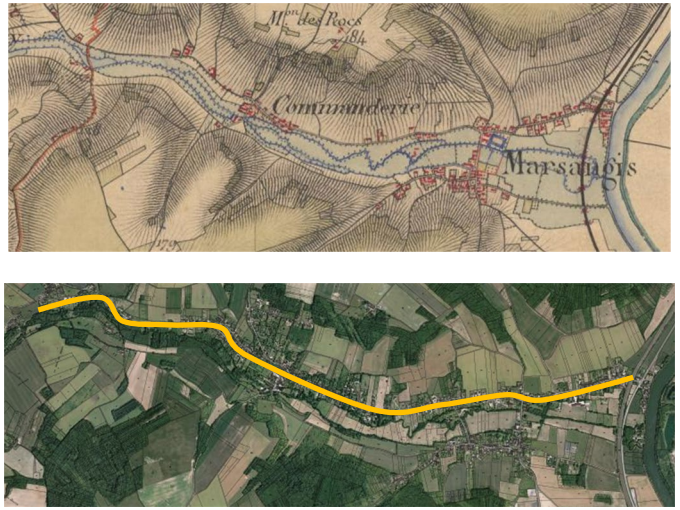

Marsangy au fil des siècles source : Géoportail.fr

Dynamiques de développement :

L'évolution de la tâche urbaine de ce type d'organisation spatiale prend principalement deux formes :

- L'extension continue le long de l'axe historique, pouvant conduire dans certain cas à la création de continuum urbain entre deux communes.
- Un développement transversal le long des axes secondaires faisant évoluer la structuration d'origine en organisation urbaine de type « carrefour ».

Enjeux d'évolution :

Ce type d'urbanisation est à l'origine de problématiques telles que les surcoûts liés à l'extension des réseaux ou encore la perte de dynamisme des centres-bourgs.

Un épaississement du front bâti, grâce à la mise en place de réserves foncières (voirie et bâti), permettrait de restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respirations sur les extérieurs de la commune.

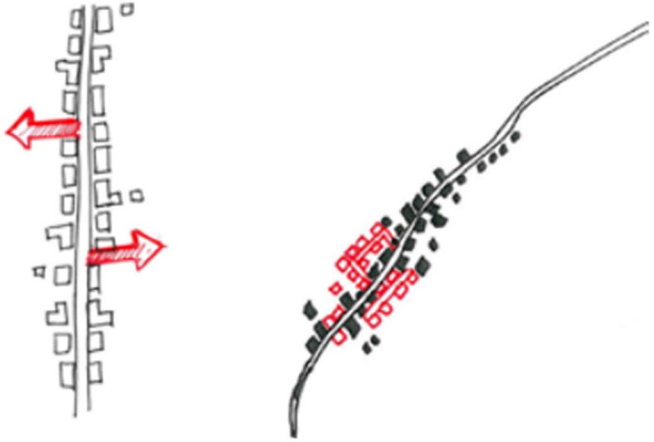

Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « polynucléaire »

Caractéristiques :

Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés entre eux (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).

Bien souvent lâche et aéré, l'organisation urbaine de type « polynucléaire » est rythmée par une alternance de parcelles agro-naturelles et d'habitations plus ou moins diffuses, lui conférant ainsi un aspect fragmenté. Cette organisation peut être à dominante concentrique, linéaire ou carrefour.

La commune de Dixmont, avec ses nombreux hameaux en est un exemple.

Dixmont au fil des siècles source : Géoportail.fr

Dynamiques de développement :

Les entités polynucléaires présentent deux dynamiques d'urbanisation menées, le plus souvent, simultanément :

- L'extension linéaire entre les différents noyaux réduisant les fenêtres d'ouverture sur le grand paysage;
- Un développement spontané au gré des opportunités foncières accentuant d'une part, le mitage du territoire et la consommation d'espaces agro-naturels et d'autre part, la perte de lisibilité des éléments de centralité.

Enjeux d'évolution :

La mobilisation et la valorisation des délaissés urbains (interstices, dents creuses, parcelles faiblement bâties) constituent le principal levier de développement urbain pour impulser une nouvelle dynamique visant à assurer la compacité des noyaux urbains.

Un travail sur la question des hameaux doit être également mené en parallèle afin que ces derniers se contiennent dans leurs limites actuelles.

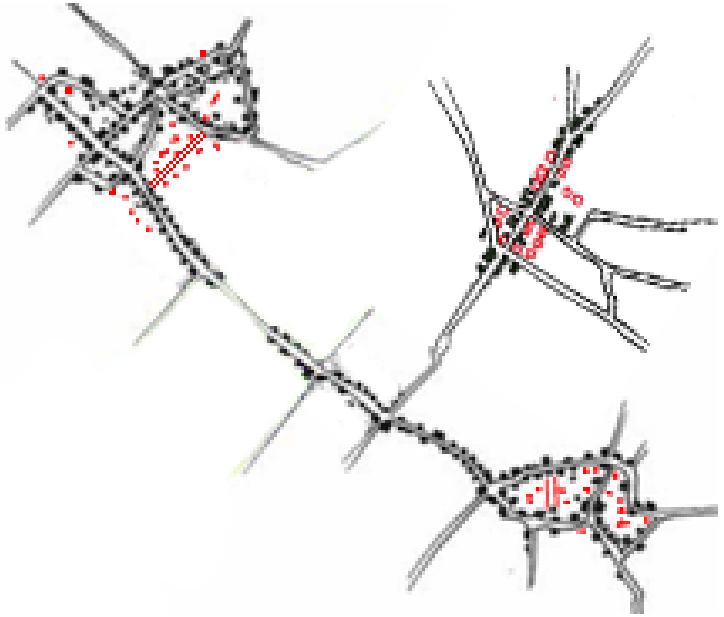

Enjeux d'évolution

2. Politique d'urbanisme et évolutions foncières : quelles réalités sur le territoire ?

2.1. Une politique d'urbanisme en cours de structuration : la planification intercommunale le nouveau défi du territoire

Bien que la culture de la planification stratégique soit moins prégnante en milieu rural que dans les espaces urbains, le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne présente un bon niveau de couverture en documents d'urbanisme réglementaire.

En effet en janvier 2016, 79 communes du territoire étaient dotées d'un document d'urbanisme dont :

- 9 par une Carte Communale ;
- 37 par un Plan d'Occupation des Sols ;
- 25 par un Plan Local d'urbanisme ;
- 9 par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En sus, la commune nouvelle des Vallées de la Vanne fait figure d'exception car elle est couverte à la fois par deux cartes communales et un Plan d'Occupation des Sols.

Ainsi, un tiers des communes du territoire sont dépouvues de document d'urbanisme et sont donc soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Il est à noter que les EPCI du territoire se sont dernièrement lancés dans l'élaboration de Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

2.2. Consommation de l'espace

La consommation des espaces naturels et agricoles est un sujet ancien et récurrent, qui a pris de plus en plus de poids dans le contexte législatif et réglementaire.

Parce qu'elle résulte de plusieurs facteurs cumulatifs, la réduction de la consommation d'espace apparait comme un thème sensible mais stratégique pour un territoire. En effet guidée par une aspiration toujours plus forte d'accession à la propriété individuelle, une fiscalité et une valeur foncière plus avantageuses en secteur périurbain ou rural, la limitation de la consommation des espaces est donc au cœur des politiques publiques.

A cela s'ajoute également, une propension d'acteurs de la construction qui optent pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des cœurs de ville tant ces projets peuvent être couteux et techniques.

Ainsi, ces logiques de périurbanisation aboutissent à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

Dès lors, les lois issues du Grenelle de l'environnement sont venues renforcer la prise en compte des conséquences environnementales de l'artificialisation des sols (paysage, biodiversité, ruissellement…). Ainsi depuis 2010, le code de l'urbanisme précise qu'au sein d'un SCoT doit être réalisé « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs » (L.141-3). A partir de cette analyse, doivent être arrêtés « par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-6).

Pour répondre à ces exigences réglementaires, nous avons utilisé les **photos aériennes de l'IGN, en comparant les bases de données ORTHO 2007 et 2014**. Par comparaison, nous avons pu voir les parcelles ayant fait l'objet d'une construction entre 2007 et 2014.

2007

2014

Cette photo-interprétation a été **affinée et complétée pour la période 2014-2017 par un travail avec les maires de chaque commune**.

Nous avons ainsi recréé graphiquement l'enveloppe urbaine de fin 2007, afin de pouvoir identifier **ce qui a été urbanisé en extension** de l'enveloppe urbaine de 2007.

Cette urbanisation **en extension de l'enveloppe urbaine de 2007** se présente sous 2 formes :

- En extension « **vers l'extérieur** » (**3** sur le schéma et la photo)
- En extension « **vers l'intérieur** » dans le cas d'emprises agricoles ou naturelles de grande ampleur constituant des poches (**2** sur le schéma et la photo).

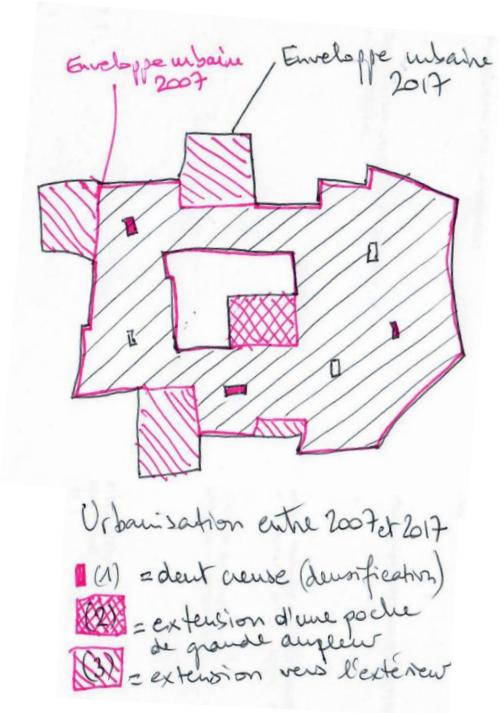

L'urbanisation des dents creuses, parcelles divisibles, cœurs d'ilot… (1) **n'a pas été comptabilisée dans la consommation d'espaces**.

La répartition de la consommation d'espaces totale pour l'habitat comprend donc l'urbanisation en extension « vers l'extérieur » (243,8ha) et « vers l'intérieur » dans les grandes poches de parcelles agricoles et naturelles (166,6ha). Au total, pour l'habitat, **410,4ha ont donc été consommés en extension ces 10 dernières années, soit 41ha par an en moyenne**.

Pour l'activité, l'urbanisation en extension « vers l'extérieur » représente 264,9ha et 31,4ha « vers l'intérieur » dans les grandes poches de parcelles agricoles et naturelles. En tout, pour l'activité, **296,3ha ont été consommés en extension ces 10 dernières années soit 29,6ha par an en moyenne**.

Dans l'ensemble, **706,7ha** ont été consommés en extension (**soit 70,7ha par an**) sur la période 2007-2017.

Tab 1 : Répartition de la consommation d'espaces entre 2008 et 2018

EPCI	Activité en extension "vers l'intérieur"	Activité en extension "vers l'extérieur"	Activité en extension total	Consommation en extension par an	Habitat en extension "vers l'intérieur"	Habitat en extension "vers l'extérieur"	Habitat en extension total	Consommation en extension par an
CA du Grand Sénonais	13,0	169,4	**182,4**	***18,2***	40,3	82,1	**122,4**	***12,2***
CC du Jovinien	5,9	18,4	**24,3**	***2,4***	19,7	31,3	**51,0**	***5,1***
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	1,7	9,5	**11,2**	***1,1***	15,8	37,5	**53,3**	***5,3***
CC yonne Nord	8,3	32,1	**40,4**	***4,0***	46,4	57,6	**104,0**	***10,4***
CC du Gâtinais en Bourgogne	2,5	35,4	**37,9**	***3,8***	44,4	35,3	**79,7**	***8,0***
SCoT PETR Nord Yonne	**31,4**	**264,9**	**296,3**	***29,6***	**166,6**	**243,8**	**410,4**	***41,0***

Regard rétrospectif sur les densités pratiquées dans les opérations en extension ces dix dernières années

Tab 2 : Dynamique de construction observée en extension sur les 10 dernières années *(Source : fichiers MAJIC seulement)*

	Nb. ha consommés en extension	Nb. lgmts réalisés en extension	Nb. lgmts moyens par ha consommé
CA du Grand Sénonais	47,5	884	18,6
CC du Jovinien	30,0	258	8,6
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	18,9	146	7,7
CC Yonne Nord	42,0	520	12,4
CC du Gâtinais en Bourgogne	51,7	423	8,2
SCoT PETR Nord de l'Yonne	190,1	2 231	

Au regard des données de la DGFIP disponibles, la CAGS et la CCYN se distinguent par un nombre de logements moyens par hectare consommé en extension supérieur aux trois autres EPCI du territoire. Ces chiffres témoignent de tendances distinctes, entre certains territoires tendant plus à la compacité que d'autres comme l'indique la taille moyenne des parcelles à vocation d'habitat en extension :

- Moins de 800 m^2 pour la CAGS et la CCYN.
- Près de 1 000 m^2 pour la CCJ et la CCVPO
- Plus de 1 100 m^2 pour la CCGB.

Si ces densités varient au sein des opérations et des types de tissus (historique ou contemporain), elles attestent de la capacité du territoire à optimiser l'espace pour limiter l'artificialisation de terres agricoles et naturels et préserver la physionomie des centres villes, bourgs et villages.

*Tableau 1 : les 243,8 ha consommés pour l'habitat proviennent du croisement d'une **analyse par photo interprétation** 2007-2014 puis d'un **travail avec les Maires** mené par la collectivité du PETR pour la période 2014-2017 incluse.*

Le croisement avec les fichiers fonciers MAJIC a permis de donner la date de construction des bâtiments et leur localisation, au sein de l'enveloppe 2007 recréée ou à l'extérieur de celle-ci.

*Le tableau 2 s'appuie **uniquement sur les données MAJIC et DGFIP** qui fournissent la taille des bâtiments et la superficie des parcelles consommées nous permettant de calculer des densités théoriques pratiquées en extension, ce qu'il n'était pas possible de faire avec le travail de photo interprétation et affiné avec les élus. Ce dernier chiffre est donc à nuancer, car relevant des données déclaratives des impôts.*

Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Des polarités qui se distinguent par leur poids démographique et les commerces, services et équipements dont elles disposent
- Des « sous-territoires » qui reflètent des réalités vécues pour les habitants
- Des formes urbaines diversifiées témoignant de l'identité du PETR et participant à la «non-banalisation » des paysages

Faiblesses à résorber

- Une logique de périurbanisation qui tend à affaiblir les bourgs-centres
- Un urbanisme de projet qui n'est pas pratiqué par tous (développement au coup par coup) et pouvant être à l'origine de conflits d'usages
- Une somme de disparités territoriales pouvant nuire à la fonctionnalité du PETR et à son rayonnement

Opportunités à saisir

- Une armature territoriale hiérarchisée qui doit être affirmée
- Une logique de complémentarité avec les territoires voisins à développer pour tenir compte de la réalité des bassins de vie et des grandes aires urbaines extérieures
- Des opportunités foncières au sein de la tâche bâtie (renouvellement urbain, rénovation de l'habitat et intensification) pour initier un développement urbain durable

Menaces à anticiper

- Un territoire « sous l'influence » qui subit plutôt que tire profit du desserrement urbain des pôles urbains extérieurs → territoire résidentiel, zone de transit
- Une consommation des terres agro-naturelles trop importante au regard des potentialités en renouvellement et densification
- Un manque de cohérence, de solidarité et d'équité dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie territoriale

Les enjeux de demain

- **Affirmer une armature territoriale multipolaire et hiérarchisée pour tendre vers un développement équilibré et solidaire du PETR**
- **Prioriser le développement au sein des enveloppes bâties et calibrer les projets en extension en fonction du développement envisagé pour limiter la consommation d'espaces agro-naturels**
- **Mettre en œuvre un urbanisme de projet favorisant une optimisation du foncier disponible et des formes urbaines durables et respectueuses de l'identité nord-icaunaise**

2

Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et concernant le parc de logements

Chapitre 2 : Des disparités territoriales importantes en matière de démographie et concernant le parc de logements

I. Un territoire aux portes de l'Ile-de-France, avec des incidences socio-démographiques fortes sur sa frange Nord

1. Une croissance démographique inégale au sein du territoire du SCoT

1.1. Un ralentissement de la croissance démographique depuis la fin de la décennie 2000

Le territoire du SCoT Nord de l'Yonne accueille au 1er Janvier 2013, 128 922 habitants. Il a connu au fil des décennies précédentes une croissance régulière et relativement dynamique de sa population. Son développement démographique est néanmoins ralenti depuis la fin des années 2000, le territoire n'ayant accueilli que 370 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013 (contre 820 entre 1999 et 2008).

Sa dynamique démographique a été néanmoins deux fois plus importante que celle du département de l'Yonne depuis 1968 (+43 % pour le territoire SCoT, contre +21 % en moyenne dans le département).

Evolution de la population depuis 1968 dans le territoire Nord-Yonne
Source : INSEE RP 1968-2013

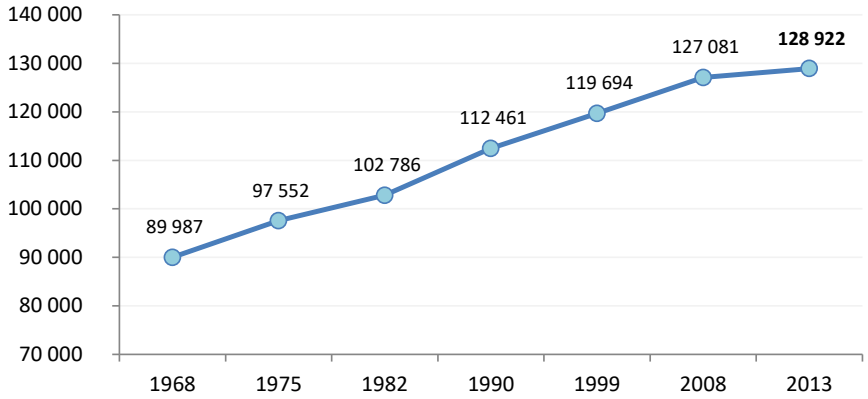

Cette croissance est, sur le long terme, très variable selon les intercommunalités composant le SCoT. En effet, au cours des 45 dernières

années, les Communautés de communes situées les plus au nord du territoire sont celles ayant connu le développement démographique le plus important.

Ainsi, la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, sous influence francilienne, ont connu un accroissement de leur population respectivement de +79 % et +88 % depuis 1968.

L'agglomération du Grand Sénonais, après une croissance plutôt dynamique au cours des années 1970 – 1980, voit son développement ralentir et connait depuis 2008, pour la première fois, un recul de sa population (de l'ordre de 200 habitants sur la période 2008-2013).

Enfin, la CC du Jovinien et la CC de la Vanne et du Pays d'Othe ont connu une croissance démographique moins linéaire et beaucoup moins dynamique que l'ensemble des autres intercommunalités, avec une perte de population au cours des années 1970, suivie d'une croissance relativement modérée au cours des années 1980 et 1990 et une stabilisation, voire un recul pour le Jovinien, de leur population depuis 2008.

Récemment, la croissance est particulièrement dynamique dans les territoires sous influence francilienne (frange nord et Ouest du territoire) ainsi que dans la couronne périurbaine de Sens.

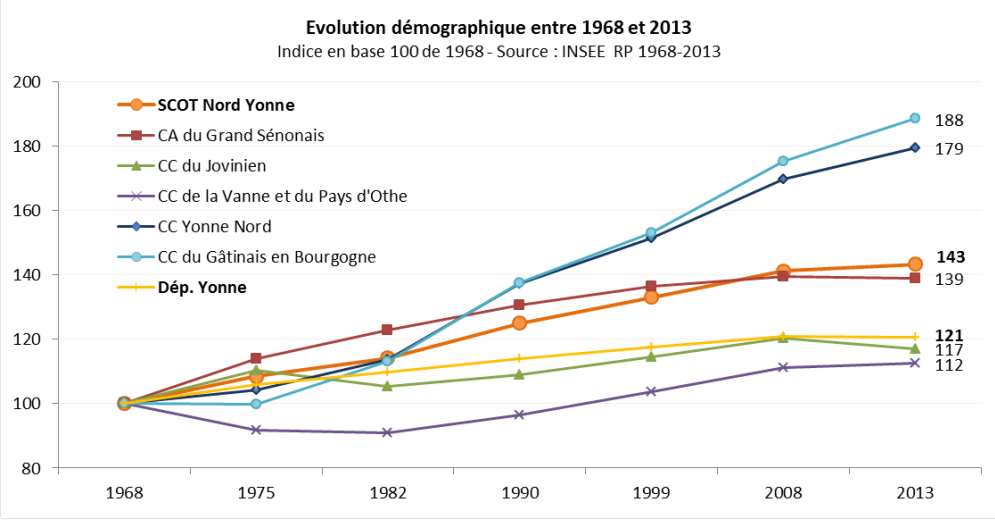

Evolution de la population entre 2008 et 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

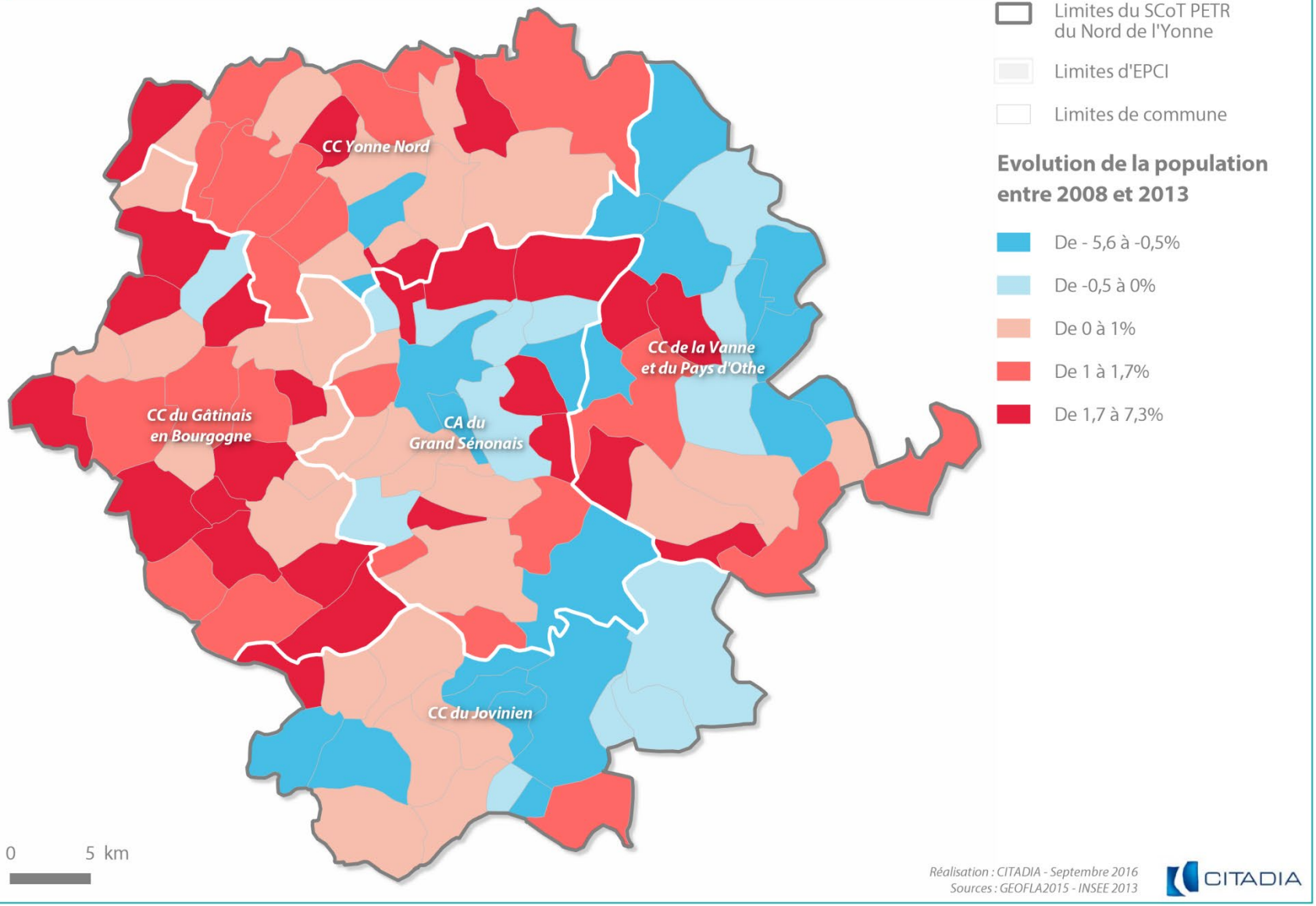

1.2. Un ralentissement de la croissance démographique depuis la fin de la décennie 2000

L'évolution démographique d'un territoire est portée par un double phénomène :

- Le solde entre les naissances et les décès, appelé ***solde naturel***, qui reflète la dynamique de natalité sur le territoire
- Le solde entre les arrivées et les départs, appelé ***solde migratoire***, qui reflète l'attractivité du territoire par rapport à des territoires voisins.

En l'occurrence, au sein du SCoT Nord de l'Yonne, la croissance démographique (+0,3 % par an) est portée de manière équivalente par le solde naturel (à la hauteur de +0,13 % par an) et par le solde migratoire (+0,15 % par an). Cette croissance reste modérée mais cependant beaucoup plus importante que la situation observée à l'échelle départementale où les soldes naturels et migratoires sont négatifs.

Cette situation est bien différente de celle constatée entre 1999 et 2008, au cours de laquelle l'attractivité du territoire était bien supérieure (solde migratoire équivalent à une croissance de +0,6 % par an). Ce recul de l'attractivité est constaté également à l'échelle départementale où le solde migratoire devient négatif.

La dynamique naturelle était par contre moins importante. En effet, le nombre de décès se maintient entre 1300 et 1400 décès par an au cours de la dernière décennie mais le nombre de naissances a, lui, augmenté à la fin des années 2000 (plus de 1600 naissances en 2007, 2008 et 2009, contre 1400 environ au début de la décennie).

Moteurs de la croissance démographique entre 1999 et 2013
Taux annuel d'évolution de la population
Source: INSEE RP 2013

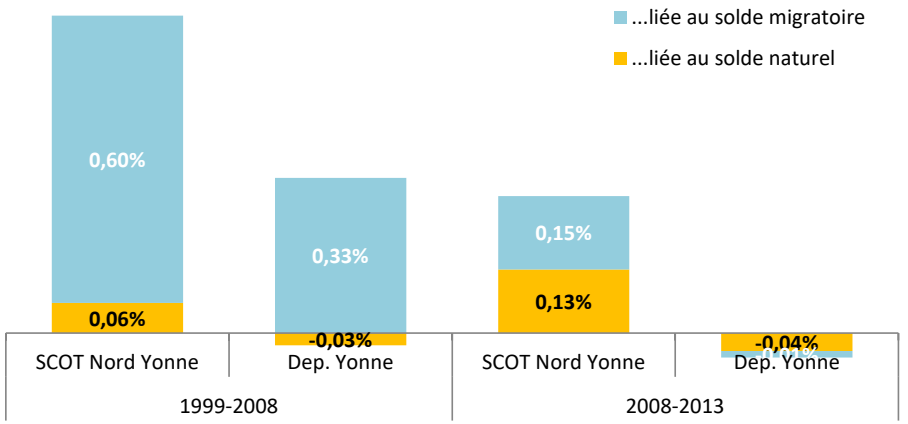

Evolution des naissances et des décès entre 2004 et 2014 dans le territoire Nord-Yonne
Source : INSEE RP

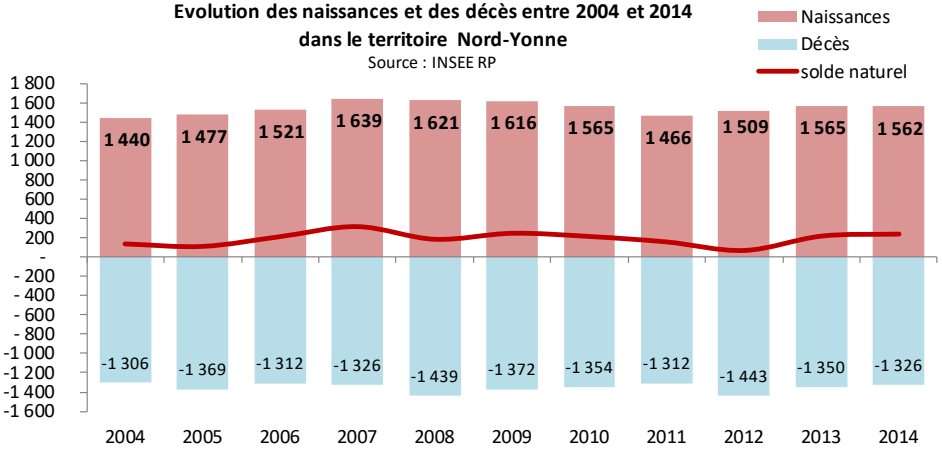

Les dynamiques naturelles et migratoires sont très nuancées au sein du territoire SCoT. La CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien ont un profil assez similaire puisqu'elles connaissent toutes deux une baisse de leur population en lien avec un solde migratoire négatif ; le recul démographique est particulièrement fort sur le Jovinien marqué par de nombreux départs de population. Une tendance à nuancer dans la mesure où elle a été fortement impactée par la fermeture d'entreprises et à l'arrêt de l'activité militaire.

La CC de la Vanne et du Pays d'Othe connait une croissance modérée de sa population avec un équilibre entre les naissances et les décès et un solde migratoire légèrement positif.

Enfin, la forte croissance de population sur les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne s'explique par une très forte attractivité de ces deux territoires, marqués par un solde migratoire supérieur à 1 % par an, notamment en raison de leur proximité avec l'Ile-de-France. Leur solde naturel reste assez faible, bien que positif, mais pourrait être amené à augmenter à l'avenir compte tenu de leur profil très familial.

Moteurs de la croissance démographique entre 1999 et 2013
Taux annuel d'évolution de la population
Source: INSEE RP 2013

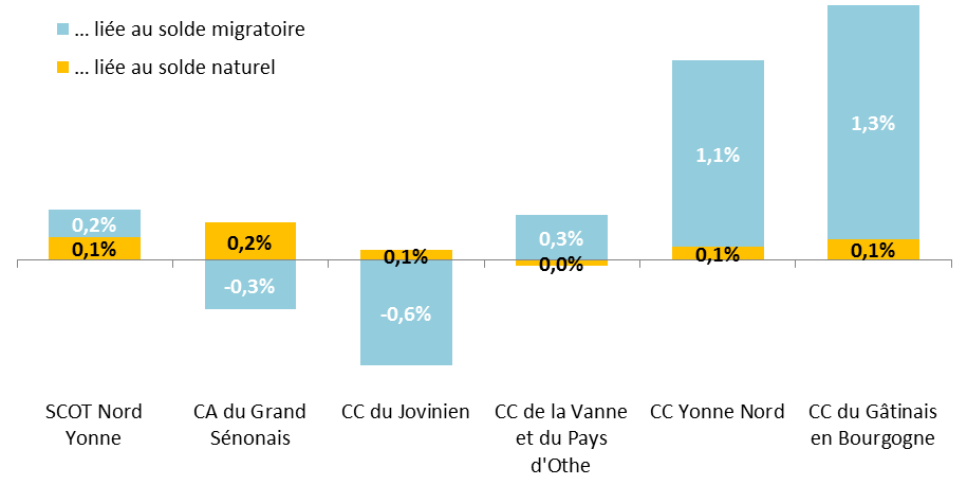

Evolution de la population liée au solde migratoire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

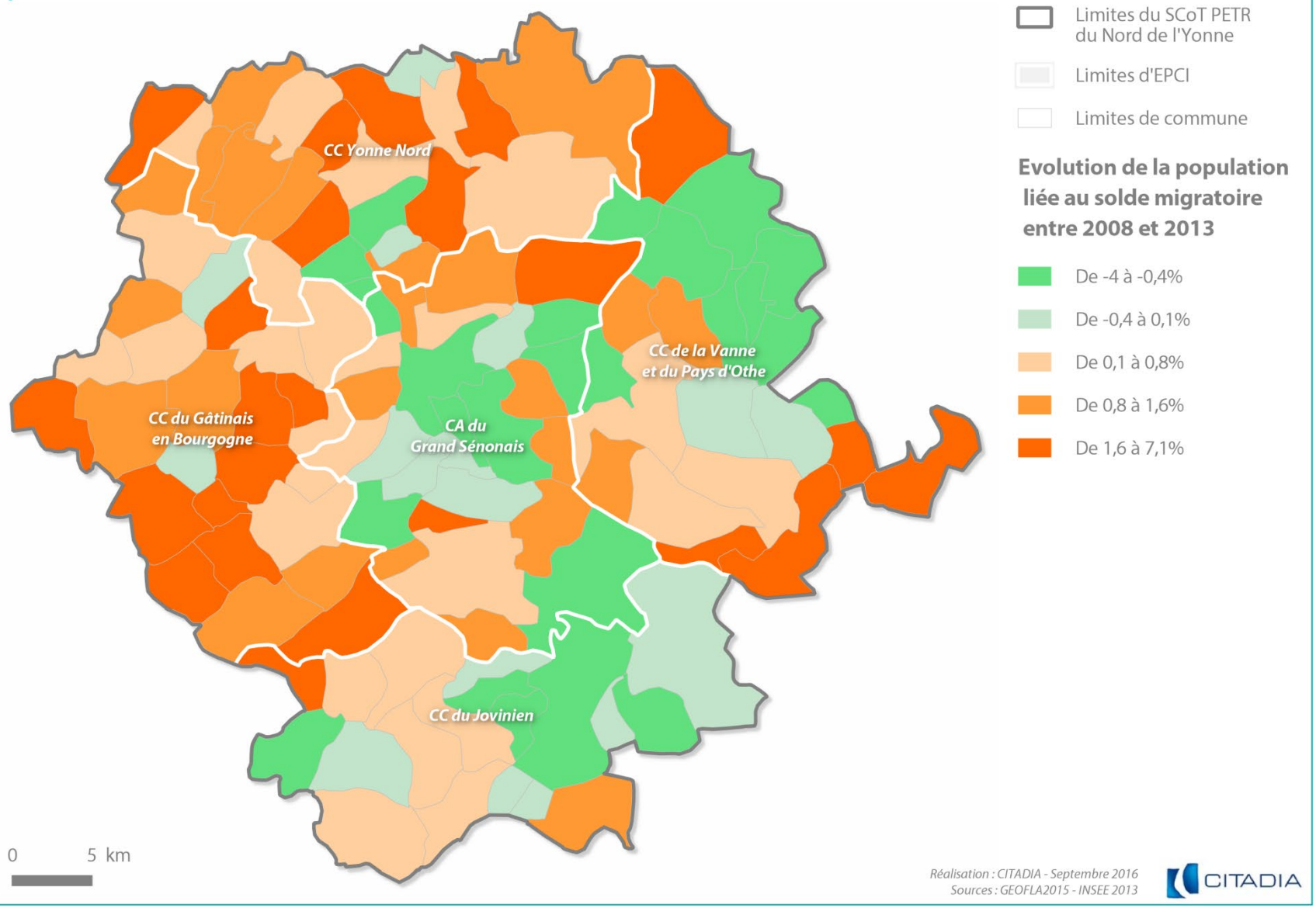

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

2. Une population au profil relativement familial mais connaissant un vieillissement important

2.1. Une légère surreprésentation des familles avec enfants par rapport à la situation départementale

Le SCoT Nord de l'Yonne se caractérise, comme une grande partie des territoires français par la présence d'une majorité de petits ménages : 52 % d'entre eux sont composés d'une ou deux personnes, dont 33 % de personnes seules et 29 % de couples sans enfant.

La population du SCoT est néanmoins plus familiale que dans l'Yonne, avec notamment une part plus importante de couples avec enfant (27 % contre 25 % dans le département) et de familles monoparentales (9 %, contre 8 % dans le département).

Au sein du SCoT, la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien se distinguent des autres intercommunalités par une présence accrue de petits ménages (37 % et 36 % de ménages unipersonnels, contre moins de 30 % dans les autres Communautés de communes, et même seulement 25 % dans la CC du Gâtinais en Bourgogne). Cela a un impact direct sur la taille moyenne des ménages qui est équivalente à 2,2 personnes par ménage, soit la moyenne observée également dans le département.

La CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population nettement plus familiale que dans le reste du territoire, avec une surreprésentation des couples avec enfants qui comptent pour un tiers des ménages (un quart en moyenne à l'échelle du SCoT).

Ces deux intercommunalités ont une taille moyenne des ménages plus élevée (supérieure à 2,4 personnes par ménage).

Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe se situe dans une position intermédiaire, avec notamment une part élevée de ménages sans enfant et une taille moyenne des ménages de 2,3.

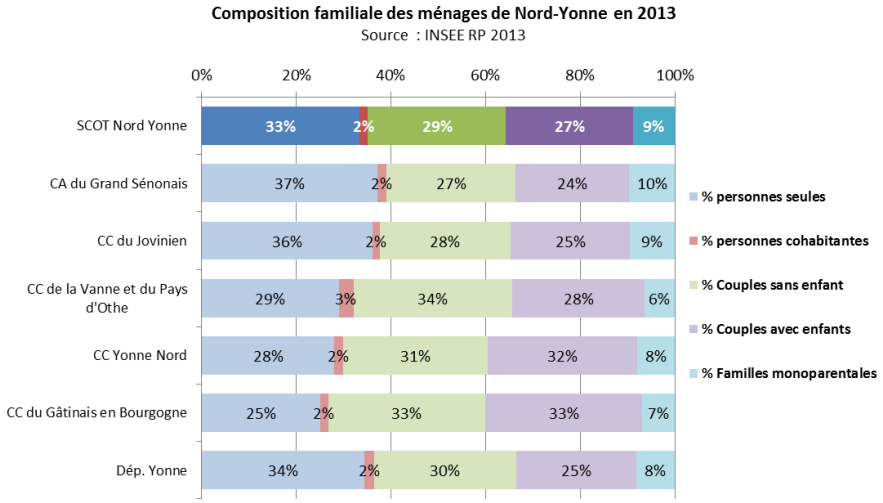

Taille moyenne des ménages en 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

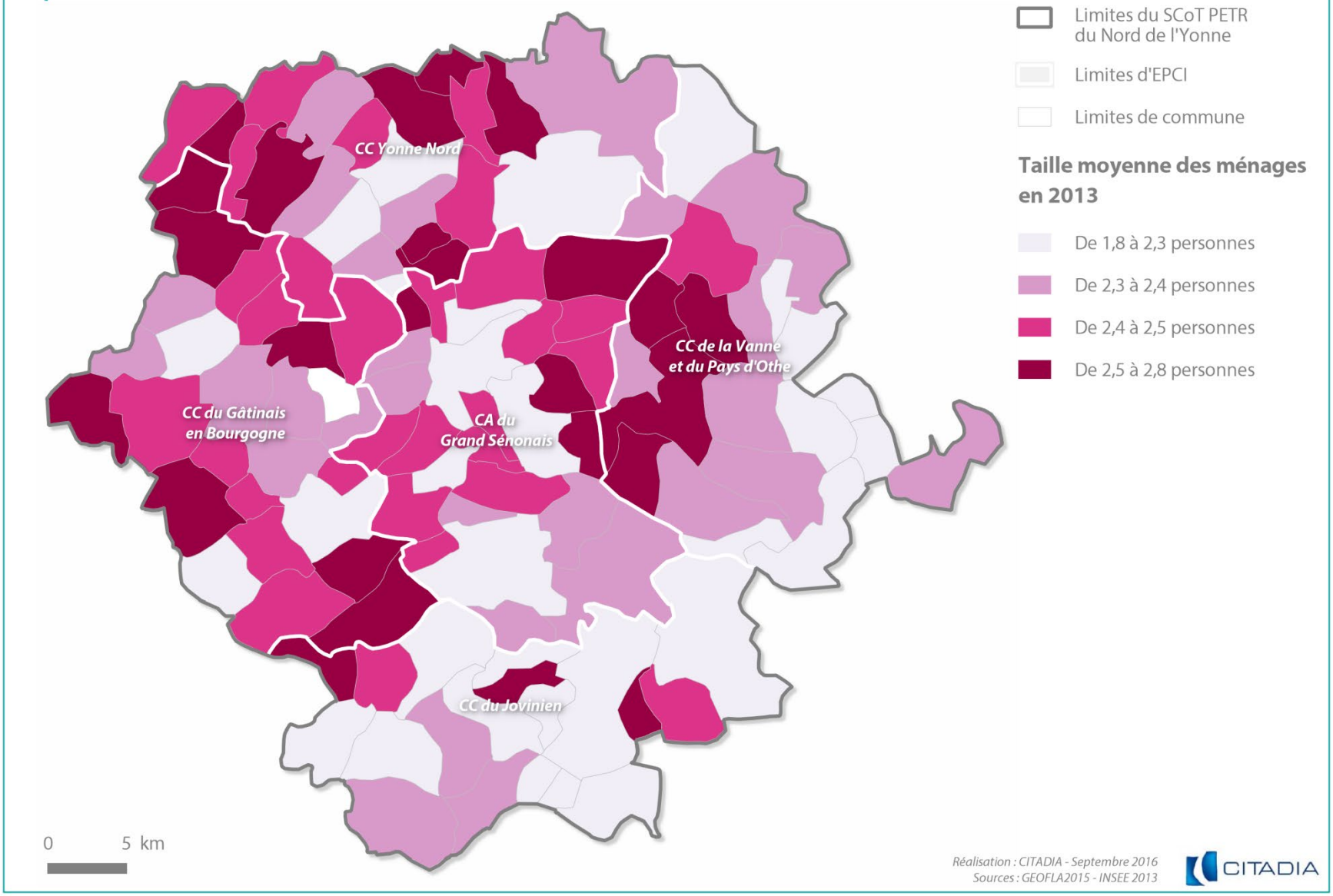

2.2. Une baisse de la taille moyenne des ménages partagée sur l'ensemble du territoire

A l'instar de la situation nationale, le territoire connait une baisse de la taille moyenne des ménages. Phénomène également appelé ***desserrement des ménages***, il découle directement du vieillissement global de la population (de plus en plus de personnes âgées vivent seules dans leur logement) mais aussi d'une tendance à « l'éclatement » des ménages liée aux divorces et séparations.

Au sein du SCoT Nord de l'Yonne, le desserrement des ménages est assez rapide puisque la taille moyenne des ménages est passée de 2,43 à 2,26 depuis 1999. Sur la période récente, il est davantage marqué dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien, dont le profil est déjà moins familial que dans le reste du territoire.

Dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, la taille des ménages ne diminue que très peu sur la période récente, ce qui corrobore l'hypothèse d'arrivées de familles avec enfants sur ces territoires, contrebalançant les phénomènes de vieillissement et de séparations.

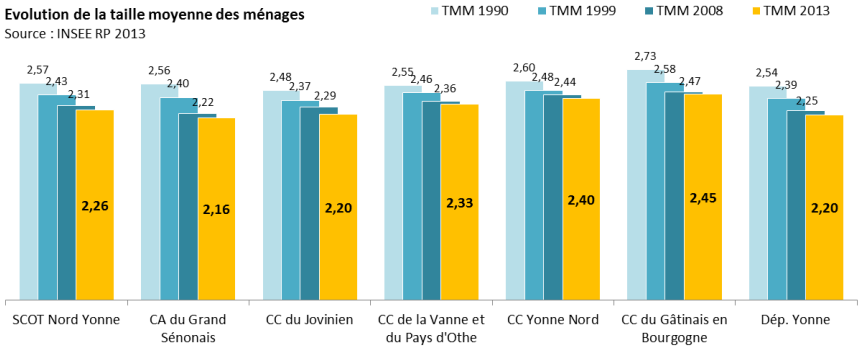

2.3. Un vieillissement de la population touchant le territoire à différents degrés

L'Yonne est un département particulièrement marqué par le vieillissement de sa population. En effet, près de 30 % des habitants ont plus de 60 ans et son indice de jeunesse est, en 2013 de 0,82, ce qui signifie que le territoire compte environ 8 personnes de moins de 20 ans pour 10 de plus de 60 ans.

Au sein du département, le SCoT Nord de l'Yonne apparait légèrement moins vieillissant avec une proportion de personnes de plus de 60 ans équivalente à 27 % de la population. Son indice de jeunesse reste cependant inférieur à 1, montrant la prépondérance des ménages vieillissant par rapport à la population jeune (moins de 20 ans).

Les CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien présentent un indice de jeunesse proche de la moyenne du territoire du SCoT et comptent une part élevée de ménages vieillissants. Ils se caractérisent par contre par une sous-représentation des familles avec enfants au profit des jeunes adultes (15-29 ans), qui trouvent sur ces territoires, et notamment dans les deux polarités de Sens et Joigny, une offre de logements pouvant répondre à leurs besoins (offre locative notamment).

Les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne accueillent une population plus jeune (dans ces deux territoires, l'indice de jeunesse est supérieur à 1) en raison de la présence plus importante de familles avec jeunes enfants et ne comptent que 25 % de personnes de plus de 60 ans. Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe est le secteur connaissant le vieillissement le plus marqué, avec 30 % de sa population ayant plus de 60 ans et un indice de jeunesse de 0,77.

L'ensemble des intercommunalités composant le SCoT connaissent un vieillissement de leur population qui se traduit par une baisse de l'indice de jeunesse. Ce vieillissement est cependant plus rapide dans la CA du Grand Sénonais, la CC du Jovinien et plus encore dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe que dans la CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne (où l'indice de jeunesse se maintient presque).

Les communes constituées par Sens et sa première couronne connaissent un très fort vieillissement de la population, lié à la progression dans l'âge des ménages installés dans les territoires pavillonnaires au cours des années 1970 et 1980. Les familles s'implantant aujourd'hui davantage dans une deuxième couronne périurbaine qui connait un vieillissement moins marqué.

L'ensemble de la frange Est du territoire connait également un vieillissement très fort de sa population, celle-ci étant plus en marge du développement résidentiel.

Certaines communes du Nord et de l'Ouest du territoire font à l'inverse l'objet d'un certain rajeunissement de leur population en lien avec l'arrivée de familles et une natalité très dynamique.

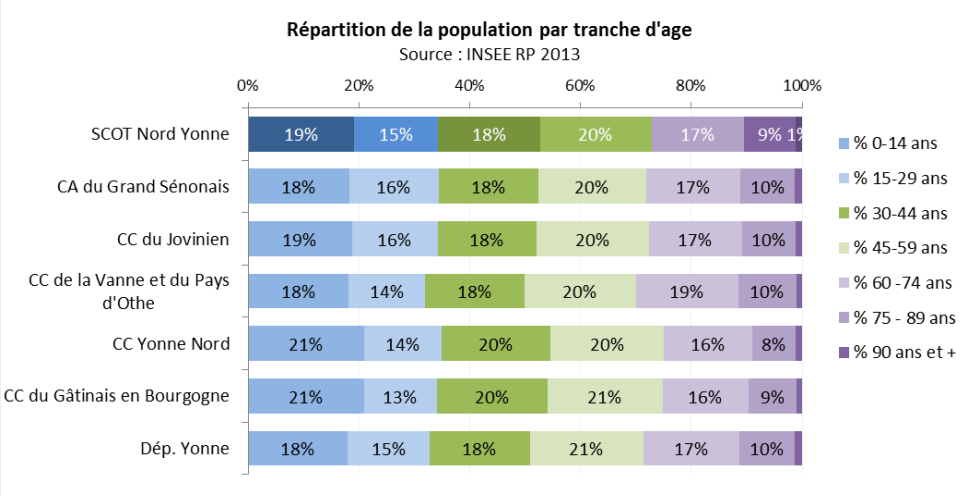

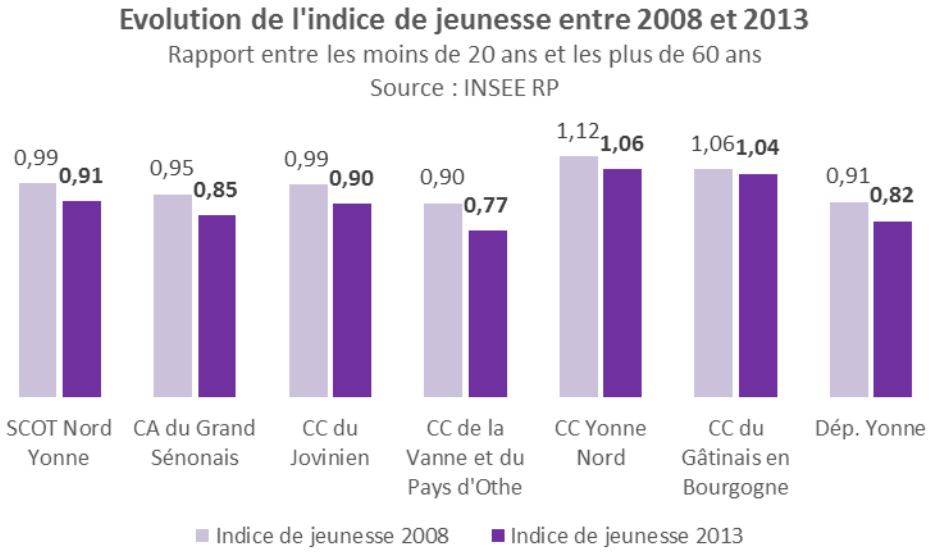

Indice de vieillissement

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

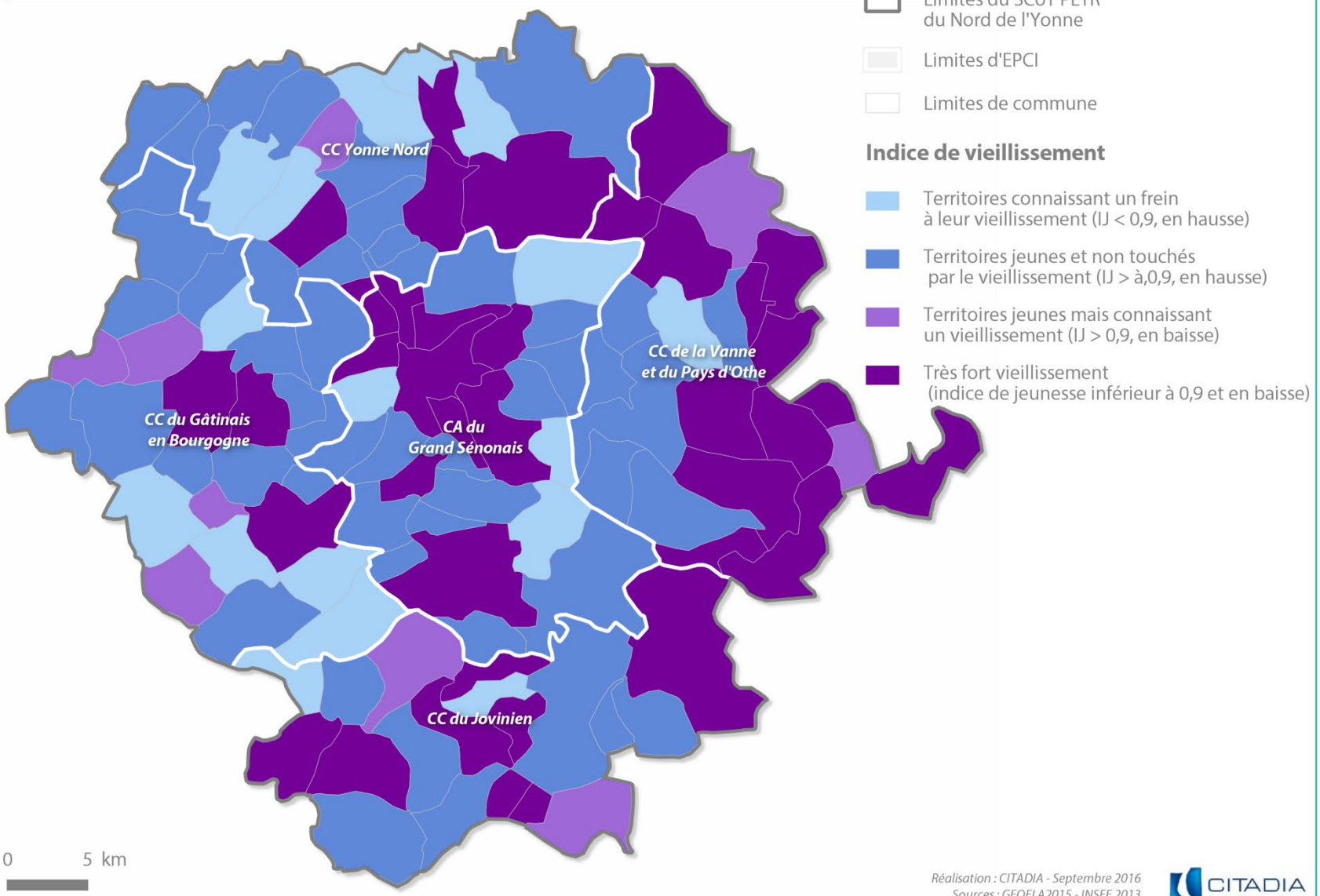

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

En réponse à ces besoins, le département de l'Yonne est plutôt bien doté en dispositifs d'accueil et de soins de personnes âgées. En 2008, le département est classé au quatrième rang national des départements les mieux équipés en places d'hébergement médicalisées, avec 157 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans. Les EPCI composant le SCoT Nord Yonne apparaissent parmi les mieux équipés à l'échelle départementale.

Toutefois, les associations semblent nuancer ce constat ; les délais d'attente pour intégrer certains établissements peuvent être très longs. De plus, depuis la réalisation du précédent Schéma Gérontologique, le taux d'équipement a fortement chuté puisque le nombre de places est resté similaire dans un contexte d'accélération du vieillissement sur le département. Ainsi, il est nécessaire d'assurer une veille sur le nombre de places en structures dédiées sur le département, afin d'assurer une réponse suffisante en besoins d'accueil médicalisé.

De plus, l'intensité du vieillissement doit conduire à mener des politiques de diversification de l'offre à destination des ménages vieillissants, avec notamment des produits non médicalisés mais proposant des services, mais également à intervenir sur le parc existant pour permettre un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Sur le territoire SCoT, les personnes âgées disposent de structures plus ou moins médicalisées qui sont nombreuses et maillent l'ensemble du territoire. On assiste à une évolution des maisons de retraite vers des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui offre un panel de prestations beaucoup plus large.

Aujourd'hui, le territoire SCoT possède une capacité d'environ 2 000 lits. Composée d'hôpitaux, de structures moyens et longs séjours, l'offre de soins en direction des personnes âgées est complétée par des prestataires de services à la personne pour assurer également le maintien à domicile

A noter également, l'Yonne souffre d'une désertification médicale constatée par l'ARS, déplorant une diminution de médecins généralistes, par ailleurs vieillissants, ce qui rend difficile le maintien à domicile pour les personnes vieillissantes. La population icaunaise dispose de 260 médecins généralistes, soit 7,7 médecins pour 10 000 habitants, dont l'âge moyen est plus de 55 ans.

Équipement lits établissements personnes âgées par canton

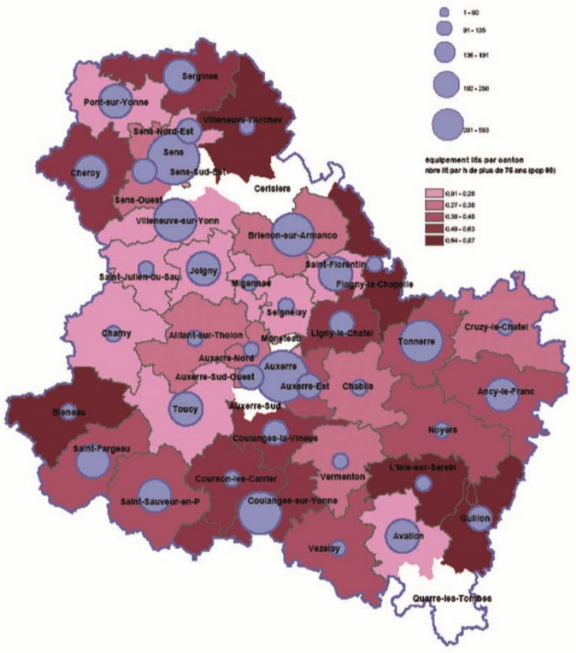

Schéma gérontologique de l'Yonne 2009 - 2014

3. Des écarts de revenus relativement limités malgré des nuances à souligner et une hausse des situations de fragilité sur le Nord du territoire

3.1. Des niveaux de revenus que l'on peut qualifier d'intermédiaire

Les niveaux revenus varient selon les EPCI de 18 000 € par an et par unité de consommation pour l'Agglomération du Grand Sénonais et la CC de Jovinien (qui comptent également un parc social davantage présent que les autres territoires) à 20 000 € annuels pour la CC du Gâtinais en Bourgogne.

Ces niveaux de ressources sont finalement peu éloignés de la moyenne nationale qui se situe à 19 800 € de revenus par an, et par unité de consommation.

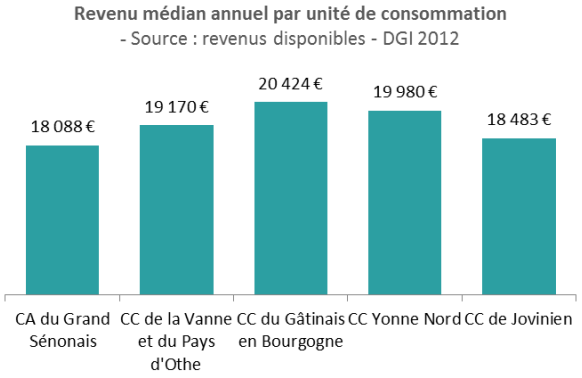

De plus, une autre caractéristique du territoire est la relative homogénéité des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres. L'écart interdécile (mesurant le rapport entre les revenus des 10 % de la population les plus riches et les 10 % les plus pauvres) est compris entre 2,5 et 3,5 selon les intercommunalités. Il est plus élevé sur les EPCI du Jovinien et du Grand Sénonais qui accueillent des populations précaires du fait de leur rôle de polarité et de réponse aux besoins des ménages fragiles. Mais globalement ces écarts interdéciles sont limités par rapport à la situation nationale (où celui-ci est de 4).

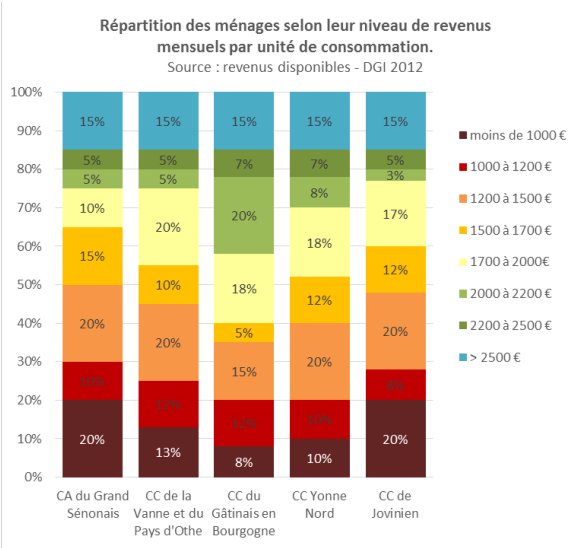

3.2. Des revenus plus élevés dans les territoires périurbains des populations modestes en milieu rural et dans les centralités

La répartition par strate de revenus permet de faire apparaitre la surreprésentation des ménages les plus modestes dans les EPCI du Grand Sénonais et du Jovinien et à l'inverse leur faible présence dans les CC du Gâtinais en Bourgogne et de Yonne Nord, au profit de ménages au ressources intermédiaires.

Par contre, la CC du Gâtinais en Bourgogne se distingue des autres territoires par une surreprésentation des ménages aux ressources plus élevées (revenus de 2000 à 2500 € mensuels par UC), avec une proportion de 27 % environ contre 10 à 15 % dans les autres territoires.

On constate enfin une uniformité des territoires en matière d'accueil des populations aux revenus supérieurs à 2500 € par mois et par UC.

La cartographie des niveaux de revenus à l'échelle communale fait nettement apparaitre la couronne périurbaine de Sens avec des niveaux de revenus plus élevés, puis des niveaux de ressources intermédiaires sur une grande partie des communes situées au Nord et à l'Ouest du territoire SCoT.

Par contre, des situations de fragilité semblent davantage présentes à Joigny et ses communes périphériques ainsi que dans toute la frange Est du territoire.

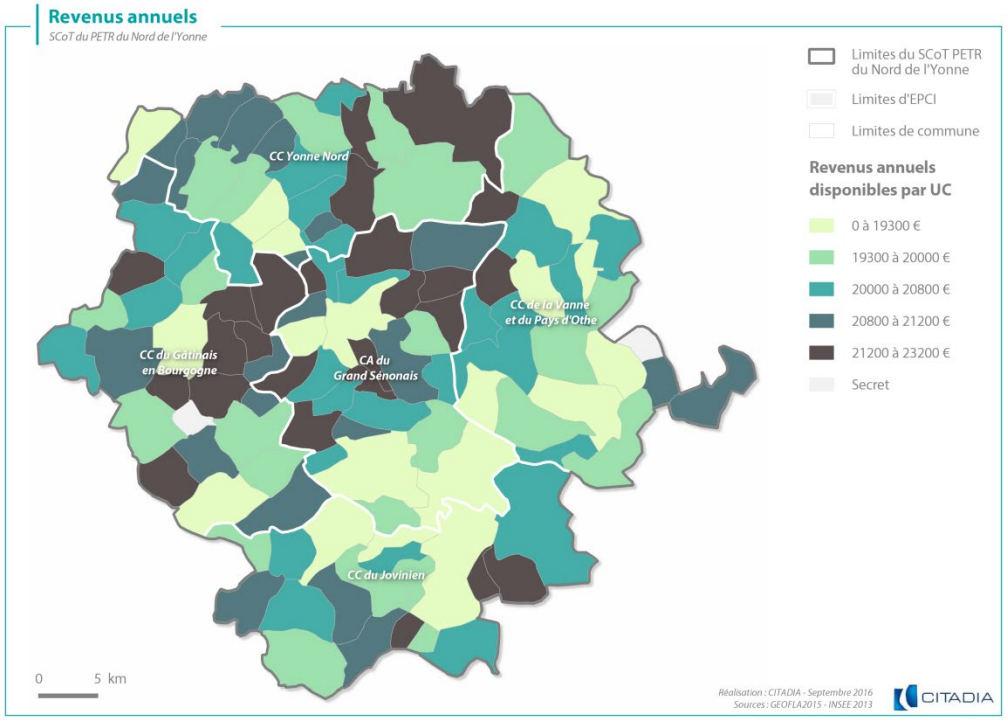

3.3. Mais une hausse des situations de fragilité sur le quart Nord-Ouest du territoire

Depuis la crise économique à la fin de la décennie 2000, les zones les plus attractives du point de vue résidentiel et économique commencent à connaitre des difficultés sensibles.

Ainsi le nord du territoire SCoT à savoir la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne font l'objet d'une forte croissance des populations précaires.

Entre 2010 et 2014, la part des allocataires CAF aux ressources inférieures au seuil de bas revenus a augmenté de 16 % sur le territoire Yonne Nord et de 19 % sur la CC du Gâtinais en Bourgogne.

De la même manière, le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux a augmenté de 25 % sur la CC du Gâtinais en Bourgogne et 28 % dans la CC Yonne Nord.

Au-delà de la précarisation de la population en place, on peut imaginer que cette croissance est également liée aux arrivées de ménages en provenance de la région parisienne, contraints de venir résider dans l'Yonne en raison du coût du logement en Ile-de-France. Leur implantation en zone rurale peut engendrer cependant des frais supplémentaires et notamment ceux liés aux déplacements.

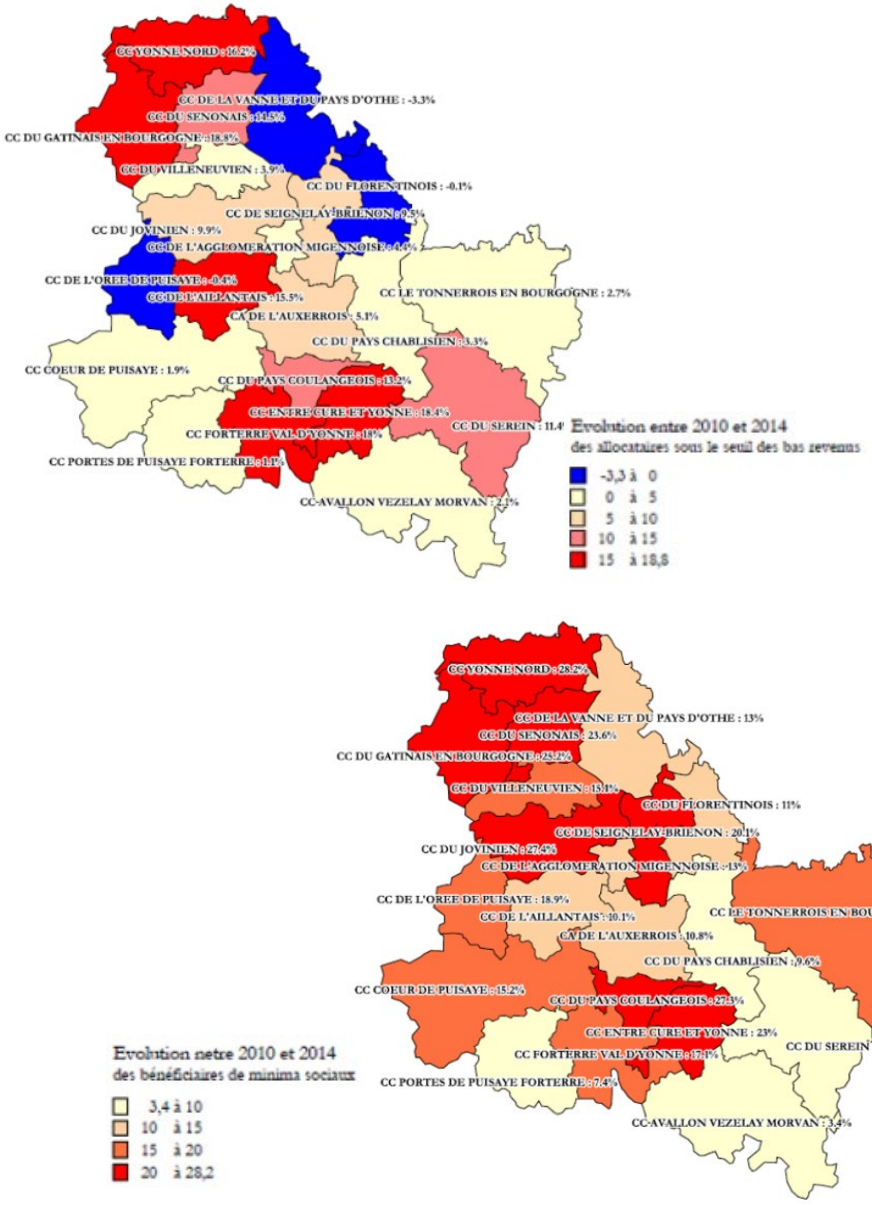

Source : Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abri au mal-logement – Département de l'Yonne et Préfecture de l'Yonne

1. Une activité de la construction en recul sur l'ensemble des intercommunalités composant le territoire du SCoT

1.1. Un ralentissement de la production de logements depuis la fin des années 2000

En moyenne au cours de la décennie passée, 520 logements ont été commencés par an. Deux périodes peuvent néanmoins être observées :

- De 2004 jusqu'à la fin des années 2000, le rythme de construction est de l'ordre de 600 logements par an avec notamment un fort dynamisme de la construction individuelle (plus de 500 logements individuels construits certaines années) et une certaine stabilité de la construction en collectif (entre 100 et 200 logements par an, hormis en 2006), le territoire semblant avoir été peu concerné par des phénomènes de défiscalisation.
- A partir de 2008 et plus encore à partir de 2011, le rythme de construction de maisons baisse fortement, à 350 unités par an, puis en dessous de 300 unités annuelles depuis 2012. Là encore, la dynamique de construction de logements collectifs est plutôt stable, hormis un creux en 2012. Ainsi, en moyenne, le rythme de construction de logements depuis 2010 est de 400 par an.

Sur l'ensemble de la période observée, le logement collectif représente 26 % des logements commencés. Cette part suit plutôt une tendance à la hausse ces dernières années avec la baisse du nombre de logements individuel commencés.

Nombre de logements commencés par an, en collectif et en individuel
- Source SITADEL 2004 - 2013

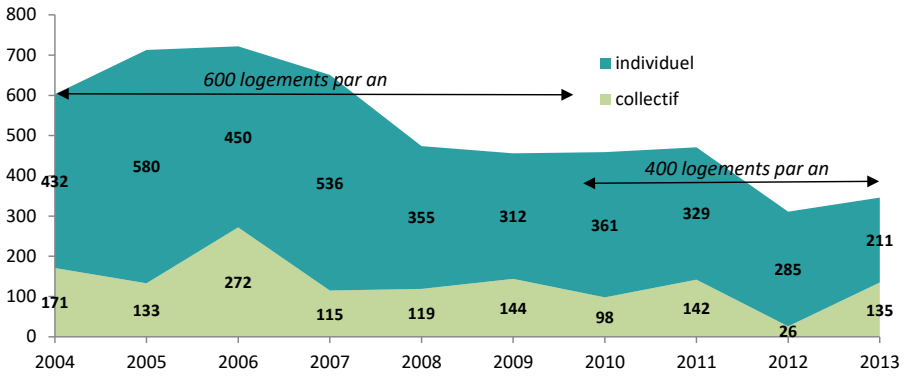

1.2. Une forte dynamique de construction de logements sur la partie Nord-Ouest du territoire SCoT

Ce ralentissement de la production s'observe sur la majorité des territoires et notamment la CA du Grand Sénonais qui porte une part importante de la construction à l'échelle du SCoT avec environ 300 logements produits par an à la fin des années 2000 et qui voit sa production divisée par deux au cours des dernières années. Dans la deuxième couronne périurbaine de l'agglomération, le développement reste encore dynamique, avec des ménages bénéficiant de prix de l'immobilier plus attractif qu'à proximité de Sens.

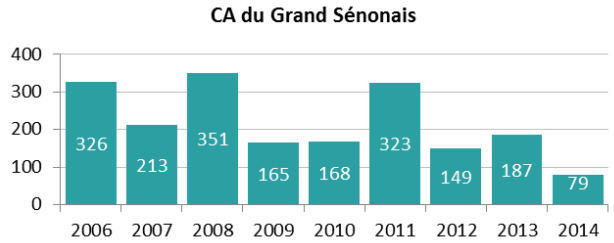

Sur le territoire du Jovinien, avec un creux en 2011, le rythme de production de logements repart à la hausse mais reste globalement peu dynamique à l'échelle du SCoT.

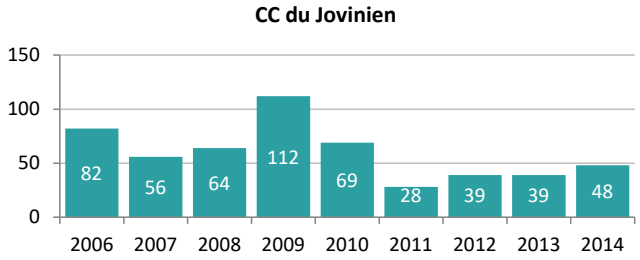

La CC du Gâtinais en Bourgogne ainsi que la CC Yonne Nord ont largement contribué au développement de l'offre résidentielle à la fin de la décennie 2000 avec plus 150 à 200 logements construits annuellement dans chacune des deux intercommunalités, probablement liés aux arrivées de ménages franciliens sur la frange Nord du territoire SCoT. Depuis, le rythme est ralentit, notamment dans la CC du Gâtinais en Bourgogne.

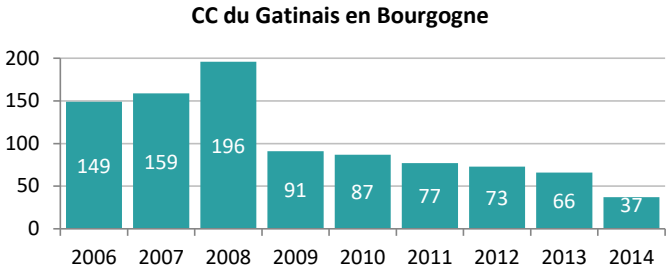

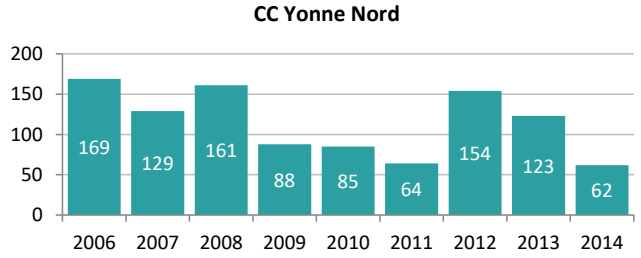

Enfin, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe ne connait qu'un développement modéré, de l'ordre d'une dizaine de logements par an.

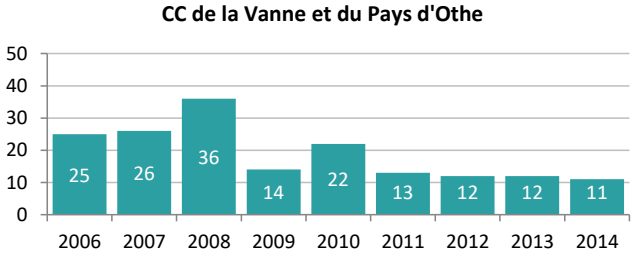

Nombre de logements livrés depuis 10 ans dans les différentes intercommunalités. Source SITADEL 2004-2013

Résidences principales construites depuis 2006

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

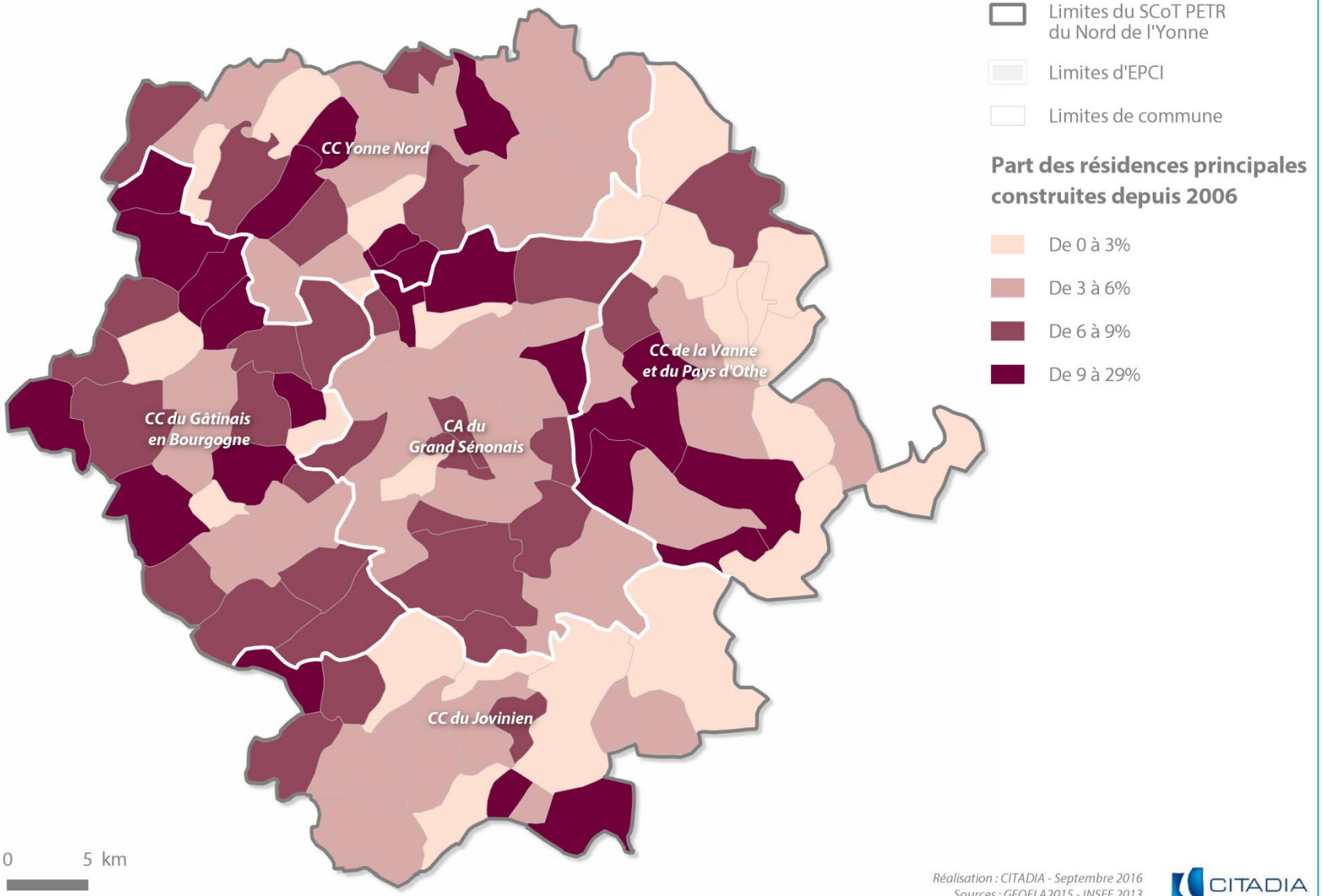

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

2. Une offre de logements orientée vers l'accession en individuel et marquée par une forte hausse de la vacance

2.1. Un parc de résidences secondaires en fort recul et une vacance qui suit une tendance à la hausse

Le parc résidentiel compte en 2013 près de 69 000 logements au sein du territoire SCoT. Il connait une croissance régulière, de l'ordre de + 500 logements chaque année, soit une croissance de près de 1 % par an.

On distingue ces logements selon plusieurs mode d'occupation : les résidences principales, occupées plus de 6 mois de l'année par un propriétaire, un locataire ou une personne logée gratuitement, les résidences secondaires, occupées moins de 6 mois de l'année et les logements vacants, inoccupés.

Plus de 80 % des logements à l'échelle du territoire SCoT sont occupés à titre de résidence principale, soit une proportion supérieure à celle observée à l'échelle du département (78 %). Ceci est lié à la plus faible présence de résidences secondaires, ne représentant que 10 % des logements, mais également des logements vacants par rapport à la situation départementale.

Depuis le début des années 1990, la part des résidences principales est en hausse en lien avec un recul de la part des résidences secondaires, progressivement occupées à titre principal.

Le parc de résidences secondaires est ainsi passé de plus de 10 700 logements en 1990 à 6800 logements environ en 2013.

Par contre, depuis 2008, la part des résidences principales n'augmente plus. Ceci est à mettre en regard avec la hausse progressive du parc vacant, dont la part était limitée à la fin des années 1990, mais atteint aujourd'hui un niveau préoccupant (plus de 9 %).

Evolution de la répartition par catégorie de logements au fil des recensements 1990 - 1999 - 2008 - 2013

- Source : INSEE RP

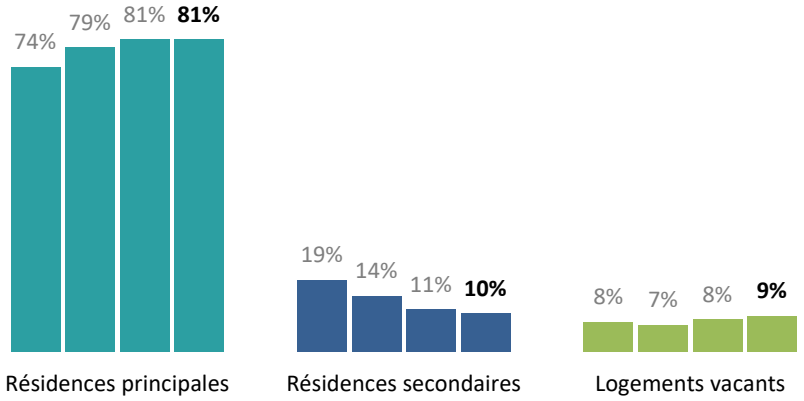

La CA du Grand Sénonais compte une part de résidences principales la plus élevée du territoire en lien avec une très faible présence des résidences secondaires (5 %) ; la vacance y est par contre élevée et en hausse régulière au cours de la dernière décennie.

A l'inverse, la CC du Gâtinais en Bourgogne (notamment la partie Sud) et la CC de la Vanne et du Pays d'Othe comptent encore une part élevée de résidences secondaires au sein de leurs communes (respectivement 19 % et 18 %), bien que celles-ci soient en recul à l'instar de la situation observée sur l'ensemble du SCoT.

La CC du Jovinien et la CC Nord Yonne comptent une part équivalente de résidences principales mais si sur la CC Nord Yonne la vacance est réduite et stable (7%), celle-ci est nettement plus importante dans le Jovinien.

La part de résidences secondaires est légèrement plus élevée dans la CC Nord Yonne mais connait là aussi un fort recul, avec là aussi, on peut le supposer, une dynamique de reconquête de ce parc pour une occupation à titre principal, en lien avec la pression exercée par les arrivées de ménages franciliens sur la frange Nord du territoire SCoT.

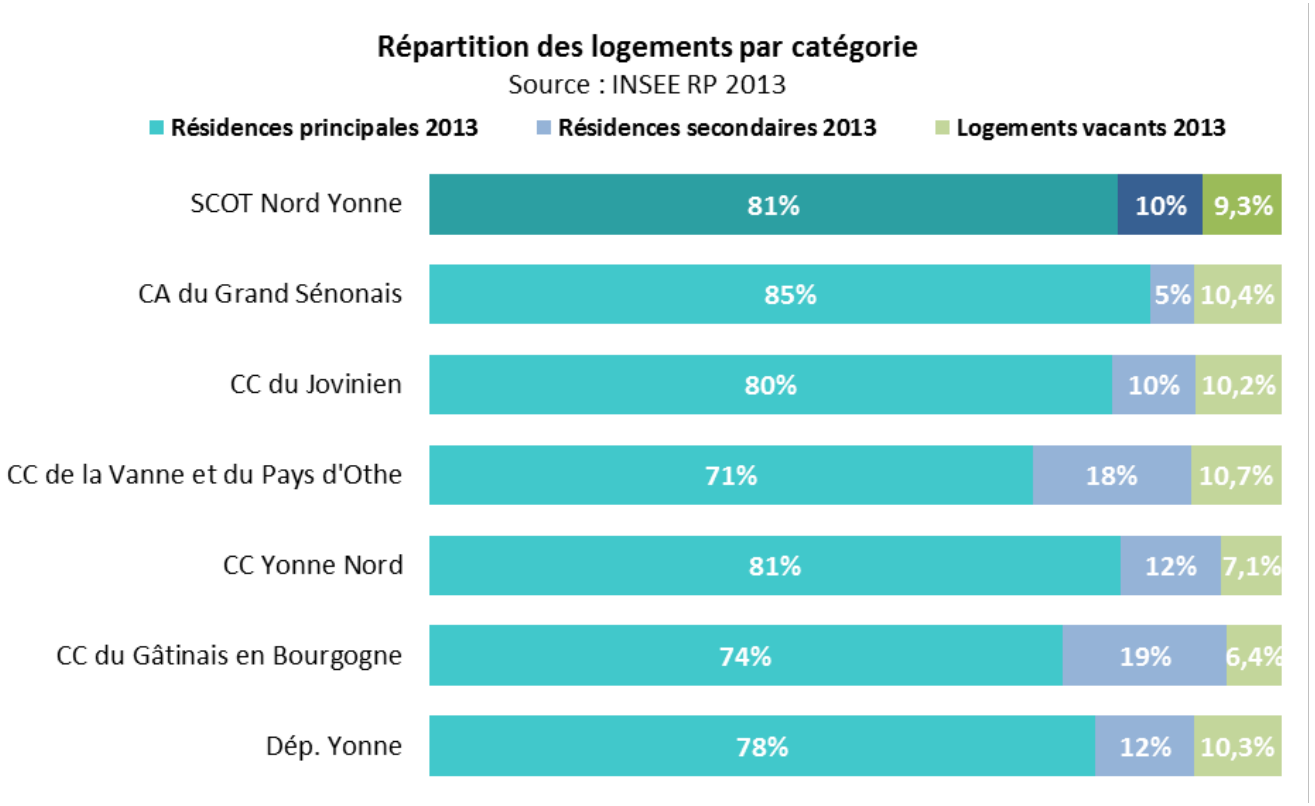

Résidences secondaires en 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

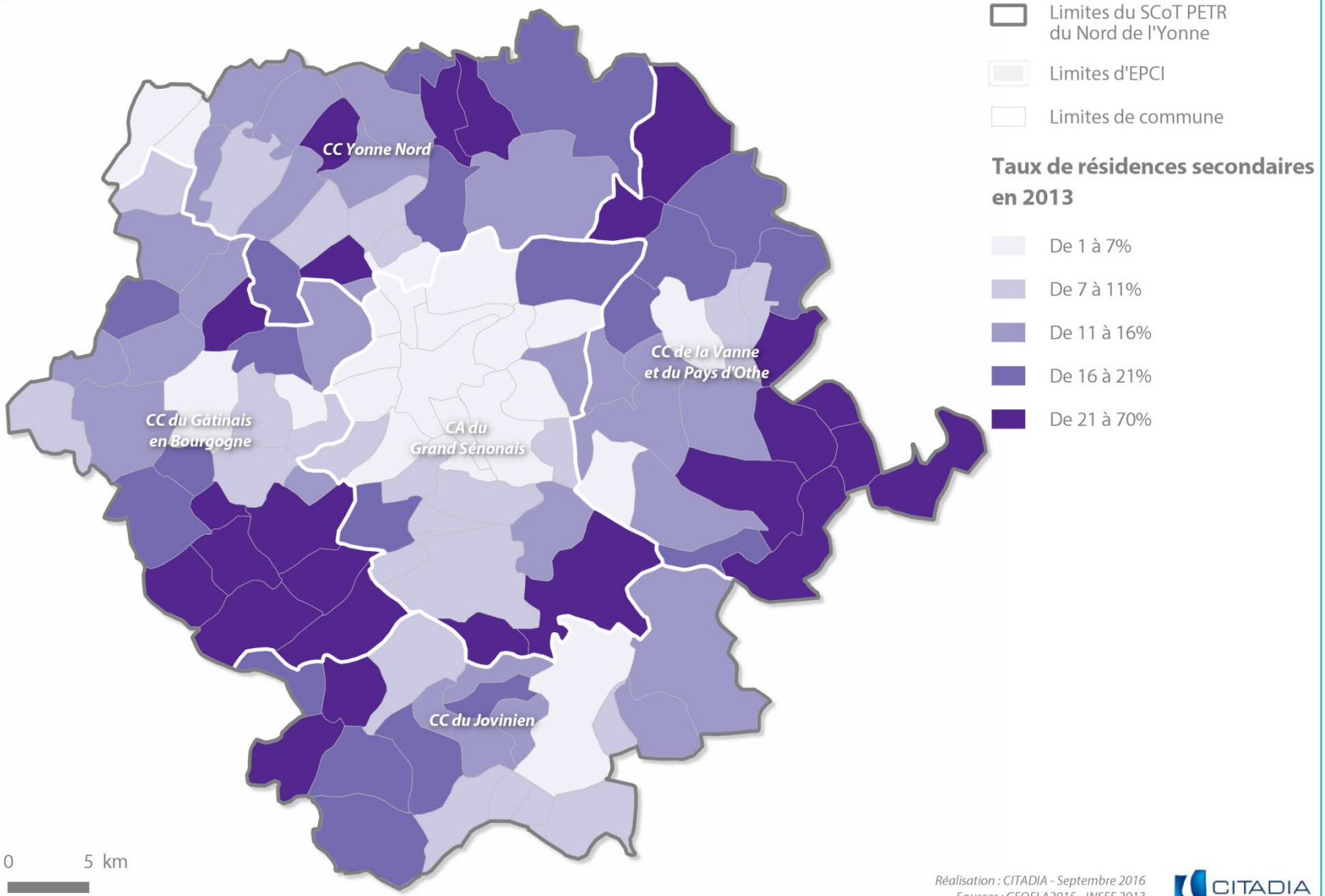

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

2.2. Un parc orienté vers la réponse aux besoins des ménages familiaux, notamment dans les territoires ruraux et périurbains

Au regard du profil périurbain ou rural d'une grande partie des communes du territoire SCoT, le parc de logements est largement orienté vers l'accession à la propriété individuelle, à l'image de la situation départementale.

Plus des trois quarts des logements sont des maisons et cette proportion est largement impactée par le poids de Sens et de Joigny au sein desquels le parc collectif est majoritaire ; mais sur la quasi-totalité des communes le parc individuel est la forme urbaine de référence et représente de 95 % à 100 % des logements proposés.

La production de logements récente confirme cette tendance puisque 74 % des logements commencés depuis 2004 sont des maisons, contribuant ainsi à la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Ces formes urbaines impactent nécessairement les typologies de logements disponibles.

Le parc de très grands logements (T5 et +) est ainsi la typologie la plus représentée et cela dans l'ensemble des intercommunalités. Ils comptent pour près de la moitié des logements dans la CC du Gâtinais en Bourgogne, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et la CC Yonne Nord.

Le parc de petits et moyens logements est davantage développé dans les CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien, et donc principalement dans les communes de Sens et Joigny qui comptent environ 50 % de T1-2-3. **Ces proportions restent cependant limitées au vu du rôle de polarité joué par ces deux communes et interrogent sur la capacité du territoire à loger les personnes ayant des besoins qui diffèrent du logement familial** (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

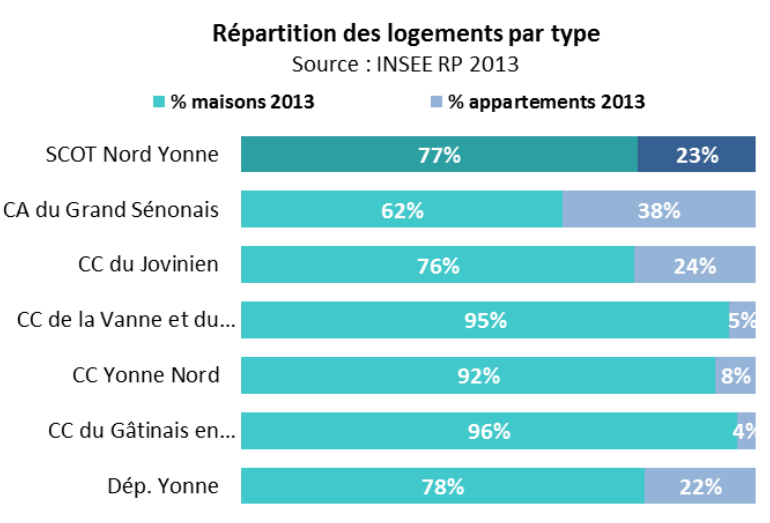

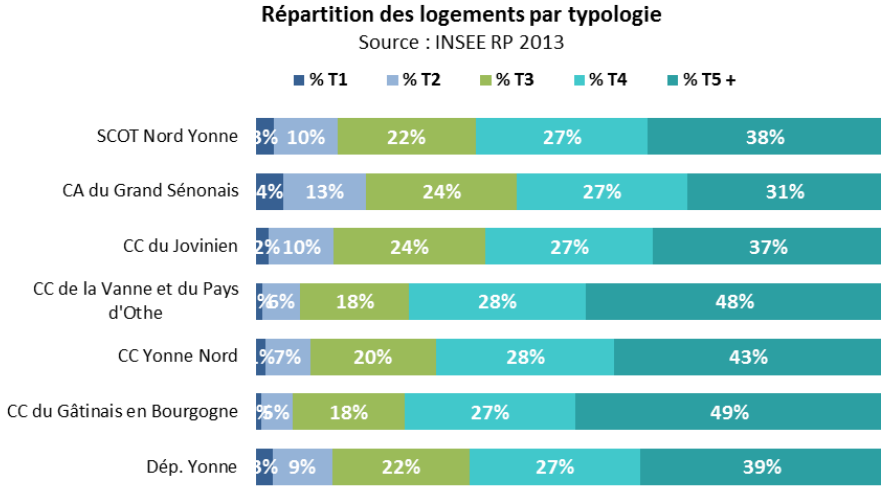

Ce parc héberge majoritairement des propriétaires occupants, qui représentent 68 % des ménages du territoire, comme à l'échelle départementale. Ces proportions sont encore plus élevées dans les CC Yonne Nord, du Gâtinais en Bourgogne et de la Vanne et du Pays d'Othe dans lesquels le parc locatif, qu'il soit privé au public, est très peu présent.

La CA du Grand Sénonais dispose d'une offre de logements plus diversifiée et notamment dans la ville-centre et quelques communes périphériques, avec environ 40 % de logements locatifs (60 % dans la ville de Sens), répartis également entre l'offre sociale et l'offre privée.

Le secteur du Jovinien propose également une offre locative, (53 % dans la ville de Joigny), dont 20 % de logements locatifs privés et 14 % de logements sociaux sur l'ensemble de l'intercommunalité.

A noter cependant, dans les franges Nord et Ouest du territoire, la présence d'une offre locative est davantage développée dans certaines communes, montrant ainsi leur attractivité vis-à-vis de personnes en mobilité (actifs franciliens ?).

Répartition des résidences principales par statut d'occupation

Source : INSEE RP 2013

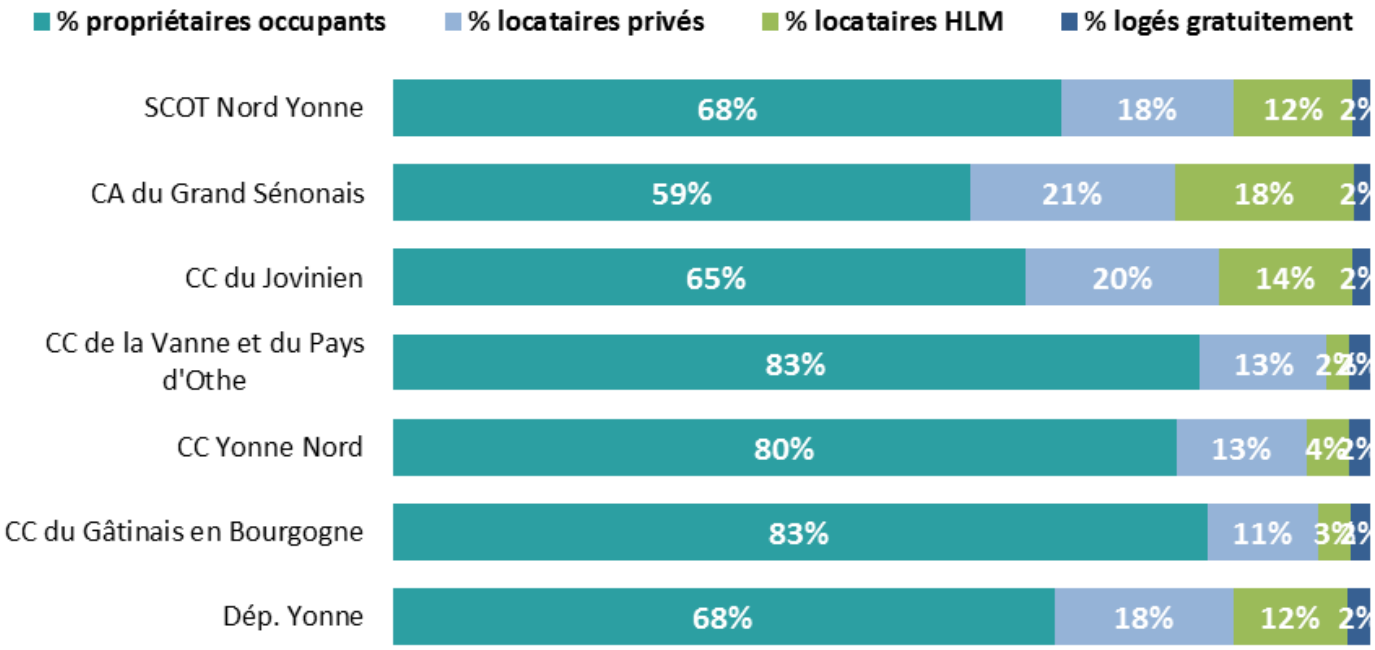

Part des propriétaires occupants

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

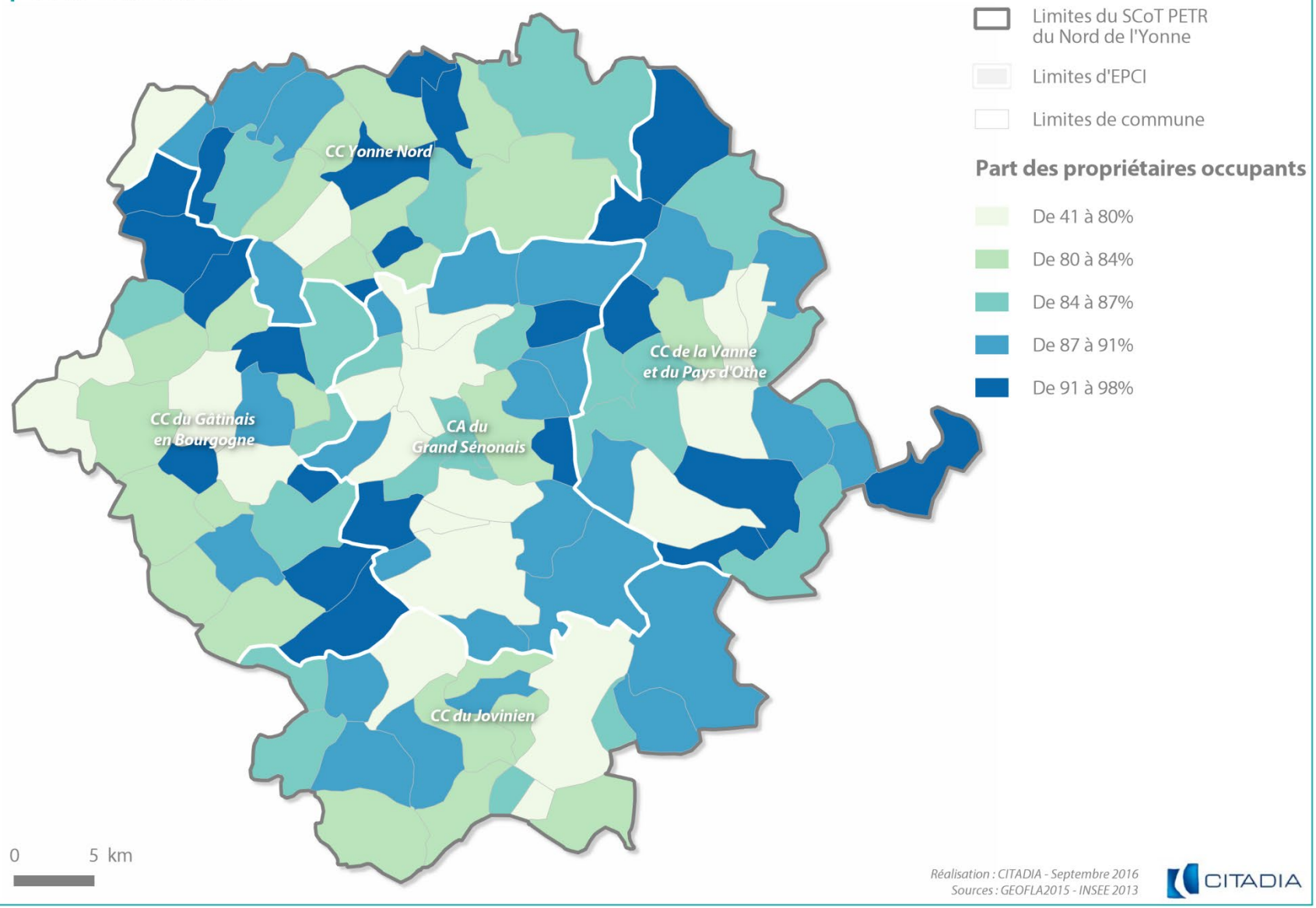

2.3. Une offre sociale largement concentrée dans la ville de Sens

La base de données RPLS comptabilisant le logement social familial géré par des bailleurs sociaux fait état d'une offre de 7770 logements sociaux sur le territoire.

Cette offre est concentrée dans la CA du Grand Sénonais, avec près de 5500 logements sociaux, soit 71 % de l'offre sociale du SCoT. La ville de Sens compte à elle seule environ 4400 logements sociaux (soit 53 % de l'offre). La commune limitrophe de Paron dispose également de nombreux logements sociaux (635 logements) ainsi que le pôle de Villeneuve-sur-Yonne (365 logements). La ville de Joigny dispose également d'une offre importante avec 1280 logements locatifs sociaux et répond aux besoins des personnes fragiles à l'échelle de son intercommunalité ; peu d'autres communes du Jovinien ayant développé un parc public.

Cette polarisation de l'offre permet d'assurer une accessibilité de qualité aux services, emplois, transports en commun dont disposent ces deux pôles et donc de limiter l'isolement géographique et social que pourrait générer le déploiement de l'offre en milieu très rural.

Dans la CC Yonne Nord, l'offre sociale se situe majoritairement dans la commune de Pont-sur-Yonne qui dispose de 262 logements sociaux. Sur le reste du territoire, l'offre est développée de manière ponctuelle sur certaines communes. La CC du Gâtinais en Bourgogne ne dispose ainsi que d'une offre très limitée ainsi que la CC de la Vanne et du Pays d'Othe où pourtant les niveaux de ressources sont assez peu élevés, laissant présager des situations de fragilité pour une partie de la population logée dans le parc privé.

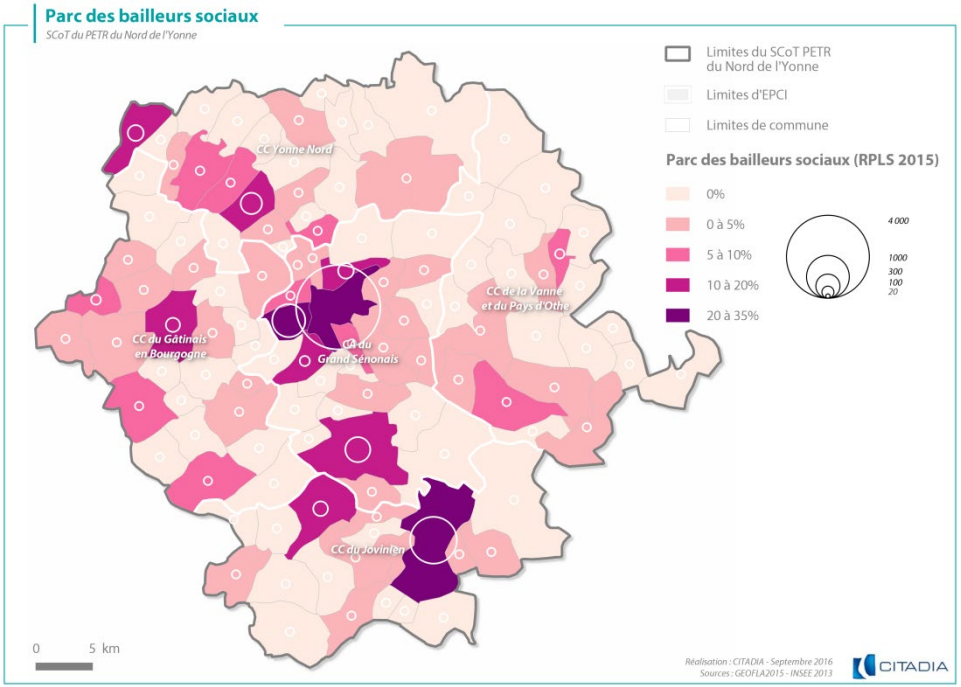

Répartition du parc social à l'échelle du territoire SCOT

- Source RPLS 2015

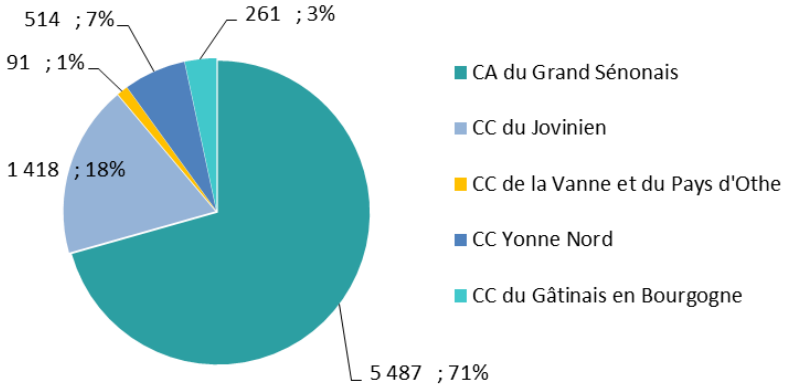

3. Une proximité francilienne impactant les marchés immobiliers

3.1. Des prix plus élevés à proximité de Sens et aux franges franciliennes

Les prix de l'immobilier sur le territoire sont compris entre 100 000 € et 140 000 € en moyenne selon les secteurs pour les biens individuels.

On constate des variations non négligeables selon les communes avec des prix de plus en plus élevés à proximité de l'Ile-de-France. Ceci correspond à l'adaptation des prix du marché à la demande émergeant de ménages franciliens pour lesquels les prix de l'Yonne sont nettement plus abordables que ceux pratiqués dans les communes voisines de Seine-et-Marne.

Pour le marché des logements collectifs, l'offre est beaucoup plus ténue et principalement concentrée à Sens et Joigny. Les prix pratiqués dans le Sénonais sont d'environ 1400 € / m².

	Prix des maisons	*Prix des appartements / m²*
Sens	140 000 €	1 400 €
Paron	137 600 €	-
CC du Sénonais	**145 000 €**	**1 380 €**
Thorigny-sur-Oreuse	116 000 €	-
CC Yonne Nord	**126 000 €**	**-**
Villeneuve-sur-Yonne	113 300 €	-
CC du Villeneuvien	**115 000 €**	**-**
Saint-Julien-du-Sault	100 000 €	-
Joigny	106 300 €	-
CC du Jovinien	**100 000 €**	**-**
CC du Gatinais en Bourgogne	**130 000 €**	**-**
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	**98 500 €**	**-**

Source : immoprix, notaires de France

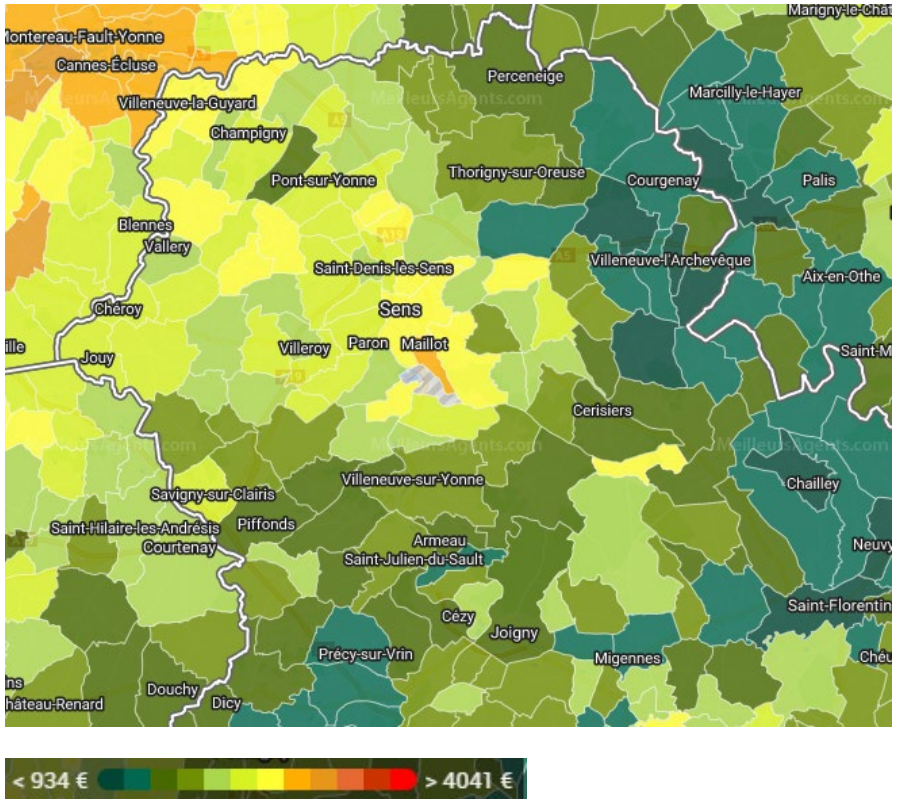

Variation des prix immobiliers sur le PETR
Source : Meilleurs Agents.com

3.2. Un marché de l'immobilier globalement accessible pour les ménages locaux et une concurrence des prix entre le collectif et l'individuel

Afin de mettre en regard les prix du marché et les capacités d'emprunt des ménages, des **simulations d'accession à la propriété** pour différents types de ménages ont été réalisées. Elles s'appuient sur les revenus disponibles de ménages locataires (donc primo-accédants) habitant la CA du Grand Sénonais. Deux exemples ont été choisis :

- Un ménage de 2 personnes, par exemple, un couple
- Un ménage de 3 personnes, soit un couple avec 1 enfant.

Ces simulations estiment la capacité d'emprunt pour ces deux types de ménages, dans des conditions « classiques », à savoir :

- Un apport de 10 % ;
- Un prêt sur 20 ans, à un taux d'intérêt de 2,5 % par an ;
- Un taux d'effort maximal de 30 % ;

Et mettent en regard cette capacité d'emprunt avec les prix de différentes types de biens présents sur le marché (tableau ci-après).

En l'occurrence, la simulation d'accession pour un ménage de 3 personnes fait apparaitre que le marché ancien (en individuel et collectif) est relativement ouvert pour ce type de ménage, y compris dans le secteur sénonais où les biens individuels sont les plus chers. En effet, entre 40 et 80 % des ménages locataires peuvent accéder à un bien collectif ou individuel, selon les secteurs géographiques.

Les ménages locataires de 2 personnes disposent de ressources plus limitées et sont donc plus contraints pour accéder à la propriété, notamment dans les secteurs où les prix sont plus élevés : ainsi dans le sénonais et le Gâtinais en Bourgogne seuls 25 % à 30 % d'entre eux peuvent accéder à la propriété aux prix moyens du marché. Par contre le marché leur reste beaucoup plus ouvert pour les biens collectifs ou individuels dans les secteurs moins prisés (Jovinien ou CC de la Vanne et du Pays d'Othe).

		Collectif ancien à Sens	Collectif ancien à Sens	Individuel ancien (secteur Sens)	Individuel ancien (secteur Gâtinais)	Individuel ancien (secteur Villeneuve)	Individuel ancien (secteur Joigny)
Caractéristiques du bien	Surface (m²)	65	80				
	Prix /m²	1 400 €	1 400 €	-	-	-	-
	Prix d'achat	91 000 €	112 000 €	140 000 €	130 000 €	115 000 €	100 000 €
	Frais de Notaire	6 825 €	8 400 €	10 500 €	9 750 €	8 625 €	7 500 €
	Enveloppe totale d'achat	97 825 €	120 400 €	150 500 €	139 750 €	123 625 €	107 500 €
Caractéristiques du prêt	Taux d'intérêt	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
	Durée (années)	20	20	20	20	20	20
	Apport	10%	10%	10%	10%	10%	10%
	Coût du bien hors apport	88 043 €	108 360 €	135 450 €	125 775 €	111 263 €	96 750 €
Capacité d'emprunt	Remboursement annuel	5 648 €	6 951 €	8 689 €	8 068 €	7 137 €	6 206 €
	Taux d'effort	30%	30%	30%	30%	30%	30%
	Revenus annuels nécessaires	**18 830 €**	**23 170 €**	**28 970 €**	**26 900 €**	**23 800 €**	**20 690 €**
Part des ménages primo-accédants de 2 personnes pouvant y accéder		**65%**	**40%**	**25%**	**30%**	**40%**	**55%**
Part des ménages primo-accédants de 3 personnes pouvant y accéder		**80%**	**60%**	**40%**	**50%**	**60%**	**70%**

Ces simulations font par ailleurs apparaitre une nette concurrence de prix entre les biens collectifs situés au cœur de l'agglomération, vendus à des prix avoisinant les 100 000 € et des biens individuels situés dans des territoires périphériques (Villeneuvien, Jovinien, Vanne et Pays d'Othe) où les prix des maisons sont également de 100 à 120 000 €. Cette situation explique la perte d'attractivité des centres-urbains et la hausse de la vacance sur ces mêmes secteurs.

3.3. Des niveaux de loyers abordables ... mais largement supérieurs à ceux du parc social

Le parc locatif privé représente 18 % de l'offre de logements sur le territoire du SCoT Nord de l'Yonne, soit un peu moins de 10 000 résidences principales. Elle est surtout présente dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien et notamment dans leurs polarités : Sens (28 % de l'offre), Joigny (26 %) et Villeneuve sur-Yonne (27 %).

Ces logements se substituent également à une offre sociale rare (entre 2 et 4 % des logements) dans les autres Communautés de communes, en proposant une offre locative aux ménages ne pouvant ou ne désirant pas accéder à la propriété, principalement tournée vers les grands logements individuels.

Les niveaux de loyers sont relativement uniformes sur le territoire, avec un prix moyen de 9 € / m² environ, ce qui reste abordable pour une grande partie des ménages.

Néanmoins, ces prix restent largement supérieurs à ceux observés dans le parc social, généralement situés autour de 5 € / m², et en ce sens, peuvent mettre en difficulté les ménages les plus modestes ou les jeunes ménages en insertion professionnelle.

Loyers moyens / m²

	T1	T2	T3	T4	T5	Total
CC GATINAIS EN BOURGOGNE	11	8,8	8	7,7	8,1	**8,7**
SENS	11,2	9	8	7,5	7,5	**8,8**
CC SENONAIS	10,9	8,8	8	7,7	7,2	**8,6**

Source : CLAMEUR - 2016

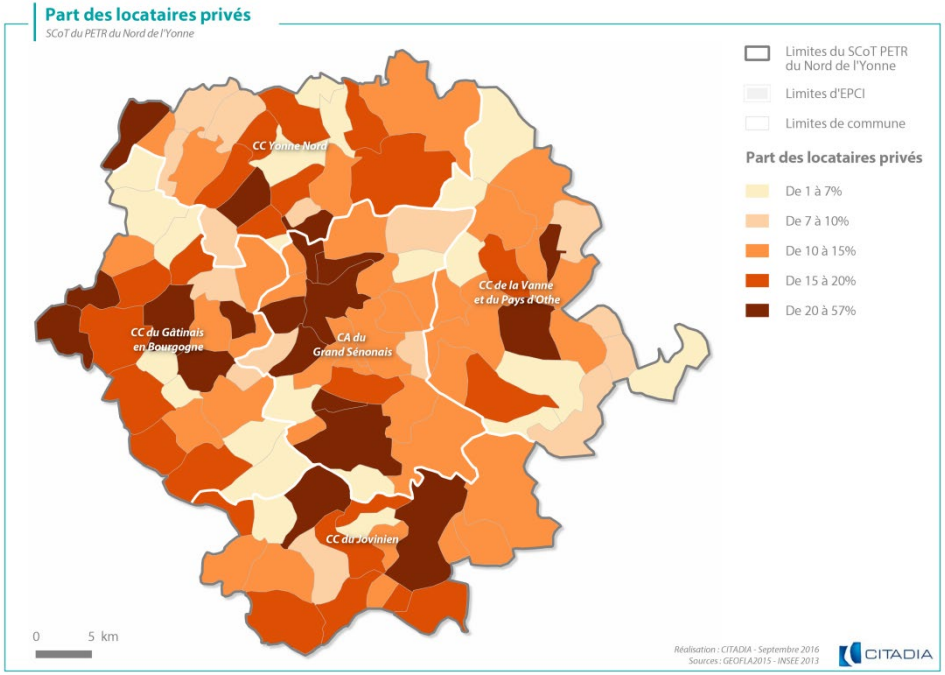

3.4. Des niveaux de loyers et des prix de l'immobilier parfois à l'origine de difficultés de maintien dans le logement

L'analyse des taux d'effort pour les allocataires d'une aide au logement de la CAF fait apparaitre une proportion importante de ménages disposant de taux d'effort liés au logement supérieurs à 40 % de leurs ressources (un taux d'effort lié au logement acceptable étant estimé habituellement à 30 % des ressources) sur le Nord du territoire.

Ainsi, dans la CC Yonne Nord et la CC du Gâtinais en Bourgogne, environ 13 % des allocataires d'une aide au logement dépensent plus de 40 % de leurs ressources au paiement du loyer ou de leur remboursement d'emprunt immobilier. Il s'agit des taux parmi les plus élevés du département. Ces proportions sont d'autant plus inquiétantes qu'elles sont exprimées hors charge et tiennent en compte la réduction de loyer permise par l'aide au logement.

Dans ces territoires, en raison de prix de l'immobilier plus élevés sous l'influence francilienne, une partie de la population est concernée par des difficultés à se maintenir dans le logement du fait de son coût, et ce, malgré des niveaux de revenus globalement plus élevés sur la partie Nord de l'Yonne.

A l'échelle du département, se pose donc la question de l'adéquation du coût du logement aux ressources des ménages. Le nombre des ménages aculés à ne plus payer leur loyer augmente ce qui se traduit par des conséquences en chaîne pouvant aller jusqu'à l'expulsion locative.

Part des allocataires avec un taux d'effort de plus de 40% parmi les allocataires bénéficiaires d'une aide au logement

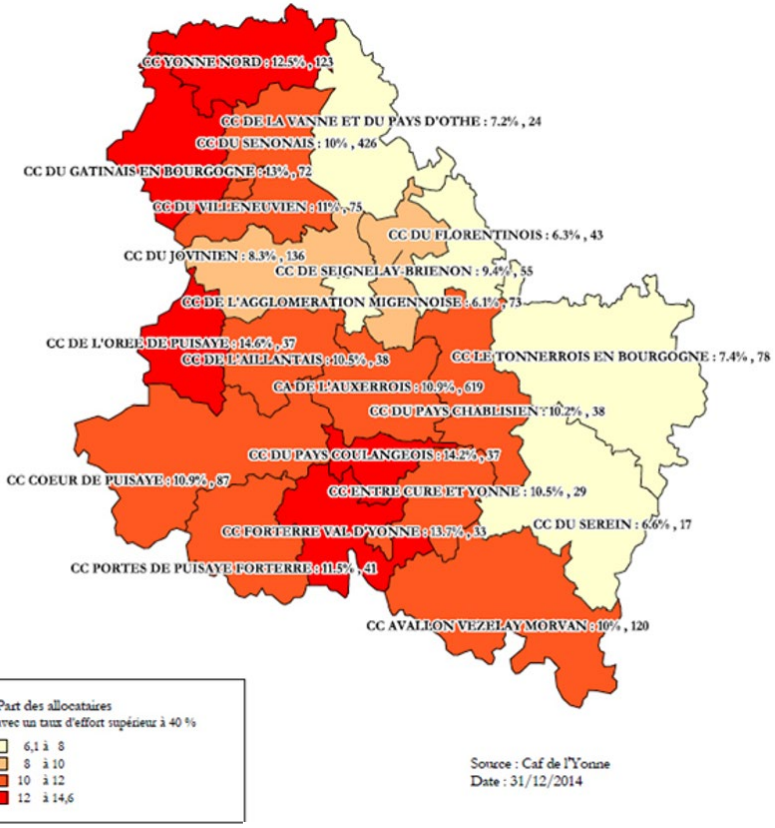

Source : Diagnostic territorial partagé à 360° - du sans-abri au mal-logement – Département de l'Yonne et Préfecture de l'Yonne

III. Parrallèlement, un parc connaissant un vieillissement marqué et une déqualification progressive de ses logements anciens

1. Une très forte croissance du parc vacant depuis début des années 2000

1.1. Une augmentation progressive à l'origine de tensions sur le marché immobilier du PETR

La mesure de la vacance constitue un indicateur d'ajustement entre les caractéristiques du parc et la demande locale. Un minimum de vacance est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Selon son ampleur et ses caractéristiques, elle traduit différentes situations territoriales. De manière générale, on peut distinguer deux grands types de vacance :

- ***La vacance conjoncturelle ou de marché*** : cette vacance assure une certaine fluidité du marché et est donc nécessaire. Ce peut être le cas d'un logement en attente de locataire ou nouvellement mis en vente, d'un logement étudiant lors des vacances d'été, etc. L'indisponibilité peut aussi être temporaire (réhabilitation, de travaux d'amélioration du logement). On considère qu'un taux de 5 à 6 % de vacance est nécessaire pour assurer la fluidité des parcours résidentiel

- ***La vacance structurelle*** : au-delà d'une vacance de deux ans les logements sont considérés comme étant sortis du marché. Cette vacance renvoie à des situations diverses : inadéquation entre l'offre en logement et la demande des ménages (vétusté, taille, luminosité ou configuration…) ou stratégie des propriétaires (refus de louer, problème de succession, situations d'indivision, travaux importants, etc.).

Au sein du territoire SCoT, en 2013, 6380 logements sont considérés comme vacants, soit un taux de vacance de 9,3 %. Elle connait une croissance très rapide depuis le début de la décennie 2000 puisque l'on compte 2200 logements vacants supplémentaires sur le territoire (+150 par an environ), soit un rythme d'évolution de l'ordre de 3 % par an. Ainsi, le parc vacant a augmenté trois fois plus rapidement que l'ensemble du parc de logements sur la même période (+0,9 % par an) et semble être le marqueur d'une certaine déprise du marché du logement.

1.2. Un taux de vacance différencié selon les infra-territoire impactant principalement les centres-bourgs

La représentation des logements vacants est très variable à l'échelle du territoire du PETR.

La CA du Grand Sénonais présente ainsi un taux de vacance élevée mais celle-ci se concentre sur la ville de Sens (1750 logements vacants, soit 12 % du parc) et le secteur de Villeneuve-sur-Yonne (15 % de vacance) alors que les communes périurbaines présentent un taux de vacance très faible.

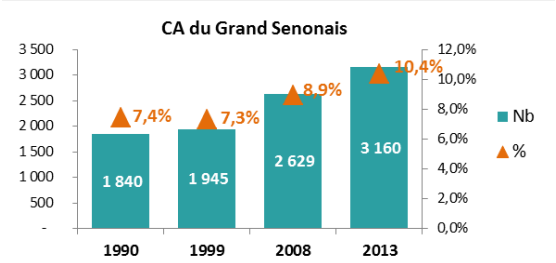

Sur le secteur Jovinien, la vacance est également élevée, notamment à Joigny (600 logements concernés, soit 12 %), mais contrairement à la plupart des autres intercommunalités, celle-ci a finalement peu augmenté depuis 2008.

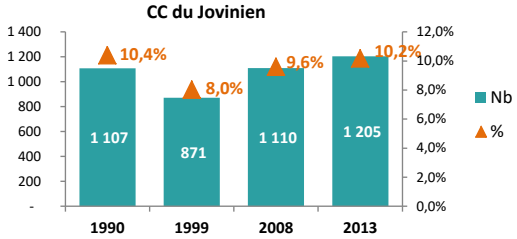

Elle est également très importante dans toute la frange Ouest du territoire : le taux de vacance dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe est ainsi le plus élevé de toute les intercommunalités.

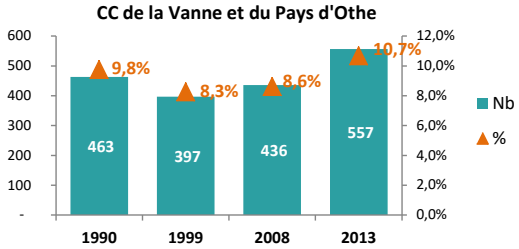

Les CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne, dont l'attractivité résidentielle reste plus importante, observent des niveaux de vacance beaucoup plus faibles, laissant apparaitre une vacance structurelle peu présente. Ils connaissent également une légère hausse de leur parc vacant mais celui-ci se fait dans un contexte de fort développement de l'offre de logements en général et s'avère nécessaire pour maintenir une certaine fluidité dans les parcours résidentiels.

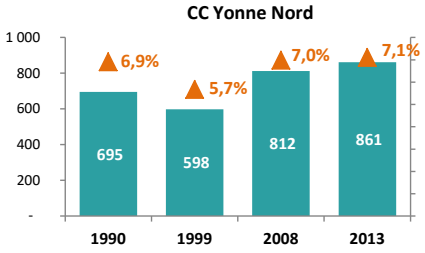

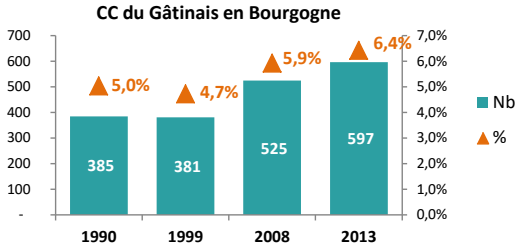

Logements vacants en 2013

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

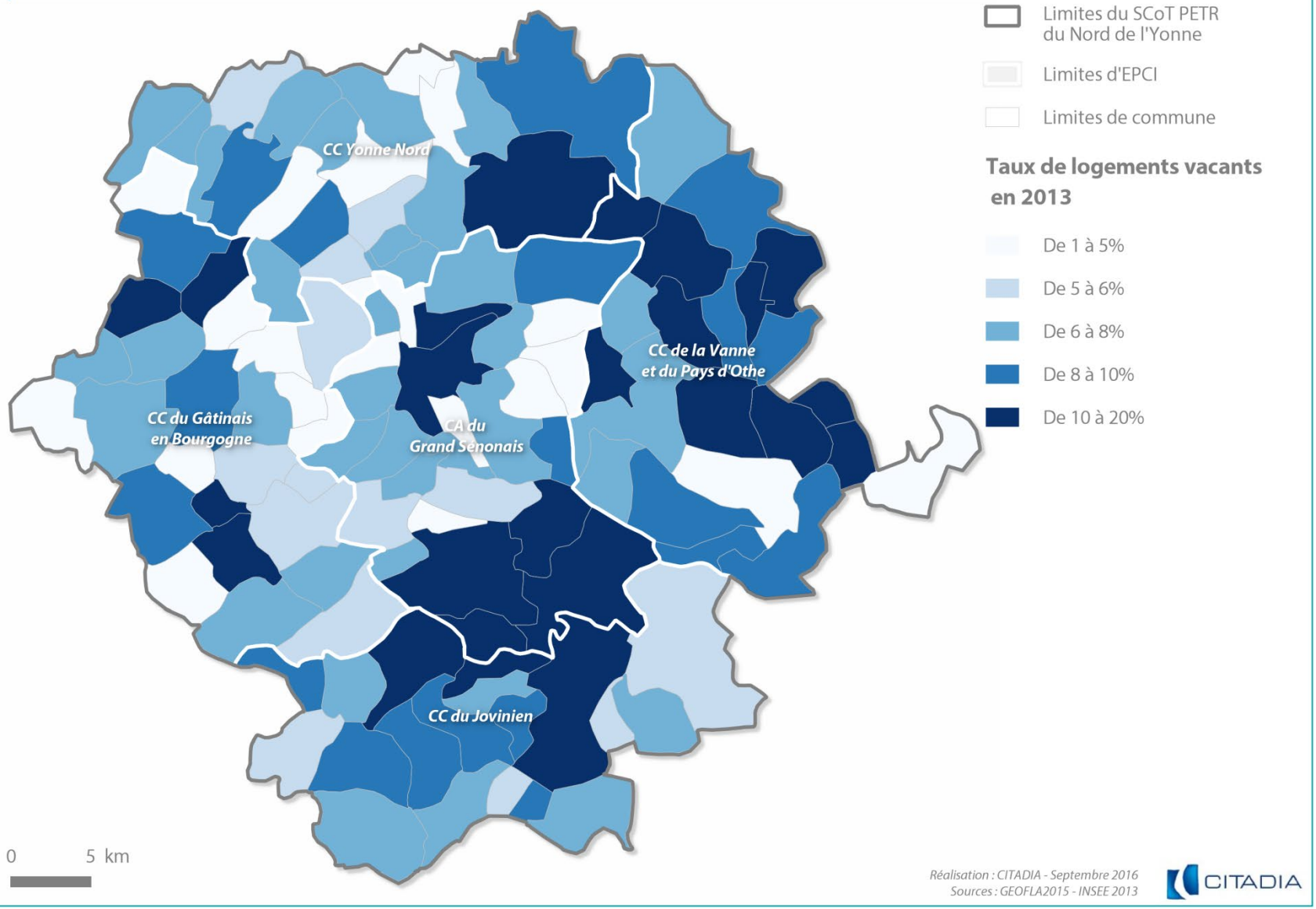

2. Une corrélation entre vacance et ancienneté du parc

2.1. Un parc très ancien, notamment dans les secteurs ruraux…

A l'échelle du territoire SCoT, plus d'un tiers des logements ont été construits avant-guerre et plus d'un quart datent d'avant 1915. Si cette proportion reste légèrement inférieure à la situation départementale, en comparaison d'autres départements cette proportion reste très élevée et témoigne de l'importante du bâti ancien sur le territoire.

Le parc très ancien est moins développé sur la CA du Grand Sénonais, et notamment dans le cœur de l'agglomération, qui a connu un développement particulièrement fort au cours des années 1970 et 1980 (33 % des logements ont été construits à cette période). Bien que relativement récent, ce parc peut présenter des lacunes en matière de confort énergétique, les premières normes en la matière datant de 1975.

La CC du Jovinien se caractérise par la présence encore forte du parc ancien (35 % construit avant 1915) mais ce territoire a aussi connu une forte dynamique de construction entre les années 50 et 90. Depuis, la production de logements a été fortement ralentie. Il s'agit de la CC présentant la plus faible part de logements construits depuis 1990 (9 %).

La CC Yonne Nord et du Gâtinais en Bourgogne présentent un profil assez similaire avec une forte représentation du parc ancien (environ 30 % du parc construit avant 1915, ainsi que d'une relance de la construction à partir des années 1970, correspondant aux logiques de périurbanisation initiées à partir de cette période. Le développement du parc se poursuit encore avec 7 % et 9 % des logements construits depuis 2006 assurant un renouvellement de l'offre de logements.

Enfin, dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, la part du parc ancien est très élevée : les logements bâtis avant 1915 représentent près de 50 % du parc. Ce secteur est resté en marge du développement résidentiel qui a concerné à la fois les communes urbaines, puis leurs couronnes périurbaines et les secteurs en proximité de l'Ile de France, et n'a connu au final qu'un faible renouvellement de son parc.

Périodes de construction des logements
Source : INSEE RP 2013

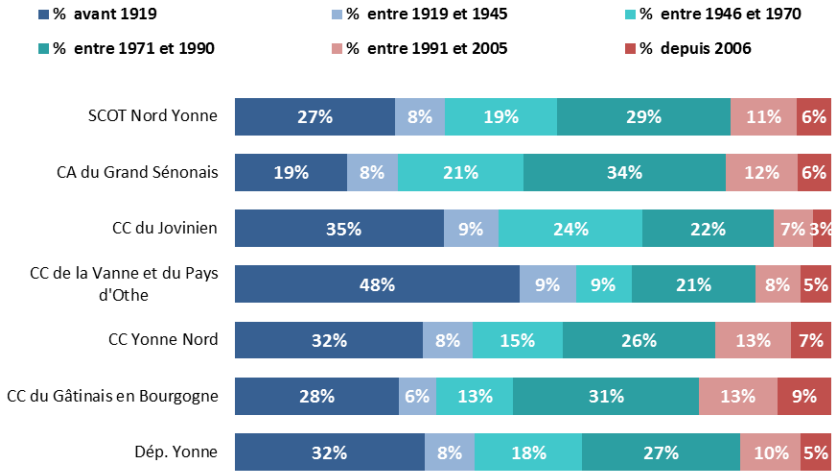

2.2. … à mettre en regard avec le développement de la vacance dans ces secteurs

Les territoires caractérisés par une forte présence du parc ancien (CC de la Vanne et du Pays d'Othe, Ouest de la CC du Jovinien notamment) sont également ceux qui connaissent une croissance de la vacance sur la période récente.

On observe nationalement une perte d'attractivité des logements anciens, notamment situés dans les cœurs de bourgs et cœurs de village; et une hausse de la vacance liée.

Les raisons généralement invoquées sont les suivantes :

- Configuration du logement ne correspondant plus aux normes actuelles : taille des pièces, et notamment de la pièce à vivre, luminosité
- Absence d'espaces extérieurs : terrasses et jardins
- Mitoyenneté dans le cas des petites maisons de ville
- Difficultés de stationnement
- Problématique d'accessibilité, dans le cas des logements situés au-dessus des commerces.

Ainsi, particulièrement dans les territoires vieillissants, lors du décès de l'occupant, les logements restent parfois longuement vacants, au-delà même des problématiques de succession et d'indivision, et rencontrent des difficultés à trouver preneurs sur le marché.

L'enjeu de reconquête de cette vacance est pourtant essentiel car elle participerait grandement à la redynamisation de ces centralités.

Pour ce faire les deux principales centralités du territoire, Sens et Joigny, ont mis en œuvre une politique de reconquête et de requalification du parc vacant (notamment en centre-bourg) à travers la mise ne place d'outils tels que l'ANRU, le plan de rénovation des façades et aides à la rénovation énergétique du parc privé (ANAH).

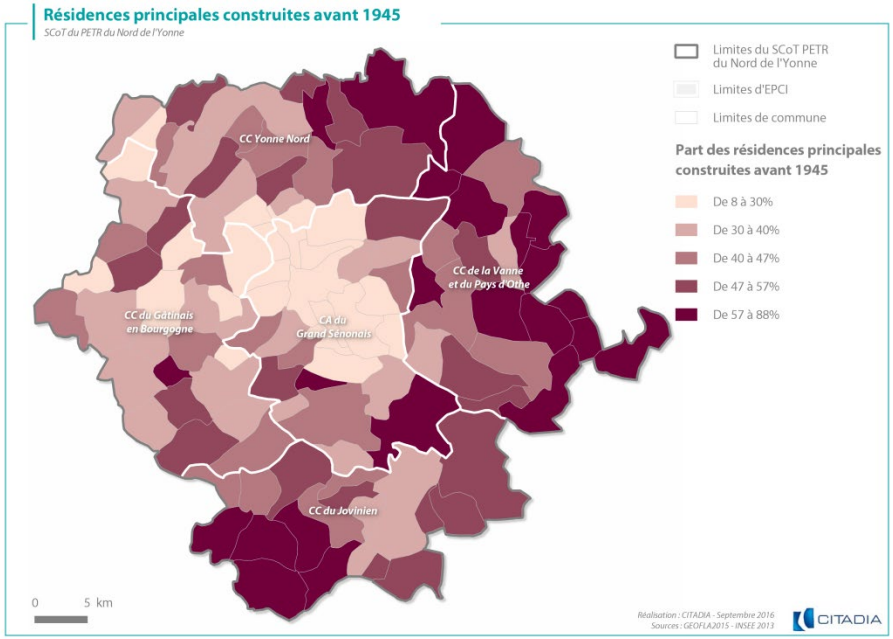

3. Une ancienneté du parc à l'origine de situations d'inconfort et de potentielles situations de précarité énergétique

3.1. L'inconfort résidentiel : une problématique rurale ?

L'ancienneté du parc de logements couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau en terme de confort voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires ne sont pas en capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.

Ainsi sur le territoire, et bien que cette part soit réduite, une partie des résidences principales ne sont pas équipées de pièce d'eau (salle de bains avec baignoire ou douche). Cela concerne 1400 logements actuellement occupés (soit 2,5 % des résidences principales) sans compter les logements vacants qui peuvent également être dans cette situation, mais dont le recensement ne permet pas de connaitre le niveau d'équipement.

Les proportions diffèrent peu selon les intercommunalités. Ces logements inconfortables sont principalement présents dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien dans lesquelles le stock de logements est plus important mais la part la plus élevée s'observe dans la CC de la Vanne et le Pays d'Othe, territoire dans lequel le parc est le plus ancien et une partie de celui-ci n'a jamais été adapté aux normes de confort moderne. A noter cependant, sur ce territoire, le vieillissement de la population est particulièrement fort et l'inconfort du parc peut être un frein au maintien à domicile des ménages vieillissants.

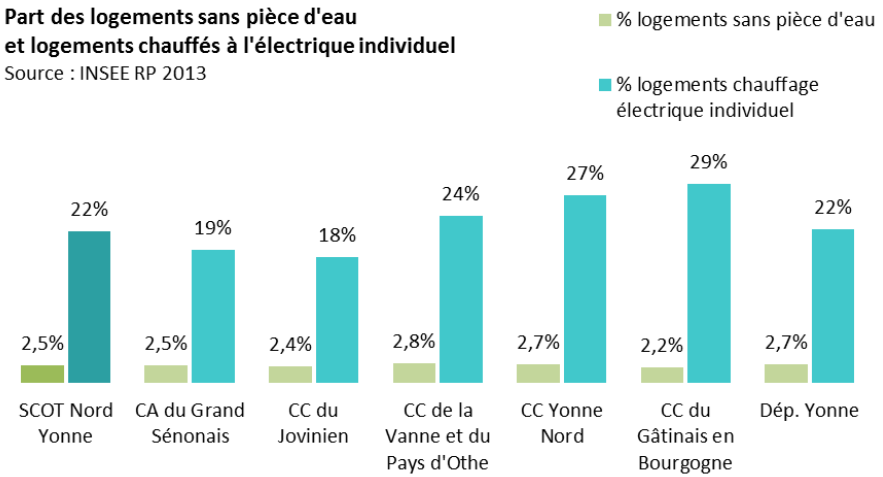

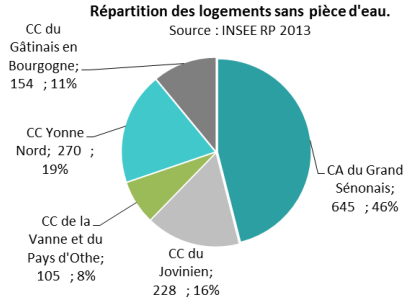

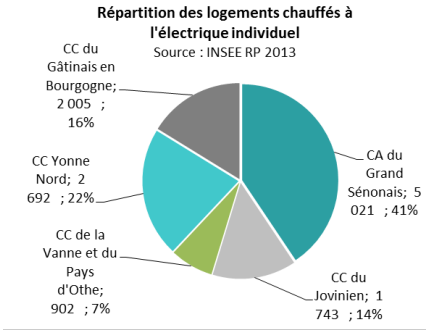

3.2. Une vulnérabilité des ménages liée au logement à considérer

L'analyse des modes de chauffage met en lumière que plus d'un logement sur cinq dispose d'un chauffage individuel électrique. Ce type de chauffage est généralement considéré comme énergivore car bénéficiant que de peu d'inertie thermique (notamment pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet d'isolation thermique particulière), mais aussi coûteux ; l'électricité étant plus chère que les autres énergies. Ainsi, les frais liés au chauffage pour ces logements sont généralement plus importants

Ces logements sont davantage présents dans les territoires ruraux et périurbains des franges Nord et Ouest ayant fait l'objet d'un développement résidentiel récent et semi-récent (années 70 et 80). Leur proportion est par contre plus faible dans la CA du Grand Sénonais et la CC du Jovinien dans lesquels la présence d'un chauffage central est plus répandue (au sein du parc collectif notamment). Elle est également légèrement inférieure dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe où le parc est beaucoup plus ancien et peut disposer de système de chauffage à bois.

Des situations de précarité énergétique peuvent ainsi être présentes au sein du parc de logements avec chauffage individuel électrique, notamment lorsqu'il s'agit de maisons, celles-ci étant par nature plus énergivores que les appartements qui, pour une partie des murs, n'ont pas de contacts directs avec l'extérieur. Si les situations de précarité énergétique touchent plus fortement les ménages aux ressources modestes, elles peuvent également poser des difficultés aux ménages disposant de ressources intermédiaires, notamment quand les coûts liés au chauffage sont couplés à des frais importants liés aux déplacements (ce qui est le cas dans les territoires périurbains).

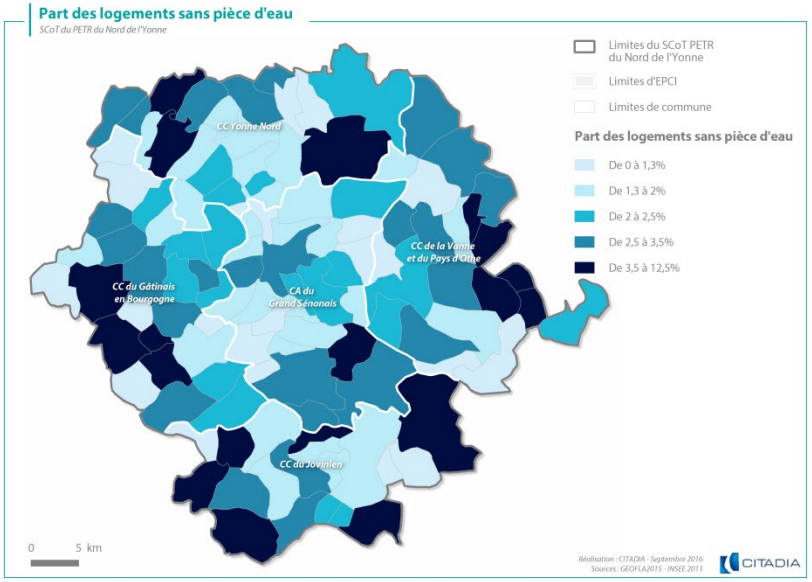

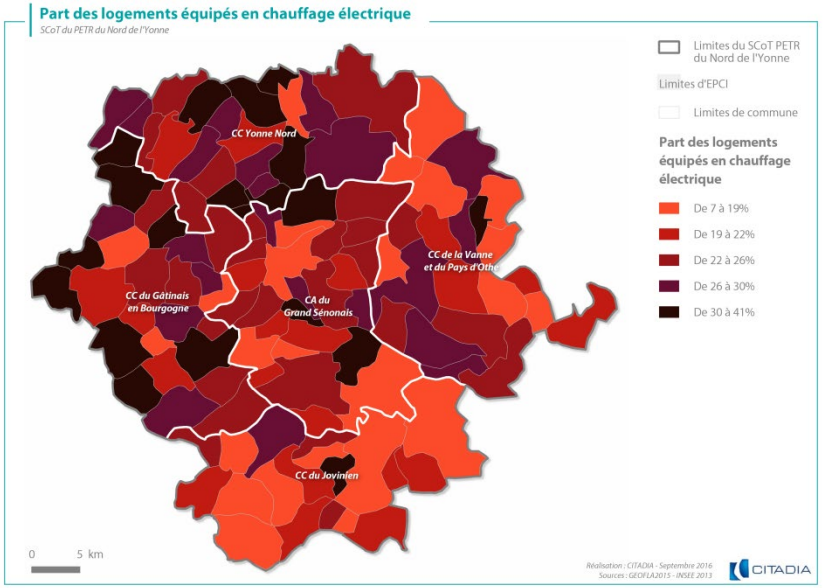

Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Une croissance démographique soutenue, portée par un solde migratoire et naturel positifs
- Une position stratégique à la croisée des grandes aires urbaines extérieures
- Une dynamique de construction qui témoigne d'une certaine vitalité du marché de l'immobilier
- Une trame bâtie patrimoniale vecteur d'identité

Faiblesses à résorber

- Un processus de vieillissement et de desserrement des ménages
- Un parc ancien à l'origine d'une problématique de vétusté et d'un taux de vacance important notamment en centre-bourg
- Une offre essentiellement tournée vers du logement individuel de grande taille en accession
- Une logique d'urbanisation qui tend à affaiblir l'armature du territoire (étalement urbain)

Opportunités à saisir

- Un territoire qui bénéficie du desserrement des grandes agglomérations limitrophes
- Une grande marge de manœuvre pour œuvrer sur le parc existant
- Un lien entre urbanisme et transports qui semble se dessiner « naturellement »
- Un processus de planification stratégique de grande échelle engagé par les EPCI

Menaces à anticiper

- Une accentuation des disparités territoriales
- Une paupérisation des différentes polarités du territoire
- Une attractivité subie et non maîtrisée sur certaine partie du territoire
- Une vulnérabilité des populations fragiles, notamment en milieu rural (isolement, précarisation, etc.)

Une dynamique de peuplement et de construction à harmoniser

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

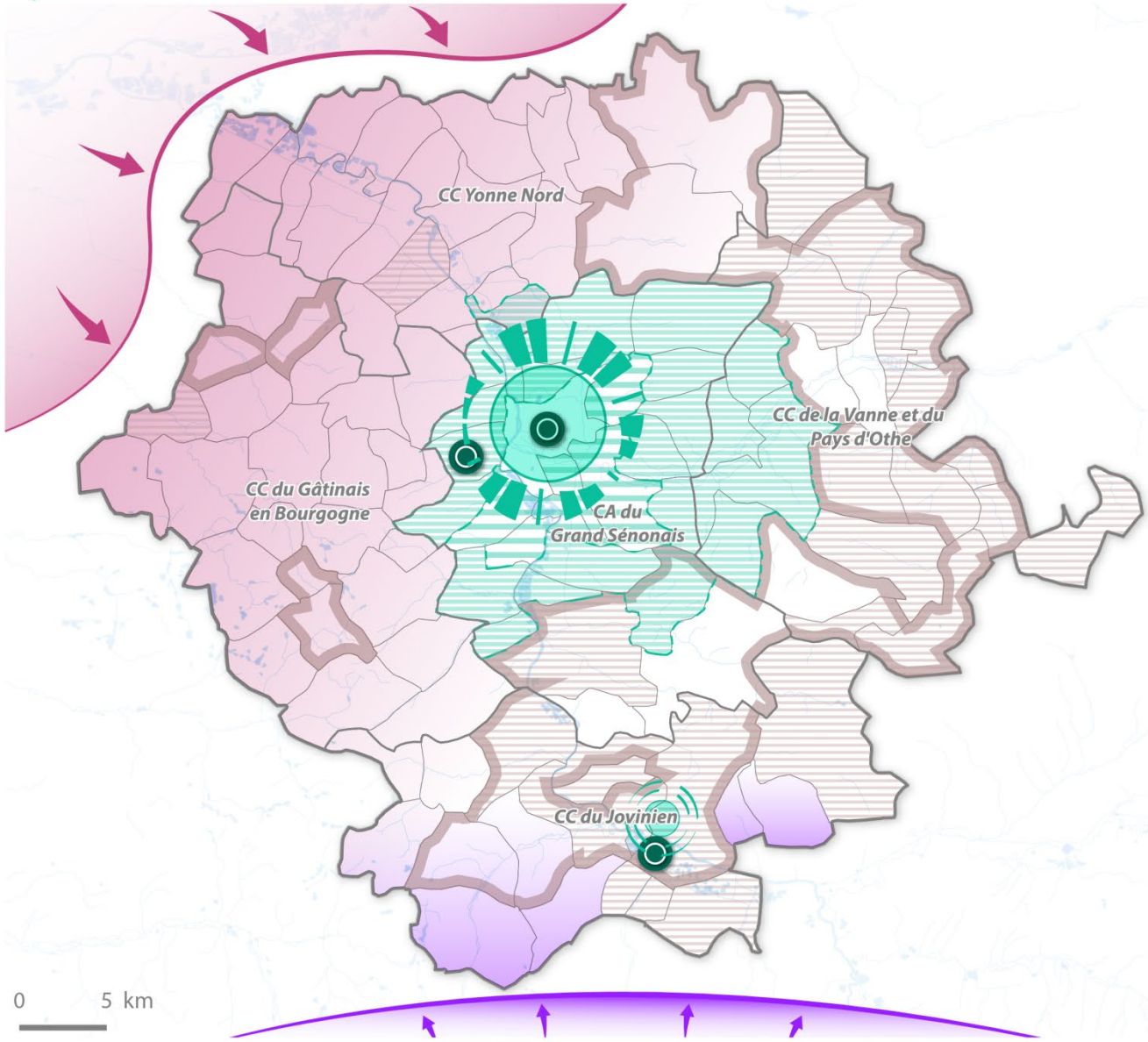

Limites du PETR du Nord de l'Yonne
Limites d'EPCI
Limites de commune

Un territoire sous influence des pôles urbains extérieurs avec des conséquences en matière de démographie et d'habitat

Arrivée de ménages franciliens
Territoire sous influence francilienne : forte dynamique démographique et de construction ; profil très familial et jeune
Influence de l'agglomération d'Auxerre/ Migennes
Communes sous influence d'Auxerre/ Migennes (légère attractivité migratoire, population familiale, vieillissement limité)

Des polarités en perte d'attractivité et concentrant les difficultés sociales

Pôle urbain : Sens
Pôle relais : Joigny

Fort recul démographique
Déficit migratoire
Vieillissement de la population
Faibles revenus
Forte vacance du parc

Desserrement géographique de la ville de Sens
Première couronne périurbaine de Sens au faible dynamisme démographique (profil jeune et familial)
Forte croissance démographique liée au report depuis Sens
Fort taux de logements sociaux

Des secteurs en marge des dynamiques de développement

Très fort vieillissement de la population
Fort taux de vacance et forte présence du parc ancien

Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013
Réalisation : CITADIA - Septembre 2016

Les enjeux de demain

- **Renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son caractère rural**
- **Diversifier le parc de logements pour faciliter les parcours résidentiels des habitants et anticiper les besoins induits par le vieillissement des ménages et l'évolution des structures familiales**
- **S'engager dans le renouvellement du parc existant pour limiter l'augmentation de la vacance sur le PETR**
- **Rééquilibrer la part de logements sociaux et lutter contre la précarisation des ménages**

3

Mobilité et déplacement, une stratégie à repenser en lien avec l'évolution des modes de vies

Chapitre 3 : Mobilité et déplacement, une stratégie à repenser en lien avec l'évolution des modes de vies ?

I. Un système de transports à coordonner

1. Des infrastructures plurielles offrant une desserte de qualité

1.1. Un faisceau ferroviaire linéaire dense qui parcourt la vallée de l'Yonne

Epousant les courbes de la vallée de l'Yonne, le réseau ferré qui parcourt le territoire du SCoT tient une place importante dans l'organisation des déplacements icaunais.

En effet bien que concentré sur une faible partie du territoire et n'assurant qu'une desserte longitudinale, ce réseau constitue un véritable atout pour le territoire tant il offre un niveau de services compétitifs en direction des pôles urbains extérieurs (Paris, Auxerre, Dijon) et une desserte interne efficace (5 gares et 3 haltes ferroviaires).

Ainsi on dénombre sur le territoire trois lignes TER qui, de par leurs caractéristiques (horaire, régularité, fréquence de cadencement, etc.) proposent des services différenciés aux voyageurs icaunais :

- **La ligne 1 Paris/Dijon/Lyon** dessert les deux principales gares du territoire que sont Sens et Joigny. Avec 14 trains par jour en direction de Paris et 10 en direction de Dijon, cette ligne répond principalement aux besoins des navetteurs en offrant des temps de parcours compétitifs (58 min en moyenne pour se rendre sur la capitale et moins de 2h pour Dijon) .
- **Les lignes 82 Paris/Corbigny et 81 Paris/Avallon** bien que s'arrêtant uniquement en gare de Sens et ne présentant qu'un niveau de service limité, ces lignes viennent compléter l'offre en direction de Paris et d'Auxerre.
- **La ligne 7 Paris/Laroche/Auxerre** en sus de compléter les services offerts par les deux autres lignes, elle assure également, en fonction des horaires, un service dit de « cabotage » en effectuant des arrêts réguliers sur l'ensemble des gares et haltes ferrovaires du territoire. Elle tient donc à ce titre un rôle important dans les déplacements internes dits de courtes distances.

Accessibilité des gares en voiture

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

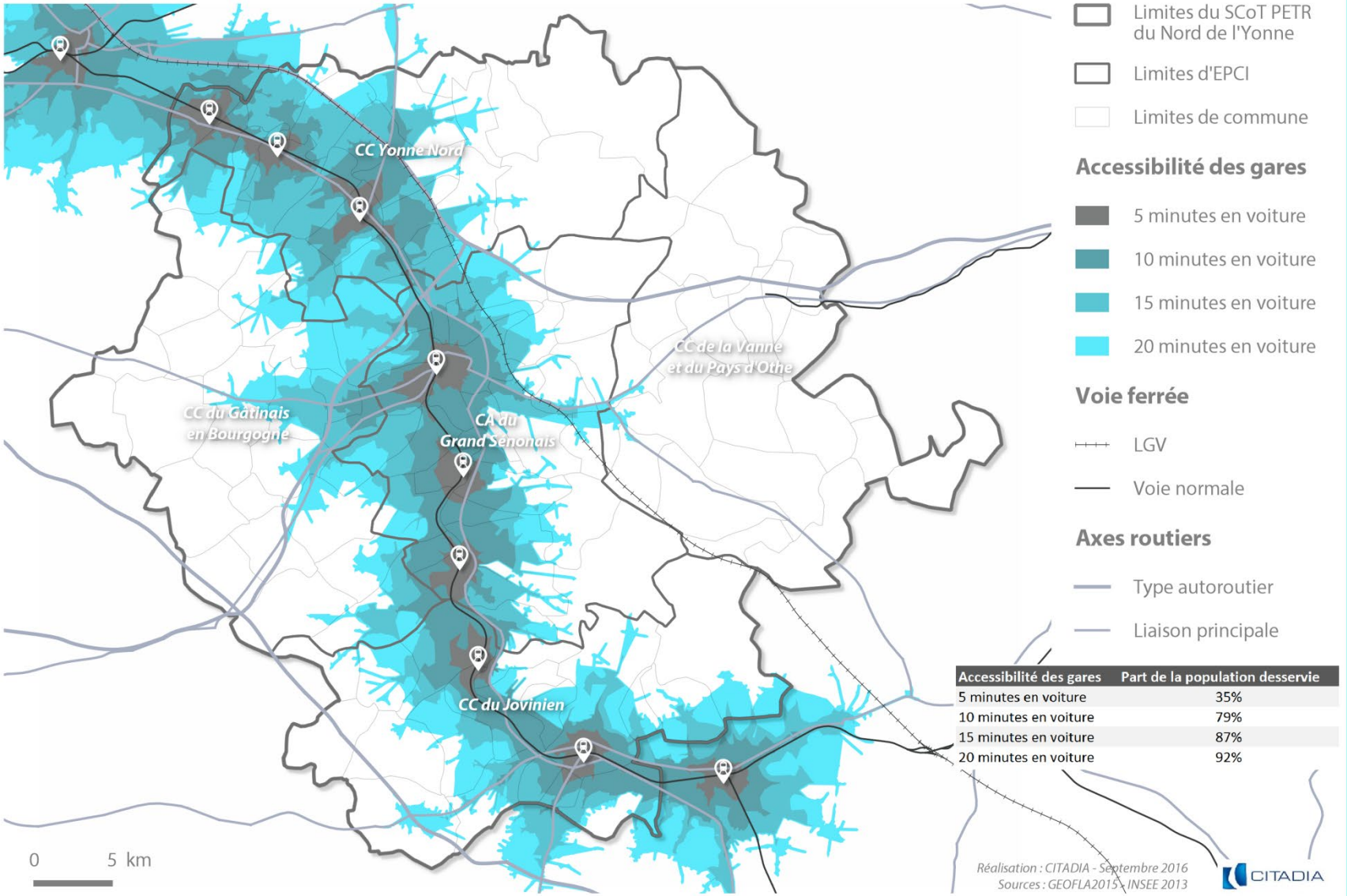

Accessibilité des gares	Part de la population desservie
5 minutes en voiture	35%
10 minutes en voiture	79%
15 minutes en voiture	87%
20 minutes en voiture	92%

1.2. Un territoire à la croisée des liaisons routières structurantes

De par un positionnement stratégique, à mi chemin entre Paris et Lyon, le PETR du Nord de l'Yonne bénéficie d'une excellente desserte autoroutière avec la présence de 3 autoroutes (A5, A6 et A19) sur son périmètre.

Les deux premières autouroutes, axes radiales depuis la capitale, lui assurent une connexion directe avec les aires urbaines troyenne, dijonnaise et lyonnaise. L'autoroute A19, pénétrante transversale, permet quant à elle d'effectuer une liaison entre ces deux autoroutes via les échangeurs autoroutiers au niveau des communes de Cuy et de Courtenay.

Cette accessibilité depuis le grand territoire, s'accompagne d'un maillage de liaisons départementales dites « structurantes » qui s'organise en étoile depuis la polarité majeure de Sens (D660, D606, D81) complétée de deux autres voies structurantes (D905 et D943) qui facilitent les liaisons au sud et à l'est du territoire.

Enfin organisée de manière radio-concentrique la trame viaire dite « secondaire » offre, de par sa densité et sa représentativité, une desserte locale fine du territoire.

Si de prime abord la hiérarchisation du réseau viaire semble se dessiner « instinctivement », la multifonctionnalité du système viaire, assurant à la fois une fonction de transit et de desserte, en complexifie sa lecture.

Dès lors, la configuration du système viaire du SCoT implique une convergence des flux vers le cœur économique et urbain du PETR, les stratégies de développement territorial (dissociation des lieux de vie et d'emploi, localisation stratégique des zones d'activités, logiques de périurbanisation, etc.) sont également à l'origine d'un trafic routier dense sur les axes de communications stratégiques (axe Sens-Troye notamment) et donc génèrent des nuisances olfactives et sonores (cf. EIE).

Ainsi en 2015, les comptages routiers effectués par le département, ont permis de mettre en évidence qu'en moyenne la circulation poids lourds sur les axes structurants représente 12,5 % du trafic.

Trafic routiers sur une semaine complète en 2015			
Voies	**Véhicules légers**	**Poids lourds**	**Total**
D606	48 405	4 020	52 425
D660	23 648	4 197	27 845

Source : Conseil départemental de l'Yonne, 2015

Malgré la réalisation et/ou les projets d'infrastructures lourdes permettant le contournement de certaines communes (Sens, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne) et donc un report de flux sur leurs extérieurs, les problématiques d'accidentologie, de saturation en entrée de ville ou encore de nuisances sonores restent prégnantes sur le territoire.

Route D660 à proximité de Sens, Source : Street view, 2016

Organisation du réseau viaire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

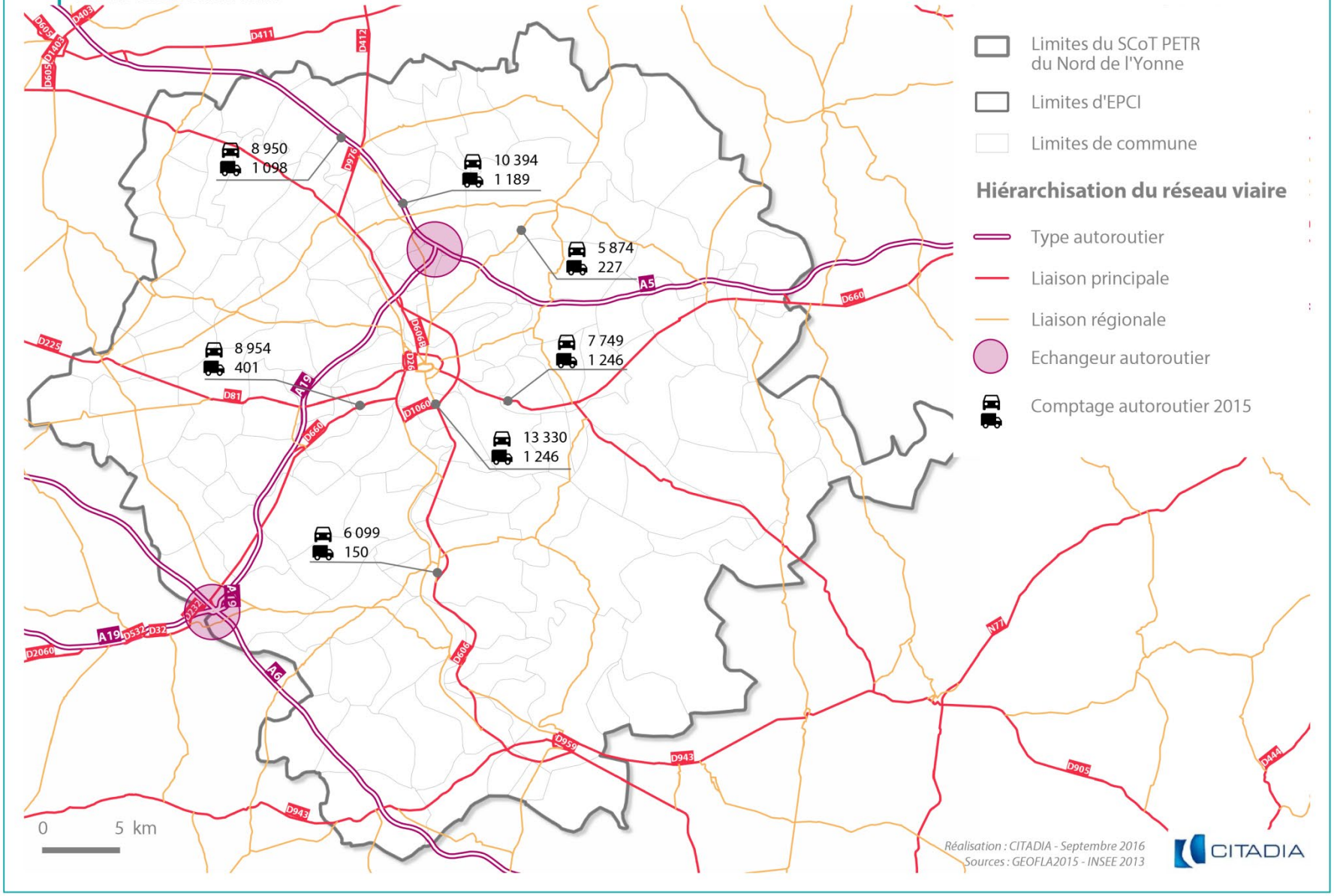

1.3. Les voies navigeables et les liaisons douces, des infrastructures sous-exploitées ?

Principale porte d'entrée de la Bourgogne en quittant l'Ile-de-France, l'Yonne représente un vecteur d'unité pour l'ensemble des communes du SCoT tant elle façonne l'identité du territoire.

L'Yonne, source : ©Photoflyaltitude Clément Bruno

Malgré des caractéristiques propices aux transports de marchandises et aux déplacements de plaisance (un gabarit de 92m × 10,10m et un tirant d'eau de 2,10m) son exploitation sur le territoire du SCoT reste encore marginale comparativement au sud du département.

En effet, à l'éhelle régionale, le trafic de marchandises par voie fluviale est très majoritairement concentré sur la Saône du fait de son dimensionnement à grand gabarit et de ses interrelations avec le Rhône et le bassin méditerranéen. Ainsi, bien que liée à l'Ile-de-France puis aux ports de Rouen et du Havre, l'Yonne apparaît comme un axe de fret fluvial de moindre importance en terme de volume de flux (1,39 millions de tonnes en 2010).

La plate-forme fluviale et multimodale de Gron qui se situe sur cet axe joue un rôle important dans l'organisation du transport de marchandises et ce, tant à l'échelle du PETR que du Nord de la France. Equipé d'une plate-forme de 12 000 m², ce port fluvial peut accueillir des bateaux de 90 mètres de long et propose un service logistique complet en transportant conteneurs et colis lourds entre le port fluvial multimodal de Gron et le Grand Port Maritime du Havre.

Depuis sa création en 2010, ce port ne cesse de prendre de l'ampleur dans le paysage fluvial en témoigne notamment le dernier rapport d'activité qui dénombre, pour 2014, 6000 EVP (Equivalent Vingt Pieds, taille standard du conteneur) et 150 colis lourds transportés.

Concernant les déplacements de plaisance sur l'Yonne, ces derniers sont également plus fortement présents autour de l'Auxerrois qui dispose davantage de berges aménagées au profit des activités de loisirs (port de plaisances, halte fluviale, loueurs, services, etc.).

Jalonné par plusieurs haltes fluviales, le territoire du PETR ne recense qu'un seul port fluvial situé sur la commune de Joigny. Néanmoins, conscient des opportunités qui gravitent autour de cette rivière, des

réflexions autour de la mise en valeur des berges sont engagées à plus large échelle.

Le réseau de liaisons douces et de pistes cyclables matérialisées est peu développé sur le territoire du SCoT Nord Yonne. Les véloroutes et voies vertes inscrites dans le Schéma national des véloroutes et des voies vertes de Bourgogne n'ont pas encore été réalisées. A terme, elles permettront de traverser le territoire du Nord au Sud en passant par Sens et constituent une opportunité de développement touristique, notamment pour le tourisme vert.

Par ailleurs, le territoire est traversé par 7 itinéraires de Grandes Randonnées (GR), dont 2 GR de Pays. Bien aménagés et valorisés, ils mettent en valeur les paysages du territoire : le GR213 par exemple longe principalement l'Yonne.

Au-delà des aménagements touristiques, l'utilisation du vélo doit être retravaillée à l'échelle des bassins de vie. Le territoire n'est pas soumis à un relief important et pourrait donc s'appuyer sur cet atout pour développer un réseau utilitaire et quotidien (notamment en permettant des rabattements en direction des transports en commun).

GR 213 à Pont-sur-Yonne

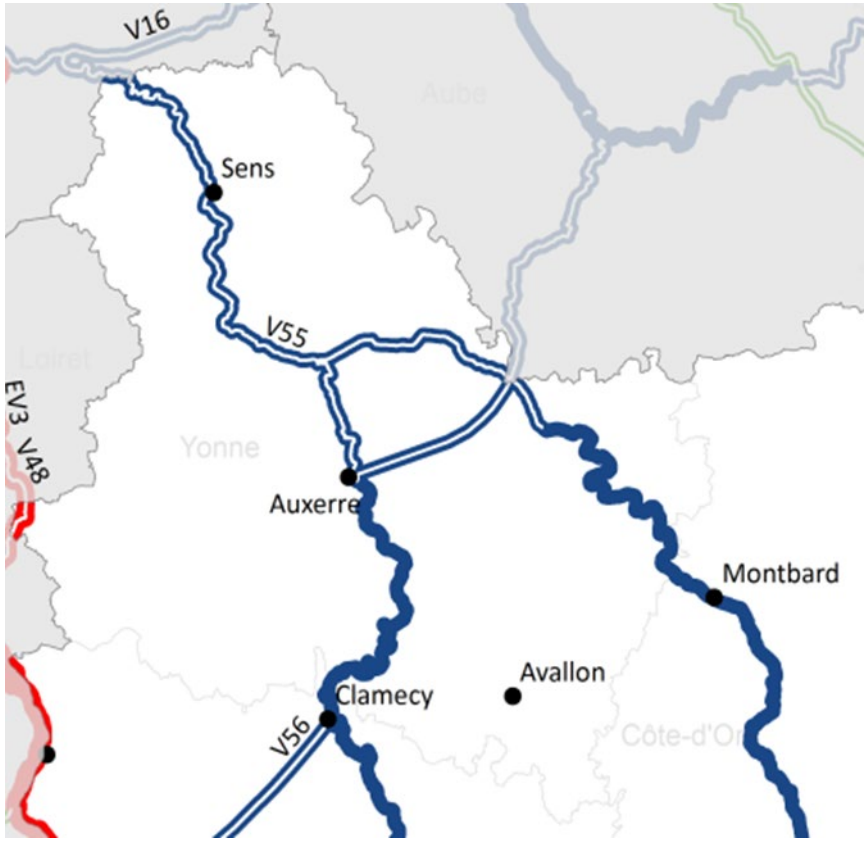

Extrait de la carte du Schéma régional des véloroutes et voies vertes en Bourgogne-Franche-Comté

2. Une offre en transports en commun peu développée mais adaptée aux réalités du territoire

2.1. 3 acteurs et 3 offres différenciées permettant d'assurer un service de qualité à la population

Bien souvent contraints par des coûts de fonctionnements lourds et un manque de rentabilité, les territoires ruraux peinent à développer une offre en transports en commun compétitive qui couvre l'ensemble des zones bâties du territoire.

Néanmoins, au cœur des politiques publiques, la question de la mobilité rassemble bon nombre d'acteurs qui, à des échelles diverses, assurent leurs compétences respectives.

Dès lors, bien que le territoire du SCoT ne bénéficie pas d'une couverture totale et d'un service uniforme en transports en commun pour l'ensemble de ses communes, l'agrégation du réseau de cars interurbains *Trans'Yonne* et des réseaux urbains *Intercom* sur le Grand Sensonnais et *La p'tite navette* sur Joigny permet de couvrir 1/3 des communes du territoire.

- **Le réseau *Trans'Yonne*, un service pensé à double échelle ?**

Avec ses 15 lignes régulières dont 7 qui parcourent le territoire du SCoT, le réseau de cars interurbains assure les liaisons vers les grandes agglomérations du département tout en offrant une desserte interne au territoire avec les nombreux points d'arrêts qui maillent le PETR.

En effet, au nord du département, le réseau Trans'Yonne est organisé en étoile à sept branches autour du pôle urbain de Sens. Cette configuration positionne cette commune comme un véritable « hub » qui concentre et distribue les flux sur le territoire du PETR (5 lignes régulières) et également en direction des agglomérations Troyenne et Auxerroise (2 lignes régulières).

Les horaires et le cadencement de la plupart des lignes qui parcourent le territoire du SCoT ont été pensés en lien avec les rythmes scolaires et professionnels et permettent d'assurer aisément les correspondances avec le service de TER en gare de Sens notamment.

Car Trans'Yonne, source : Département de l'Yonne

Carte du réseau Trans'Yonne, source : Département de l'Yonne

- **Le réseau *Intercom*, un service intercommunal performant ?**

Le réseau de bus urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Senonnais couvre les 27 communes de l'intercommunalité en proposant une offre différenciée et hiérarchisée selon trois types de lignes régulières :

➔ **La ligne essentielle (1 ligne)** :

Cette ligne latitudinale assure la liaison entre le centre commercial sud et la Mairie de Paron en passant par des points stratégiques tels que la gare SNCF, Garibaldi ou encore l'hôpital. Avec ces 31 allers / retours par jour ouvré et un cadencement toutes les 30 min en heure de pointe elle assure pour la population un service performant.

Par ailleurs, ce niveau de service a été pensé de telle manière à favoriser les correspondances avec l'offre de TER (13 correspondances possibles pour Sens > Paris et 12 dans la direction inverse).

Toutefois, il convient de préciser que le temps d'attente moyen pour assurer la correspondance avec le TER est de 20 minutes, une temporalité qui, pour certains, peut constituer un frein à l'usage des transports en commun pour se rendre en gare.

➔ **Les lignes structurantes (3 lignes):**

La ligne 3, effectue une boucle depuis Garibaldi au nord est du territoire Senonnais et permet notamment de desservir la clinique Paul Piquet, l'EcoParc ou encore certains équipements scolaires. Du fait d'une amplitude horaire (de 7h à 19h40) et d'une fréquence relativement élevée (toutes les 50 min en moyenne) son niveau de service garantit une offre de qualité aux usagers.

Les lignes 4 et 10, effectuent quant à elles la liaison nord-sud entre le centre commercial nord et la porte de Bourgogne. Ces deux lignes ont sensiblement le même parcours à l'exception près que la ligne 4 effectue un décroché dans le centre-ville de Sens. Bien qu'elles présentent toutes deux un niveau de service légèrement moins performant que la ligne 3 elles tiennent un rôle stratégiques pour les déplacements nord-sud sur la Communauté d'Agglomération.

➔ **Les lignes de proximité (10 lignes)**

La configuration même de ces lignes de bus et leur niveau de service témoignent de la volonté d'assurer un service au plus près des réalités territoriales. En effet, ces dernières visent à garantir un service de rabattement depuis les communes de première couronne vers la ville centre, elles sont donc en parfaite adéquation avec les logiques de déplacements pendulaires qui s'exercent sur le Communauté d'Agglomération du Grand Sénonnais

Le niveau de service y est minimum avec en moyenne 5 allers/retours dans la journée.

Bus Intercom, source : CA du Grand Sénonais

Accessibilité des stations de transports en commun

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

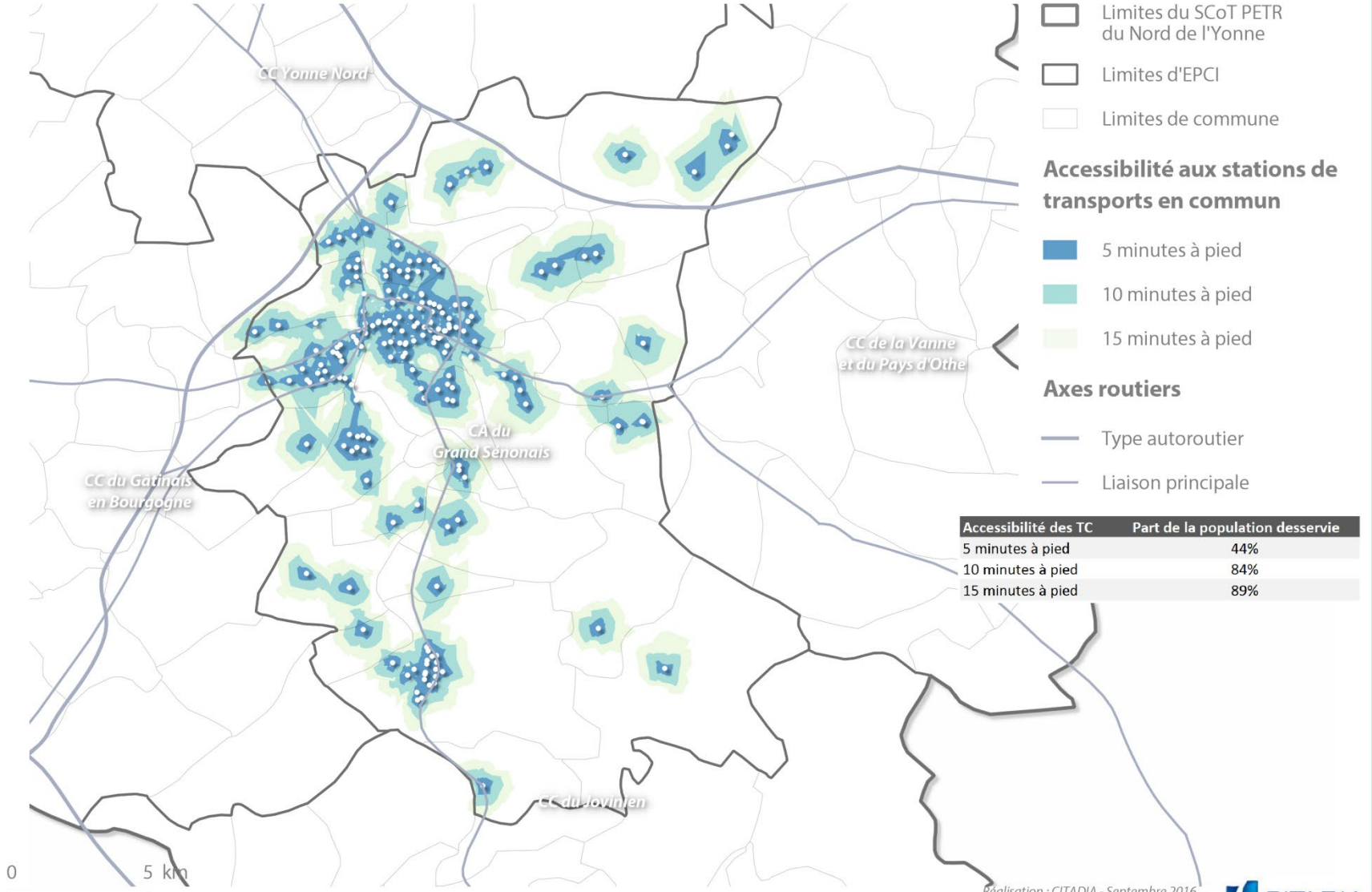

Accessibilité des TC	Part de la population desservie
5 minutes à pied	44%
10 minutes à pied	84%
15 minutes à pied	89%

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

- ***La p'tite navette*, un service solidaire en réponse aux besoins de chacun**

La p'tite navette, est un service gratuit mis en place par le ville de Joigny pour asurrer la desserte en transports en commun à l'échelle de cette commune.

Bien que ce service ne présente qu'une seule ligne formant une boucle depuis la gare SNCF, il constitue une véritable alternative aux déplacements automobiles de courtes distances.

En effet, avec ses 32 arrêts il offre un parcours qui permet de mettre en réseau la plupart des équipements présents sur la ville (gare, hôpital, cimetière, collège, lycée, piscine, mairie, etc.).

Par ailleurs, l'amplitude horaire et la fréquence de ce service en font des offres compétitves qui rivalisent avec une offre classique :

➔ **Amplitude horaire :** de 7h20 à 18h45

➔ **Nombre de passages par jour :** 9

➔ **Fréquence :** 1 bus par heure en moyenne

➔ **Correspondance TER :** oui

Par ailleurs, la p'tite navette s'inscrit également en complémentarité de l'offre de cars interurbains dans la mesure où ces deux services présentent des arrêts communs et des horaires relativement bien coordonnés.

La p'tite navette, source : Ville de Joigny

2.2. Une offre de transport à la demande départementale et intercommunale pour limiter les « exclusions »

Pour pallier au déficit de l'offre en transports collectifs dans les zones les plus excentrées du territoire le département de l'Yonne et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ont organisé, en complémentarité de leurs lignes régulières, deux services distincts de transports à la demande (TAD).

Ce service de mobilité « à la carte », de par sa flexibilité (spatiale ou temporelle), apporte donc une réponse aux personnes isolées géographiquement, physiquement ou socialement en leur offrant un service adapté.

Ces deux transports à la demande fonctionnent, via une centrale d'appels, sur réservation téléphonique la veille pour le lendemain ou bien par internet et jusqu'à 2h avant le départ pour le TAD *Intercom*.

Si le TAD départemental s'inscrit dans une logique de renforcement de l'offre sur les lignes régulières (6 des 7 lignes régulières qui parcourent le territoire du PETR disposent également d'un service TAD leur permettant d'augmenter la fréquence à la carte), le TAD du réseau Intercom poursuit davantage une logique de rabattement sur le réseau de bus principal.

En fonction du nombre de réservations effectuées pour un trajet donné, le mode d'acheminement assuré par le département varie entre le car, le minibus et le taxi-bus. Sur la Communauté d'Agglomération il s'agit d'un bus identique à ceux présents sur les lignes régulières.

De manière générale, ces services sont majoritairement utilisés par les plus de 60 ans, les personnes en recherche d'emploi et dans une moindre mesure le public scolaire.

TAD Trans'Yonne, source : Département de l'Yonne

Plateforme de réservation par internet, source : Intercom

II. Des pratiques de déplacements orchestrées par l'automobile ?

1. Un territoire émetteur et récepteur de flux

1.1. Des flux domicile-travail cohérents au découpage territorial du PETR et fortement polarisés par l'Île-de-France

Les données INSEE de 2013 indiquent que le territoire du SCoT est concerné quotidiennement par 55 861 déplacements ayant pour motif principal le travail.

L'analyse de la distribution de ces flux pendulaires, également appelés « flux domicile-travail », montre que la grande majorité de ces déplacements sont réalisés au sein du périmètre du PETR (63,5 %), suivi par les flux sortants (24,9 %) puis entrants (11,6 %).

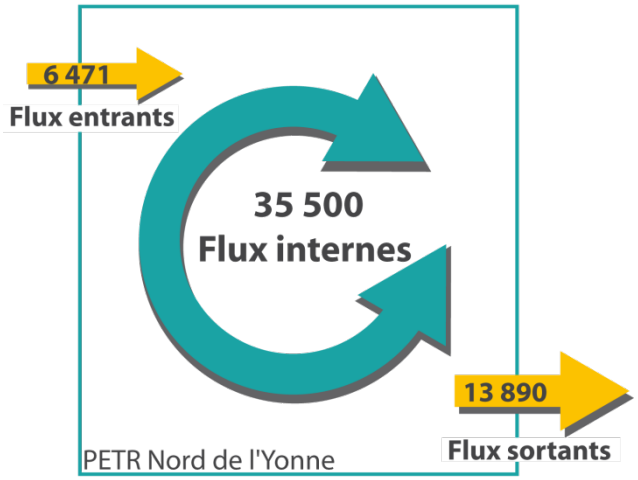

Flux domicile-travail, source : INSEE RP2013

Cette répartition des flux domicile-travail démontre d'une part, que le PETR est un pôle d'emploi important à l'échelle du Nord de l'Yonne et d'autre part, qu'il diffuse et attire des flux à plus large échelle.

En effet, bien que le solde des navettes domicile-travail (rapport entre les flux entrants et sortants) soit négatif, la part des actifs résidant et travaillant sur le périmètre du SCoT reste très importante (64 %) pour un territoire à dominante rurale. Par ailleurs, 29 % des actifs travaillent sur leur commune de résidence.

Concernant les flux entrants (6 471 déplacements journaliers), ces derniers proviennent en grande majorité des EPCI limitrophes au PETR notamment situés entre le Jovinien et l'Auxerrois. Cette dynamique témoigne de l'attractivité du marché de l'emploi du territoire du SCoT notamment vis-à-vis des territoires ruraux extérieurs.

Si la proximité géographique est une composante qui ressort de l'analyse des flux entrants sur le territoire, l'analyse des flux sortants démontre, a contrario, une forte polarisation de l'Île-de-France.

Ainsi sur les 13 890 actifs qui quittent le territoire du SCoT, 9 410 se rendent chaque jour en Île-de-France pour aller travailler (68 %). C'est principalement en direction du département voisin de la Seine-et-Marne (51 % des flux sortants), sur les ECPI de Moret Seine et Loing et de Melun

Val de Seine, que les actifs du PETR exercent leur fonction. Enfin, compte-tenu des fonctions métropolitaines qu'il concentre, le département de Paris attire également une large part des actifs Nord-Icaunais (26 % des actifs travaillant en Île-de-France).

Ce grand nombre de déplacements à destination de ces deux départements s'explique par ailleurs par la bonne accessibilité à la fois routière et ferroviaire. A titre de comparaison, les autres destinations des actifs sortants en dehors de l'Île-de-France sont l'Yonne (22 % des actifs sortants, majoritairement vers la CA de l'Auxerrois), puis loin derrière l'Aube (3 %) et le Loiret (3 %).

En analysant les lieux de travail des actifs sortants par EPCI du PETR Nord Yonne, ces logiques tendent à se confirmer, avec une double polarisation par les territoires directement limitrophes et par l'Île-de-France.

- Sur les 742 actifs sortants de la CC de la Vanne et du Pays d'Othe, 13 % travaillent dans la CC limitrophe du Florentinois et autant à Paris. 10 % se rendent dans la CA de l'Auxerrois, puis 7 % dans les deux EPCI limitrophes CC du Pays d'Othe Aixois et CC de l'Agglomération Migennoise.
- Sur les 2 413 actifs sortants de la CC du Gâtinais en Bourgogne, la majorité travaille à Paris (16 %) puis dans l'EPCI limitrophe CC Deux Fleuves (13 %) en Seine-et-Marne. La CC Pays de Nemous (7 %), la CA Melun Val de Seine et la CC du Pays de Fontainebleau également en Seine-et-Marne sont également des destinations privilégiées pour les actifs du territoire.
- Sur les 2 581 actifs sortants de la CC du Jovinien, 27 % se rendent dans la CC limitrophe de l'Agglomération Migennoise et 25 % dans la CA de l'Auxerrois. En comparaison, les actifs du Jovinien travaillent moins à Paris (seulement 9 %).
- Sur les 3 486 actifs sortants de la CA du Grand Sénonais, 38 % travaillent à Paris, de loin la première destination devant la CA de l'Auxerrois (12 %) et la CC Deux Fleuves (5 %). Les actifs sénonais quittent ainsi le territoire majoritairement pour se rendre dans d'autres pôles importants.
- Sur les 4 668 actifs sortants de la CC Yonne Nord, 26 % travaillent dans l'EPCI limitrophe de la CC Deux Fleuves et 17 % à Paris. Les autres destinations privilégiées des actifs du territoire sont les EPCI voisines seine-et-marnaises : CA Melun Val de Seine (7 %) et CC Moret Seine et Loing (4 %) par exemple.

A l'image des flux entrants et sortants du territoire, les migrations pendulaires réalisées au sein même du territoire du SCoT expriment une logique de polarisation et de concentration des flux en direction des principaux pôles d'emplois nord-icaunais.

On note notamment la commune de Sens (33 % des actifs du PETR), de Joigny (9 %) ou encore celle de Saint-Clément et de Saint-Julien-du-Sault qui concentrent chacune près de 4 % des travailleurs du territoire.

Toutefois, il convient de nuancer le propos en précisant que la majorité des actifs travaillent dans leur EPCI de résidence, en particulier pour la CA du Grand Sénonais (88 %) et pour la CC du Jovinien (82 %). Ce constat est également vrai pour les 3 autres EPCI du territoire même si cette part est moins importante (environ 1 actif sur 2). Cette dynamique limite ainsi les flux de grandes distances qui génèrent de nombreux désagréments notamment en heure de pointe.

Mobilités domicile travail : flux internes

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

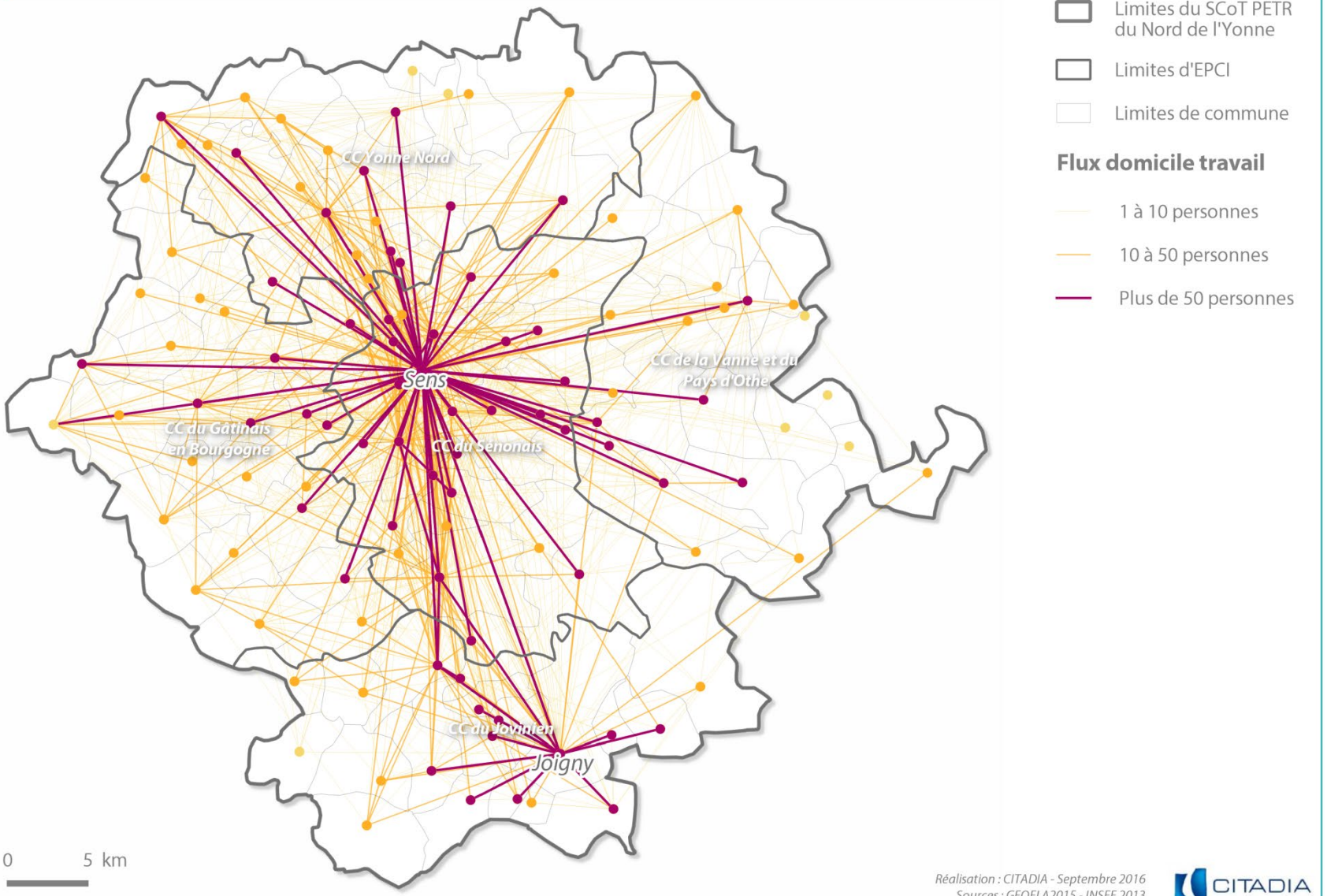

Nombre d'actifs travaillant hors du territoire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

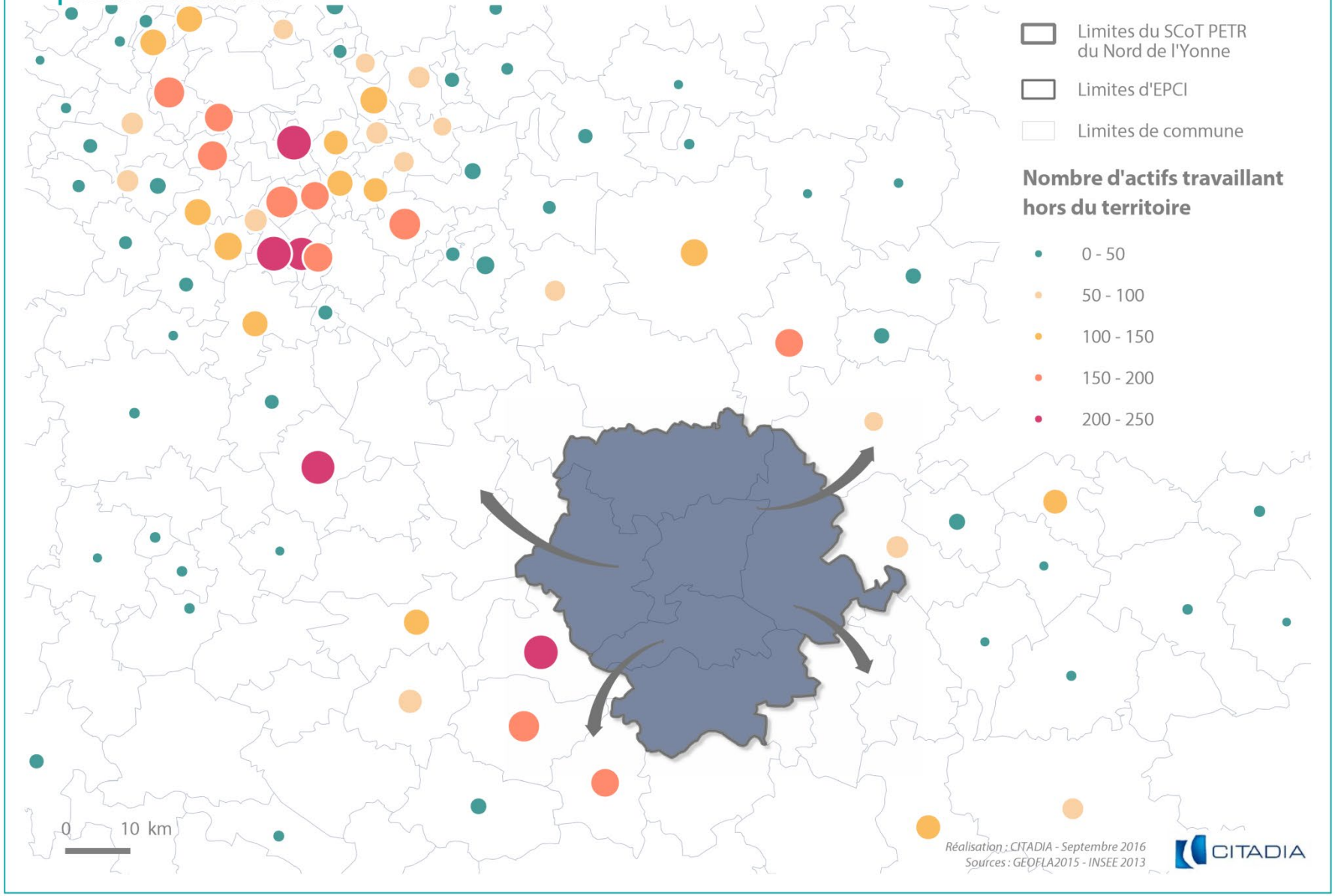

Nombre d'actifs venant travailler sur le territoire

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

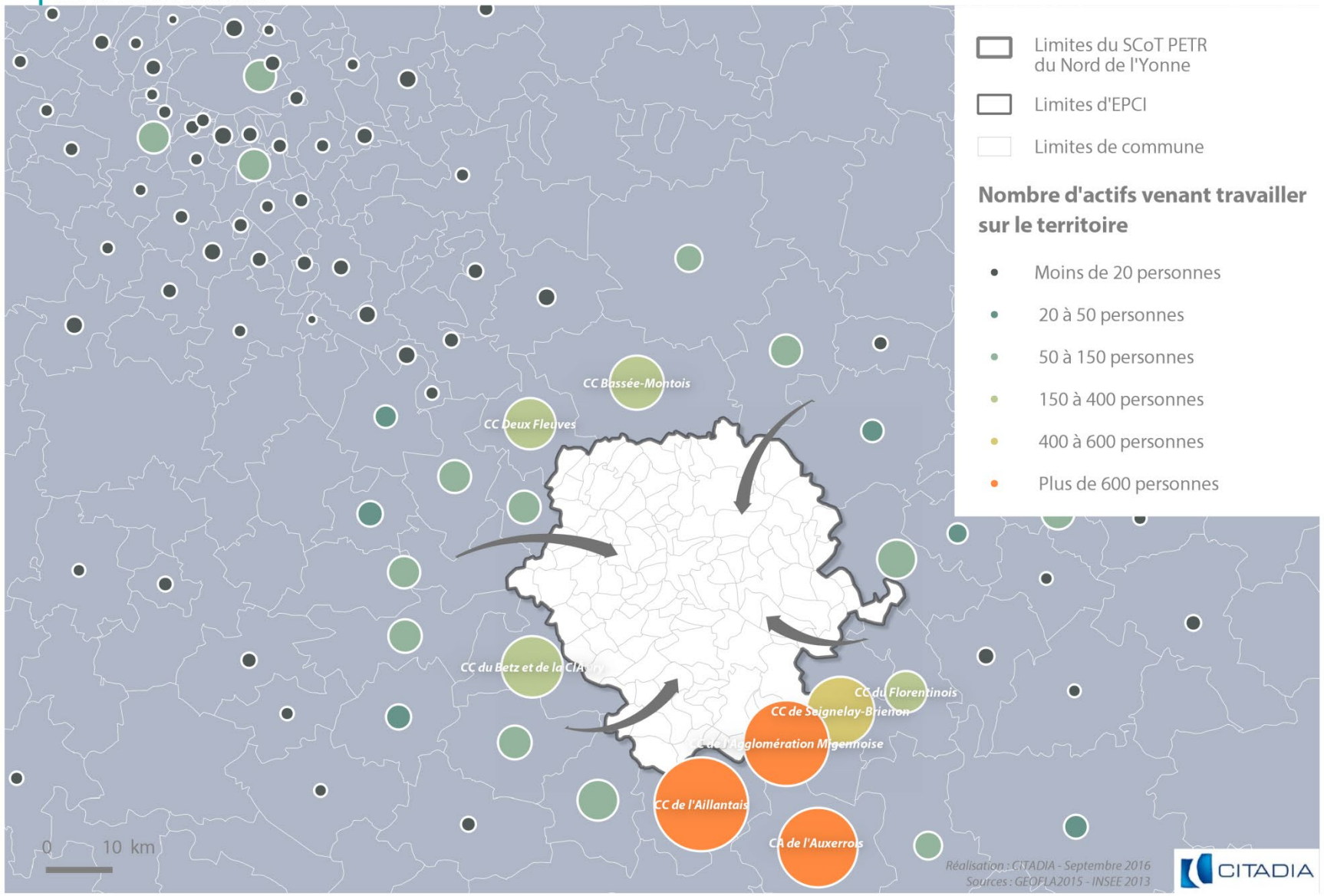

1.2. Flux domicile-études : des distances qui s'allongent à mesure que le niveau d'études augmente

L'analyse des flux domicile-études est complémentaire à celle des flux domicile-travail dans la mesure où les élèves et les étudiants adoptent des stratégies de déplacement différentes des actifs.

En effet, si pour les élèves de la maternelle au secondaire la mobilité reste très fortement corrélée au lieu de résidence et à la carte scolaire, celle des étudiants reflète davantage des logiques guidées en fonction de l'offre en enseignement disponible.

Conformément au partage des compétences en matière d'enseignement, l'analyse ci-dessous s'applique à distinguer ces flux en fonction des trois niveaux scolaires que sont : la maternelle / l'élémentaire, le secondaire et le supérieur. Par ailleurs, cette distinction permet également d'illustrer plus aisément leurs enjeux respectifs.

Ainsi, si 96 % des élèves de maternelle et de primaire fréquentent un établissement du PETR cette propension tend à s'amoindrir légèrement pour le secondaire (87 % des collégiens et lycéens nord-icaunais étudient sur le PETR) et très fortement pour le supérieur (38 % des étudiants résidant sur le PETR y étudient).

Dès lors, on constate que les élèves nord-icaunais inscrits dans le secondaire et le supérieur fréquentent majoritairement des établissements de l'Yonne (7 %) et de manière égale ceux des départements limitrophes (3 % pour l'Aube et 3% pour la Seine-et-Marne). Ces flux différenciés sont dûs à la fois à un maillage moins fin en équipements secondaires sur certaines parties du PETR du Nord de l'Yonne poussant ainsi les élèves à se rendre dans des établissements plus proches des territoires voisins. A contrario, les étudiants de l'enseignement supérieur résidant sur le PETR étudient quasiment à part égale sur le reste de l'Yonne (24 %) et sur l'Île-de-France (22 %, dont 11 % sur Paris et 7 % en Seine-et-Marne).

En termes de nombres, on constate un effectif stable entre le contingent d'élèves du primaire et ceux du secondaire (respectivement 11 682 et 10316 élèves), et au contraire un chiffre bien moins important d'étudiants (3 224) du supérieur résidant sur le territoire. Cette différence s'explique d'une part par le caractère non obligatoire des études supérieures, d'autre part par la mobilité résidentielle des étudiants qui sont parfois amenés à déménager dans le cadre de leur cursus supérieur.

En ce qui concerne les flux entrants, les CC du Jovinien et de la Vanne et du Pays d'Othe attirent la majorité des élèves de maternelle et de primaire du fait de leur proximité géographique avec des communes rurales du reste de l'Yonne. Pour le secondaire, la CC du Jovinien conserve une forte attractivité auprès des mêmes communes, tandis que la CA du Grand Sénonais est plus attractive pour les étudiants supérieurs issus d'horizons plus diversifiés (Yonne, Seine-et-Marne, Aube,…). La CC du Jovinien est également un pôle pour l'enseignement supérieur mais son rayonnement est principalement cantonné au reste de l'Yonne.

En définitive, ces différentes dynamiques soulèvent des enjeux différenciés en fonction des échelles : une logique de rabattement de proximité pour les élèves de maternelle et de primaire, un maillage en transports en commun permettant la desserte des équipements d'enseignement secondaire et supérieur.

2. Les pratiques de déplacements des actifs Nord-icaunais

2.1. Des déplacements largement motorisés et une répartition légèrement différenciée pour les autres modes selon les territoires

A l'échelle du PETR, 77 % des déplacements domicile-travail se font en voiture, loin devant les transports en commun (9 %) et la marche (7 %). Cette répartition modale est proche de celle de l'Yonne où l'usage des transports en commun est toutefois moins important (-4 points) au profit de la voiture (79 %) et de la marche (8 %).

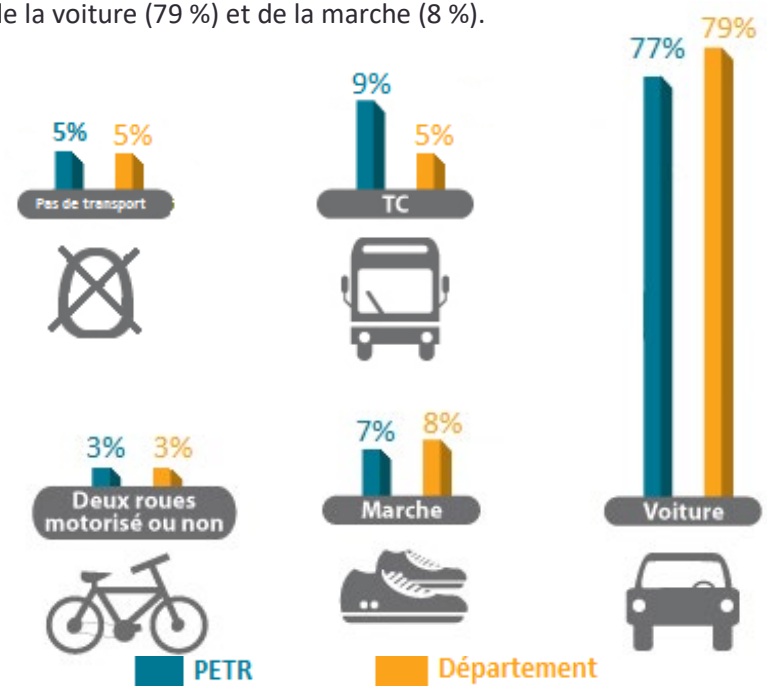

Répartition modale dans les déplacements domicile-travail à l'échelle du PETR et du département, source : INSEE RP2013

Cette répartition des modes diffère au sein du PETR selon les EPCI avec un recours à la voiture plus important dans la CC de la Vanne et du Pays d'Othe (80 %) et la CC du Gâtinais en Bourgogne (83 %), par rapport aux CC Nord Yonne et du Jovinien (77 %) et à la CA du Grand Sénonais (74 %). La marche et les transports en commun sont les modes alternatifs privilégiés pour ces dernières.

Répartition modale dans les déplacements domicile-travail des actifs par EPCI Source : INSEE RP 2013

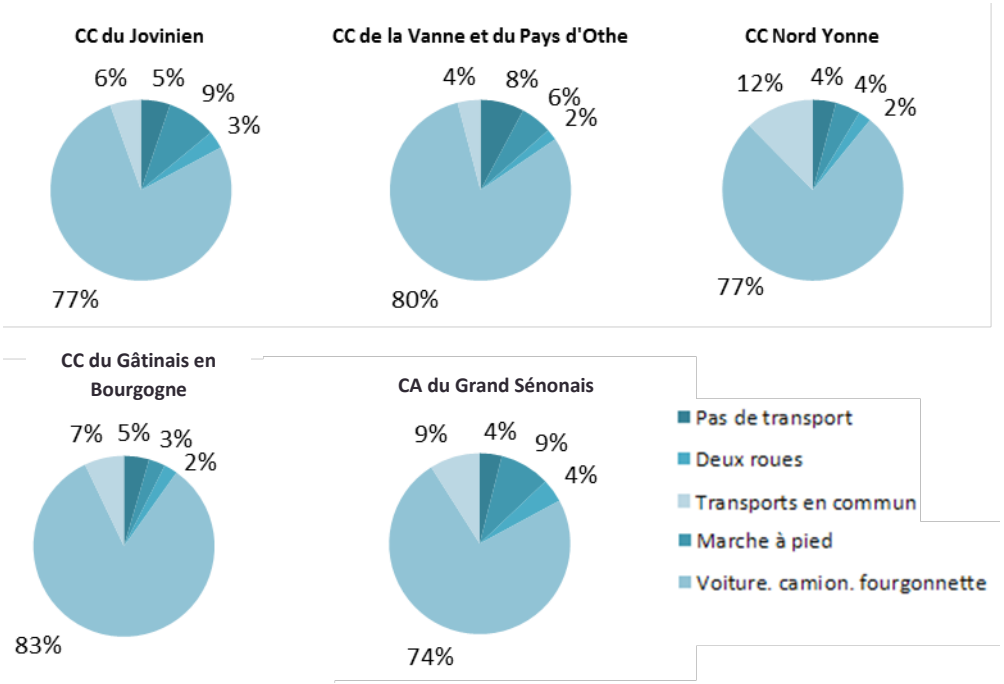

Cette part est cependant très hétérogène en fonction de la destination des actifs : ceux qui travaillent dans leur commune de résidence sont près d'un quart à se déplacer à pied, tandis que près d'un quart des navetteurs à destination d'autres régions que la Bourgogne empruntent les transports en commun.

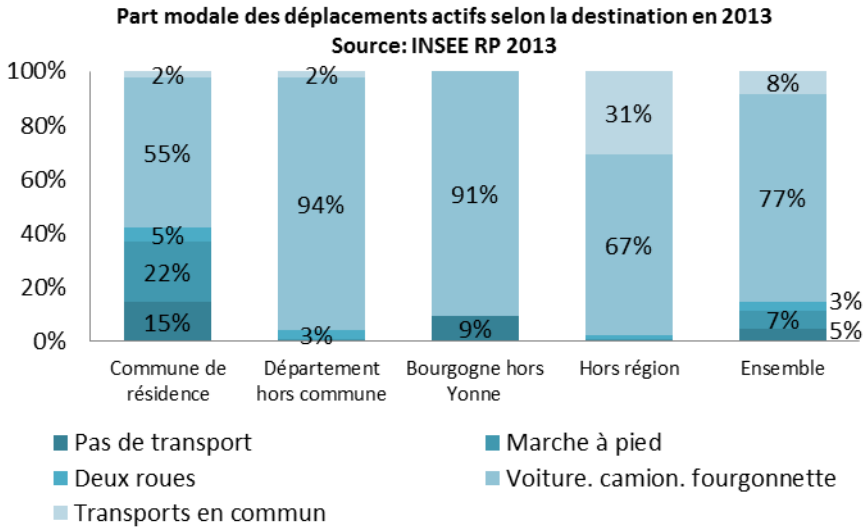

Les déplacements domicile travail sont aussi étroitement liés aux déplacements de consommation courante. En effet, l'éclatement entre lieux de vie et lieux d'emploi incitent les actifs à effectuer leurs achats, déposer leurs enfants à l'école… etc. sur le chemin du travail. Cet éclatement des déplacements sera à prendre en compte dans l'organisation de l'armature urbaine et des objectifs assignés à chaque pôle dans le PADD et le DOO du SCoT.

2.2. Des logiques de déplacements influencées par le processus de périurbanisation

Enfin, une analyse reposant sur le zonage en aires urbaines permet de distinguer des tendances selon ces dernières :

Les grands pôles du territoire (6 communes) recensent 12 765 actifs, soit 26 % de la population active du PETR. En moyenne, 67 % des actifs résidant dans les grands pôles utilisent la voiture pour se rendre au travail, 11 % les TC et 12 % la marche.

Si le recours à la voiture reste moins important que pour les autres aires urbaines du territoire, il est toutefois conséquent compte tenu du niveau de desserte en transports en commun du grand pôle urbain du territoire.

Le pôle moyen du territoire (Joigny) compte 6 % de la population active. La répartition modale est proche de celle des grands pôles (69 % la voiture et 11 % la marche) avec toutefois une utilisation moindre des TC (6 %). Une tendance qui s'explique notamment par la présence d'une seule ligne de bus urbain (la petite navette).

Les petits pôles (2 communes) comptent 2 % de la population active. L'utilisation de la voiture est plus représentée (74 %), au détriment des TC (6 %). La marche conserve une part stable avec 11 %.

Concernant les communes dites périurbaines (couronnes des grands pôles, communes multipolarisées des grandes aires urbaines ou par d'autres pôles), le recours à la voiture dans les déplacements domicile-travail augmente à mesure que l'on s'éloigne des centralités et des réseaux de transports collectifs. Compte-tenu de la configuration de ces communes et du faible taux d'emploi la marche à pied reste une pratique marginale.

Enfin, les 3 communes isolées (111 actifs) n'utilisent qu'à 71 % la voiture pour leur domicile-travail. On constate également une surreprésentation de l'absence de transport (18 %) dans ces communes.

Part modale des déplacements actifs distinguée en fonction du zonage en aires urbaines
Source : INSEE 2013 et 2012

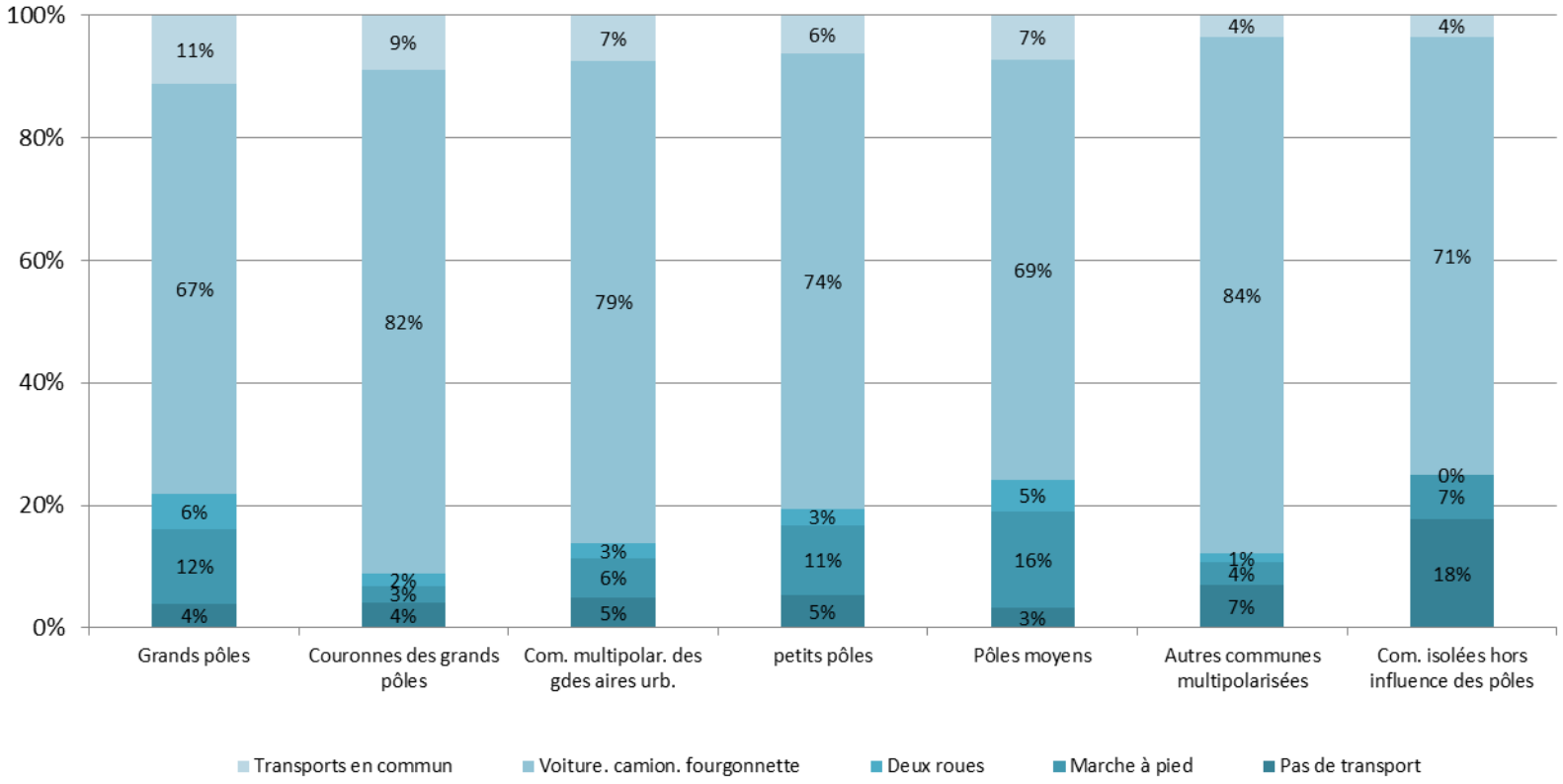

III. Entre prise de conscience et évolutions sociétales, le renouveau de la mobilité : un défit pour le PETR du nord de l'Yonne

1. Vulnérabilité énergétique et fragilité sociale des situations qui conditionnent notre mobilité

1.1. Une vulnérabilité différenciée selon les infraterritoires

« Le phénomène de vulnérabilité énergétique renvoie à la capacité d'un ménage à satisfaire ses besoins de mobilités (tous motifs confondus) sous le prisme de la dépense énergertique ».

Si la vulnérabilité énergétique est le plus souvent abordée dans sa dimension « habitat », l'augmentation des prix des carburants couplée au processus de croissance extensive des villes, qu'il soit qualifié d'étalement urbain ou de périurbanisation, appelle à un élargissement des champs d'investigation.

En effet, l'intérêt croissant pour l'énergie dans les démarches d'analyse urbaine est notamment corrélé à la monté des considérations environnementales et sociales sur les territoires.

Dès lors, la question de la vulnérabilité liée aux transports trouve tout son sens sur un territoire à dominante rurale où près de 91 % des ménages habitent en périphérie et disposent d'au moins un véhicule automobile.

Ainsi, une étude récente réalisée par le commissariat général au développement durable à démontré que près de 10,2 % des ménages français étaient en situation de vulnérabilité énergétique vis-à-vis du transport en 2015.

Autrement dit ces mêmes ménages consacraient, pour le transport, plus de 4,5 % de leur budget ménage. Cette situation de tension pousse alors bon nombre de ménages à faire des choix difficiles « renoncer à d'autres dépenses pour se déplacer correctement ou, au contraire, se déplacer moins ».

Le territoire du PETR du Nord de l'Yonne n'échappe pas à ces constats puisque 18,7 % des ménages du territoire se retrouvent en situation de vulnérabilité (cf. carte ci-après). Sans grande surprise, la vulnérabilité des ménages du PETR sur le plan de la mobilité augmente à mesure que l'on s'éloigne du pôle urbain de Sens.

Ainsi elle représente en moyenne 8 % pour les communes appartenant à un grand pôle, 16 % pour les communes comprises dans la couronne d'un grand pôle et 25,4 % pour les communes rurales.

Vulnérabilité énergétique

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

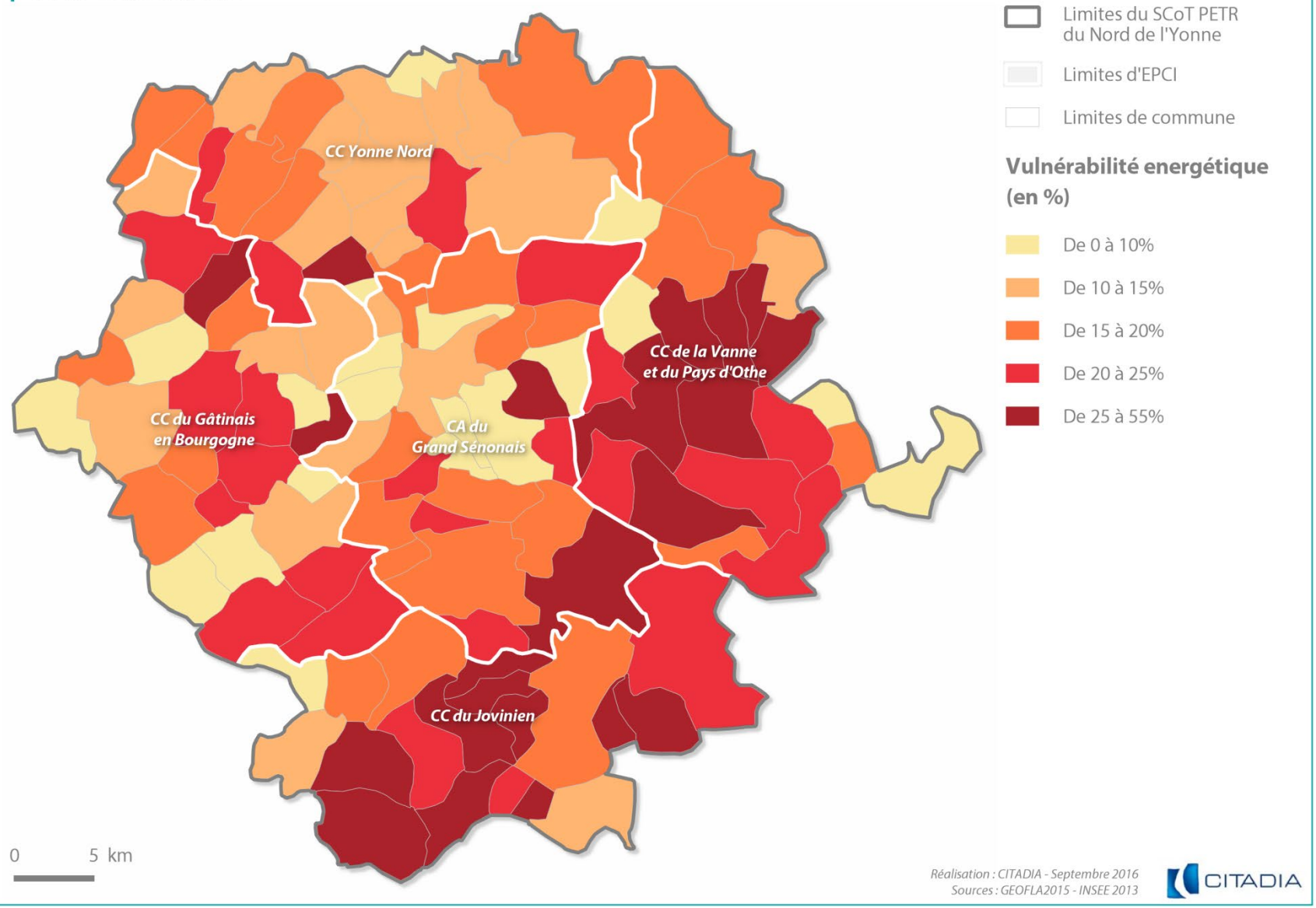

1.2. Mais une offre alternative qui facilite leur mobilité.

A la fois vecteur de lien social et d'insertion, la question de la mobilité est un enjeu fondamental au cœur des problématiques « rurbaines ». Dès lors, pour lutter contre l'exclusion et la précarisation de certains publics fragiles, des associations à but non lucratif ont vu le jour sur le territoire afin d'offrir des alternatives visant à réduire les inégalités.

Ainsi, depuis 2003 et suite à une demande du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, l'association Mobil'Eco met à disposition des moyens de locomotions temporaires aux allocataires du RSA, aux demandeurs d'emploi ou encore aux nord-icaunais dépourvus de moyens de transport (notamment sur le Grand Sénonais et plus récément sur le Jovinien).

Que ce soit au travers d'un service de transport à la demande, de location de deux roues motorisés ou non ou bien de véhicules particuliers, cette association a pour objectif d'accompagner la prise d'autonomie de ces personnes pour leur faciliter l'accès ou la pérénisation d'un emploi. En l'espace de 10 ans, cette association a vu son nombre d'utilisateurs multiplié par 8 passant ainsi de 700 passagers en 2003 à 5 600 en 2012.

En sus de cette initiative, le Conseil Départemental de l'Yonne a également créé des « parcs mobilité » qui donnent accès aux allocataires du RSA à des cyclomoteurs et des bicyclettes et ce, à plus large échelle.

Enfin, alternative à la voiture solo et/ou à la mobilité peu durable, le covoiturage et la voiture électrique apparaissent comme des bons compromis pour gagner en flexibilité et autonomie. Si le territoire du SCoT ne compte aucune aire de covoiturage aménagée par le département (ce qui n'exclut pas les pratiques informelles) il dénombre une quinzaine de bornes électriques opérationnelles ou en projets.

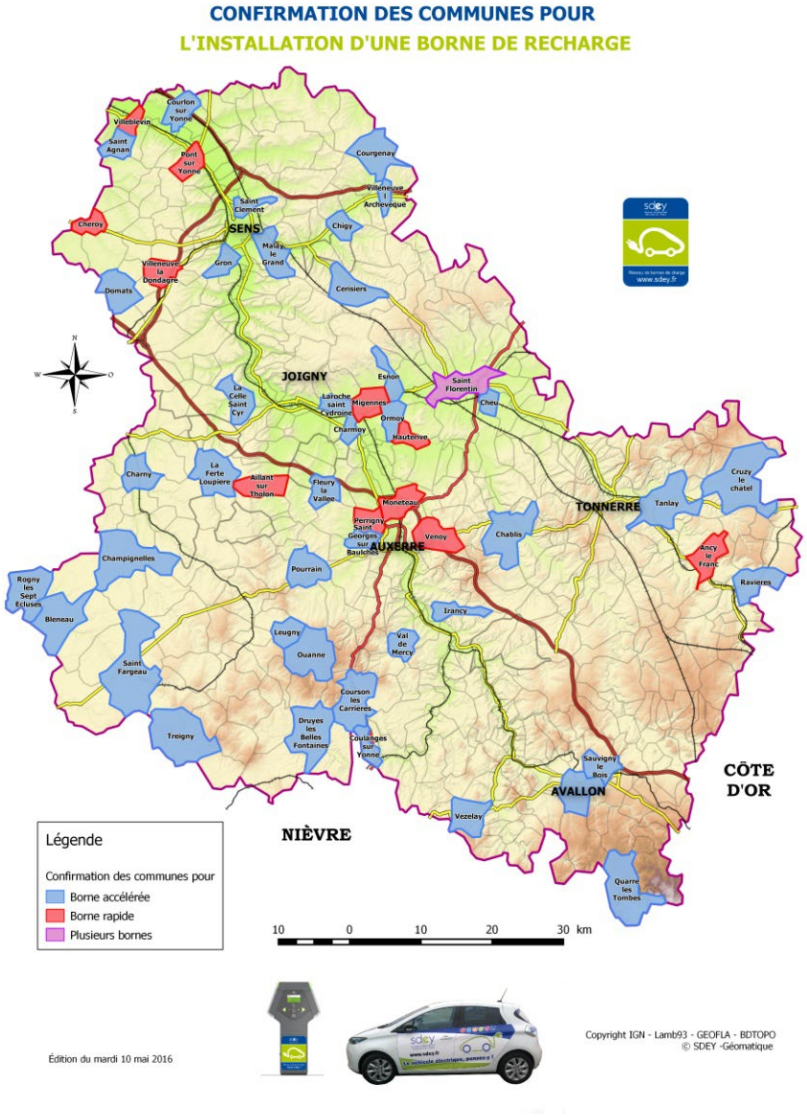

Carte des communes qui se verront équipées d'une borne de recharge publique supplémentaire d'ici 2017. Source : SDEY, mai 2016.

2. L'intermodalité, une nécessité de penser la chaîne de déplacement dans son ensemble

2.1. La combinaison des modes de déplacement, une solution durable pour une mobilité plus vertueuse

« On entend par intermodalité l'utilisation successive de plusieurs modes de transports au cours d'un seul et même déplacement. Cette notion se distingue donc de celle de la multimodalité, qui est la possibilité d'utiliser aldernativement plusieurs modes de transports pour effetctuer un trajet ».

Voitures, transports en commun, vélos, covoiturages … le panel des moyens de déplacement qui s'offre aux usagers est aujourd'hui très large. Pour les territoires ruraux, cette multimodalité est un réel atout pour penser un système de déplacement plus durable et offrir une véritable alternative au « tout automobile ».

En effet, bien souvent contraints par des coûts de fonctionnement lourds et un manque de rentabilité, les territoires ruraux peinent à développer une offre en transports en commun compétitive qui couvre l'ensemble des zones bâties du territoire.

Dès lors la stratégie de tirer profit de la complémentarité des différents moyens de transports et de leurs avantages et atouts respectifs appararaît comme une solution durable et réaliste, tant elle présente une certaine flexibilité.

Ainsi, pensée de manière cohérente et continue, l'intermodalité constitue un service pour les usagers en facilitant les parcours et en optimisant les temps de trajet.

Il s'agit donc de « re-penser » la mobilité en positionnant l'usager au cœur de la chaîne de déplacements en délaissant l'approche qui consiste à mettre en concurrence les différents modes, au profit d'une vision transversale tournée vers leurs complémentarités.

Sans mettre de côté les véhicules particuliers qui constituent un système de rabattement efficace en direction des noeuds de transports en commun structurants, l'intermodalité sert à limiter leurs conséquences négatives (embouteillages, pollutions, stationnements intempestifs, etc.).

L'intermodalité, source : réseau-citoyen.org

2.2. Des nœuds intermodaux peu nombreux, mais une stratégie bien ancée et en passe d'êre renforcée

« On entend par nœud intermodal ou pôle d'échange, un lieu ou un espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les partiques intermodales entre les différents modes de transports. Ces aménagements visent à limiter les ruptures de charge et opèrent par la même occasion un rôle d'interface entre la ville et ses réseaux de transports ».

Les 7 gares et haltes ferroviaires du territoire constituent des lieux de prédilection pour les déplacements intermodaux d'une part, parce que bon nombre de flux automobiles convergent vers elles et d'autre part, par ce qu'elles sont le plus souvent desservies par les transports collectifs urbains et/ou interurbains.

Sans grande surprise les modes les plus utilisés pour rejoindre ces 7 portes d'entrées ferroviaires sont, par ordre d'importance, la voiture et les transports en commun en témoigne le taux d'occupation des parkings en gare ou encore l'adaptation des horaires de bus et de cars avec ceux des TER.

Ainsi contrairement aux territoires urbains qui présentent une morphologie urbaine dense, les modes doux (vélo et marche à pied) sont faiblement représentés dans les déplacements qui convergent vers les gares. En effet, le phénomène de périurbanisation et le manque d'aménagements sécurisés (pistes et bandes cyclables) justifient leurs faibles représentations.

Ces logiques de rabattement / diffusion vers ou depuis les gares suscitent aujourd'hui de nombreuses problématiques qui entachent la fonctionnalité intermodale de ces nœuds de transports.

En effet, à l'image de la gare de Sens, celles de Joigny, de Pont-sur-Yonne ou encore de Villeneuve l'Archevêque souffrent d'un manque important de stationnements en gare causant des désagréments sur les espaces publics alentours au premier rang desquels leur sur-occupation par le stationnement tampon en journée.

Si la pluralité modale offerte sur ces nœuds de transports stratégiques favorise les déplacements intermodaux, la communication et l'information autour est également primordiale.

A cet égard, la région Bourgogne a développé une centrale d'information multimodale « *Mobigo* », destinée à faciliter et optimiser les déplacements en Bourgogne. L'objectif d'une telle démarche est, pour un parcours donné, de mettre en relation les différents modes de déplacements possibles tout en optimisant les temps de parcours.

Logo « Mobigo », source : Bourgogne.fr

Focus sur le projet de pôle intermodal en gare de Sens

Problématiques actuelles :

Une qualité de l'information intermodale en gare peu satisfaisante qui entache la performance du pôle.

Une problématique de saturation de l'offre en stationnement courte et longue durée.

Une accessibilité tous modes peu optimum générant des conflits entre les modes, des situations à risque et plus généralement un manque de lisibilité urbaine

Vue aérienne de la gare de Sens, source : Géoportail

Lignes directrices du projet :

Une organisation efficace de l'intermodalité, qui tient compte d'une réorganisation du stationnement, des espaces dédiés aux transports en commun, d'un maillage de linéaires doux, etc.).

Reconfiguration urbaine du quartier de gare pour tendre vers une plus grande mixité fonctionnelle tout en tenant compte du patrimoine bâti et paysager

Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Une position stratégique à la croisée des grands axes de circulation
- Une offre ferroviaire importante qui présente un bon niveau de service
- Des réseaux de transports en commun différenciés (TER, TCU, TAD, etc.) permettant une couverture relativement satisfaisante

Faiblesses à résorber

- Un processus de périurbanisation qui allonge les distances parcourues quotidiennement par les habitants
- Une carence de l'offre alternative à la voiture sur les espaces périurbains et ruraux
- Absence de dispositifs favorisant le covoiturage et les mobilités douces
- Des espaces de stationnement stratégiques saturés

Opportunités à saisir

- Une valorisation des berges de l'Yonne en cours de réflexion
- Des réseaux de TC relativement coordonnés facilitant les déplacements intermodaux
- Des projets et des initiatives en faveur d'une mobilité plus durable

Menaces à anticiper

- Un enclavement de certaines parties du territoire
- Des flux pendulaires importants en direction des principaux pôles d'emploi du territoire
- Une vulnérabilité des populations fragiles, notamment en milieu rural (isolement, précarisation, etc.)

Une mobilité à faciliter et des déplacements vertueux à encourager

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

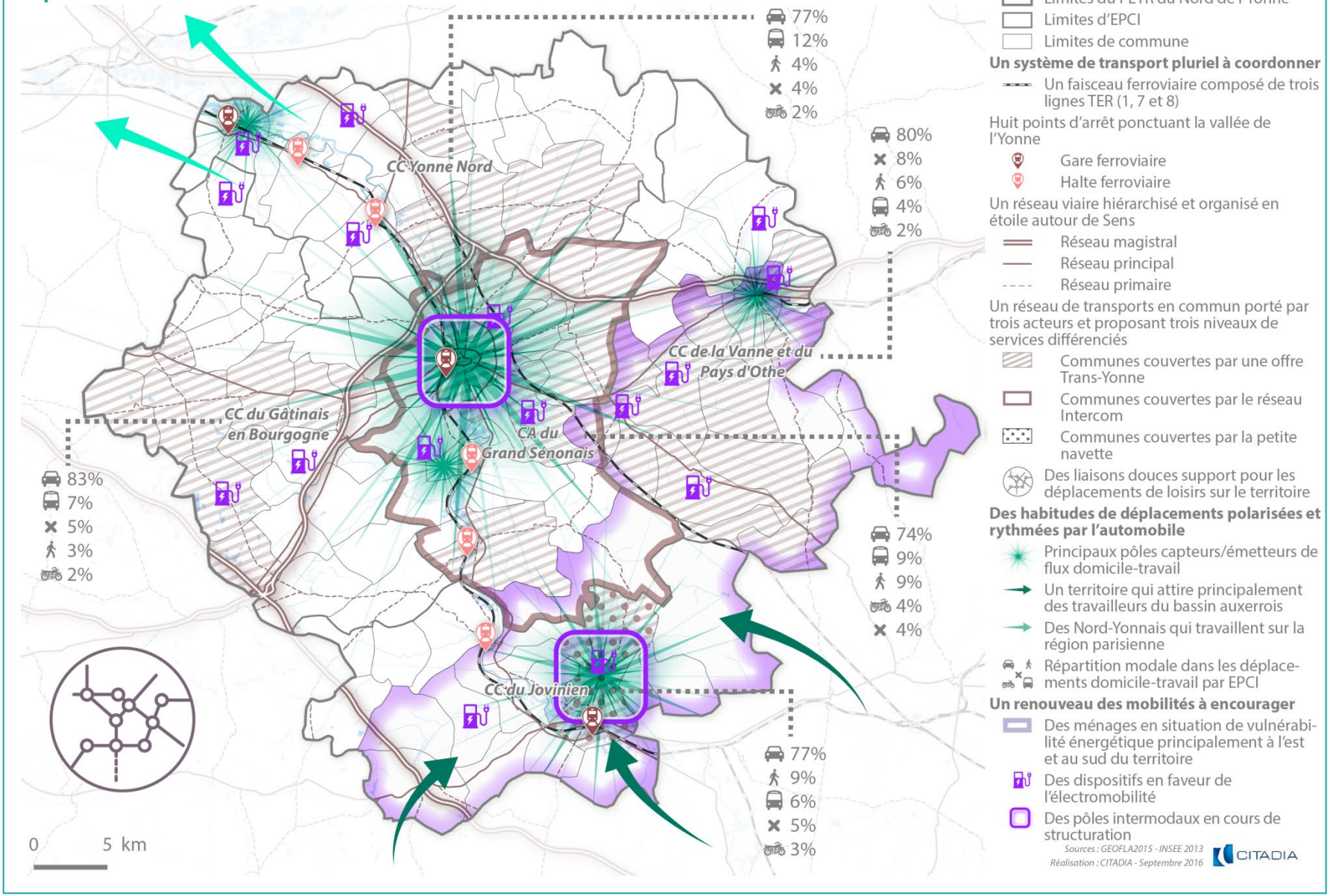

Les enjeux de demain

- S’appuyer sur les réseaux de transports en commun existant et des solutions alternatives pour impulser une mobilité plus durable
- Encourager le rapprochement des lieux de vie et d’emploi et prioriser le développement urbain aux abords des transports structurants pour limiter les déplacements longue distance
- Accompagner les projets viaires pour faciliter, sécuriser et réguler les déplacements
- Développer le réseau de liaisons douces pour donner à découvrir le territoire

4 Un positionnement économique à renforcer et des mutations à accompagner

Chapitre 4 : Un positionnement économique à renforcer et des mutations à accompagner

I. Un système productif, moteur pour le développement mais qui tend à se fragiliser

1. Un territoire au profil majoritairement productif

1.1. Des pôles d'emplois majeurs et une vallée de l'Yonne structurant le bassin économique du PETR

Bénéficiant d'un positionnement stratégique à la croisée de 3 régions, le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne représente un bassin économique de près de 42 000 emplois et plus de 10 000 établissements en 2013.

Cette forte concentration de fonctions économiques (pôles d'emplois, tissu d'entreprises, pôles commerciaux, etc.) lui assure une certaine visibilité et indépendance vis-à-vis des bassins d'emplois limitrophes.

En effet, l'analyse de la concentration des emplois au lieu de travail sur un périmètre de 50 kilomètres autour du PETR démontre que deux des EPCI du territoire (CA du Grand Sénonais et CC du Jovinien) se distinguent comme faisant parti des 5 premiers pôles d'emplois du secteur.

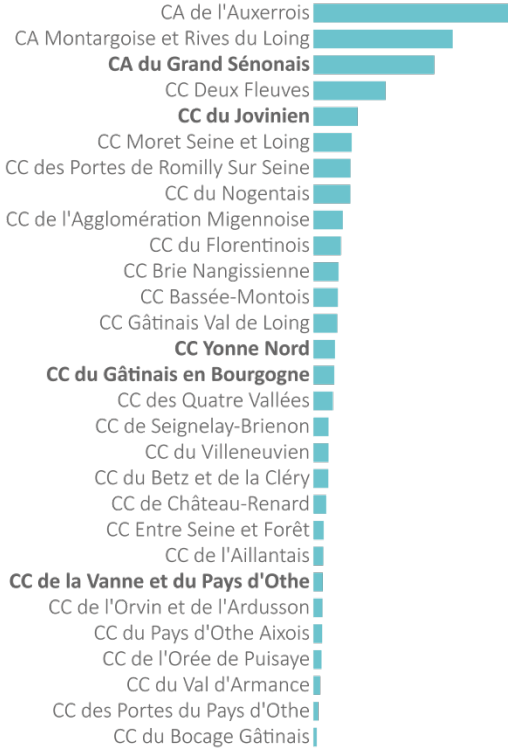

A l'échelle du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne, la répartition des emplois au lieu de travail suit la même logique que celle de la population en dessinant un axe économique le long de la valée de l'Yonne.

En concentrant près de la moitié des emplois du territoire (48,1 %), les communes de Sens et de Joigny (respectivement 15 000 et 5 000 emplois en 2013) apparaissent comme les deux pôles économiques principaux autour desquels s'organisent des bassins d'emplois dits intermédaires.

En effet, l'analyse de la concentration des emplois (rapport entre le nombre d'emplois d'une commune sur le nombre d'actifs occupés) montre un réseau de pôlarités intermédaires situées à proximité immédiate des infrastructures de transports structurantes

Ainsi, on observe une plus forte concentration de l'emploi le long des départementales 606 et 81. L'impact des échangeurs/embranchements autoroutiers est également visible au nord de Sens et à proximité de Villeroy.

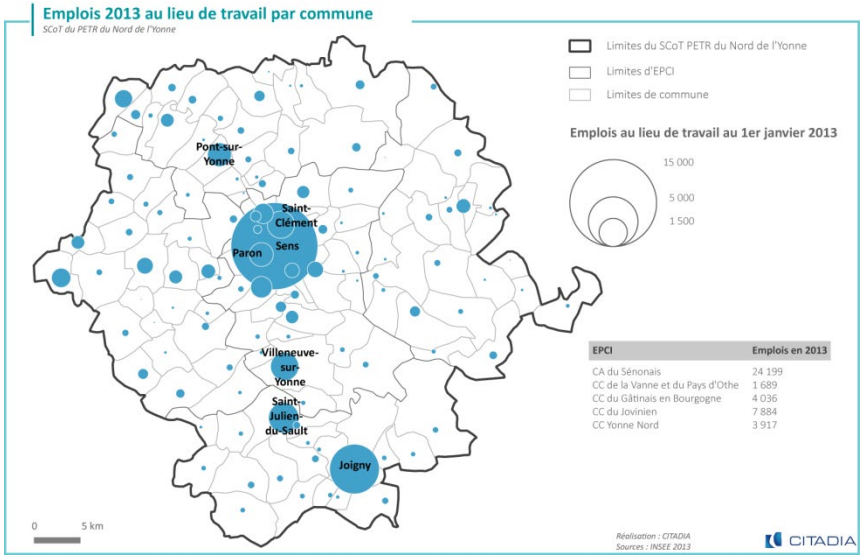

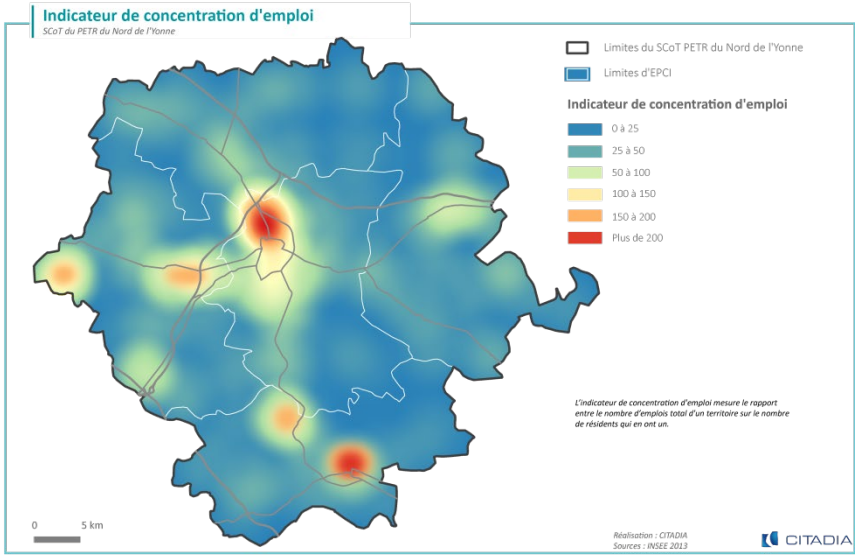

1.2. Un profil économique qui se distingue des tendances départementale et régionale

A l'image de l'ensemble des bassins d'emplois français, le PETR du Nord de l'Yonne a subit, depuis la fin des années soixante, une mutation de son tissu économique en lien avec le processus de tertiairisation.

Ainsi, si la répartion des emplois par grands secteurs d'activités souligne clairement le poids du secteur tertiaire dans l'économie locale avec près de 71,5 % des emplois du PETR (une proportion similaire à celle du département et de la nouvelle région mais en deça du niveau national 75,9 %) le poids des secteurs primaire et secondaire permettent, quant à eux, de révéler la spécificité du territoire.

En effet, comparativement aux deux territoires de références, le PETR du Nord de l'Yonne bénéficie d'une plus forte représentativité du secteur industriel fort qui concentre plus de 18 % des emplois du territoire (contre 1,2 % pour la France , 16, 6 % pour le département et 17,3 por la Région) , soit plus de 7 600 emplois en 2013 et d'un secteur agricole moins développé (3,5 % des emplois contre 3 % en France, 4,3 % pour la région et 5,7 % pour l'Yonne).

Dès lors l'analyse fonctionnelle des emplois (voir graphique page suivante), qui propose des regroupements de professions dans le but de faire apparaître des grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités, témoigne :

Ainsi on constate une spécialisation du territoire autour des activités de fabrication, de services. A contrario, les activités liées à la sphère culturelle, de recherche ou toutes autres prestations intellectuelles sont très faiblement représentées.

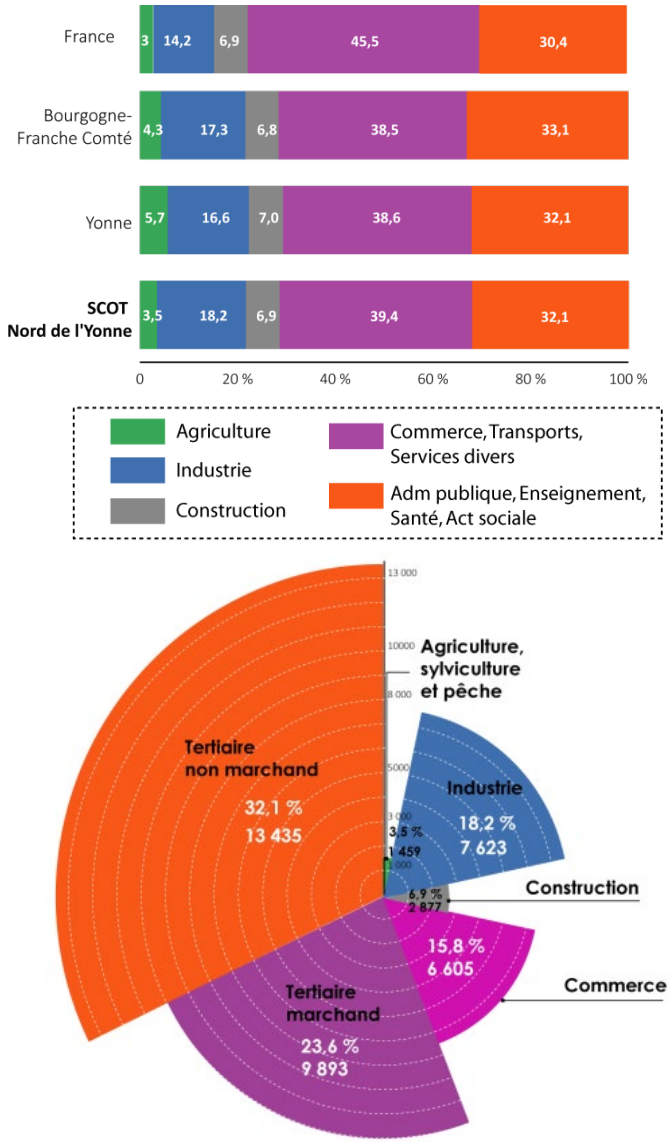

Répartition des emplois par grands secteurs d'activités
source : INSEE RGP 2013

Répartition des emplois par grandes fonctions
source : INSEE RGP 2013

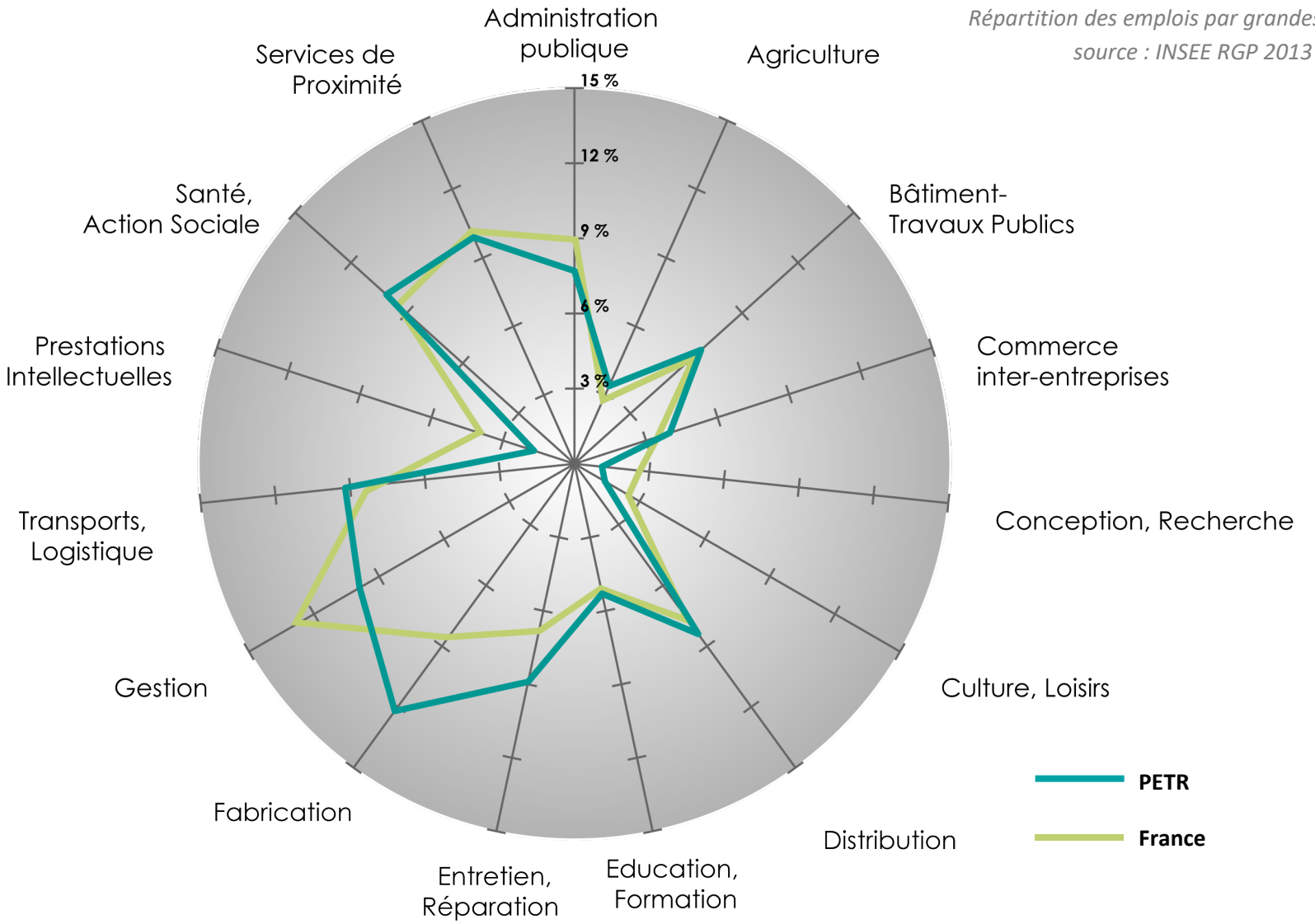

1.3. Une répartition des emplois par grands secteurs d'activités à l'origine de spécialisations ?

A l'échelle infra territoriale, si la tertiairisation de la sphère productive touche de manière quasi-similaire l'ensemble des EPCI, la concentration des autres emplois reflète certaines spécialisations :

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Communauté de Communes du Jovinien se distinguent par une plus forte concentration d'emplois industriels (entre 3,8 et 10,4 points de plus que les autres EPCI).

Les franges Ouest et Est du territoire ont, quant à elles, un profil agricole plus marqué (17, 3 % des emplois pour la CCVPO et 7,3 % pour la CCGB), et le nord du territoire possède une filière « construction » plus affirmée.

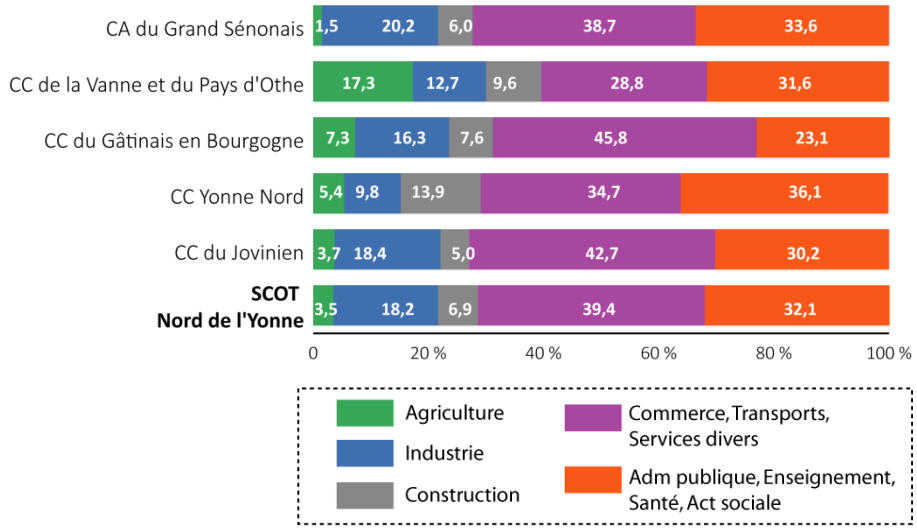

Répartition des emplois par grands secteurs d'activités et par EPCI
source : INSEE RGP 2013

Par ailleurs, la distribution géographique des emplois par grands secteurs d'activités (voir cartes ci-après) démontre :

- Une concentration des activités industrielles en fond de vallée entre Joigny et Pont-sur-Yonne, où se distinguent notamment des pôles principaux tels que de Sens (2 000 emplois), Joigny (900 emplois) ou encore Gron (630 emplois) tous trois portés par la présence de grandes entreprises.
- Une ventilation plus diffuse des emplois agricoles et de contruction sur l'ensemble du territoire du PETR révélant toutefois encore la prédominance du pole structurant de Sens et du pôle secondaire de Joigny.
- Une polarisation des activités tertiaires et commerciales qui dessine une certaine dichotomie entre l'ouest et l'est du territoire avec pour le premier une plus forte représentativité des emplois dans ces secteurs.

  Par ailleurs, elle traduit également le rôle de la commune de Sens en tant que pôle administratif structurant pour le territoire. Ainsi, du fait de son statut de sous-préfecture, Sens pèse pour 43 % des services non marchands du territoire (éducation, santé, action sociale et administration) soit plus de 5 820 emplois au total.

  Enfin, Joigny avec près de 3 200 emplois tertiaires (dont 1 200 dans les services marchands et 2 000 dans les services non marchands) représente le 2nd pôle tertiaire du territoire, justifiant ainsi sa qualité de pôle relais dans l'armature territoriale du SCoT.

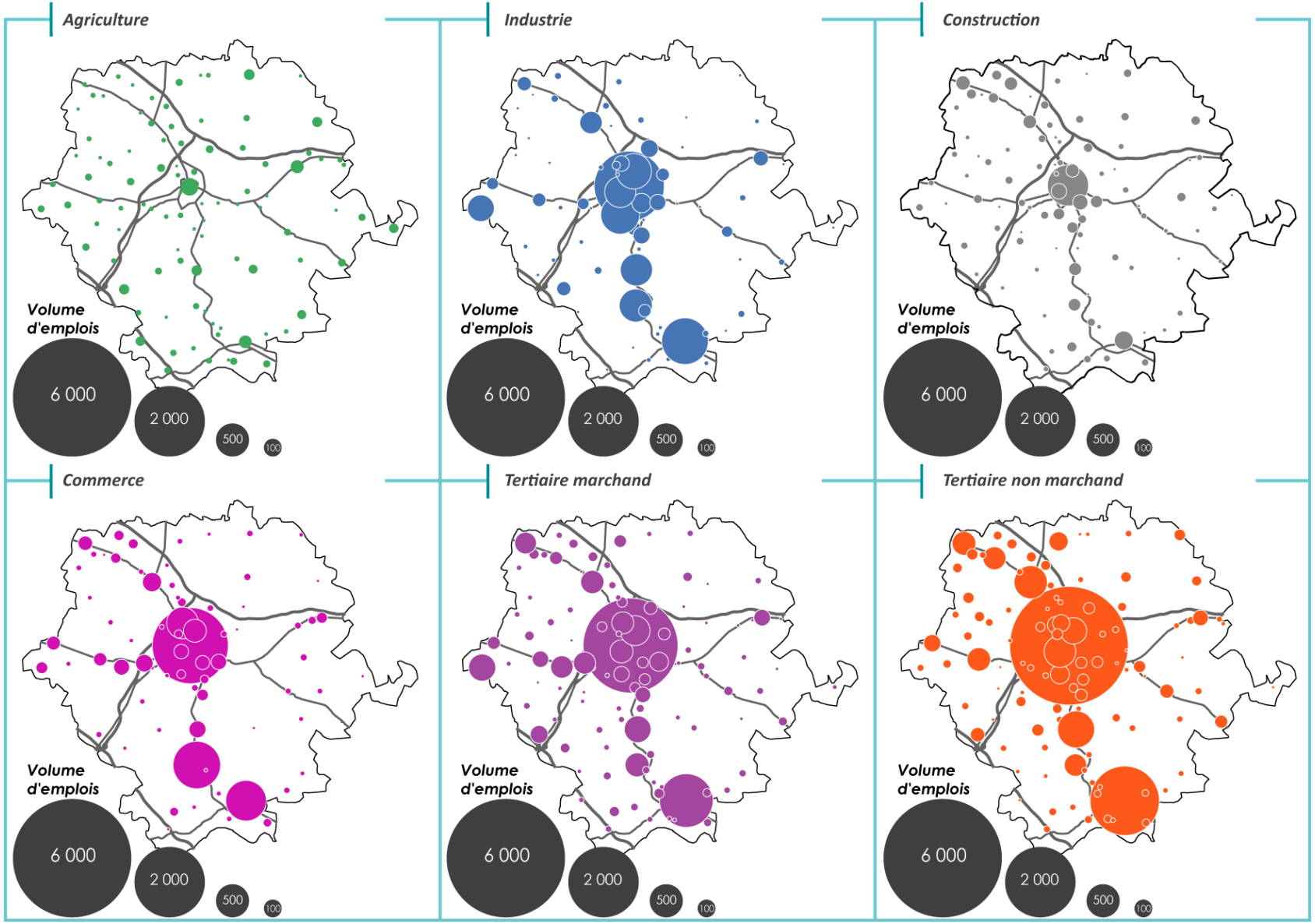

*on entend par ***tertiaire marchand*** les activités de transports, de commerces, les services aux entreprises, aux particuliers ainsi que les activités immobilières et financières. Le ***tertiaire non-marchand*** regroupe, quant à lui, l'éducation, la santé, l'action sociale, l'administration.

2. Une sphère économique portée par un important réseau de PME/PMI ponctué de gros employeurs

2.1. Un tissu d'établissements pourvoyeurs d'emplois diversifié

Le PETR, à l'instar d'autres territoires, compte une majorité de petits établissements unipersonnels (sans salariés) et ce, à hauteur de 68 % de l'ensemble des structures du territoire.

Le tissu d'établissements comprenant entre 1 et 49 salariés, s'impose comme le plus dense et celui qui pourvoit le plus d'emplois sur le territoire du SCoT. Il rassemble, en 2013, 30 % des établissements accueillant plus de 17 600 salariés. Ce chiffre est tout à fait semblable à la situation nationale puisque l'on dénombre sur les 3 603 698 entreprises, 32 % sont des petites structures de 1 à 49 salariés.qui concentrent 51.6 % des emplois salariés (49,9 % pour la région).

Dès lors, l'analyse croisée de la répartition des établissements et des effectifs salariés par taille (schéma ci-contre) a permis de montrer l'existance d'une corrélation négative entre la taille de l'établissement et la distribution des salariés sur le territoire.

Ainsi, si les plus petites entreprises (moins de 50 salariés) accueille la part la plus importante des effectifs salariés (près de 52 % des salariés du PETR) ce sont les grands établissements qui, proportionnellement à leur nombre, concentrent le plus de salariés (1/3 des effectifs sur moins d'un cinquantaine d'établissements).

En d'autre termes, bien que peu nombreuses les grandes entreprises du territoire occupent une place stratégique sur le marché de l'emploi local.

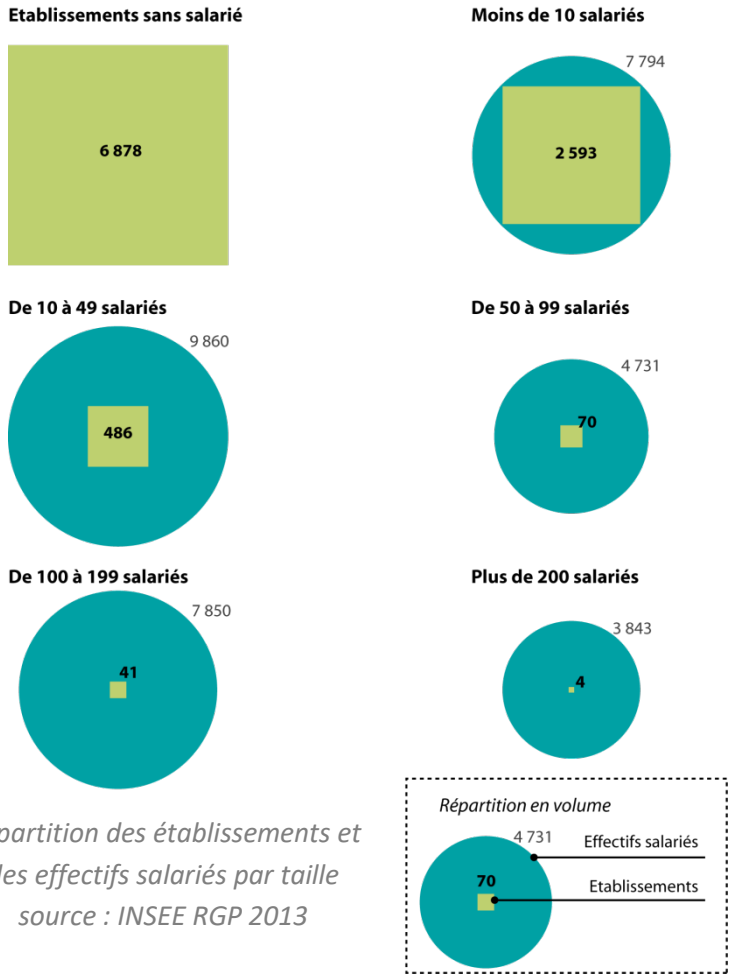

Répartition des établissements et des effectifs salariés par taille
source : INSEE RGP 2013

Par ailleurs, cette analyse croisée est également à mettre en perspective avec les différents secteurs d'activités présents sur le territoire. Sur les 10 000 établissements recensés sur le territoire :

- 40 % appartiennent au secteur tertiaire marchand ;
- 18 % appartiennent au secteur commercial ;
- 14 % appartiennent au secteur tertiaire non marchand ;
- 11 % appartiennent au secteur de la construction ;
- 10 % appartiennent au secteur primaire ;
- 7 % appartiennent au secteur industriel.

La distribution de ces établissements ne reflète pas la répartition des effectifs salariés, le tertiaire non marchand rassemblant 33 % des effectifs salariés, l'Industrie 21,5 %, le tertiaire marchand et le commerce 20 % chacun, la construction 5 % et l'agriculture 1 %.

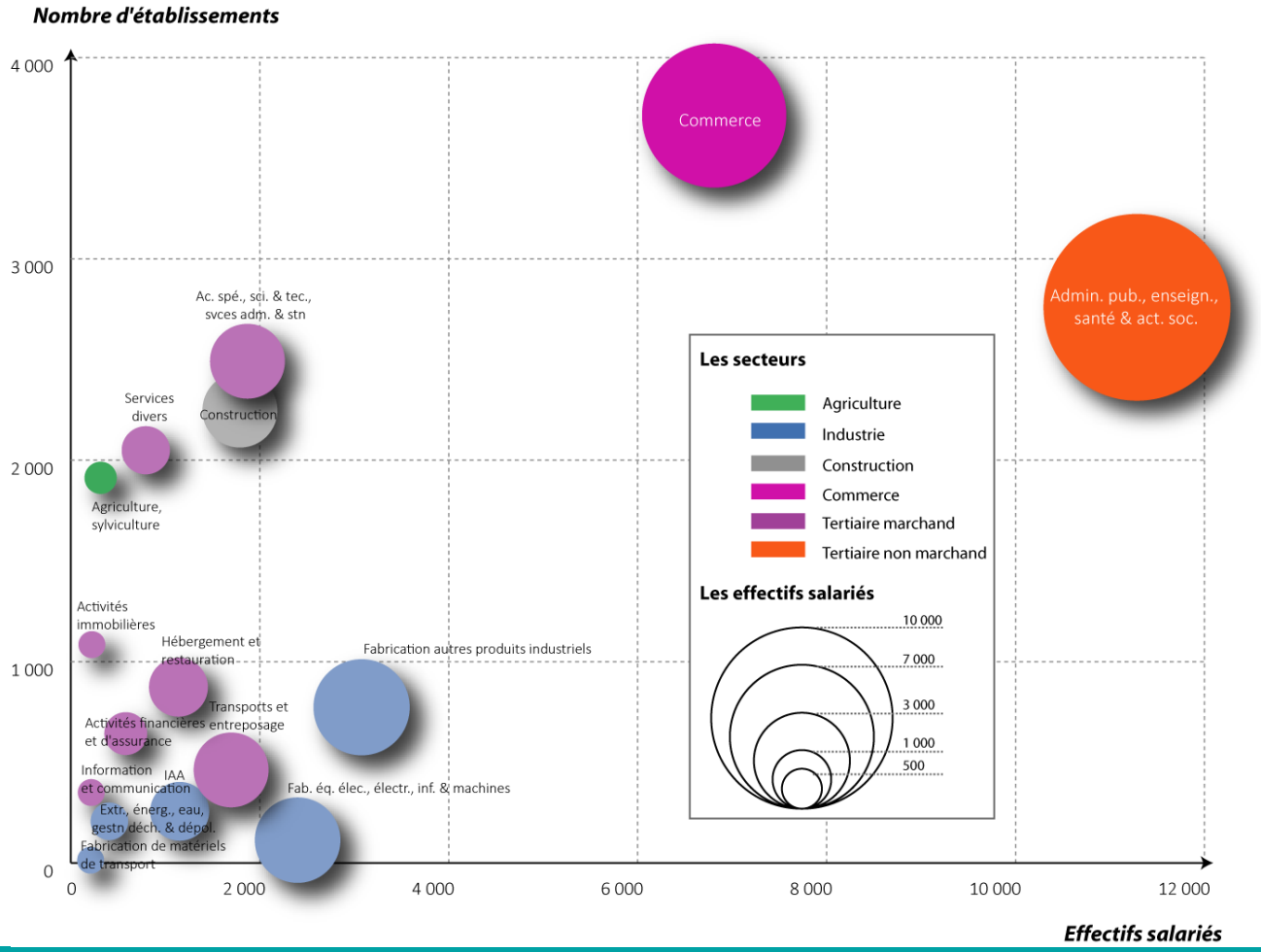

Des concentrations ou dispersions d'effectifs s'effectuent ainsi au sein des différents secteurs d'activité :

Le secteur industriel concentre un grand nombre de salariés au sein de peu d'établissements. La fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ou la métallurgie, filières localement structurantes, sont donc dépendantes de peu de donneurs d'ordres alors qu'elles rassemblent un grand nombre d'emplois.

A l'inverse le secteur commercial rencontre une plus large dispersion des effectifs salariés au sein d'un grand nombre d'établissements, c'est également le cas des services marchands où la dépendance à de grandes unités est moins prégnante.

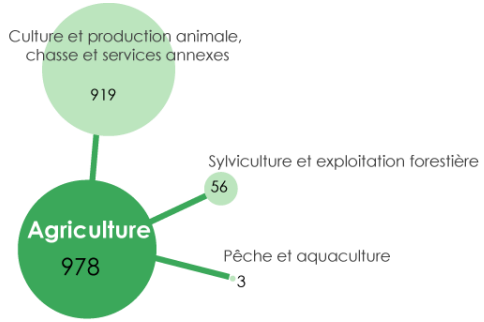

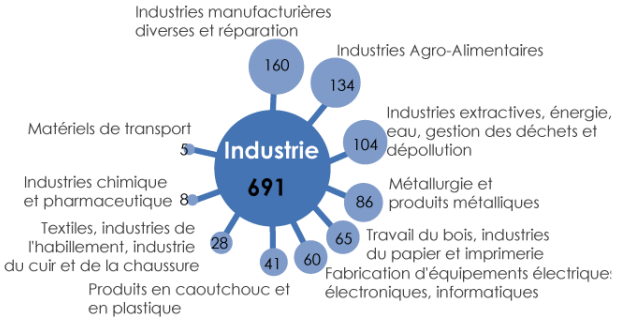

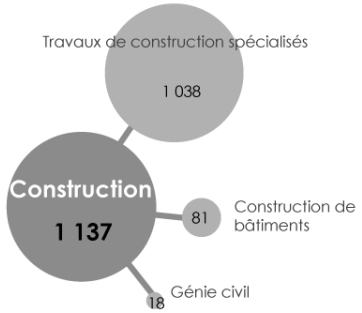

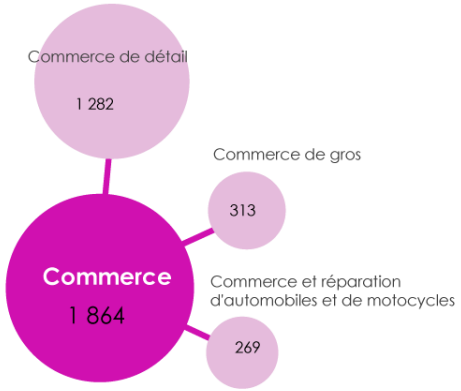

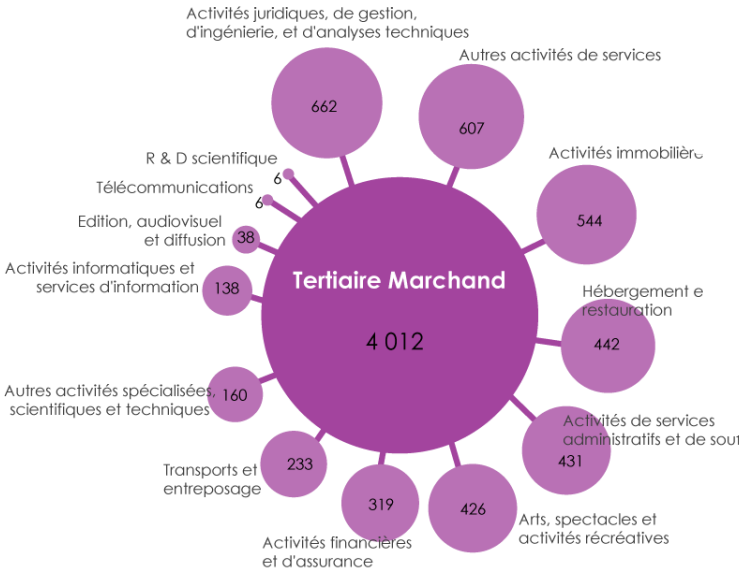

Tissu d'établissement par sous-secteurs
source : INSEE CLAP 2013

2.2. Les employeurs « phares » du Nord Icaunais

Comme évoqué précédemment, le secteur industriel regroupe 40 % des établissements de plus de 100 salariés présents sur le territoire du SCoT, ce qui démontre notamment l'importance et la dépendance de ce secteur aux grandes unités. Les grands établissements par sous-secteur d'activités sont :

- Pour les **industries agro-alimentaires** (IAA): Eurial (488 salariés à Jouy), Jovid Or (112 salariés à Joigny) ;
- Pour la **fabrication d'équipements électriques et électroniques**, véritable filière structurante pour le territoire : Prysmian Cables et System sur Gron et Paron (2 unités de plus de 300 salariés), FMC Technologies à Sens (531 salariés), Valéo à Saint-Clément (400 salariés) ainsi que d'autres unités de moindre envergure sur Sens (Ets Charot) ou Saint-Julien-du-Sault (Automotive Lighting).
- Les **autres activités industrielles** (mécanique industrielle, cartonnage, maintenance, matériels de transport) concernent des unités souvent comprises entre 100 et 200 salariés.

Le secteur commercial et celui des transports dépendent également de gros donneurs d'ordre sur le territoire autour :

- Des **activités de commerce de gros et de logistique** qui bénéficient de grandes unités pourvoyeuses d'emplois avec naturellement BERNER (près de 1 500 salariés comptabilisés au siège de Saint-Julien-du-Sault), FM Logistic à Savigny-sur-Clairis (300 salariés), Renault à Fouchères (250 salariés) ou Eurial Logistique également à Fouchères (200 salariés).

- Des **divers hypermarchés** (Carrefour et Auchan à Sens, Leclerc à Saint-Denis-lès-Sens, Intermarché à Joigny) qui concentrent chacun entre 100 et 300 salariés chacun.

Les services (marchands ou non) comptent moins de grandes unités, qui se retrouvent essentiellement dans les services aux entreprises (agences de travail temporaire, nettoyage des bâtiments) ou dans les activités hospitalières privées (les établissements publics ne sont pas pris en compte dans cette analyse).

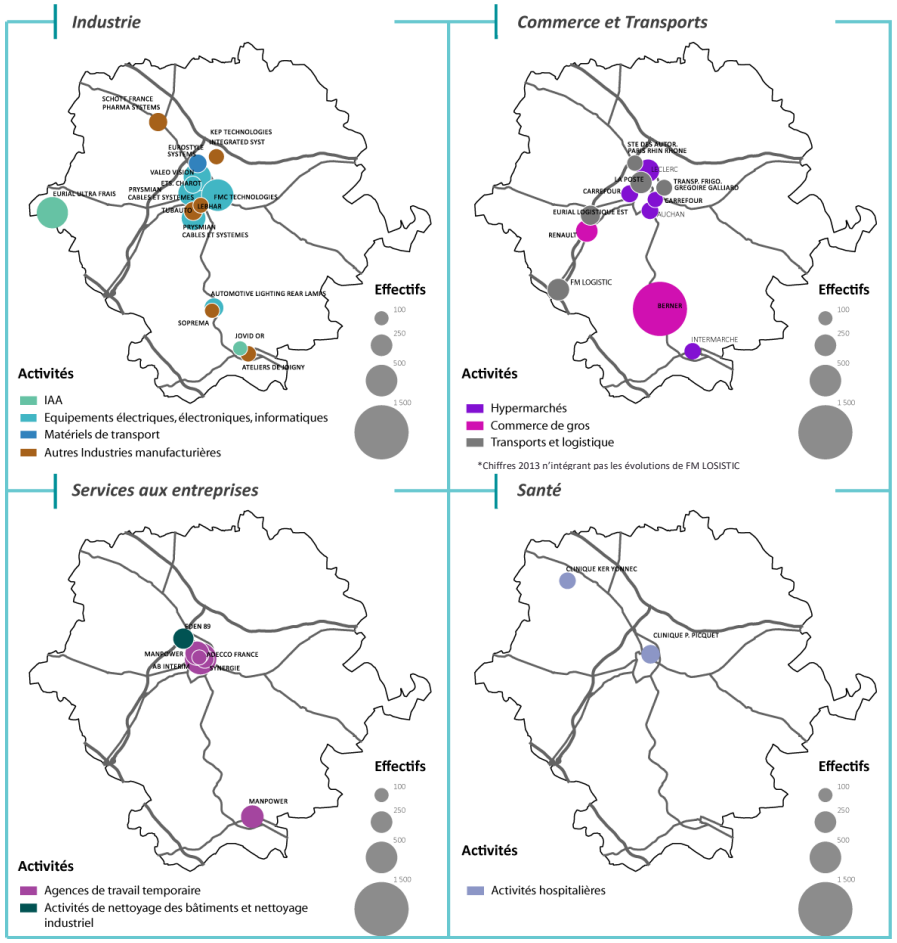

Répartition des principaux établissements par secteurs d'activités
source : AEF CCI

3. Un marché de l'emploi et un tissu économique affichant des fragilités

3.1. Un croissance de l'emploi hétérogène

Sur la période 1982-2013, l'emploi total du PETR a progressé de près de 11 %, cette évolution globale ne traduit cependant pas les difficultés récentes et le recul de certaines activités sur le territoire.

La **sphère productive** - *activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère* - qui représentait près de la moitié des emplois en 1982 (48 %), a subit une baisse de 15,3 % entre 1982 et 2013 (soit une perte sèche de 2 800 emplois). La part de cette sphère économique, bien qu'encore conséquente pour le territoire, ne représente plus que 36,5 % en 2013.

La **sphère présentielle** - *activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone* - a progressé de près de 35 % sur la période compensant en partie les pertes du secteur productif.

Les derniers indicateurs d'évolution de l'emploi (2008-2013) présentent des signes de ralentissement économique avec une perte de près de 2 500 emplois et une baisse du volume total des emplois de plus de 5 %.

Cette rupture de tendance est due à l'inversion de la courbe des emplois de la sphère présentielle (-2,2 % entre 2008 et 2013) qui, ne compense plus la perte d'emploi de la sphère productive

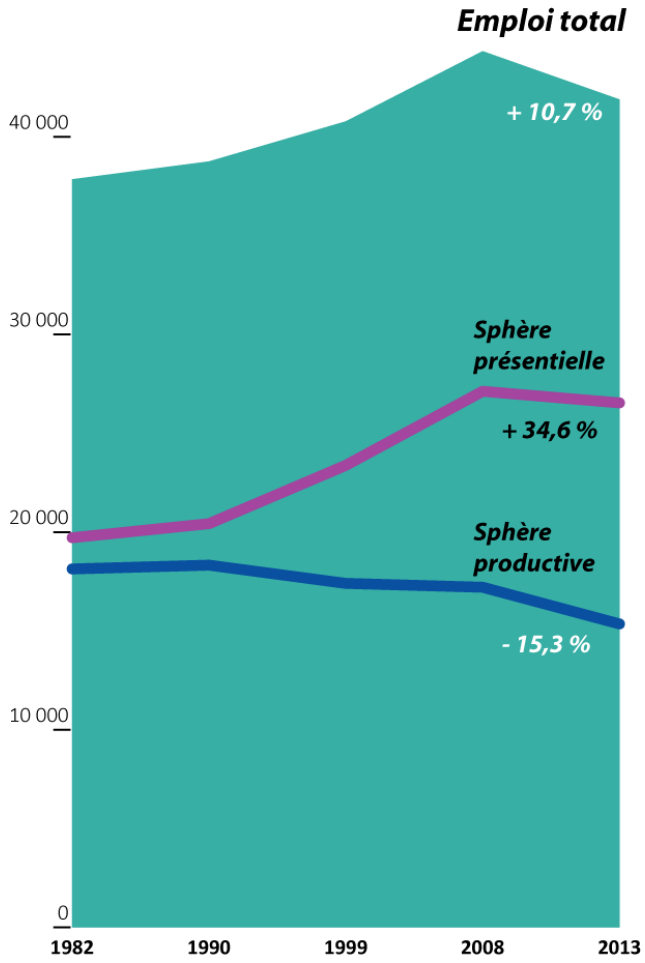

Toutefois, l'analyse des dynamiques de l'emploi à une échelle plus fine souligne une disparité entre les communes du territoire, lesquelles dessinant des secteurs fragilisés et d'autres dynamiques.

Les secteurs fragilisés :

Le secteur Est, regroupant la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et une partie de la CC Yonne-Nord, subit globalement sur la période longue (1982-2013) ou récente (1999-2013) des pertes d'emplois (-213 emplois sur Villeneuve-l'Archevêque, -250 emplois sur Champigny entre 1982 et 2013, -79 emplois sur Foissy-sur-Vanne, -58 emplois sur Cerisiers entre 1999 et 2013).

Si elle n'est pas lourdement impactée sur la période longue (+ 40 emplois entre 1982 et 2013), la ville de Joigny a rencontré, depuis 1999, la perte de 750 emplois due notamment à la fermeture de la Caserne. Pareillement à Joigny, ce sont les villes plutôt industrielles et productives de Villeneuve-sur-Yonne (-280 emplois), Saint-Clément (-223 emplois), Gron (-127 emplois), Jouy (-156 emplois) ou Pont-sur-Yonne (-136 emplois) qui connaissent les pertes les importantes depuis 1999.

Les secteurs plus dynamiques :

La ville de Sens s'inscrit dans des tendances plus favorables (Sens +1 900 emplois 1982/2013 dont 1 000 emplois sur la dernière période), accompagnée par sa proche périphérie notamment au nord (Saint-Denis-lès-Sens +165 emplois et Courtois-sur-Yonne +100 emplois entre 1999 et 2013).

Située en Vallée de l'Yonne entre Sens et Joigny, la commune de Saint-Julien-du-Sault a enregistré la création de plus de 700 emplois depuis 1999. Enfin à l'ouest de Sens, les communes de Fouchères et Villeroy ont chacune connu un gain de près de 300 emplois sur la période 1999/2013.

Evolution de l'emploi 1982 - 2013 par commune

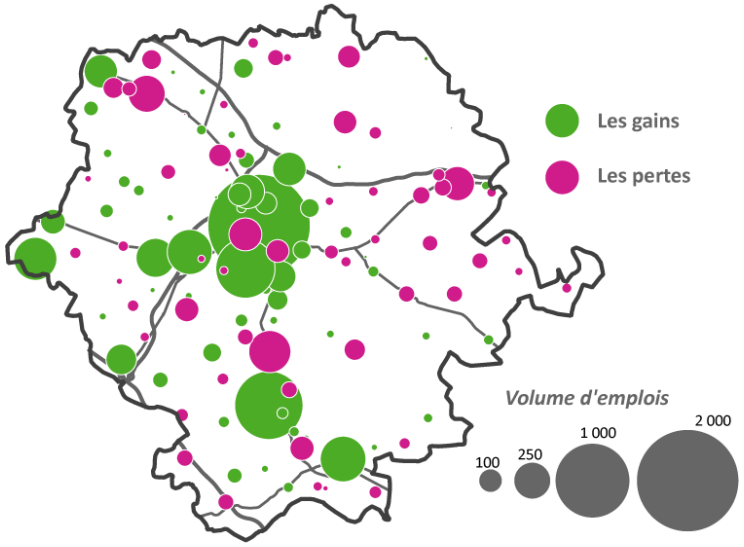

Evolution de l'emploi 1999 - 2013 par commune

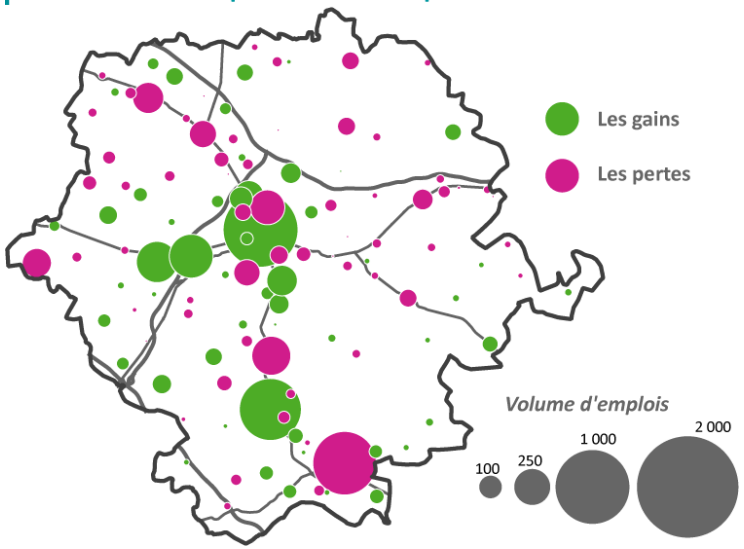

Evolution de l'emploi par communes entre 1982 et 2013 puis 1999 et 2013
source : Insee, RGP 2013

3.2. Des secteurs d'activités aux tendances disparates

L'analyse des évolutions récentes (2008-2015) des différents secteurs d'activités sur le territoire (à partir de la base ACOSS SEQUOIA) confirme les grandes tendances en cours depuis une quinzaine d'années.

Le recul des activités industrielles

Les effectifs salariés ont chuté de 17 % entre 2008 et 2015, passant de 8 719 à 7 225 effectifs, les établissements de 16 % (336 en 2015 contre 400 en 2008). Ce recul est quasi généralisé à l'ensemble des activités industrielles, seules les industries pharmaceutiques +5 % et la production d'eau / gestion des déchets +30 % (soit respectivement +5 effectifs et +73 effectifs) ont enregistré des hausses d'effectifs. Les pertes les plus conséquentes en matière d'effectifs salariés ont concerné :

- La métallurgie : -350 effectifs
- Les industries-agro-alimentaires : -240 effectifs
- Les équipements électriques : -190 effectifs
- Les produits en caoutchouc / plastique : -179 effectifs
- Le travail du bois : -173 effectifs
- Les machines et équipements : -117 effectifs
- Les matériels de transport : -86 effectifs

Un secteur de la construction lourdement impacté par la crise

Secteur le plus touché par la crise économique, le secteur de la construction a subi une baisse de 20 % de ses établissements et enregistré un recul de 32 % de ses effectifs salariés (soit une perte de 785 effectifs).

Plus spécifiquement, ce sont les travaux de construction spécialisés (maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie,…) qui ont rencontré les pertes les plus importantes à savoir une centaine d'établissements et 600 effectifs salariés.

Un secteur commercial qui se maintient

Le secteur commercial se maintient tant pour le nombre d'établissements (+ 5,1 % que pour les effectifs associés (-1,0 %). Si le commerce de réparation d'automobiles rencontre des baisses d'activités (-152 effectifs), le commerce de détail a créé plus d'une centaine d'emplois (+3,5 %) sur la période 2008-2015, le commerce de gros se stabilisant autour de 2 500 effectifs.

Des services marchands plutôt dynamiques

Les services marchands ont progressé de près de 4 % pour les effectifs (gains de 300 effectifs salariés) et de 1,5 % pour les établissements. Deux secteurs font face à des ralentissements, les activités immobilières (-33 % des effectifs soit une perte de plus de 100 effectifs et les transports / entreposage -3,5 % soit -66 effectifs).

Les autres activités de services marchands s'inscrivent dans des progressions régulières, les activités de services administratifs et de soutien +10,5 % (soit +340 effectifs), les services divers (+10,7 %), les activités financières et d'assurance (+4,7 %), l'hébergement et la restauration (+2,5 %), l'information et la communication (+1,8 %).

Des services non marchands pourvoyeurs d'emplois

Concernant les services non marchands, seuls les contrats privés sont comptabilisés ce qui ne permet pas d'avoir des données globales du secteur (ne sont pas pris en compte les effectifs de la fonction publique dans les secteurs de l'administration générale, de l'éducation ou de la santé). Néanmoins, on constate que ce secteur, hors salariés de la fonction publique, a progressé de 8 % pour ses effectifs entre 2008 et 2013. L'action sociale s'est maintenue autour de 2 500 effectifs salariés, les autres secteurs (santé, éducation, administration générale) ont progressé.

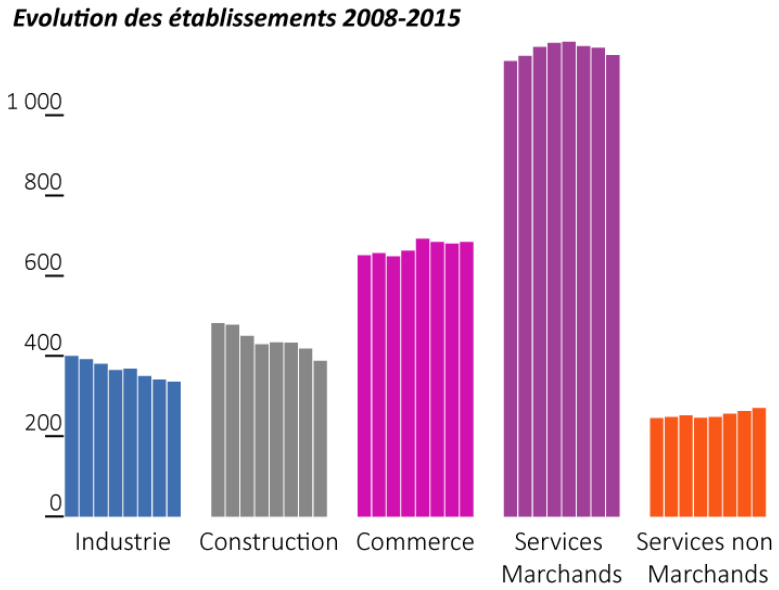

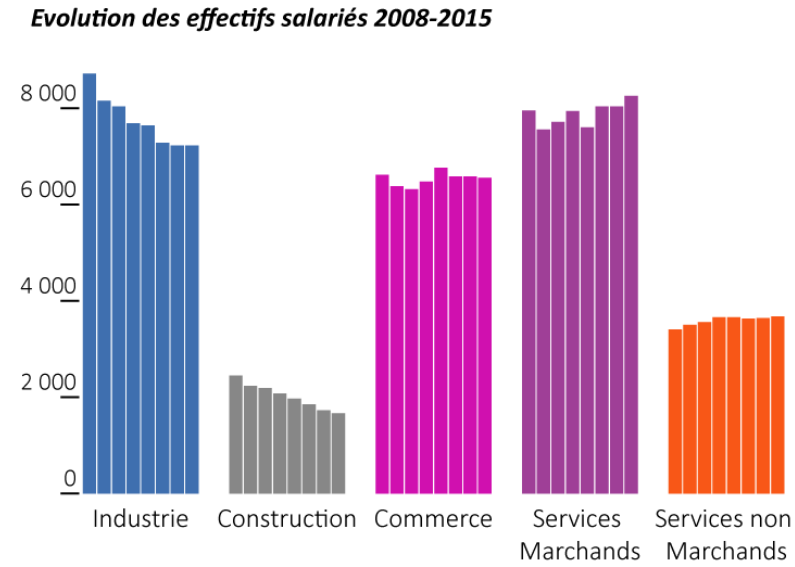

Evolution, par secteurs d'activités, des établissements et des effectifs salariés entre 2008 et 2015 source : ACOSS SEQUOIA

Enfin, les évolutions récentes à l'échelle des différents EPCI traduisent des baisses généralisées mais plutôt équilibrées sur le territoire.

Ainsi, proportionnellement les EPCI les plus impactés sont :

- La CC de la Vanne et du Pays d'Othe avec -24 % des effectifs salariés (soit -185 personnes) et -14 % des établissements ;
- La CC Yonne Nord avec -19 % des effectifs salariés (soit -423 personnes) et -10 % des établissements.

Les communautés du Sénonais, du Jovinien et du Gâtinais en Bourgogne rencontrent des baisses de leurs établissements et de leurs effectifs comprises entre 2 et 10 %. Les pertes d'effectifs salariés s'élèvent ainsi, sur la période, à 470 pour le Jovinien, 415 pour le Sénonais et 270 pour le Gâtinais en Bourgogne.

Au total, entre 2008 et 2015, le périmètre SCoT enregistre une baisse de 3 % de ses établissements (- 86) et de 6 % de ses effectifs salariés (- 1 76).

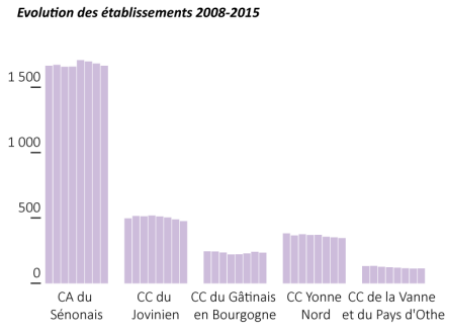

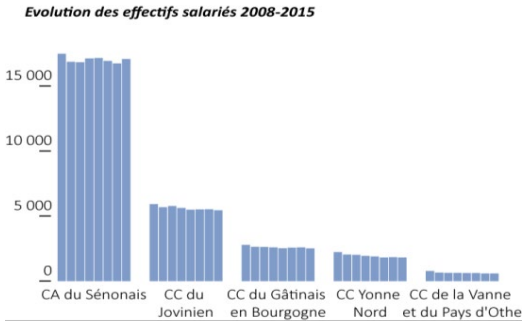

Evolution, par secteurs d'activités et EPCI, des établissements et des effectifs salariés entre 2008 et 2015 source : ACOSS SEQUOIA

4. Stratégie locale d'accueil des entreprises et porteurs de projets

4.1. Un territoire qui concentre 39 % de l'offre en foncier économique icaunais

Avec plus de 2 001 hectares de zones d'activités soit 39 % des zones d'activités totales du département de l'Yonne, l'offre en sites d'activités sur le périmètre du SCoT se caractérise par une forte concentration sur la CA du Grand Sénonais, puis une dispersion des infrastructures d'accueil économiques à l'échelle de chacun des EPCI. En effet 51 % des zones sont sur le territoire de la seule CA du Grand Sénonais.

Il est à noter toutefois, que certaines zones relèvent plus de réserves foncières que de véritables zones d'activités économiques, les aménagements et viabilisations n'étant pas systématiquement effectifs ou même prévus.

La disponibilité actuelle de l'ensemble des différents sites, c'est-à-dire les espaces non encore occupés, s'élève à 758 ha soit 37,8 % de la surface totale des sites économiques. Cette offre est concentrée principalement sur la CA du Grand Sénonais avec environ 362 ha (terrains non construits commercialisés ou non). Sur ces disponibilités potentielles, seuls 106,45 ha sont commercialisées, soit 14,03 % de l'offre totale du PETR.

En tenant compte de l'état actuel des zones (aménagement/ viabilisation), uniquement 50 ha sont cessibles et commercialisables à très court terme. Le foncier économique disponible n'excède donc pas 2,5 % de la surface totale des zones.

Par ailleurs, en raison du fort émiettement des zones d'activités à l'échelle du territoire, aucune n'est en mesure, à ce jour, d'offrir des terrains de grande emprise d'un seul tenant. Cette situation est préjudiciable, dans un contexte de raréfaction du foncier économique, par l'impossibilité actuelle du territoire de pouvoir répondre à des demandes d'implantation d'entreprises sur des grandes surfaces. En effet, aucune offre supérieure à 12ha n'est disponible à court ou moyen terme sur le territoire d'étude.

Enfin, environ 450 ha sont en attente d'être confirmés ou non sur leur maintien en zones d'activités.

L'offre foncière commercialisable sur le pérmiètre du SCoT Nord Yonne représente 37 % de l'offre totale icaunaise. 21 annonces de terrains à vendre sont mises en ligne sur le site de la CCI de l'Yonne. De même, le prix de vente moyen est de 21.60€ le m² sur une fourchette de prix de 7€ à 67,18€ le m². En élément de comparaison, pour l'Yonne le prix de vente moyen est de 18.59€ le m².

SCoT Nord Yonne	Total disponible (en ha)
CA du Grand Sénonais	362,33
CC Yonne Nord	160,17
CC du Jovinien	30,20
CC de la Vanne et du Pays d'Othe	90,87
CC du Gâtinais en Bourgogne	115

Chiffres cumulés pour le SCoT source : CCI septembre 2017

Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

Le périmètre de la CA du Sénonais compte 27 communes.

Les zones d'activités sont réparties essentiellement sur les communes de :

- Sens (403 ha)
- Paron (111 ha)
- Gron (108 ha)
- Malay-le-Grand (95ha)
- Saint-Clément (72 ha)
- Soucy (48 ha)
- Maillot (40ha)
- St-Denis-les-Sens (35.5 ha)
- Courtois-sur-Yonne (14.6 ha)
- Villeneuve-sur-Yonne (45 ha)
- Etigny (26 ha)
- Veron (18 ha)
- Rousson (10 ha)

Cette offre est à compléter de 8 communes avec des zones de proximité.

362 ha sont considérés comme disponibles car non construits. Seulement environ 11 % de l'offre est actuellement commercialisable. Il est à noter qu'aucune parcelle supérieure à 5 ha n'est commercialisable à ce jour à l'échelle de la communauté de communes.

	Surface totale en hectare		
Communes	Total surface commercialisée	Total surface non commercialisée	Total général
Courtois-sur-Yonne	1.36	9.43	10.79
Dixmont		2.44	2.44
Fontaine-la-Gaillarde		1.70	1.70
Gron		32.99	32.99
Les Bordes		2.09	2.09
Maillot		30.87	30.87
Malay-le-Grand	1.52	27.65	29.17
Paron		62.91	62.91
Rousson		1.07	1.07
Saint-Clément	2.95	11.21	14.15
Saligny		0.41	0.41
Sens	28.56	94.77	123.33
Soucy		37.77	37.77
Veron		5.09	5.09
Villeneuve-sur-Yonne	7.54		7.54
TOTAL	**41.93**	**320.40**	**362.33**

Communauté de communes Yonne Nord

La communauté de Communes de Yonne Nord regroupe 23 communes et 323 ha de zone d'activités y sont identifiés (soit 5,3% du total des zones d'activités de l'Yonne. 15 communes du territoire disposent d'une ou plusieurs zones d'activités et les plus importantes se situent sur les communes de :

- Villeneuve-la-Guyard (78 ha)
- Pont-sur-Yonne (59 ha)
- Champigny (33 ha)

EVRY :
10 ha (2 tranches)
Voir annonce CC 162

MICHERY :
3.4 ha
Voir annonce C 255

Sur ces 323 ha dénombrés, 160 ha sont disponibles au sens de « non construits » mais seulement 15% soit 25 ha sont commercialisables, répartis sur 4 communes. L'offre foncière commercialisable est comprise dans une fourchette de 10€ à 25€ du m².

Surface totale en hectare			
Communes	Total surface commercialisée	Total surface non commercialisée	Total général
Champigny		21.26	21.26
Chaumont		8.23	8.23
Courlon-sur-Yonne		6.11	6.11
Cuy		15.50	15.50
Evry	9.90		9.90
Gisy Les Nobles		2.18	2.18
La Chapelle-sur-Oreuse	0.90		0.90
Michery	3.58	4.40	7.98
Pont-sur-Yonne		21.55	21.55
Sergines		10.69	10.69
Thorigny-sur-Oreuse		8.48	8.48
Villeblevin		21.13	21.13
Villeneuve-la-Guyard	10.26	13.74	24
Villeperrot		1.35	1.35
Vinneuf		0.90	0.90
TOTAL	**24.65**	**135.53**	**160.17**

Communauté de communes du Jovinien

La communauté de communes compte 19 communes, dont 230 ha de zone d'activités sont identifiées.

Les zones d'activités sont réparties essentiellement sur les 3 communes de :

- Joigny (129 ha)
- Saint-Julien-du-Sault (72 ha)
- Béon (25 ha)

Il faut compléter cette offre par 5 communes avec des zones de proxi

- Villevallier (8ha)
- Cézy et Champlay (12 ha)
- Bussy en Othe (5 ha)
- Villecien (2.97 ha)

Sur les 230 ha dénombrés, 30 ha sont identifiés comme disponibles au sens de non construits, répartis sur 6 communes.

Le prix moyen des terrains est situé dans une fourchette de 15€ à 25€ du m².

L'essentiel de l'offre est concentrée sur la commune de Saint Julien du Sault.

Surface totale en hectare			
Communes	Total surface commercialisée	Total surface non commercialisée	Total général
Bussy-en-Othe		1.39	1.39
Cézy		5.28	5.28
Joigny	0.49	4.80	5.29
Saint-Julien-du-Sault	1.70	8.99	10.69
Villecien		2.97	2.97
Villevallier		4.58	4.58
TOTAL	**2.19**	**28.01**	**30.2**

JOIGNY :
4 592 m²
Voir annonce CC 206

SAINT JULIEN DU SAULT :
16 941 m²
Voir annonce C 348 2

Et 56 042 m²
Voir annonce C 348 1

Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

La communauté de communes regroupe 22 communes dont 137 ha sont identifiés en zone d'activités.

Elles sont réparties essentiellement sur les communes de :

- Bagneaux (61 ha)
- Villeuneuve-l'Archeveque (32 ha)
- Foissy-sur-Vanne (20 ha)
- Molinons (12 ha)

Il faut compléter cette offre par 4 communes qui disposent de petites zones de proximité :

- Arces Dilo (6.5 ha)
- Les Sièges (4.3 ha)
- Chigy (0.8 ha)
- La Postolle (0.4 ha)

90 ha de terrains sont disponibles au sens de non construits sur le territoire.

A ce jour, moins de 3 % de l'offre totale actuellement commercialisée peut être viabilisé et disponible rapidement. Aucune offre de terrain déjà viabilisé n'est disponible. Le prix des terrains à vendre se situe dans une fourchette de 7€ à 9€ le m².

	Surface totale en hectare		
Communes	Total surface commercialisée	Total surface non commercialisée	Total général
Arces-Dilo		4.43	4.43
Bagneaux	10.02	47.14	57.17
Chigy	0.81		0.81
Les Sièges		1.69	1.69
Molinons		5.49	5.49
Villeneuve-l'Archevêque	2.71	18.57	21.28
TOTAL	**13.55**	**77.33**	**90.87**

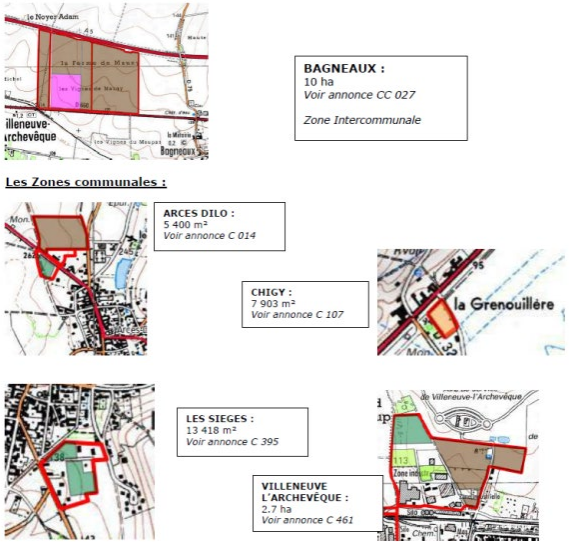

Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne

Sur les 26 communes regroupées au sein de la communauté de communes, environ 314 ha de zones d'activités sont identifiées.

Elles soint réparties sur les communes suivantes :

- Savigny-sur-Clairis (64ha)
- Villeroy (62 ha)
- Foucheres (58 ha)
- Saint-Valerien (35 ha)
- Subligny (19 ha)
- Villeneuve-la-Dondagre (15 ha)

Enfin, elles sont à compléter avec 13 zones de proximité.

Sur les 314 ha dénombrés, 115 ha sont disponibles au sens de non construits dont 50ha sont soumis à des contraintes de périmètres qui les rendent partiellement inconstructibles.

Aucune offre actuelle ne peut répondre à une demande supérieure à 12 ha alors que le territoire est desservi par deux échangeurs autoroutiers sur l'A19 et l'A6.

Le prix moyen des terrains à vendre est de 7€ le m².

	Surface totale en hectare		
Communes	Total surface commercialisée	Total surface non commercialisée	Total général
Brannay		0.94	0.94
Cornant		1.34	1.34
Domats	0.72		0.72
Egriselles-le-Bocage		8.75	8.75
Foucheres	14.67	5.02	19.69
Montacher-Villegardin		6.60	6.60
Nailly		2.40	2.40
Saint-Agnan	2.51		2.51
Saint-Valerien		20.44	20.44
Subligny	3.88		3.88
Vallery		5.05	5.05
Villebougis		2.82	2.82
Villeneuve-la-dondagre	2.37	11.71	14.08
Villeroy		25.77	25.77
TOTAL	**24.14**	**90.95**	**115**

II. Un profil d'actif qui évolu et un marché de l'emploi à accorder

1. Un main d'oeuvre traditionnelle qui se tertiairise

1.1. Une prédominance d'employés et d'ouvriers

Le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne accueille un peu plus de 57 000 actifs qui se répartissent principalement en 3 grandes Catégories Socio Professionnelles (CSP) :

- Les **employés** (secrétaire, agents de bureau, agents hospitaliers, vendeurs, pompiers, etc.) constituent la principale CSP avec près de 17 000 actifs et 30,3 % de l'ensemble des actifs.
- Les **ouvriers**, 2ème CSP actuellement mais traditionnellement la catégorie la plus importante (voir pages suivantes) autour des 16 400 actifs.
- Les **professions intermédiaires** (position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés) concernent 13 000 actifs sur le territoire et représentent 23,1 % des actifs.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures, les artisans-commerçants et les agriculteurs sont plus en retrait. Les cadres autour de 5 300 actifs, les artisans-commerçants de 3 500 actifs et les agriculteurs d'un peu plus d'un millier d'actifs.

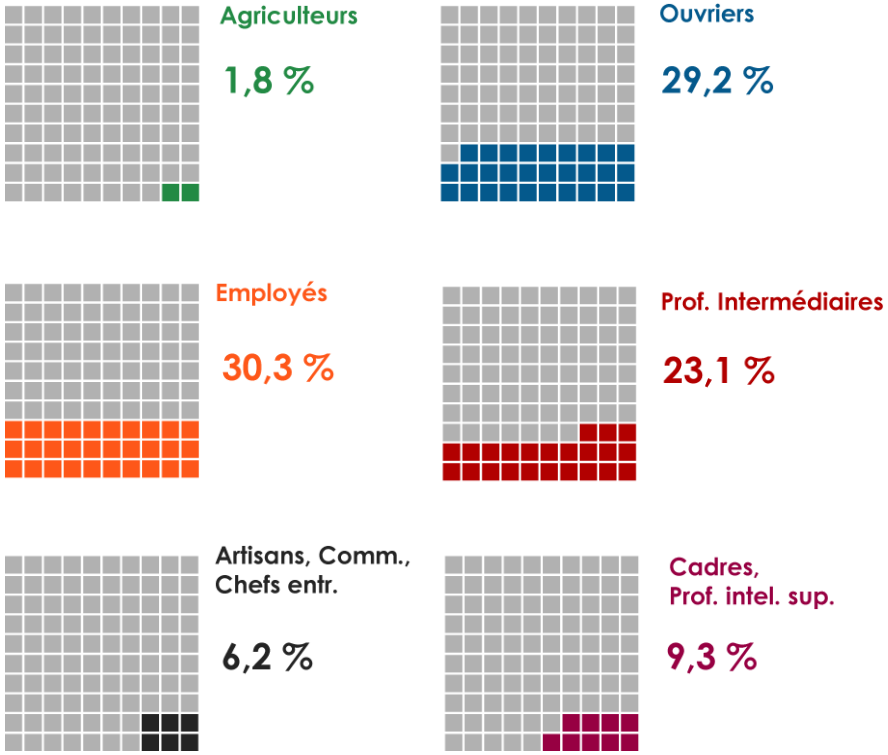

Au regard des données de comparaison départementales et régionales, le SCoT du PETR du Nord de l'Yonne compte proportionnellement plus d'ouvriers et d'employés que les données de référence.

La part des professions intermédiaires est supérieure au département de l'Yonne mais inférieure aux valeurs régionales de même que la proportion des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les artisans-commerçants sont légèrement plus représentés qu'au niveau départemental mais légèrement moins importants qu'au niveau régional. Enfin, la part des agriculteurs est inférieure aux données régionales et départementales.

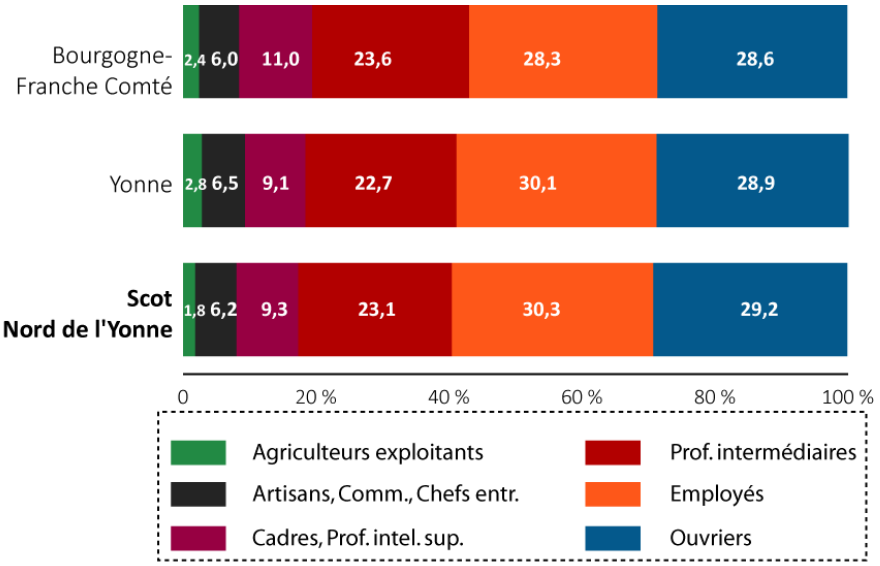

Répartition des actifs par secteur d'activités en 2013
source : Insee, RGP 2013

Comme en témoigne le graphique et les cartes ci-après, les **agriculteurs** sont proportionnellement plus représentés sur les secteurs ruraux aux franges orientales du périmètre (CC de la Vanne et du Pays d'Othe notamment) ou à l'extrémité sud-ouest du périmètre (Cudot sur le Jovinien).

Les **artisans-commerçants** sont également plus représentés sur les secteurs en dehors des pôles urbains.

Les **ouvriers** sont localement très importants sur les franges orientales et occidentales du périmètre SCoT avec des communes (Saint-Martin-d'Ordon pour le Jovinien, Courtoin et Égriselles-le-Bocage pour le Gâtinais en Bourgogne, Bagneaux ou Courgenay pour la Vanne et le Pays d'Othe) où ils représentent près de la moitié des actifs.

Les **employés et professions intermédiaires** se retrouvent au cœur du périmètre à proximité des principaux pôles d'emploi (Sens, Joigny, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Pont-sur-Yonne).

Enfin **les cadres et professions intellectuelles supérieures** sont localement importants au sein de quelques communes à proximité de Sens (Maillot) ou plus éloignées (La Postolle, La Belliole).

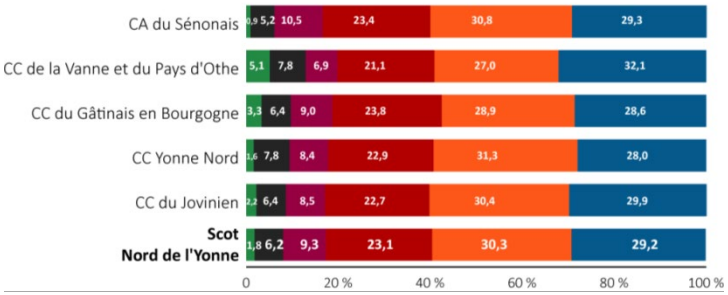

Répartition des actifs par secteur d'activités et par EPCI en 2013
source : Insee, RGP 2013

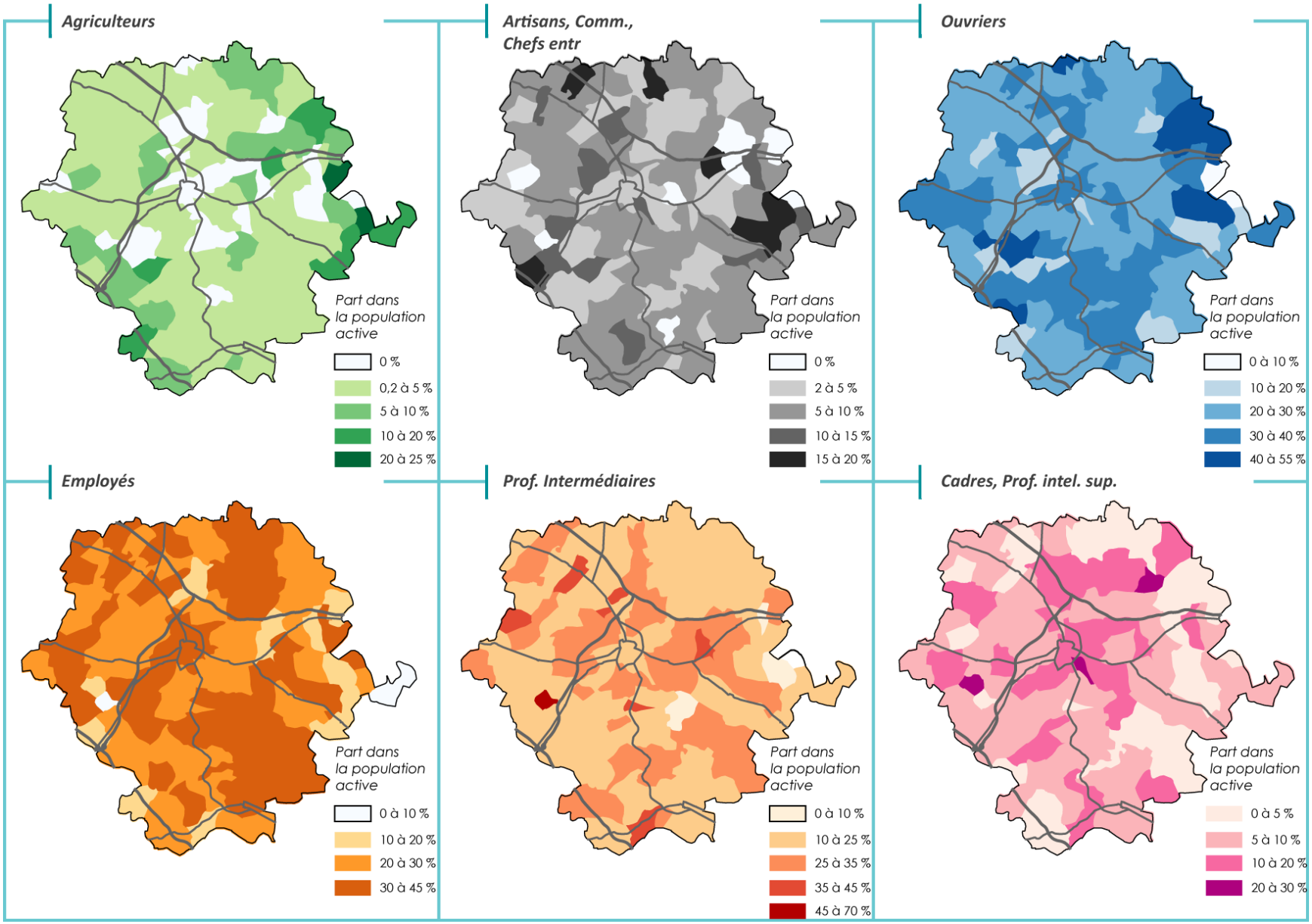
Agriculteurs
Part dans la population active
0 %
0,2 à 5 %
5 à 10 %
10 à 20 %
20 à 25 %
Artisans, Comm., Chefs entr
Part dans la population active
0 %
2 à 5 %
5 à 10 %
10 à 15 %
15 à 20 %
Ouvriers
Part dans la population active
0 à 10 %
10 à 20 %
20 à 30 %
30 à 40 %
40 à 55 %
Employés
Part dans la population active
0 à 10 %
10 à 20 %
20 à 30 %
30 à 45 %
Prof. Intermédiaires
Part dans la population active
0 à 10 %
10 à 25 %
25 à 35 %
35 à 45 %
45 à 70 %
Cadres, Prof. intel. sup.
Part dans la population active
0 à 5 %
5 à 10 %
10 à 20 %
20 à 30 %

1.2. Une tertiairisation accrue des actifs nord icaunais

En plus de 45 ans, le territoire du PETR a vu le profil de ses actifs se transformer profondement, en temoigne le graphique ci-contre qui retrace depuis 1968 l'évolution du profil socio-économique du territoire.

Aux 2 extrémités, le nombre d'agriculteurs a été divisé par 4, le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures a été multiplié par 5.

Surtout, cette période correspond à l'explosion des profils et emplois tertiaires, entre 1968 et 1990 les employés ont progressé de 50 %, les professions intermédiaires de 99 %.

Ces progressions se sont poursuivies entre 1990 et 2013 avec + 63 % pour les employés et + 80 % pour les professions intermédiaires.

Dans le même temps, les ouvriers et les artisans-commerçants se maintenaient à des niveaux quasi stables (13 828 ouvriers en 1968, 14 672 en 1990, 16 359 en 2013 ; 4 380 commerçants-artisans en 1968, 3 745 en 1990, 3 478 en 2013).

Le nombre de chômeurs a, quant à lui, constamment progressé sur la période avec notamment une hausse de 18 % entre 2008 et 2013

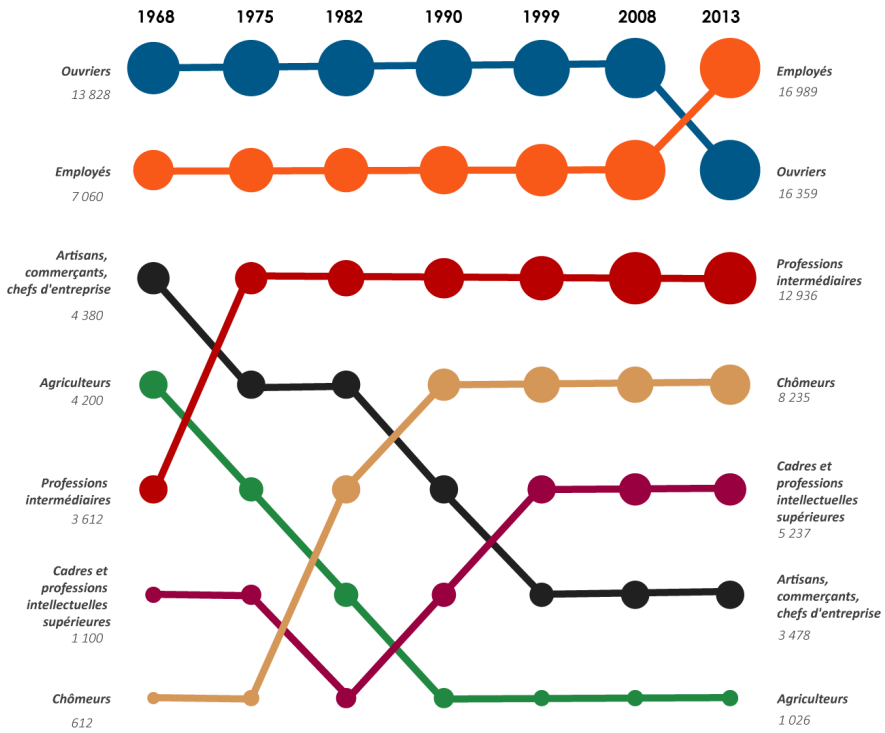

Evolution des actifs par secteur d'activités entre 1968 et 2013
source : Insee, RGP 2013

2. Un ralentissement économique pouvant accentuer des situations de précarité et les disparités entre territoires

2.1. Des ouvriers et des jeunes plus particulièrement touchés

Sur environ 57 500 actifs recensés en 2013, 85 % sont occupés et exercent un emploi, ce qui traduit les difficultés actuelles du marché local de l'emploi avec 15 % d'actifs non-occupés.

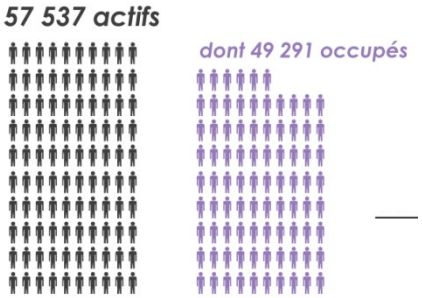

La part des actifs non occupés varie suivant les CSP, les plus exposés à la détérioration du marché de l'emploi étant les ouvriers avec près de 20 % de non-occupés ou les employés avec plus de 15 %. A l'inverse, les cadres, artisans-commerçants voire professions intermédiaires sont moins touchés avec un taux d'actifs non-occupés compris entre 1 et 9 %.

L'accès à l'emploi se révèle également plus problématique pour les jeunes actifs avec 44,6 % des actifs de moins de 25 ans non occupés (spécifiquement pour les jeunes femmes avec 49,0 % de non-occupées contre 41,1 % pour les hommes de moins de 25 ans). Pour les populations de plus de 25 ans, la part des chômeurs étant moins conséquente (14,5 % pour les 25-54 ans, 12,9 % pour les 55-64 ans).

Les actifs occupés sont très largement des salariés (87,5 %), la part du salariat dans l'emploi total est supérieure de plus de 2 points à la moyenne départementale et d'1 point à la moyenne régionale.

Ce qui illustre notamment l'importance des grandes unités économiques sur le territoire.

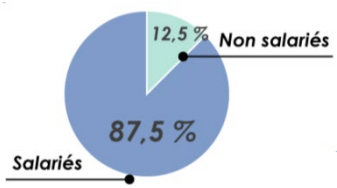

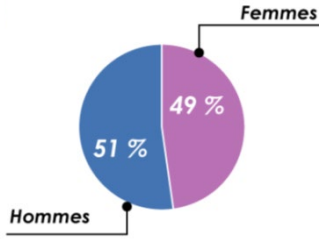

Ces salariés sont très majoritairement en CDI (86,2 %), surtout, l'analyse des statuts d'emploi laisse apparaître quelques disparités locales :

- Globalement les CDI sont équitablement répartis entre hommes et femmes (50,8 pour les hommes contre 49,2 % pour les femmes)
- Les CDD concernent plus les femmes (62,5 % contre 37,5 %)
- L'Intérim touche plus les hommes (68,5 % contre 31,5 %)
- Enfin le temps partiel est davantage réservé aux femmes (82,5 % contre 17,5 %).

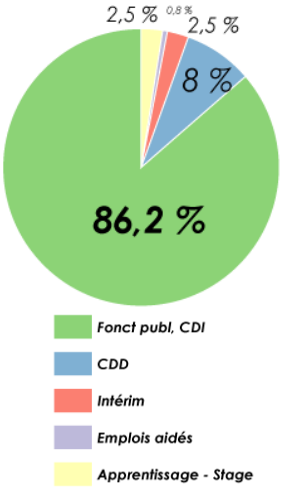

source : Insee, RGP 2013

2.2. Un niveau de chômage qui connait une inflexion mais qui reste au dessus de la moyenne nationale

La détérioration du marché de l'emploi constaté depuis 2008 et constitutive de la crise économique mondiale, s'est exprimée localement par un recul des activités industrielles et par une chute du secteur de la construction.

Ce ralentissement a profondément impacté la zone d'emploi de Sens qui a présenté des indicateurs économiques de décrochage spécifiquement en matière de marché d'emploi.

C'est ainsi que le taux de chômage s'élève à 10,2 % au 2ème trimestre 2016 soit 1,3 points supérieurs à la moyenne régionale, 0,7 points supérieurs à la moyenne départementale et 0,6 points supérieurs à la moyenne nationale.

Néanmoins, après un pic de 11,4 % au 2ème trimestre 2013 (soit 2 points au-dessus de la moyenne régionale et 1,5 points au-dessus de la moyenne nationale), le taux de chômage tend à fléchir et à se rapprocher progressivement des moyennes de référence.

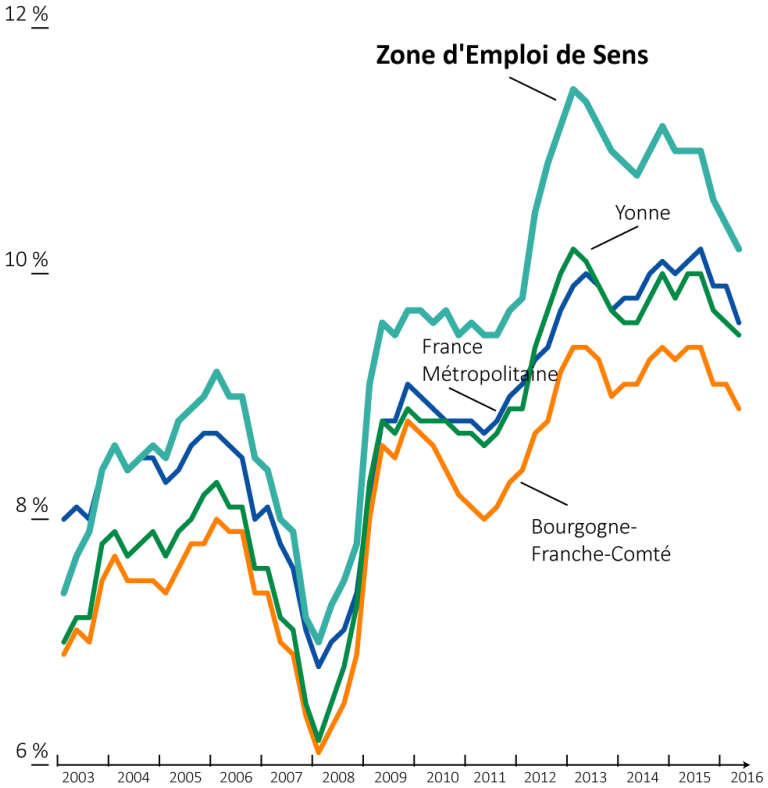

Evolution du taux de chômage depuis 2016source : Insee, 2016

La (timide) reprise économique se fait ressentir par les besoins en main d'œuvre exprimés par les entreprises des bassins économiques de Sens et de Joigny en 2016.

Les besoins exprimés sur Sens portent principalement :

- Sur les fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services (employés polyvalents de cuisine, aides à domicile, serveurs, vendeurs)
- Sur les ouvriers de l'Industrie (majoritairement des postes non qualifiés dans la métallerie ou les industries chimiques)
- Sur la logistique et les transports (postes de manutentionnaires ou de conducteurs routiers).

Les besoins exprimés sur Joigny portent :

- Sur les ouvriers de l'Industrie, très spécifiquement sur les ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires (principaux besoins exprimés sur l'ensemble du territoire avec 237 postes à pourvoir)
- Sur les fonctions agricoles (viticulteurs, arboriculteurs, cueilleurs, jardiniers)
- Sur les fonctions liées à la vente (employés de libre-service).

A l'échelle du périmètre SCoT, les activités liées à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires sont marquées par des besoins essentiellement saisonniers, de même que certains postes en lien avec les fonctions de vente.

Les principales difficultés de recrutement soulignées portent sur des métiers le plus souvent peu ou pas qualifiés (aides à domicile, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles,…).

Projets de recrutement par famille de métiers

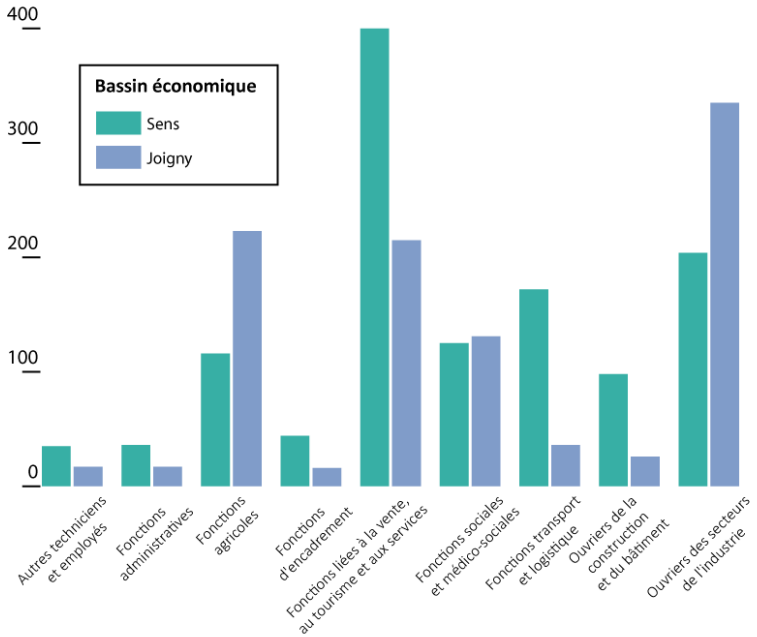

Principaux métiers recherchés par bassin

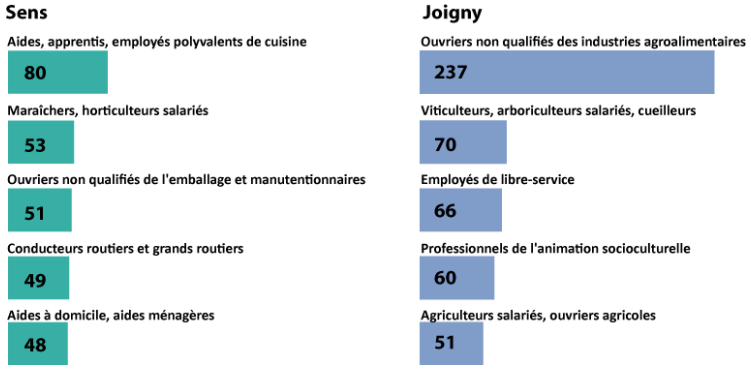

Source: Pôle emploi, 2016

III. L'agriculture et l'élevage : des activités économiques qui façonnent le territoire

1. Un potentiel agricole élevé, mais un secteur en restructuration enclin aux difficultés

1.1. Un système principalement porté par les grandes cultures céréalières ponctuées d'exploitation polyculture-élevage :

La part de l'espace agricole représente 1098 km^2 soit 58 % du territoire du PETR.

L'agriculture dans le PETR est une activité importante qui subit les aléas économiques (PAC, mondialisation) et climatiques (période de pluviométrie intense ou de sécheresse) et doit s'adapter continuellement.

Des zones de grandes cultures céréalières et oléoprotéagineux (orge, colza, blé, …) composent la majorité de l'espace agricole du PETR (93 % des surfaces déclarées à la PAC) et s'inscrivent dans une approche productive tournée vers les marchés extérieurs.

Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Quelques productions avicoles et laitières existent dans le Gâtinais en Bourgogne, le Pays d'Othe et le Jovinien. Quant aux prairies, elles sont en retrait de 15 % sur l'ensemble de la Bourgogne ce qui est à corréler avec le recul des zones d'élevage (bovins, ovins…).

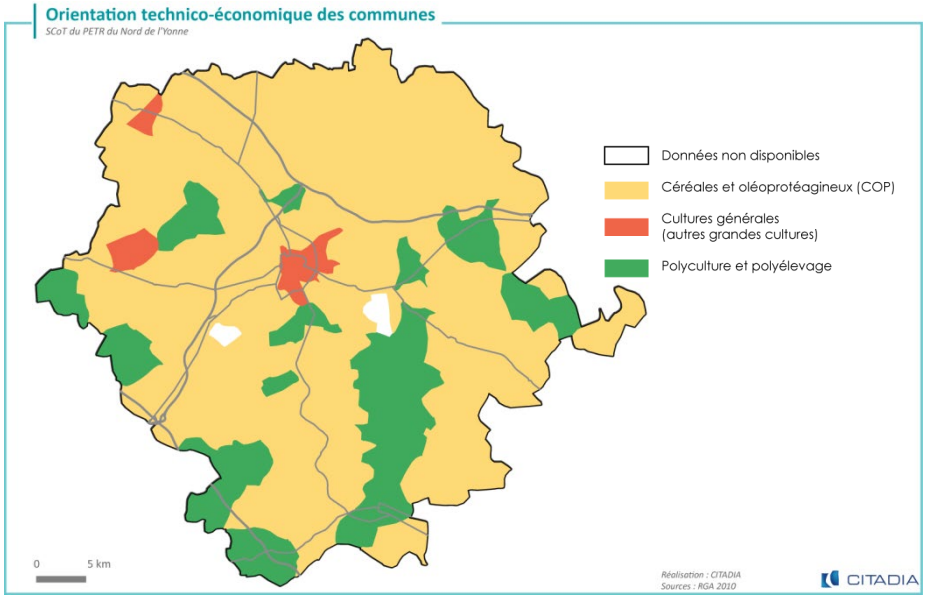

D'autres activités ponctuent l'espace agricole, comme la **viticulture** concentrée dans le Jovinien sur environ 40 hectares, avec les cépages de pinot noir et gris et de Chardonnay. Il existe une appellation bourguignonne Côte Saint-Jacques. Historiquement, Joigny a possédé jusqu'à 700 hectares de vignes. L'activité a été réduite au fil des années et décimée avec le Phylloxera, avant de connaître une reprise plus limitée.

Toutefois, des projets d'agrandissement sont en cours de réflexion (Joigny et Saint-Julien du Sault).

Activité minoritaire en Bourgogne, l'**arboriculture**, et plus particulièrement les vergers fruitiers, sont essentiellement localisés dans le pays d'Othe. Il s'agit d'une activité ancestrale perdue qui pourrait trouver un nouvel essor dans les décennies à venir. Les vergers de pommiers sont principalement utilisés pour la production locale du cidre. Toutefois les parcs sont vieillissants (arbres de plus de 25 ans). Il serait intéressant de pouvoir tendre vers une activité plus identifiée et au-delà valoriser le savoir-faire local relatif au cidre.

De même, l'**apiculture** (Villeneuvien et Gâtinais en Bourgogne) reste une activité très marginale sur le territoire mais qui joue un rôle dans la reconnaissance des produits de terroir.

L'exploitation forestière trouve toute sa place en Bourgogne puisque un potentiel de forêts de feuillus et de résineux existe. On distingue dans cette filière une diversité d'usages et de procédés de transformation, générateurs d'emplois, à savoir le bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie. La production de bois de chauffage a pris une ampleur particulière avec la hausse des cours des énergies fossiles (pétrole, gaz) tout comme l'utilisation du bois dans la construction. Cela s'inscrit notamment dans l'objectif de développement des matériaux biosourcés visé au niveau régional.

En dehors de la forêt d'Othe où la filière se développe progressivement, on note peu de déploiement sur le reste du territoire. Pourtant, la configuration spatiale est favorable puisque le territoire est situé sur un couloir entre la ressource (Morvan) et des débouchés (Ile de France…).

En effet, la filière bois bourguignonne est dynamique, et pèse un poids croissant dans la filière bois française (3 300 emplois dans l'Yonne, soit 1, 7 % des emplois icaunais). Elle regroupe l'ensemble des activités de la pépinière à la sylviculture en passant par l'exploitation :

- La sylviculture et l'exploitation forestière ont une place importante en forêt d'Othe, mais la majorité des entreprises n'a pas de salarié.
- La filière bois-énergie alimente les particuliers via la production de bois bûche mais aussi les chaufferies d'entreprises (13 en 2013) et des collectivités (27 en 2013). Le bois étant par définition une énergie renouvelable, cette filière est en plein essor.
- Le secteur « sciage -1 ère transformation » est trop peu représenté dans notre département. Il se compose de scieries, de fabrique de parquets (dont l'une à Cerisiers) usines de déroulage, d'imprégnation du bois, fabriques de merrains, de piquets (Pont /Yonne)… L'industrie du carton et du papier est le plus gros employeur de la filière bois en Bourgogne, et compte une entreprise à Gron.
- Concernant la 2 ème transformation, le secteur de la construction bois tient une place importante dans la filière. Dans ce secteur il y a une vingtaine d'entreprises sur le territoire Scot Nord, réalisant des travaux de charpente, menuiserie, construction de maison (Les Sièges, Sens, Malay le Grand, Les Bordes, etc.), mais il s'agit en général d'entreprises de petite taille.

1.2. Une diminution du nombre d'agriculteurs et des exploitations qui s'agrandissent:

Sur 4 274 exploitations de l'Yonne en 2010 avec 443 900 hectares utilisés, 938 se situent sur le territoire du SCoT du PETR Nord Yonne avec une surface de 109 878 hectares soit 22 % des exploitations de l'Yonne et 25 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU).

	1988	2000	2010
Nb d'exploitations agricoles	1 668	1 137	938
Surface agricole utilisée (ha)	111 644	110 120	109 878

Ainsi, entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a chuté de près de 44 %, cette tendance a globalement concerné l'ensemble des communes du SCoT.

Sur la période 1988-2010, la part de la SAU a également reculé d'environ 3,5 % (soit la perte de 4 000 ha). Cette perte est relativement progressive (1,4 % entre 1988 et 2000, -2 % entre 2000 et 2010) mais touche principalement les communes urbaines ou périurbaines du cœur du périmètre (Cornant et Noé – 100 %, Courtois-sur-Yonne – 66 %, Sens – 59 %, Fouchères – 54 %, Saint-Sérotin – 51 %).

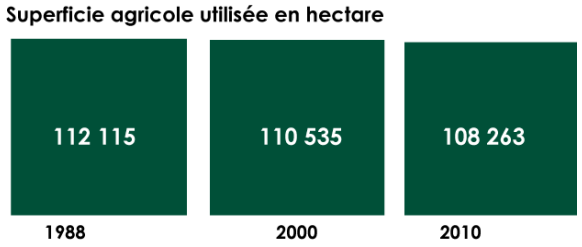

Source: RGA, 2010

La baisse importante du nombre d'exploitations concomitamment au maintien (relatif) de la SAU se traduit sur le territoire par une augmentation de la taille des exploitations. La taille moyenne des exploitations a ainsi bondi de 73 % en une vingtaine d'années pour se situer en 2010 à plus de 115 ha.

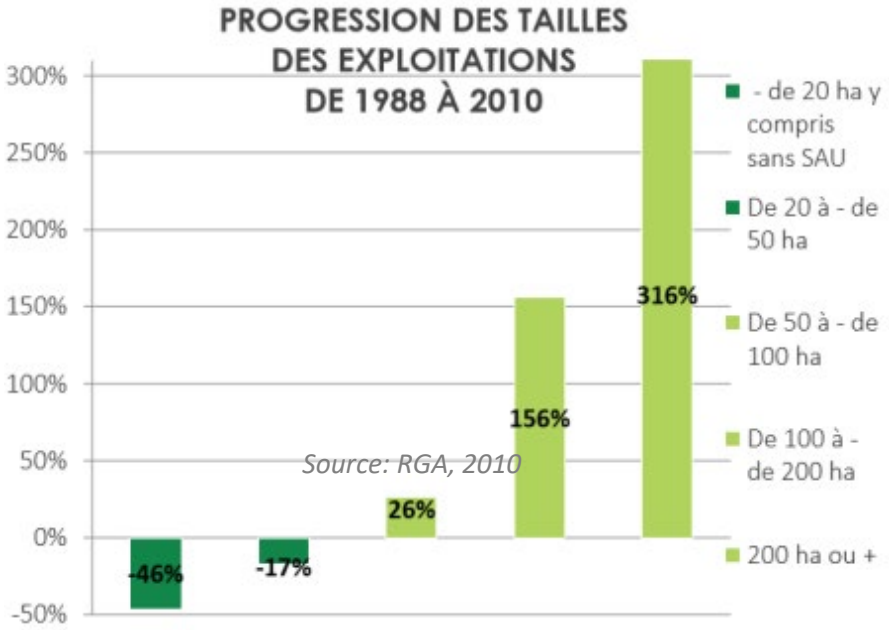

On constate également une diminution des exploitations individuelles moins rapide que la décennie précédente au profit de groupements sociétaires de plus en plus nombreux.

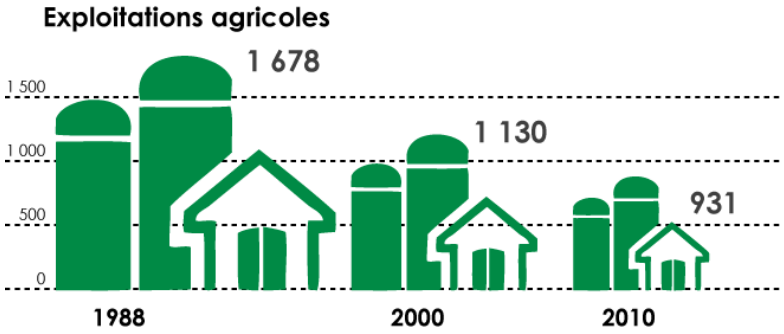

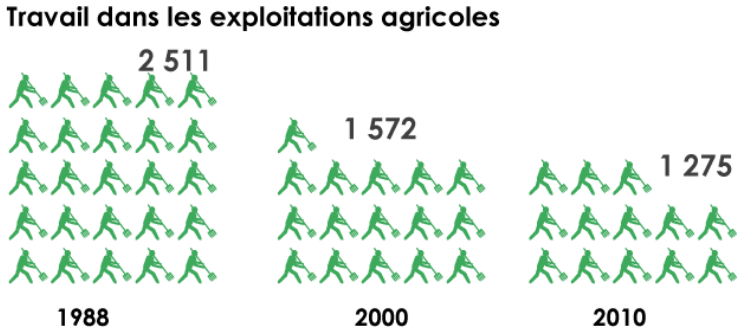

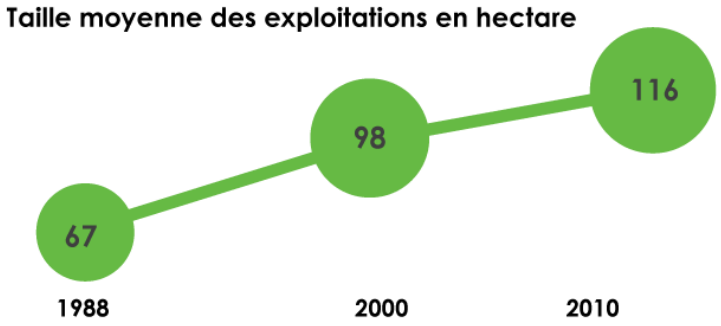

Source: RGA, 2010

Traditionnellement familial, le secteur agricole se transforme avec un recours plus régulier des salariés temporaires (hors famille). Ces saisonniers sont parfois partagés entre plusieurs exploitations. Cette main d'œuvre qualifiée fait parfois défaut.

Ainsi, le travail dans les exploitations agricoles après une forte baisse entre 1988 et 2000 (- 37,5 % soit la perte d'un millier d'unités de travail annuelles) limitait ses pertes entre 2000 et 2010 (- 18 % soit – 300 unités de travail annuelles).

L'âge des exploitants préfigurent d'un vieillissement important des actifs actuels et d'un manque d'engouement des jeunes pour la profession notamment les enfants des agriculteurs. Soulevant un enjeu de pérennisation de l'activité et d'accompagnement pour la reprise des sièges d'exploitation.

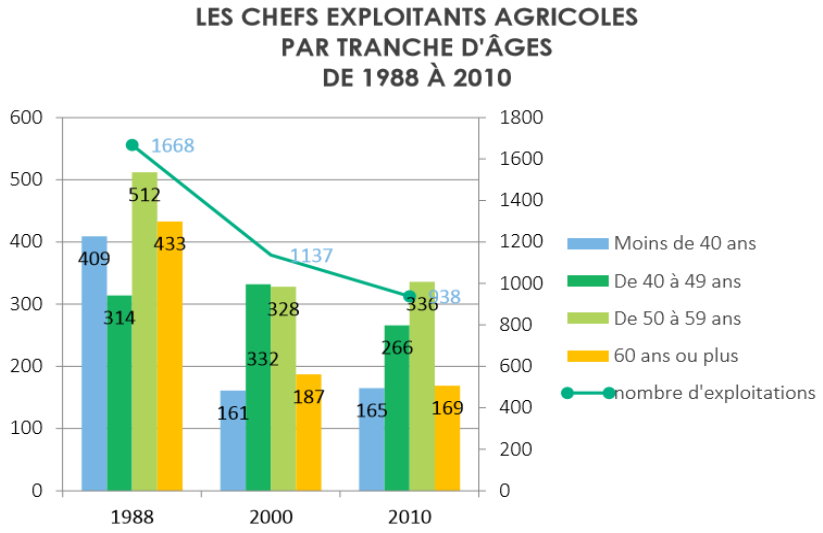

Source: RGA, 2010

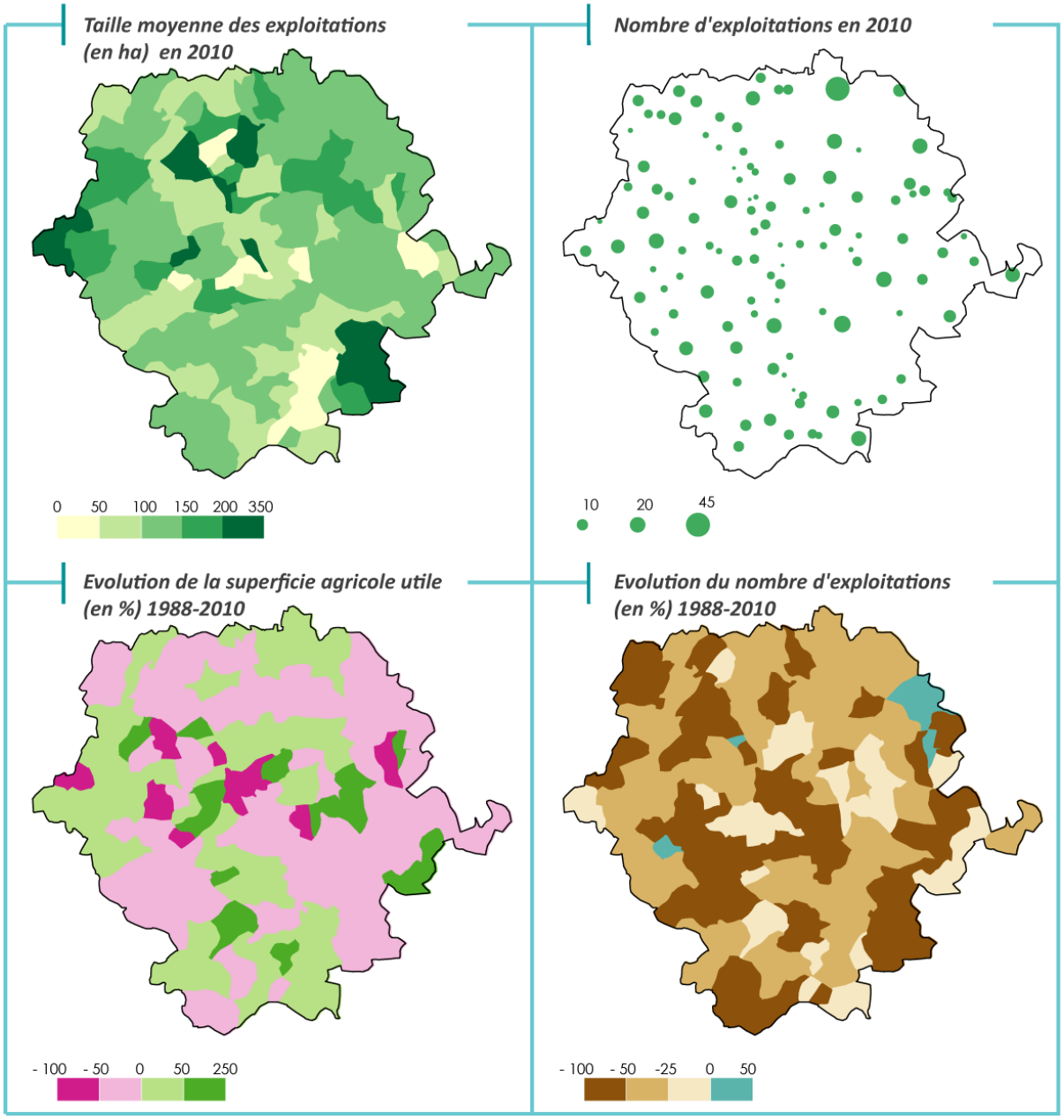

Source: RGA, 2010

2. Entre valorisations des terroirs et diversification agricole : des initiatives a accompagner

2.1. La valorisation à travers la qualité

Face aux mutations du monde agricole, les territoires développent de plus en plus des politiques de qualité et de valorisation des terroirs.

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine sont bien développés sur le territoire du PETR, notammment pour la viticulture, mais restant plus à la marge pour les autres productions. Ainsi, 1 200 exploitations de Bourgogne sont engagées dans des démarches en Label Rouge, 4 100 en AOC-AOP (Appelation d'Origine Controlée), et 750 en agriculture biologique.

Le zonage AOP/AOC sur le territoire du PETR est relatif à la fabrication de produits régionaux (fromages de Brie de Melun, de Meaux, de Chaource etc). Le développement de cette reconnaissance des savoir-faire peut constituer un axe stratégique du PETR pour revaloriser l'image du territoire.

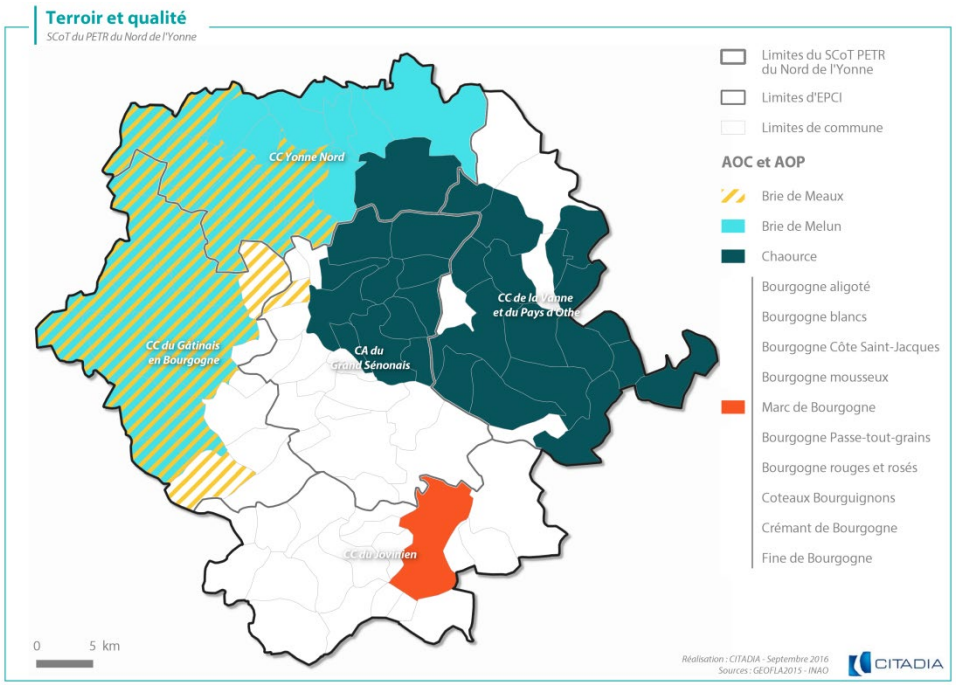

2.2. Un potentiel de création de valeur sur les exploitations par la diversification

La valorisation et la reconnaissance des savoir-faire de ces territoires passent également, cette fois dans une logique de diversification, par la pratique de l'agro-tourisme, devenue une activité à part entière, exercée par les exploitations. En tant qu'activité complémentaire, deux structures existent principalement dans l'Yonne.

Le réseau Bienvenue à la Ferme, permet aux agriculteurs d'accueillir des visiteurs sur leur exploitation, selon leur production. Dans l'Yonne, ce réseau regroupe 33 agriculteurs (dont 25 adhérents Produits de la ferme, 7 fermes découvertes, 2 fermes pédagogiques, 1 camping à la ferme et 1 ferme auberge).

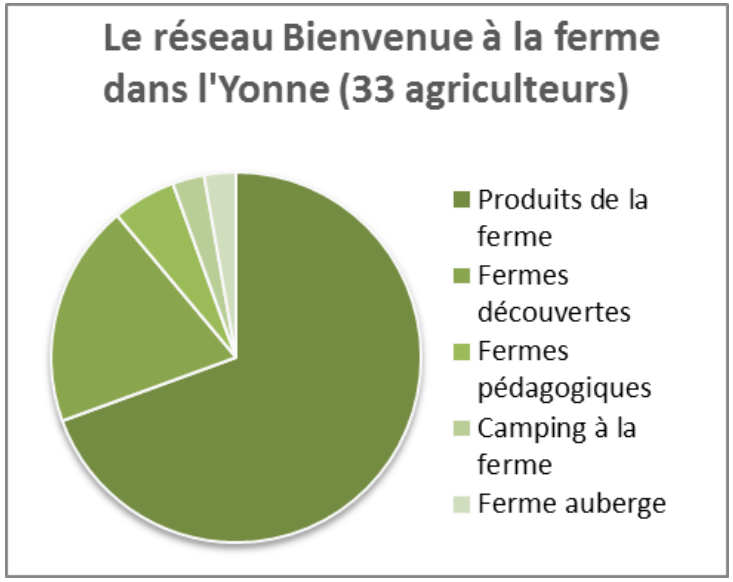

Source : Diagnostic du PETR Nord de l'Yonne

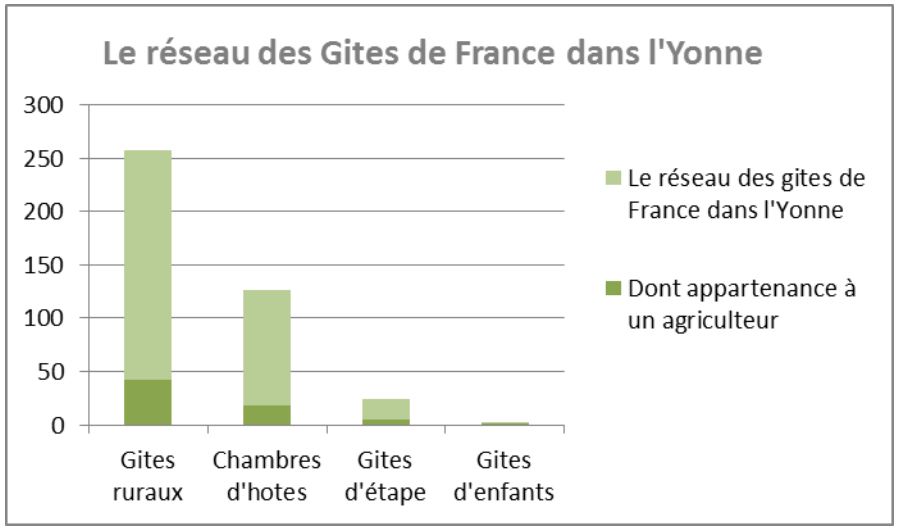

Source : Diagnostic du PETR Nord de l'Yonne

Le réseau des Gites de France dans l'Yonne réunit 294 adhérents. Il propose 215 gites ruraux dont 42 appartiennent à des agriculteurs, 108 structures chambres d'hôtes dont 18 appartiennent à des agriculteurs, 19 Gîtes d'étape ou de séjour dont 5 appartiennent à des agriculteurs, 1 Gîte d'enfants sur une exploitation agricole d'élevage.

Permettant ainsi d'ouvrir la voie à d'autres horizons, les activités de diversification restent cependant faibles sur le territoire, 2 500 exploitations ont une activité de diversification en 2010, 570 vers la transformation de produits agricoles, 350 vers l'hébergement et 100 vers la restauration.

Pourtant, ces activités de diversification permettent d'amener de la valeur ajoutée.

La ruralité du territoire se prête aux enjeux des circuits courts et du développement du tourisme vert mais ces filières sont encore peu investies par les collectivités et les acteurs locaux. La vente directe est historiquement présente dans les exploitations viticoles de l'Yonne, mais peu développée pour les autres productions. L'ancrage de ces exploitations dans les territoires n'est pas toujours garanti, d'un point de vue économique.

Le Groupement Régional d'Achat Public Nord Bourgogne (GRAP) a notamment conduit une étude stratégique sur les freins et leviers pour un approvisionnement par filières locales des restaurants collectifs de l'Yonne.Cette étude a permis de fair eun état des lieux précis de la production agricole de l'Yonne.

Le réseau d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est peu développé sur le territoire et au-delà en Bourgogne malgré un fort potentiel. Les grandes exploitations étant majoritaires, les cultures tournées vers les circuits courts restent marginales, d'autant que l'agriculture sur le territoire du PETR reste influencée par la Politique Agricole Commune.

Les Jardins de la Croisière, association crée en 1995 par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne et la FDSEA89 (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants de l'Yonne) est un exemple de structure à l'activité perenne, qui propose la distribution de légumes biologiques en boutique, au marché couvert de Sens, par abonnement ou par livraison. D'autres initiatives existent comme à Chigy et à Arces-Dilo.

La chambre d'agriculture de l'Yonne apparait comme l'interlocuteur privilégié dans les démarches d'initiatives écoresponsables et de proximité. Elle soutient la démarche Bleu Blanc Cœur, qui vise à engager les producteurs et les éleveurs dans des pratiques de production et d'élevage vertueuses pour la santé des animaux, de la terre et de hommes.

D'autres structures d'accompagnement existent à travers le Groupement d'Agriculteurs Biologiques de l'Yonne (GABY), le Service d'EcoDéveloppement Agrobiologiques et Rural de Bourgogne (SEDARB).

Enfin, le réseau syndical BioBourgogne accompagne le programme « Ambition Bio 2017 » qui promeut la multiplication de surfaces biologiques et le renforcement des filières.

Source : les jardins de la Croisière

IV. Potentiel de développement de l'économie touristique

1. Une vocation touristique peu affirmée malgré de nombreux atouts

1.1. Un potentiel appuyé par un patrimoine riche et varié

Par ses différentes vagues historiques, le territoire est doté d'une richesse indéniable, en matière de patrimoine architectural et culturel.

La ville de Sens est historiquement un bastion ecclésisatique puissant et influant. Elle est devenue au XIIème et XIIIème siècles un haut-lieu de la chrétienté avec la construction de la cathédrale gothique. A partir du XVIIIème siècle l'édification de nombreux hôtels particuliers et l'arrivée du chemin de fer ont permis à la ville de connaitre une seconde phase dans son essor.

Ces différents mouvements historiques ont permis de forger un patrimoine ecclésiastique important, trop peu mis en avant et en valeur.

Aussi, son positionnement entre la Bourgogne Franche Comté et l'Ile-de-France offre au territoire du PETR une place stratégique et pertinente.

Le New York Time a d'ailleurs classé la Bourgogne à la *« 15ème place d'une liste des 52 endroits dans le monde qu'il faut absolument visiter en 2015 ».* De plus, l'inscription datée des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO peut constituer un levier au développement, dont il s'agit de saisir les externalités positives.

La cathédrale Saint Etienne de Sens, source : sens-unique-tour

La dialectique patrimoine-territoire est porteuse d'une politique de reconnaissance de ce patrimoine via le phénomène de la labellisation.

Ainsi, la ville de Joigny est la première de l'Yonne à avoir reçu le label des Villes d'Art et d'Histoire en 1991. En rejoignant ce réseau national elle montre son attachement à la valorisation et à l'animation de l'architecture et du patrimoine. Elle possède un service d'Animation de l'Architecture et du Patrimoine qui garantit la compétence des guides conférenciers et des animateurs du patrimoine et la qualité de leurs actions.

La maison à l'arbre de Jessé, Joigny, source : petitpatrimoine.com

Le label Villes et Villages Fleuris, attaché au symbole de la fleur, récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de valoriser les communes qui aménagent un environnement favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes. Ils participent à cette reconnaissance du terroir : Sens (4 fleurs), Joigny (3 fleurs), Villeneuve l'Archevêque (2 fleurs) etc. Aussi, le concours départemental de fleurissement décerne chaque année des prix aux communes.

Le projet porté du PNR du Bocage-Gâtinais peut également constituer un vrai atout et élément de promotion touristique du nord de l'Yonne. L'Agence de Développement Touristique et Relais Territorial de l'Yonne a engagé en 2008 une action pour mieux satisfaire, fidéliser et développer la clientèle familiale avec pour objectif principal de devenir un territoire proposant un accueil, des aventures et des découvertes en famille, puisqu'il s'agit d'un enjeu économique pour le marché du tourisme.

Le label Famil'Yonne représente aujourd'hui près de 70 prestataires de loisirs ou culturels et plus de 130 animations labellisées proposées aux jeunes visiteurs et à leurs parents : visites ludiques de villes et villages, parcours de découverte en famille, activités nature, culturelles et artistiques … et près de 41 hébergements et restaurants labellisés (campings, chambres d'hôtes, hôtels, restaurant, gîte de séjour et meublés).

Source : tourisme-yonne.com

1.2. Des polarités touristiques sources d'attractivité

Même si l'offre touristique présente de nombreux atouts et des sites d'intérêts patrimoniaux de qualité, elle manque de visibilité et de lisibilité.

De même, on constate une nette différence de fréquentation entre les lieux d'accueil touristique. Le tourisme se concentre essentiellement sur la ville de Sens et Joigny, ainsi que sur l'abbaye de Vauluisant.

Pour les autres sites principalement situés en milieu rural,où le tourisme est avant tout architectural et religieux, le manque d'information et de communication demeure.

Il existe cependant d'autres formes de tourisme, à mettre en lumière. Celui de la gastronomie et des terroirs notamment, autour du vin avec la route des vins de Bourgogne à Joigny et le circuit touristique de la route du cidre et des Pressoirs dans le Pays d'Othe.

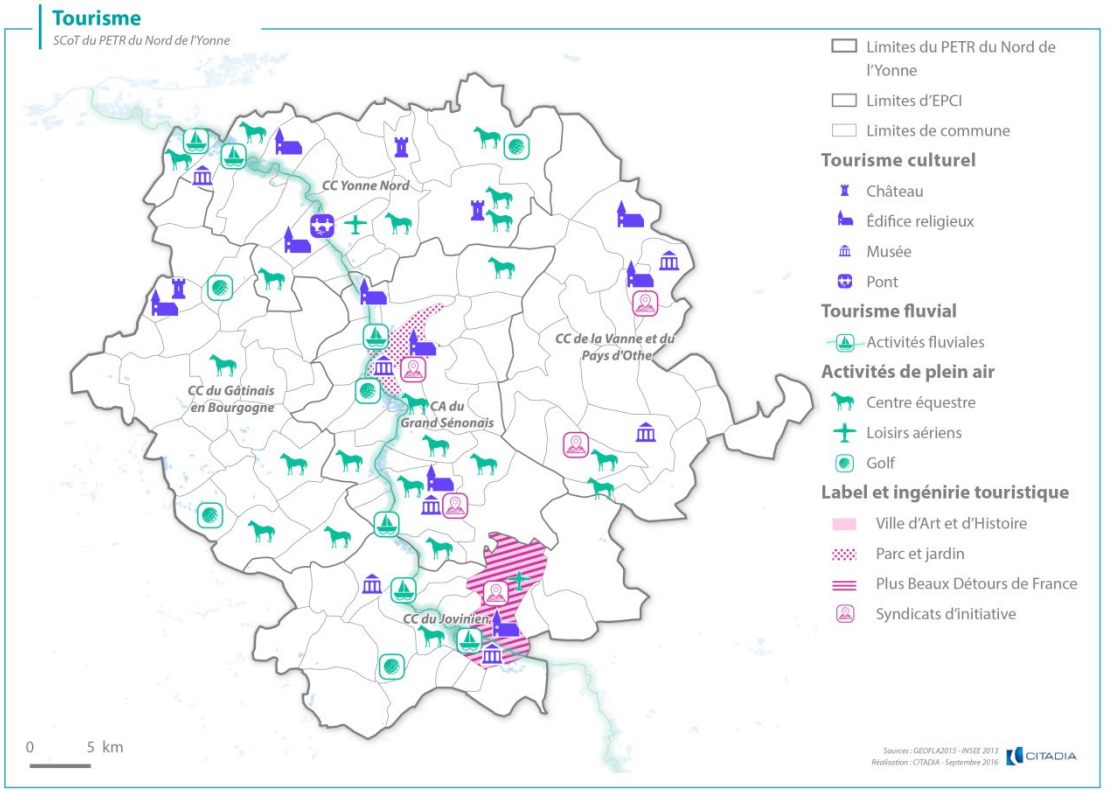

Sites et offres touristiques sur le territoire Sources : ADTY 2016

1.3. Miser sur le tourisme fluvial

Sur le territoire du PETR, les bords des rivières et cours d'eau concentrent un certain nombre d'activités mais leurs abords et leurs aménagements ne sont pas optimisés. Pourtant ce type de tourisme est très apprécié, des étrangers notamment.

Le tourisme fluvial peut être consolidé, puisque le territoire dispose d'atouts en termes de paysage fluvial, mais manque cruellement d'aménagements conséquents et adaptés. Des voyagistes proposent des croisières en bateaux au départ de Joigny pour des circuits canal de Bourgogne – du Nivernais–Yonne–Seine. Cependant, les connexions avec les différents canaux restent à améliorer. Enfin, si dans le passé, la baignade était courante, elle l'est moins aujourd'hui du fait de l'obligation de l'aménager et de la surveiller.

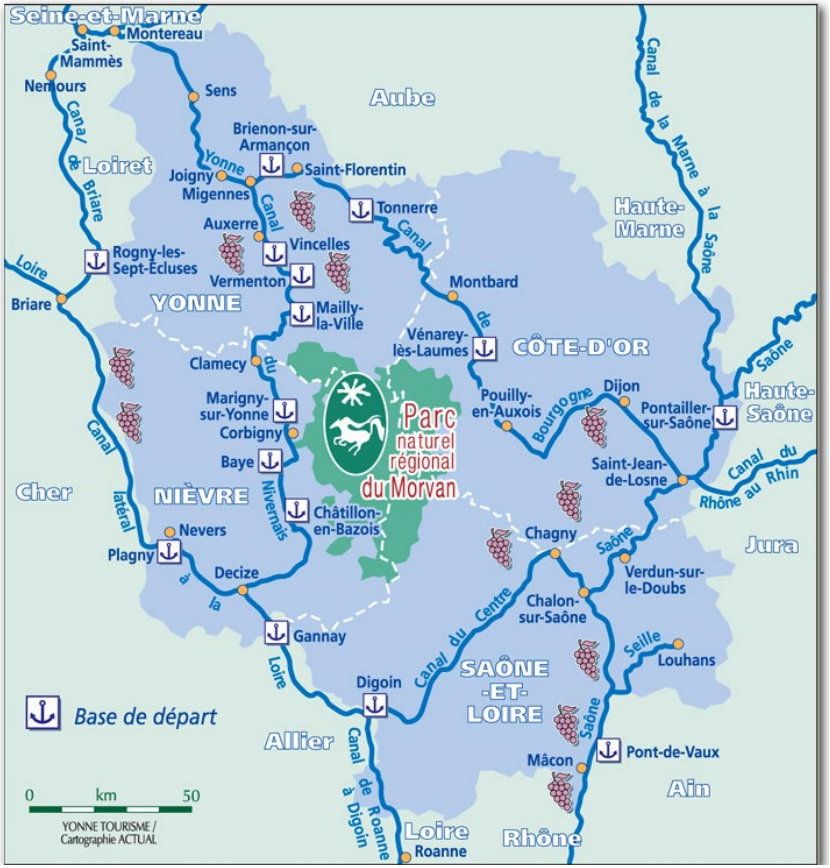

Le tourisme fluvial dans l'Yonne, source : Projet de territoire, PETR

1.4. Des boucles de randonnées au potentiel réel

Dès 1997, la charte Intercantonale de la Basse Yonne a mis en place un chantier école qui répondait à un double objectif : réinsertion de personnes en difficulté et création de 46 sentiers de randonnée. Ainsi aujourd'hui, près de 450 km d'itinéraires sont balisés. Une dynamique qui est à consolider dans le nord de l'Yonne.

Le territoire se situe sur un axe militaire et commercial très important datant de l'époque gallo-romaine. La voie romaine Agrippa, l'une des plus importantes de l'époque qui rejoignait Arles et Boulogne-sur-Mer, longeait l'Yonne sur sa rive gauche de Sens à Autun. La réhabilitation des berges est donc indispensable au développement d'un tourisme vert et rural.

Il existe 4 sentiers de randonnée qui traversent le territoire du PETR :

- Le GR 213, sur 103 kms, il relie le Pont-sur-Yonne à Saint Georges sur Baulche en passant par Sens et Auxerre en suivant de plus ou moins près l'Yonne.
- Le GR 13 de 160 km permet de rejoindre le Morvan
- Le GR 132 permet de rejoindre le GR 213
- Le GR 2 relie Le Havre à Dijon

En appui, des circuits-découvertes dans les centres villes assurent une découverte de l'histoire locale à travers le patrimoine architectural.

Il existe également des sentiers de découverte des espaces naturels cette fois-ci, à l'instar du sentier de Saint-Martin-du-Tertre qui permet de découvrir la zone de Natura 2000 avec un cheminement accompagné d'explications et de panneaux informatifs.

Sur le territoire, l'enjeu principal en termes de randonnées est de travailler sur les liaisons entre ces différents espaces.

Ainsi, le territoire du PETR peut axer de façon générale son effort d'intensification touristique sur 4 axes :

- Le tourisme urbain
- Le tourisme fluvial et fluvestre (canaux, rivières et activités connexes, mise en valeur de l'Yonne)
- Le tourisme vert (ruralité, loisirs nature, randonnées etc)
- Le tourisme œnologique et gastronomique (vignobles)

En se basant sur ces priorités d'actions, le territoire nord de l'Yonne pourra développer et promouvoir différentes filières (gastronomie, patrimoine architectural) et des territoires d'excellence (les vignobles, les bords de l'Yonne). Au-delà de projets individualisés, le marketing territorial devra permettre de définir une stratégie commune à l'échelle des 5 EPCI, et plus largement à l'échelle du département (lancement du nouveau Schéma Départemental de Développement Touristique 2017-2021.)

2. Développer et accompagner une ingénierie touristique

2.1. Une offre en hébergement peu diversifiée et insuffisante

La durée moyenne des séjours permet de définir une stratégie touristique selon les données ; sur le territoire du PETR cette durée est courte, correspondant à 2 nuits en moyenne.

L'ensemble total des hébergements sur le territoire offre un potentiel d'accueil de 4 599 lits pour l'année 2015. Ce chiffre était de 5 477 en 2011, la perte de 878 lits sur quatre années correspond à une perte de l'offre de 17 %. La problématique majeure du territoire du PETR réside dans la faible capacité à accueillir les touristes et notamment les groupes. L'offre d'hébergement est à compléter avec la part des résidences secondaires qui génèrent de fortes retombées économiques.

Les graphiques ci-dessous donnent des informations quant au profil et mode d'hébergement des visiteurs.

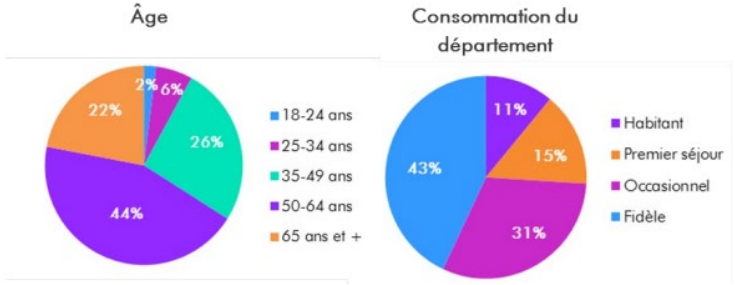

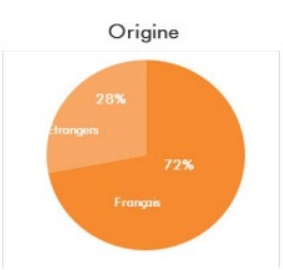

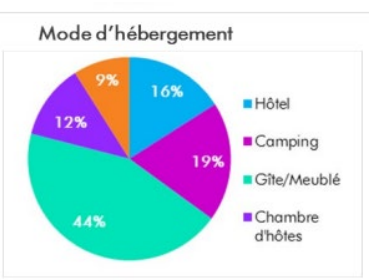

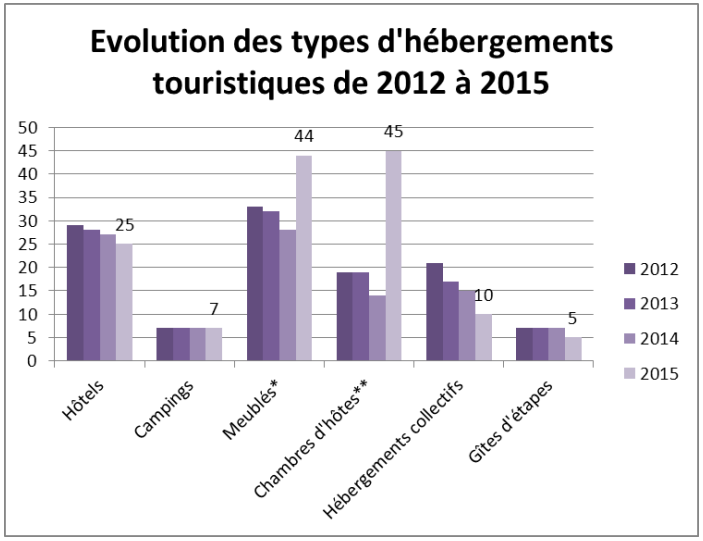

Profil des touristes dans l'Yonne, source : Observatoire E-Tour – DGA Conseil / Bourgogne Tourisme

Zone Se Joigny			
Département de l'Yonne	41.9 %	40.8 %	43.6 %

Les données indiquent que les hôtels et les hébergements collectifs sont moins nombreux depuis 2012, au profit des meublés et des chambres d'hôtes. Cette tendance est marquée par l'intérêt prononcé des visiteurs vers des modes d'hébergement qui soient plus authentiques, situés dans des cadres qui, de façon générale, sont plus ruraux.

Rappelons également que près de 80 % de la population française réside en milieu urbain ; les séjours dans des hébergements de zones rurales et calmes marquent aussi un besoin de la population à trouver des zones reposantes. De plus, les nouvelles normes fragilisent la petite hôtellerie, qui doit répondre aux critères d'accessibilités Handicapés et aux normes incendies et qui représentent des investissements financiers conséquents. Enfin, les sept campings du territoire manquent de confort général et manquent de prestations annexes. De plus, ils fonctionnent sur des modes de fonctionnement et des durées d'ouverture limitées (saison estivale).

Les taux de fréquentation des hébergements sont également des indices de la fréquentation touristique. Depuis 2013, la fréquentation dans le département a baissé pour connaitre une légère reprise en 2014. Sur le territoire du PETR, la tendance est à une plus forte progression pour les meublés et les chambres d'hôtes.

Taux d'occupation meublés de tourisme labellisés Gites de France en centrale de réservation

2.2. Poursuivre une démarche marketing

Afin de toucher et d'accueillir un maximum de visiteurs, chaque territoire doit organiser et déployer une ingénierie touristique conséquente. Le territoire du PETR appuie son développement touristique sur la présence de trois offices du tourisme, à Sens, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne qui constituent des points d'information.

De plus, deux syndicats d'initiatives, de la Vallée de la Vanne et de Cerisiers et du Pays d'Othe permettent de promouvoir et d'informer le public sur les animations culturelles de l'Yonne. Le spectacle *Lumières de Sens* par exemple a pu bénéficier d'une promotion au travers de ces structures. C'est un son et lumière créé en 2014 à l'occasion du 850e anniversaire de la cathédrale Saint-Etienne, première cathédrale gothique.

L'Agence de Développement Touristique de l'Yonne travaille à consolider les modes de communication et de promotion territoriale via plusieurs actions. Elle cherche à optimiser le référencement des sites Internet de Yonne Tourisme et à développer plus de campagnes on-line. La création de la plateforme de réservation Résa'Yonne est à amplifier. De manière générale l'agence poursuit ses démarches de l'information et de la communication touristique.

Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- Un bassin d'emplois important à l'échelle du Nord de l'Yonne au positionnement stratégique
- Une sphère productive qui repose sur des grands employeurs pourvoyeurs d'emplois
- Un territoire qui a su accompagner la tertiairisation de son économie
- Un tissu de PME/PMI dense et dynamique

Faiblesses à résorber

- Une main d'œuvre assez peu qualifiée
- Des secteurs qui présentent assez peu de dispersion de leur effectif salarial
- Un chômage qui touche principalement les jeunes et les ouvriers (adéquation entre l'offre de formation et l'emploi local ?)
- Un manque de coordination autour de l'offre touristique et une offre en hébergement peu développé et diversifié

Opportunités à saisir

- Le développement d'une économie présentielle et de proximité
- De réelle savoir-faire à valoriser
- Des potentialités importantes pour développer et structurer une véritable économie touristique sur le territoire
- Un territoire qui encourage la diversification des activités agricoles

Menaces à anticiper

- Une attraction, parfois subit, des grands pôles d'emplois
- Des difficultés pour le renouvellement des chefs d'exploitation agricole
- Un foncier économique qui se raréfie
- La couverture numérique parfois peu optimum pouvant décourager les porteurs de projet

Une économie à soutenir, pour une visibilité affirmée

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

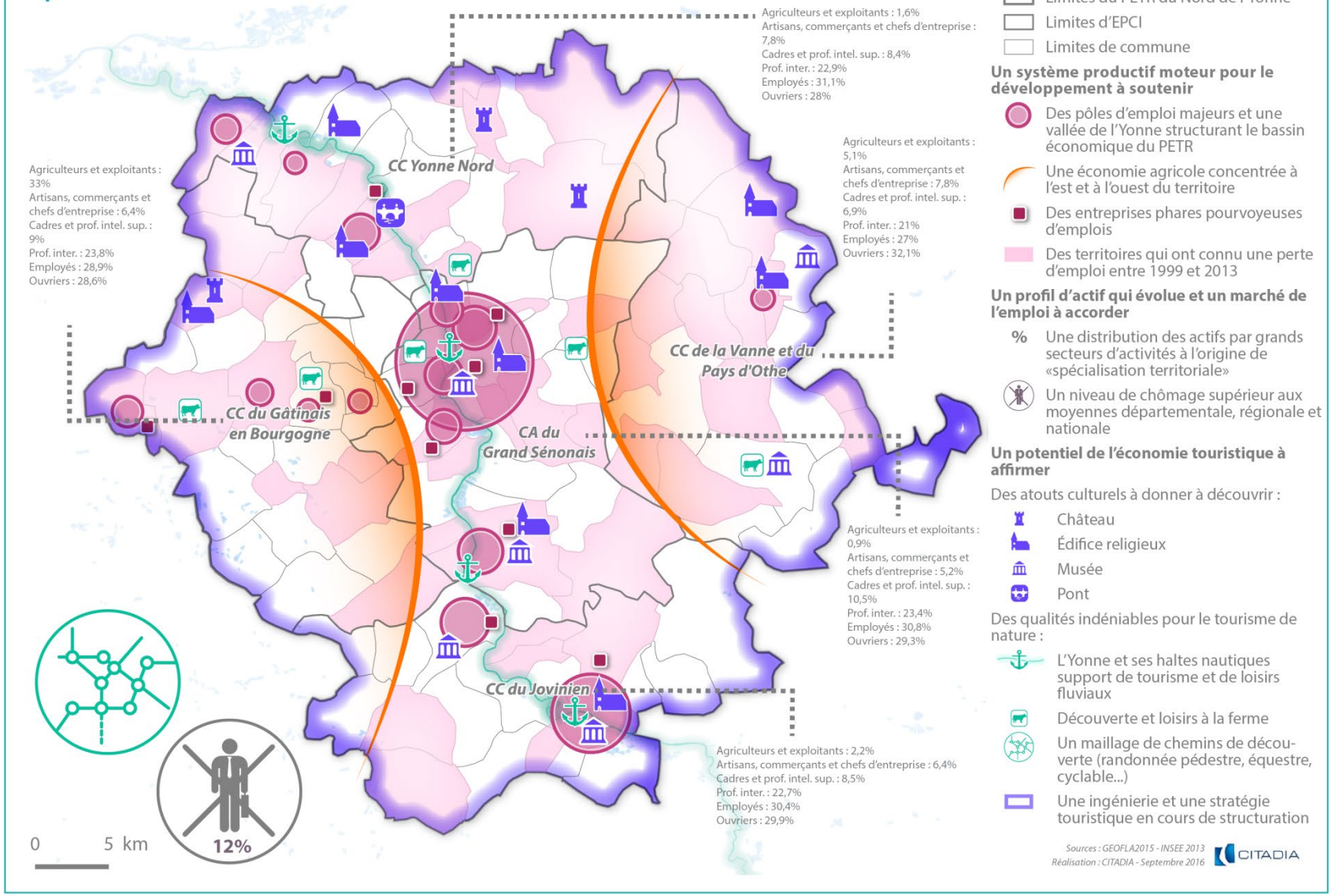

Les enjeux de demain

- Renforcer le ratio emploi/ actifs occupés en menant une politique en faveur de l'accueil et du maintien des actifs sur le territoire
- Dynamiser l'image du PETR vis-à-vis des porteurs de projet, des actifs et des touristes
- Optimiser l'offre existante en foncier et immobilier d'entreprise et réfléchir à la localisation stratégique d'une nouvelle offre
- Accompagner la diversification des activités agricoles tout en assurant la pérennité de ce secteur

5

Un niveau en commerces, services et équipements satisfaisant mais un accès à optimiser

Chapitre 5 : Un niveau en commerces, services et équipements satisfaitant mais un accès à optimiser

I. Des équipements, commerces et services variés pour répondre aux besoins des habitants

1. Une répartition qui dessine une forte polarisation de l'offre

1.1. Eléments de définition et méthodologique

L'analyse de la répartition et de la couverture du périmètre du PETR en équipements et services est fondée sur l'exploitation statistique de la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE, base destinée à fournir des informations sur le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population.

Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue de la population.

Pour la Base Permanente des Equipements 2015 (dernières données disponibles), 104 équipements sont ainsi retenus et ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence conjointe sur le territoire communal. Ces trois gammes traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population et se répartissent de la manière suivante :

Gamme de proximité :

Ecole maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste,… (30 équipements).

Gamme intermédiaire :

Collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie,… (34 équipements).

Gamme supérieure :

Lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle emploi,… (40 équipements).

A cette classification correspond un temps de trajet jugé acceptable par les populations pour accéder au service. On estime ce temps à :

- 10 min pour les services de proximité
- 20 min pour les services intermédiaires
- 30 min pour les services supérieurs

1.2. Une offre principalement concentrée sur Sens et dans les pôlarités intermédiaires du territoire (relais, proximité)

Avec 1 047 équipements retenus dans la BPE, la ville de Sens se distingue très clairement en tant que pôle majeur et structurant d'équipements et services (en nombre et en gamme) pour le territoire du PETR.

Elle concentre ainsi 22 % des types de services de proximité existants, 41 % des services intermédiaires et 60 % des services supérieurs. En tant que centre administratif et commercial du Nord de l'Yonne, elle regroupe 40 % des commerces (de la BPE), 41 % des équipements de Santé et 26 % de l'offre d'enseignement du territoire.

Après Sens, plusieurs pôles secondaires en équipements et services apparaissent :

- **Joigny** : pôle relais du territoire, la commune de Joigny représente 9% de l'ensemble des équipements du PETR (contre 27 % pour Sens), dont 8 % des équipements de proximité et près de 15 % des équipements intermédiaires et supérieurs.
- **Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne** : ces deux communes multi-polarisées forment des pôles relais pour les équipements de proximité et intermédiaire. A elles deux, elles regroupent également plus de 9 % des équipements du territoire.

Les communes de la couronne de Sens (Saint-Denis-lès-Sens, Saint-Clément, Paron) concentrent également plus d'équipements de la gamme supérieure que les autres villes du territoire.

Centre commercial Auchan Porte de Bourgogne, Sens, source : geoportail.gouv

Médiathèque de Joigny, source : http://www.basalt-architecture.com/

Nombre et types d'équipements

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

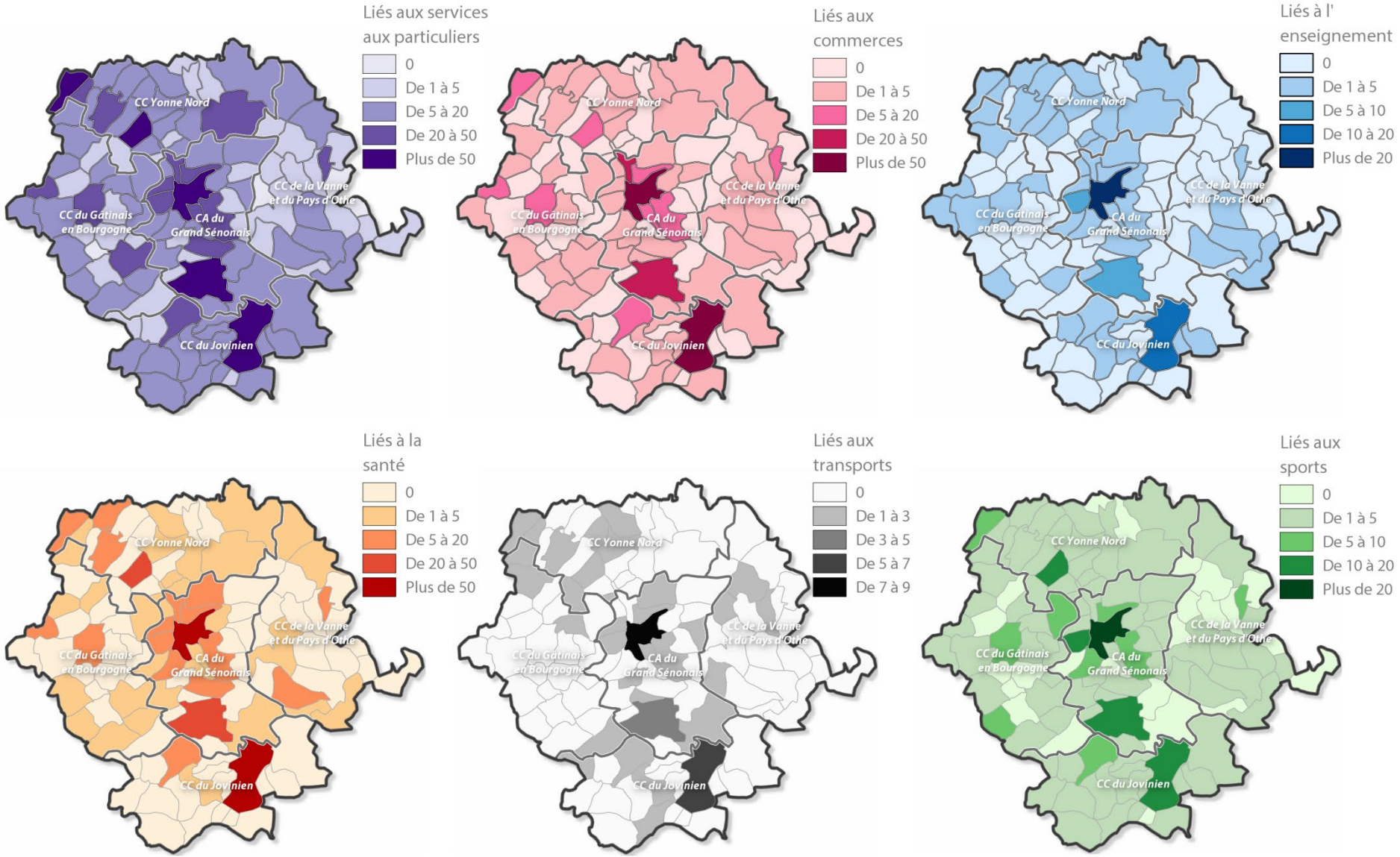

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA CONSEIL

2. Quelle adéquation entre l'offre et la demande ?

2.1. Un maillage par gamme qui présente des faiblesses mais qui semble cohérent avec la répartition de la population

La densité des équipements de proximité est comprise entre 0 et 50,2 équipements pour 1 000 habitants, ce qui atteste d'un maillage non-régulier sur l'ensemble du territoire. L'absence de toute offre dans 3 communes explique les densités très faibles, tandis que certaines communes polarisent et concentrent fortement les équipements de proximité.

Les équipements intermédiaires et supérieurs sont encore davantage polarisés. Seules 54 communes comptent plus d'un équipement intermédiaire pour 1 000 habitants et 15 un équipement supérieur pour 1 000 habitants. Pour l'offre intermédiaire, Saint-Denis-lès-Sens, Villeneuve-l'Archevêque et Sens se détachent avec plus de 10 équipements pour 1 000 habitants. L'offre supérieure est ainsi concentrée sur Sens (4,4 pour 1 000 habitants) et sa couronne, ainsi que Joigny (2,8 pour 1 000 habitants).

Cette répartition correspond à la concentration des services et équipements les plus rares dans les pôles urbains les plus importants. La question de l'accessibilité à ces derniers pour toutes les populations, à la fois celles à mobilité réduite et celles qui sont isolées géographiquement, forme un enjeu important pour garantir un cadre de vie de qualité pour tous.

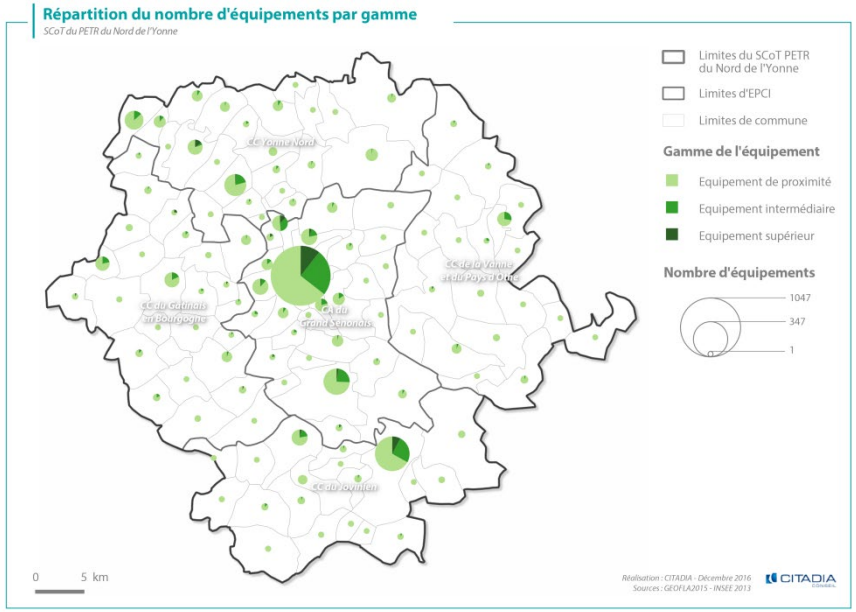

2.2. Une désertification des équipements, commerces et services qui touche principalement les communes rurales et périurbaines du territoire

La couverture communale en équipements (présence de l'équipement sur la commune, sans préjuger de sa capacité à répondre aux besoins de la population) permet de hiérarchiser à l'échelle du périmètre du PETR la répartition et le rôle de différentes communes en termes de services aux populations.

Aucune commune du territoire ne dispose de l'ensemble des équipements des 3 gammes de l'INSEE, ce qui rend le territoire dépendant des grandes agglomérations situées à proximité, particulier dans les agglomérations parisienne ou auxerroise (notamment pour les commerces spécialisés et les équipements de santé spécifiques).

Sens constitue le pôle supérieur en matière de services et spécifiquement de services supérieurs.

Joigny, Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne complètent l'offre de services intermédiaires mais seule la commune de Joigny (pôle majeur) est bien pourvue en services supérieurs (49 %).

Des pôles d'appui, comprenant plus de 25 % des services intermédiaires forment des polarités relais : Saint-Valérien, Villeneuve-la-Guyard, Saint-Clément, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-L'archevêque, Chéroy, Saint-Denis-lès-Sens.

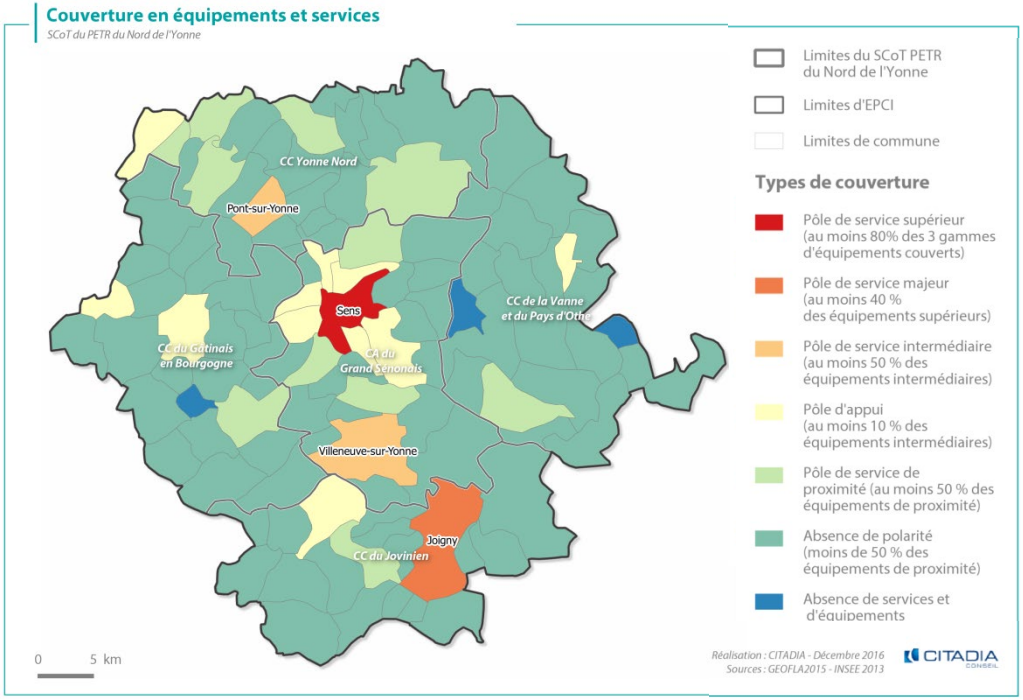

II. Consommer, étudier, se divertir et se soigner sur le PETR

1. Focus sur une offre commerciale développée mais exposée aux concurences

1.1. Un maillage hiérarchisé et des habitudes de consommation qui évoluent

L'analyse de l'offre commerciale présente sur le PETR du Nord de l'Yonne repose sur une double entrée :

- Temps 1 : approche spatiale ;
- Temps 2 : approche sensible.

En premier lieu, l'étude de la répartition des commerces sur le territoire (temps 1) a été réalisée en fonction d'une typologie en trois catégories :

- **les commerces quotidiens** (38 % des commerces du territoire selon la BPE 2015) : ils sont fréquentés quotidiennement de manière organisée ou imprévue, et permettent les pratiques de proximité : supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux.

- **les commerces occasionnels** (51 % des commerces du territoire) : il s'agit des biens achetés de manière occasionnelle,parfois de manière imprévue, pour le plaisir. Ils regroupent également les supermarchés et hypermarchés fréquentés à temporalité hebdomadaire ou mensuelle : produits surgelés, magasin de vêtements, magasin de chaussures, droguerie-quincaillerie-bricolage, parfumerie, horlogerie-bijouterie, fleuriste, magasin d'optique, station service.

- **les commerces spécialisés** (12 % des commerces du territoire) : ils vendent des biens durables, achetés en réponse à un besoin singulier : grande surface de bricolage, magasin d'équipements du foyer, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin de revêtements murs et sols.

La carte ci-dessous démontre que plus de 44 % des communes du PETR ne disposent d'aucun commerce, ce qui est cohérent avec la spécificité rurale du territoire. Ce sont en effet les plus petits villages qui ne sont pas équipés et donc fortement dépendant des pôles commerciaux du territoire.

Cette répartition spatiale, observée également sur l'ensemble du territoire national, implique donc que le maillage de l'offre à l'échelle du PETR soit pensé de manière optimum afin de limiter les temps de déplacement des habitants et éviter des situations d'évasion commerciales sur les territoires limitrophes.

Répartition des commerces selon leur type

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

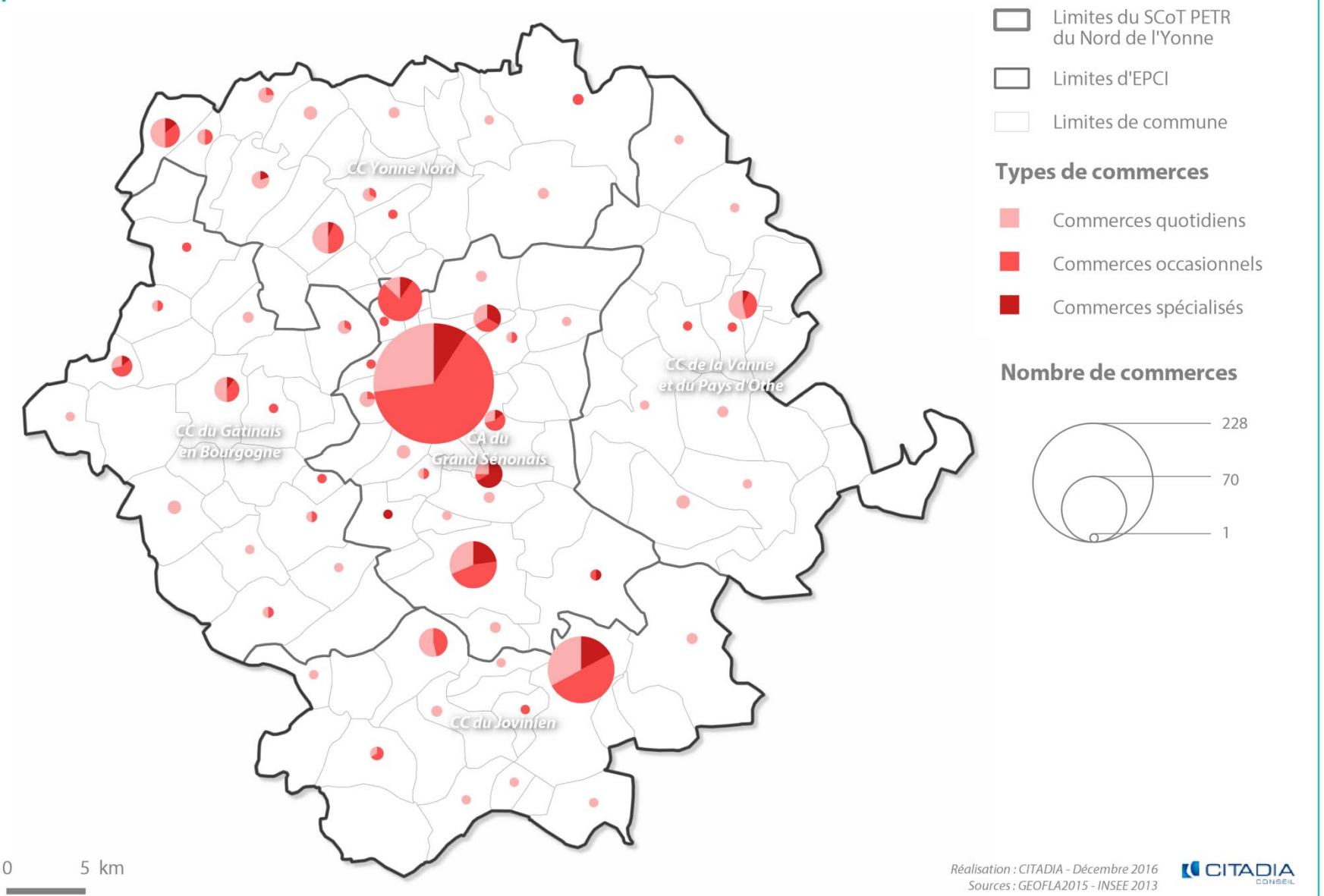

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

Répartition des commerces selon leur type

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

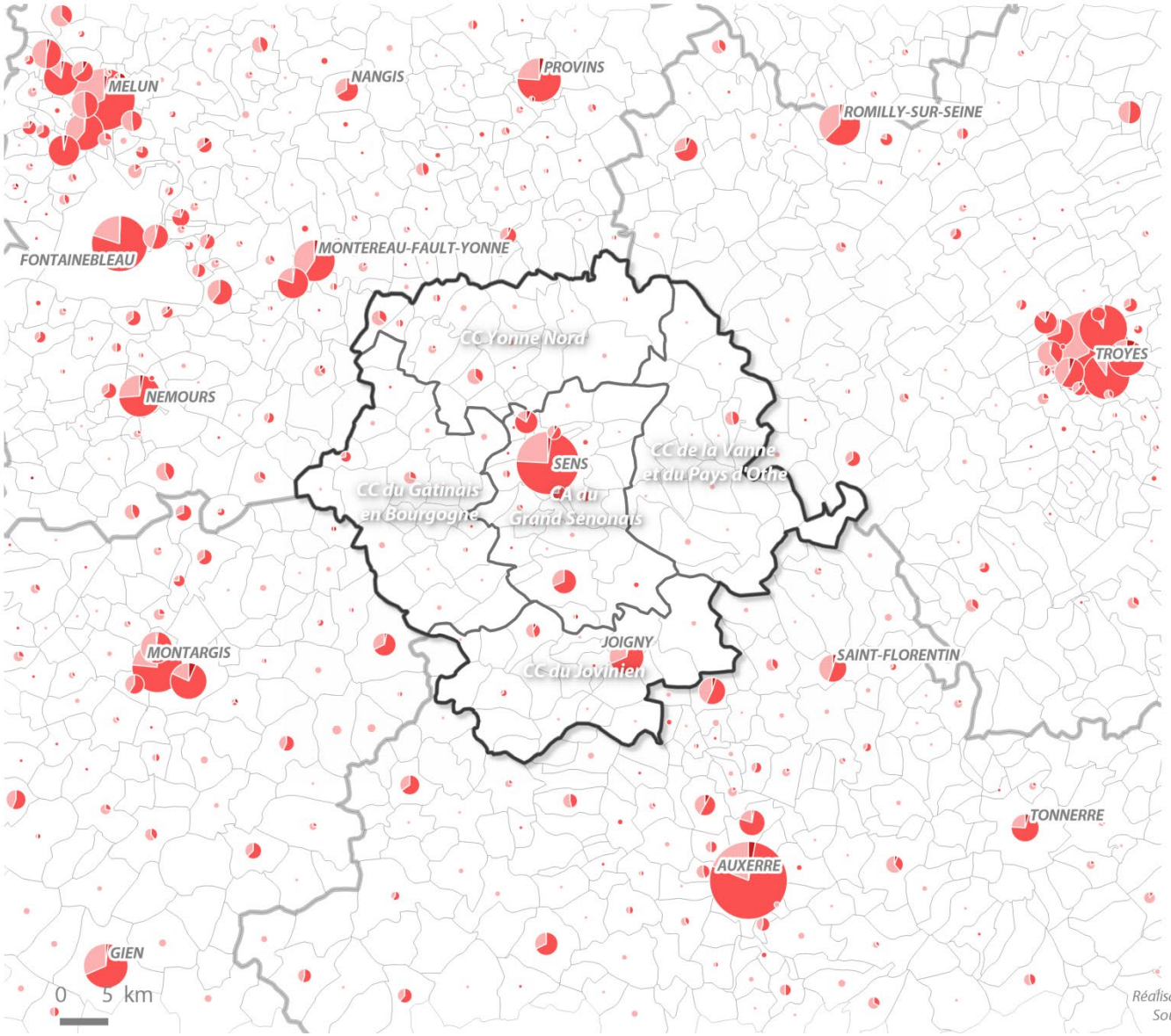

Limites du SCoT PETR du Nord de l'Yonne

Limites départementales

Limites d'EPCI

Limites de commune

Types de commerces

Commerces quotidiens

Commerces occasionnels

Commerces spécialisés

Nombre de commerces

400

100

Troyes	399
Auxerre	346
Montargis	199

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA CONSEIL

En ce qui concerne les commerces à usage quotidien, ce sont 55% des communes du territoire qui n'en disposent pas. Celles-ci sont réparties dans les trois EPCI et ne se concentrent pas sur une partie spécifique du territoire. Toutefois, il convient de préciser que la désertification des commerces de proximité concerne essentiellement les communes éloignées de la Vallée de l'Yonne.

S'agissant des commerces occasionnels, ils sont plus nombreux que les commerces quotidiens sur le territoire, ils se concentrent d'avantage le long de la vallée de l'Yonne.

Les commerces spécialisés sont beaucoup moins présents que les deux autres types de commerces, et sont majoritairement localisés au sein des différentes polarités du territoire, leur poids démographique le permettant.

Dans un second temps, l'évolution des gabarits (petits commerces et grandes surfaces) des commerces présents sur le territoire permet de déterminer les habitudes de consommation des habitants et de l'offre à disposition de ces derniers. La comparaison avec la BPE 2013 montre une progression plus forte du nombre d'hypermarchés et de supermarchés (+20 %) en trois ans que le nombre de commerces classiques (+0,7 % sur la même période). La question du maintien de l'offre en centre-ville face au développement des grandes surfaces est à surveiller.

1.2. Sens et son agglomération véritable catalyseur de la dynamique commerciale

L'offre commerciale est largement polarisée sur la commune de Sens qui concentre près de 40 % de l'offre globale. La commune de Sens concentre ainsi :

- 26 % de l'offre de proximité
- près de 50 % de l'offre intermédiaire
- 42 % de l'offre supérieure

Plus généralement, l'agglomération de Sens est un pôle commercial dynamique dont les surfaces de vente ont considérablement progressé de 2005 à 2015, beaucoup plus que la population locale (source : CCI).

Globalement, le PETR compte 85 commerces de plus de 300 m², dont 58 dans l'agglomération de Sens.

L'évolution de la surface de vente cumulée dans le nord de l'Yonne a été significative. Ces 7 dernières années, elle a progressé de 33%. Le Sénonais à lui seul a concentré 52 % des surfaces commerciales autorisées en C.D.A.C depuis 2009.

Hors Sens, véritable pôle d'attraction commerciale à l'échelle du territoire, les principaux pôles commerciaux sont : Joigny, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Denis-lès-Sens, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard.

Si ces pôles relais permettent de fixer la clientèle pour les achats alimentaires ils restent cependant sous-équipés pour les autres types d'achats (voir carte ci-dessous).

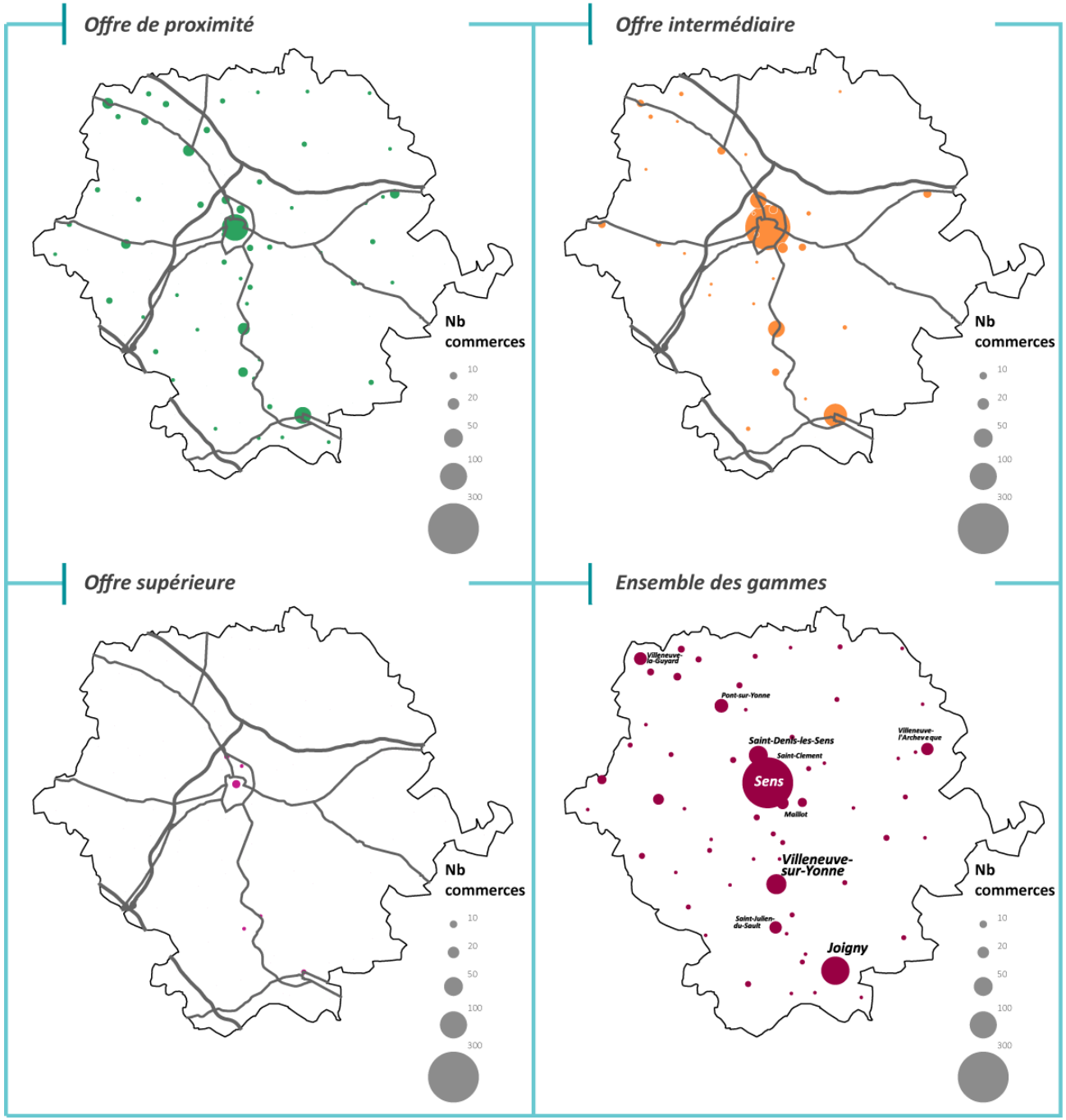
Offre de proximité
Nb commerces
10
20
50
100
300
Offre intermédiaire
Nb commerces
10
20
50
100
300
Offre supérieure
Nb commerces
10
20
50
100
300
Ensemble des gammes
Villeneuve-la-Guyard
Pont-sur-Yonne
Saint-Denis-les-Sens
Saint-Clement
Sens
Maillot
Villeneuve-l'Archevêque
Villeneuve-sur-Yonne
Saint-Julien-du-Sault
Joigny
Nb commerces
10
20
50
100
300

En effet, l'analyse des densités commerciales et de la localisation des équipements commerciaux corrobore avec ce constat en faisant apparaitre :

- une très forte densité sur la commune de Sens (12,2 équipements pour 1 000 habitants) mais également sur sa proche périphérie (Maillot, Saint-Denis-lès-Sens, Saligny).
- Joigny, 2ème polarité commerciale du territoire présente également une densité commerciale relativement importante (9,3 équipements commerciaux pour 1 000 habitants) mais avec un volume inférieur au pôle principal de Sens.
- Des communes exercent le rôle de pôles commerciaux relais au nord du périmètre Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Guyard et à l'est Villeneuve-l'Archevêque.

300

Densité commerciale pour 1 000 habitants

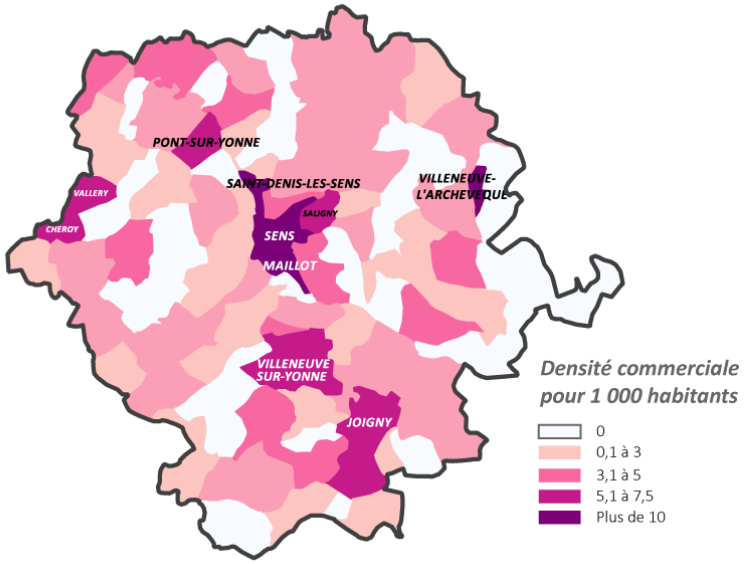

Equipements commerciaux

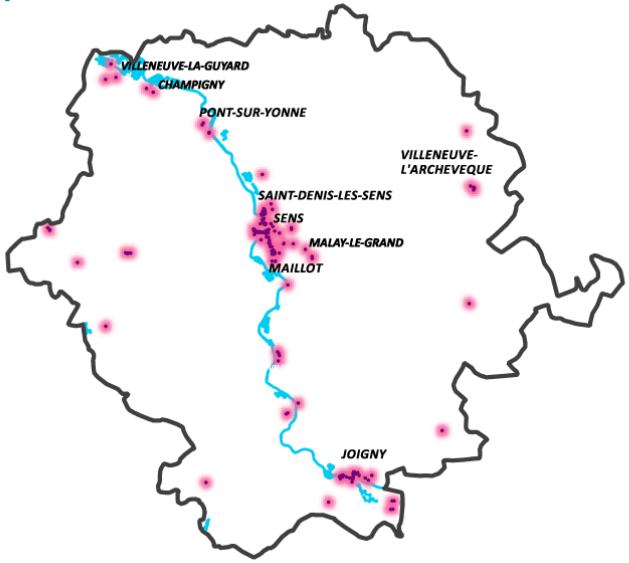

2. Focus sur l'offre en enseignement qui arrive à saturation sur le territoire

2.1. Structures d'accueil de la petite enfance et de loisirs

Avec plus de 1 550 naissances par an en moyenne, le territoire du SCoT compte 4 602 enfants de moins de 3 ans en 2014. En moyenne 63 % des femmes de 15 à 64 ans exercent un emploi, soit un taux en dessous de la moyenne nationale (66 %)

Le territoire compte 14 établissements d'accueil de la petite enfance dotés d'une grande diversité avec des structures multi-accueil, des haltes-garderies et des crèches/micro-crèches. 400 places permanentes dont 125 à Sens sont ainsi réparties sur le territoire, ainsi que 25 places d'accueil ponctuel et 5 d'accueil d'urgence

En parallèle de ces modes de garde collectifs, des assistantes maternelles agréées exercent sur le territoire et peuvent se retrouver dans les 5 Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) situés dans la CA du Grand Sénonais (2), dans la CC du Jovinien (1), de Yonne Nord (1) et du Vanne Pays d'Othe (1).

Deux lieux d'accueil parents-enfants à Sens et à Pont-sur-Yonne permettent également aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) de participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Deux communautés de commune du territoire du SCoT ont également mis en place un projet éducatif (CC du Gâtinais en Bourgogne et CC de Yonne Nord) afin de proposer aux enfants des activités péri-scolaires, services appréciés par les habitants, notamment les ménages avec enfants.

Sur le territoire du PETR, on compte 14 accueils de loisirs sur le territoire dont 3 à Sens et à Villeneuve-sur-Yonne, et 2 à Joigny et à Pont-sur-Yonne.

2.2. Equipements scolaires du 1er degré

Le territoire du PETR compte 39 écoles maternelles et 12 communes ont organisé la mutualisation des classes entre elle avec 11 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI). Le grand nombre de classes à plusieurs niveaux et la fréquentation des établissements du territoire par des enfants habitant hors du PETR expliquent des effectifs par classe relativement élevés.

	Moyenne des effectifs par classe (2016/2017)
CCGB	25
CCVPO	24
CCYN	23
CCJ	NC
CCGS (Sens)	25

Les écoles élémentaires sont également nombreuses avec 58 établissements en 2016 et 42 communes regroupées en RPI. Le ramassage scolaire est ainsi organisé à travers ces structures de regroupement qui sont un moyen notamment pour les petites communes de maintenir une offre scolaire sur le territoire, garante selon de nombreux élus de la vitalité des villages, notamment dans le contexte d'une population vieillissante. Les effectifs par classe sont moins importants que pour l'enseignement maternel.

	Moyenne des effectifs par classe (2016/2017)
CCGB	23
CCVPO	19
CCYN	22
CCJ	NC
CCGS (Sens)	24

Répartition du nombre d'écoles maternelles et élémentaires

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

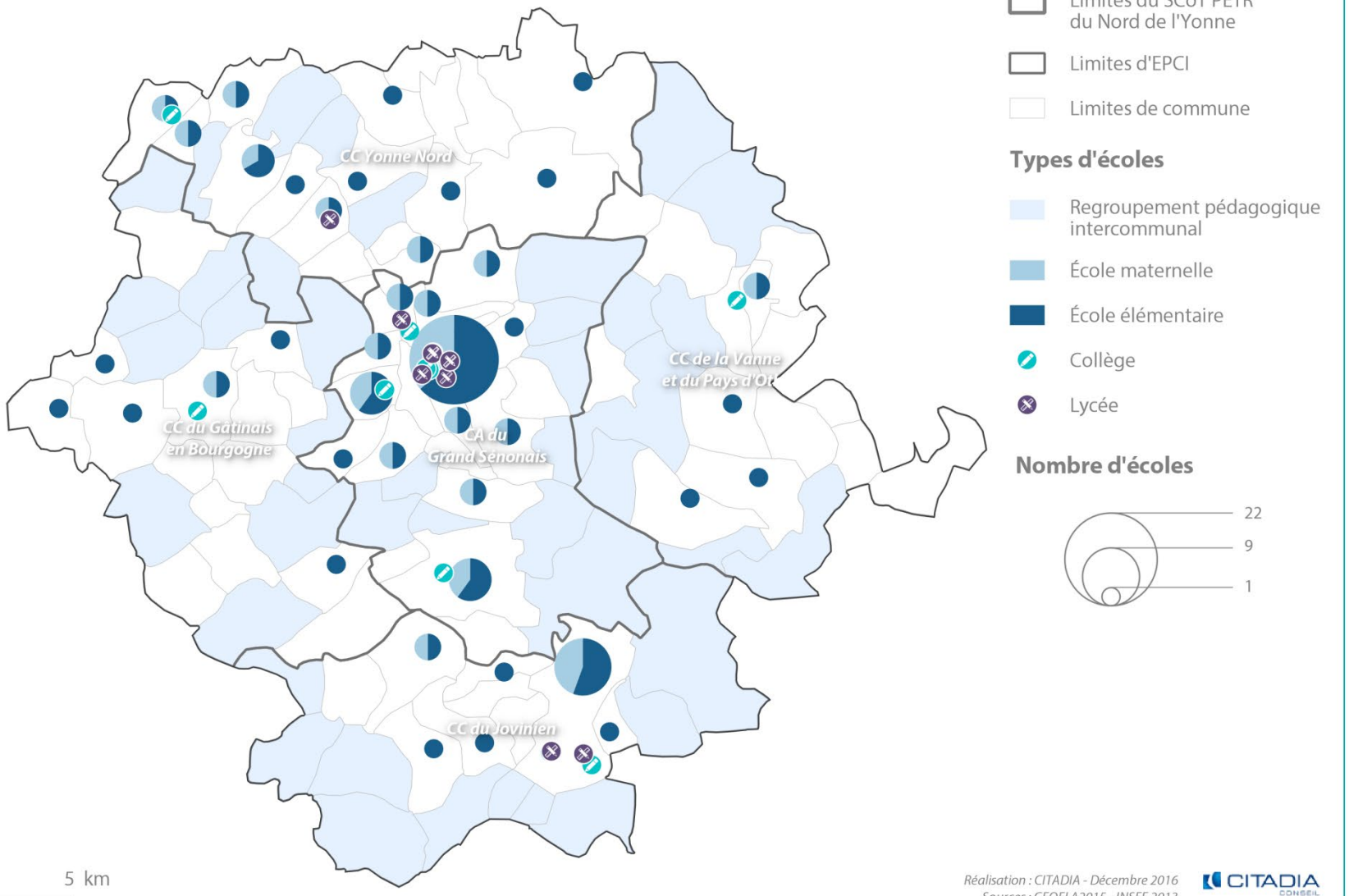

Réalisation : CITADIA - Décembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA CONSEIL

2.3. Une répartition des collèges et lycées à l'origine de déplacements et une offre supérieure insuffisante

Avec 13 collèges sur le territoire dont 2 établissements privés et 9 lycées dont 1 établissement privé, le maillage de collèges et de lycées n'est pas satisfaisant dans le PETR. L'analyse des flux domicile-études montre en effet qu'un jeune nord-icaunais sur 6 en âge d'aller au collège ou au lycée fréquente un établissement en dehors du périmètre du SCoT, généralement pour des raisons de proximité géographique. Le faible nombre d'établissements et leur répartition entraîne des déplacements parfois importants et crée des établissements qui ne sont plus « à taille humaine ». Le lycée de Sens qui regroupe à la fois un lycée général et technologique compte 117 classes en 2016/2017 et 2 331 élèves, ce qui en fait le premier établissement de l'Yonne devant le Lycée polyvalent Joseph Fourier à Auxerre (1 357 élèves). L'ouverture de deux établissements secondaires, un collège et un lycée, dans la Communauté de Communes Yonne Nord permettrait de réduire des autres établissements et d'améliorer les conditions d'études des jeunes du territoire.

Malgré une offre quantitativement insuffisante, les possibilités d'enseignement au lycée sont variées avec la présence 3 lycées généraux et technologiques, 3 lycées professionnels et 3 lycées techniques ou agricoles.

De la même façon, les formations de l'enseignement supérieur sont peu présentes sur le territoire qui ne compte que des sections techniciens supérieurs (282 étudiants en 2014), une école de commerce et de gestion (49 étudiants) et des formations paramédicales (162 étudiants). Les jeunes nord-icaunais souhaitant aller à l'université doivent se rendre à Dijon ou en région parisienne. L'analyse des flux de mobilité des étudiants fait ressortir le départ du territoire de la plupart des jeunes entrant en formation supérieure.

Un Pôle de formation a été récemment ouvert à Joigny en lieu et place de l'ancien site militaire. Présentant une surface de 2.300 m², le Pôle de formation a permis de diversifier l'offre sur le territoire en mettant à disposition des espaces de formation permettant l'accueil d'organismes de formation.

3. Une offre de loisirs majoritairement tournée vers les pratiques sportives

3.1. Une offre culturelle limitée

Le PETR Nord Yonne souffre d'une faiblesse de l'offre d'équipements culturels qui comprend uniquement 1 théâtre, 3 cinémas, 7 musées et un réseau de bibliothèques. Le territoire ne bénéficie pas par exemple d'un conservatoire de musique ou de danse.

Néanmoins, plusieurs s'associations s'impliquent sur la promotion de l'art et de la culture avec par exemple des collectifs de théâtre qui se produisent dans les salles communales.

Théâtre municipal de Sens, source : villedesens.free.fr

3.2. Une offre sportive étoffée

L'offre en équipements sportifs est particulièrement dense sur le territoire. Celui-ci compte en particulier :

- 13 bassins de natation
- 53 équipements pour le tennis
- 6 stades d'athlétisme
- 21 gymnases
- 83 terrains de football en extérieur
- 13 dojos
- 12 salles de remise en forme

L'équipement communal le plus représenté est le terrain de football. Ce sont le plus souvent des terrains en herbe plus ou moins entretenus. Le nombre de piscines permet également aux habitants une pratique aisée sans devoir se rendre dans les grandes agglomérations voisines.

Cette offre est toutefois fortement mobilisée au service de la pratique scolaire.

3.3. Une offre de loisirs principalement tournée sur les loisirs en extérieur

Le territoire du PETR est propice aux activités de pleine nature. Avec 23 centres équestres, 4 terrains de golf et 2 parcours de santé, les habitants ont la possibilité de pratiquer des sports de nature. Toutefois, seule une boucle de randonnées est recensée dans la base des GR des données de

l'Insee, ce qui limite la visibilité de l'offre sur le territoire alors que celle-ci est relativement importante.

Le golf du Sénonais, Lixy, source : http://www.legolfdusenonais.com/

Centre équestre la Charbonnière, Sens, source : la-charbonniere.net

Pour pallier à ce manquement, trois des EPCI du territoire (CA du Grand Sénonais, CC Vanne Pays d'Othe et CC Yonne Nord) ont développé des randonnées thématiques documentées permettant la découverte de leur patrimoine naturel, bâti tout en retraçant l'histoire de territoire.

4. Une offre sanitaire qui ne répond que partiellement aux besoins

4.1. Un accès aux soins relativement bon mais inégal sur le territoire

L'accessibilité aux soins est un sujet de préoccupation majeure pour les élus conscients du risque de désertification médicale, en particulier dans les territoires ruraux. A l'échelle du PETR, l'accès au soin est moins bon que dans le reste de l'Yonne 1 médecin pour 1 553 habitants contre 1 pour 1 311 dans l'Yonne.

Toutes les professions médicales de premier ordre sont représentées mais en nombre insuffisant en 2016 :

- 85 médecins généralistes ;
- 50 pharmacies
- 158 infirmiers
- 43 chirurgiens-dentistes
- 26 orthophonistes
- 78 masseurs-kinésithérapeutes

On compte par ailleurs peu de spécialistes sur le territoire : seulement 4 pédiatres, peu de dermatologues, gynécologues, cardiologues, etc.

L'offre est également concentrée sur certaines communes : sur les 489 professionnels de santé exerçant sur le territoire, 197 sont situés à Sens (40 %) et 56 à Joigny (11 %). Cette concentration s'élève à 45 % pour les généralistes situés à Sens.

D'après le portrait socio-sanitaire du PETR (2015), les faibles densités de médecins généralistes libéraux observées sur les EPCI autour de l'Agglomération entrainent des mouvements de patientèle en direction de Sens pouvant induire une certaine « saturation » des cabinets.

Démographie des professionnels de santé libéraux et à exercice mixte

		Effectif	dont 55 ans et + (%)	Densité (/ 10 000 hab)
Médecins généralistes	Sénonais	82	59%	6.4
	Yonne	269	59%	7.9
	Bourgogne	1 531	52%	9.3
Infirmiers	Sénonais	158	20%	12.3
	Yonne	458	24%	13.4
	Bourgogne	2 383	20%	14.5
Masseurs-kinésithérapeutes	Sénonais	74	27%	5.8
	Yonne	196	23%	5.7
	Bourgogne	1 324	21%	8.1
Chirurgiens-dentistes	Sénonais	42	52%	3.3
	Yonne	125	46%	3.7
	Bourgogne	722	39%	4.4
Sages femmes*	Sénonais	3	67%	0.5
	Yonne	17	29%	1.1
	Bourgogne	95	20%	1.3
Pharmaciens	Sénonais	50	38%	3.9
	Yonne	167	42%	4.9
	Bourgogne	838	41%	5.1
Pédicures Podologues	Sénonais	22	27%	1.7
	Yonne	66	18%	1.9
	Bourgogne	266	19%	1.6
Orthophonistes	Sénonais	24	25%	1.9
	Yonne	52	27%	1.5
	Bourgogne	306	22%	1.9
Ophtalmologistes	Sénonais	9	78%	0.7
	Yonne	17	76%	0.5
	Bourgogne	103	66%	0.6
Gynécologues*	Sénonais	5	80%	0.9
	Yonne	18	56%	1.2
	Bourgogne	104	57%	1.4
Dermatologues-vénéréologues	Sénonais	4	75%	0.3
	Yonne	7	86%	0.2
	Bourgogne	64	66%	0.4

Sources : Adeli, RPPS 2015, Insee (RP 2012)

Le réseau d'hôpitaux est varié avec 4 établissements de moyen séjour (soins de suite), 1 de long séjour et 3 de court séjour (chirurgie, médecine) mais seule une maternité maille le territoire (Sens).

En 2014, ils offrent des services de médecine (476 lits pour plus de 30 000 séjours), de soins de suite et de réadaptation (159 lits pour 1 700 séjours) et de soins de longue durée (64 lits pour 35 séjours). Ils sont dotés de 250 personnels médicaux (197 salariés pour 147 ETP et 56 libéraux) et 1 800 personnels non médicaux pour 1 634 ETP.

Le CH de Sens détient une autorisation d'éducation thérapeutique des patients diabétiques. Une cellule médico-sociale, appelée Permanence d'accès aux soins de santé (Pass) existe également au sein de l'hôpital. Elle a pour missions d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner les patients dans leurs démarches.

Plus de 70 % des séjours hospitaliers des habitants du pays se déroulent dans les établissements du PETR et moins de 6 % dans le département. Quasiment 20 % des séjours se déroulent en Ile-de-France.

La part des séjours se déroulant hors du PETR varie suivant les motifs d'hospitalisation, elle est de 13 % pour les cancers, 12 % pour les maladies de l'appareil circulatoire, 10 % pour les maladies de l'appareil digestif, 8 % pour les maladies ostéo-articulaires, puis 5 % pour le lésions traumatiques et empoisonnement et enfin 4 % pour les maladies de l'appareil respiratoire.

Ainsi selon le portrait socio-sanitaire du PETR, 7 hospitalisations sur 10 ont lieu dans un établissement situé sur le territoire du SCoT.

Lieux d'hospitalisation des habitants du Pays en soins de courte durée

Lieu d'hospitalisation	Nb de séjours moyens annuels	Répartition (%)
Sénonais	**26 163**	**70.2%**
dont CH Sens	*16 016*	*43.0%*
Clinique Paul Piquet (Sens)	*8 704*	*23.4%*
CH de Joigny	*1 386*	*3.7%*
CH ex-HL R. Bonnion (Villeneuve /Y)	*56*	*0.1%*
Autres établissements dans l'Yonne	**2 191**	**5.9%**
dont CH d'Auxerre	*1 660*	*4.5%*
Polyclinique Ste Marguerite (Auxerre)	*474*	*1.3%*
Ile-de-France	**7 313**	**19.6%**
dont AP-HP de Paris	*2 534*	*6.8%*
Autres lieux	1 591	4.3%
Nombre total de séjours	**37 258**	**100.0%**

Sources : ATIH, PMSI 2011-2013, exploitation ORS

Centre Hospitalier Roland Bonnion, Villeneuve-sur-Yonne, source : hopital.fr

4.2. Personnes âgées

Les établissements médicalisés spécifiques aux personnes âgées sont considérées comme suffisants sur le territoire du SCoT. 2 008 lits sont recensés au sein de 26 établissements en 2013. Ces établissements correspondent à la fois à des EHPAD, des résidences ou encore des places en secteur hospitalier.

Pour prolonger les possibilités de maintien au domicile des personnes âgées, plusieurs services de soins et d'aide à domicile sont recensés. On constate toutefois l'absence d'un service de repas, généralement mis en place par des associations.

EHPAD Résidence Prieur de la Côte d'Or, Joigny, source : lesmaisonsderetraite.fr

4.3. Personnes handicapées

Le territoire du PETR concentre un grand nombre d'établissements à destination des personnes handicapées. L'offre est adaptée à la fois pour les enfants et les adultes.

On recense 9 services et établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés dont la capacité est d'environ 440 places : 1 CME (Centre Médico-Educatif) à Sens, 3 SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) à Sens et Paron, et 3 IME (Institut Médico-Educatif), 1 ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) et 1 CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

Enfin, 16 structures spécialisées dans l'accompagnement des adultes handicapés sont présentes avec un total d'environ 710 places : 3 foyers de vie, 4 FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés), 1 MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), 4 foyers d'hébergement, 2 SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), 1 SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés), et 1 ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) localisé à la fois sur Sens et Saint-Julien-du-Sault..

Le territoire compte également 2 centres de travail protégés qui garantissent un accès à l'emploi aux travailleurs handicapés ou en situation sociale difficile.

Capacité des établissements du pays

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

Pour personnes âgées

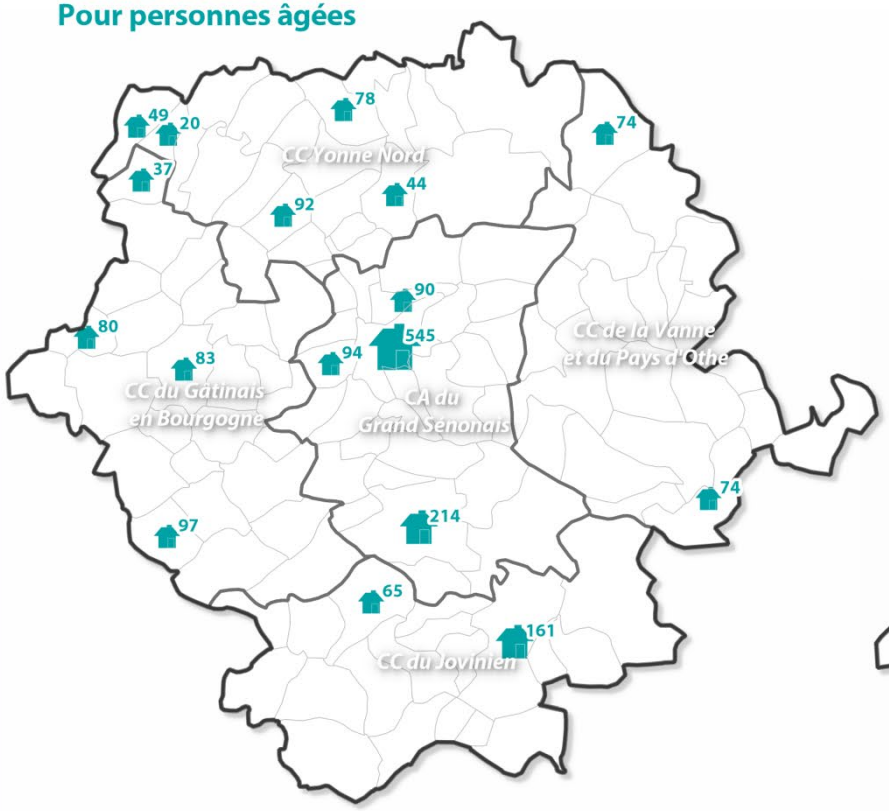

Sources : Portrait socio-sanitaire du Pays Sénonais, 2015

Pour enfants handicapés

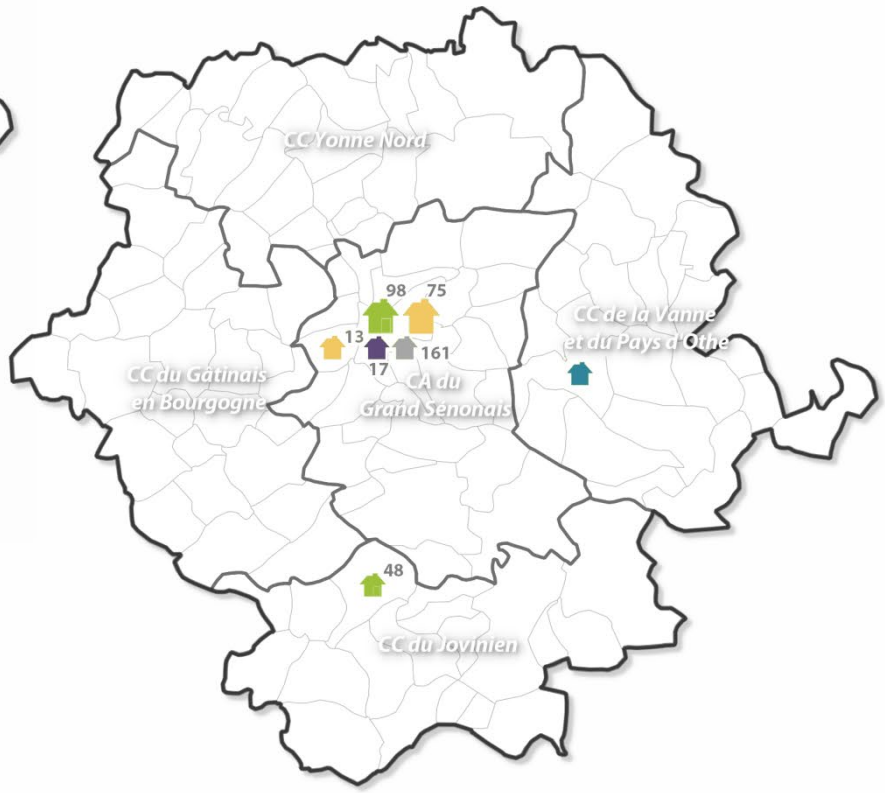

Réalisation : CITADIA - Septembre 2016
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2013

CITADIA

5. La couverture numérique un enjeu fort pour le territoire

L'accès au Très-Haut-Débit est un nouvel enjeu de l'aménagement du territoire conséquemment à la place prise par les réseaux de communication numérique à la fois pour la population, les administrations mais aussi les entreprises.

Afin de répondre aux besoins en développement des infrastructures numériques, le département de l'Yonne a élaboré en 2011 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

L'Yonne, et en particulier le territoire du PETR, a la chance de bénéficier de la présence des infrastructures nécessaire au déploiement du Très-Haut-Débit et des quatre opérateurs privés. Ces derniers étant inscrits dans une logique de rentabilité n'aménagent des réseaux que dans des zones les plus peuplées. Les pouvoirs publics tels que l'Yonne et la Bourgogne sont ainsi les acteurs majeurs de la mise en place de la fibre dans les territoires plus ruraux.

D'après la carte extraite du SDTAN (voir ci-après) la quasi-totalité du territoire du PETR se situe à proximité d'une infrastructure immédiatement mobilisable pour la mise en service du Très-Haut-Débit.

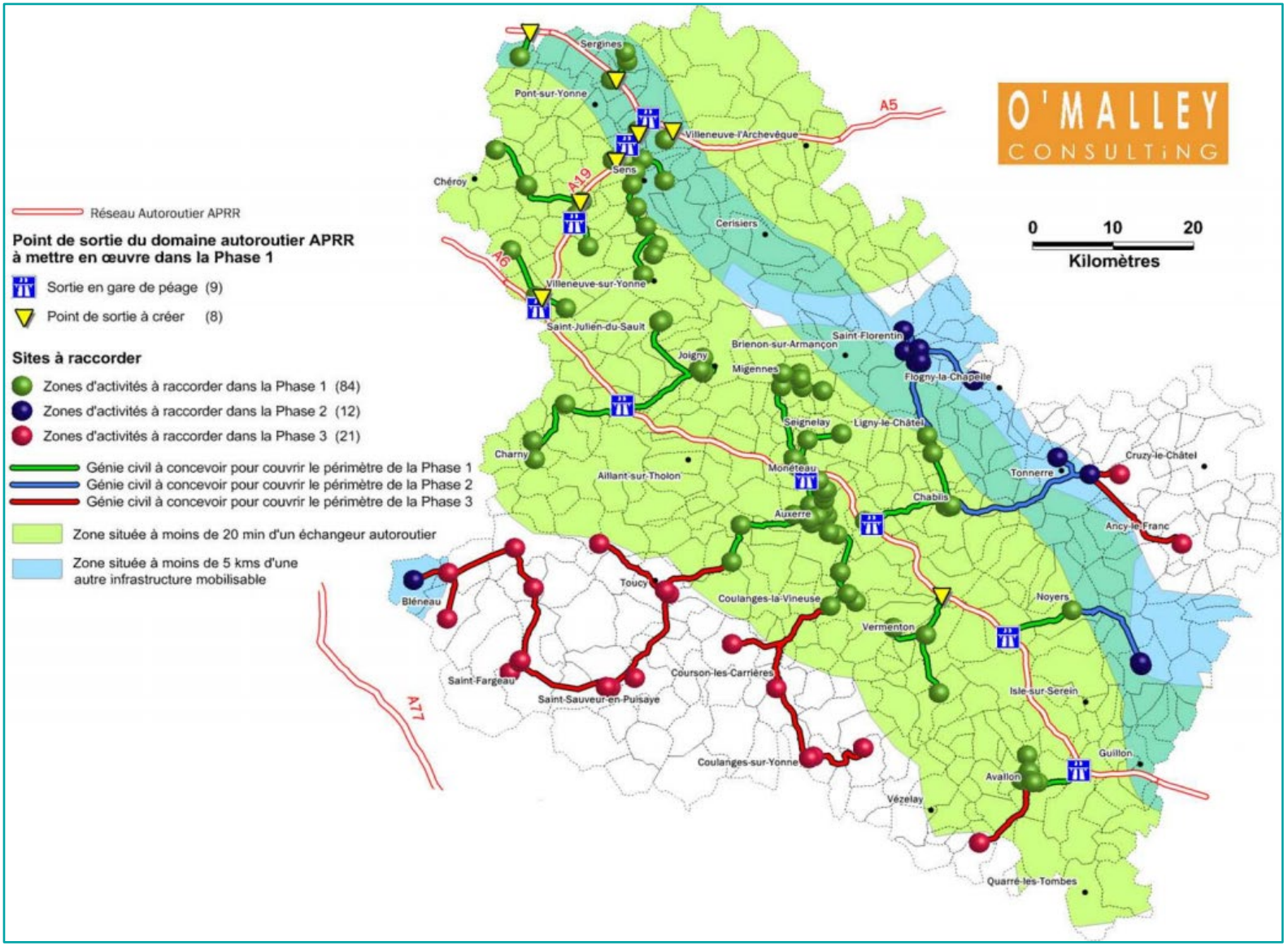

Source : SDTAN Yonne 2011

Synthèse et perspectives

Atouts à valoriser

- La présence d'un pôle d'équipements important sur le territoire : Sens
- Un maillage hiérarchisé de pôles garant de l'accès aux services pour l'ensemble de la population
- Une offre commerciale étoffée
- Une offre à destination des jeunes satisfaisante

Faiblesses à résorber

- Une dépendance aux grandes agglomérations voisines pour les services rares (Paris, Auxerre)
- Un accès au Très-Haut-Débit encore peu compétitif
- Une offre culturelle limitée
- Une offre sanitaire qui ne répond que partiellement aux besoins

Opportunités à saisir

- Une bonne coopération intercommunale autour des équipements scolaires à mettre en place pour d'autres équipements
- Une offre d'équipements de nature à valoriser et à rendre identifiables
- Une mise en service du Très-Haut-Débit facilité par la présence d'infrastructures

Menaces à anticiper

- Une disparition des petits commerces face au développement des grandes surfaces
- Une concentration toujours plus forte de l'offre en services et équipements qui pose la question de l'accès et l'accessibilité
- Une désertification des communales rurales

Un accès à l'offre en commerces, services et équipements à garantir

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

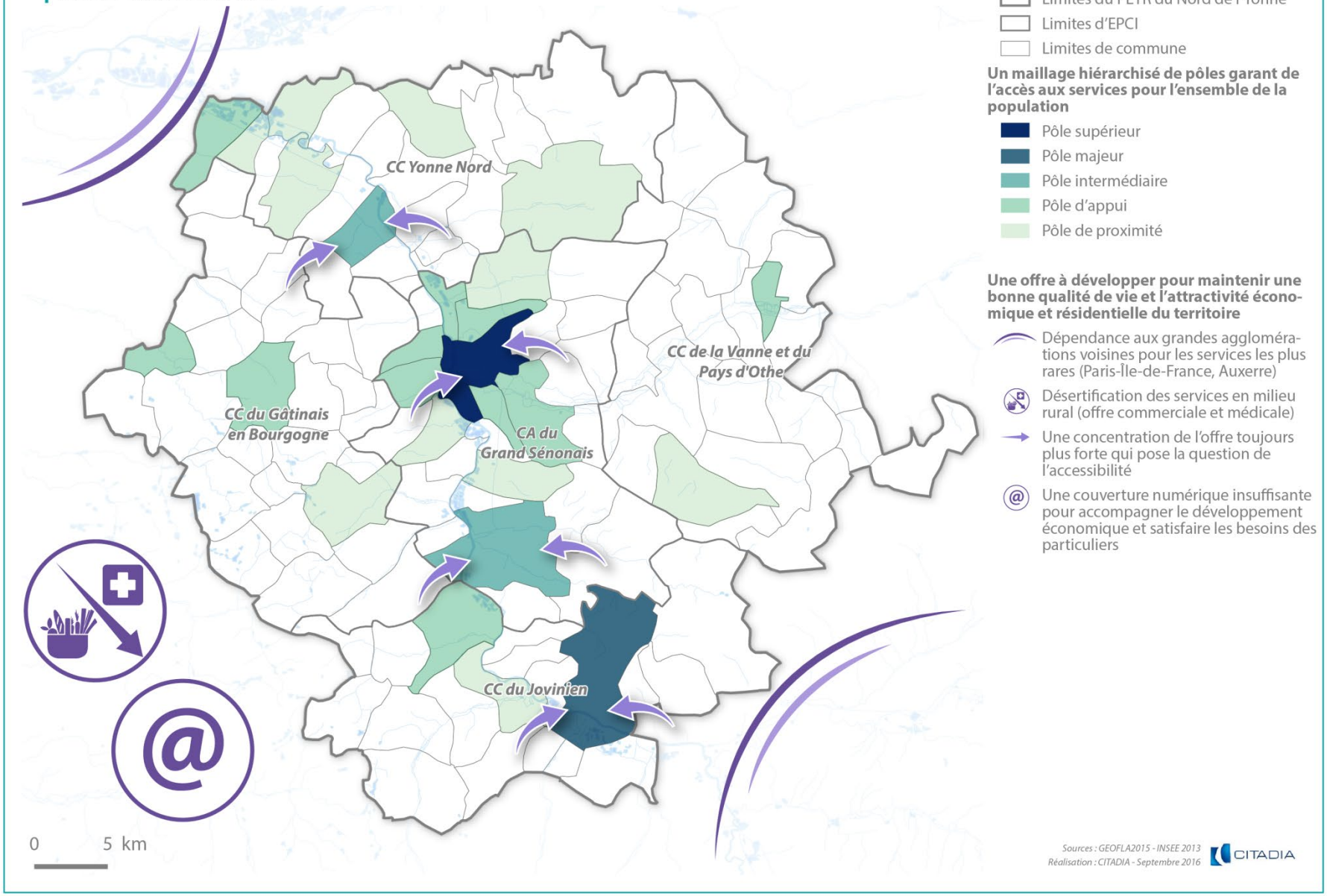

Les enjeux de demain

- Renforcer les pôles d'équipements identifiés et améliorer leur accessibilité pour l'ensemble de la population
- Maintenir l'offre existante en commerces et équipements dans les communes rurales pour lutter contre la désertification
- Accompagner l'arrivée du Très-Haut-Débit sur l'ensemble du territoire, au service des particuliers et des activités